

Mission
**« Diagnostic Territorial Approfondi
& Observatoire des sports de nature »**

Rapport Phase 1
Diagnostic Territorial Approfondi



SOMMAIRE

I. Préambule	5
1. Le sujet des sports de nature.....	5
2. Rappels méthodologiques.....	7
a) Objectifs & Attendus.....	7
b) Méthodologie.....	8
3. Contexte de la démarche départementale	8
II. Diagnostic par activité à l'échelle du Département	13
1. Les acteurs des sports de nature.....	13
a) Le mouvement sportif.....	13
b) Les prestataires et professionnels sport nature	19
c) Les organisateurs d'événements sportifs.....	22
d) Les collectivités territoriales et autres institutions publiques.....	22
e) Les acteurs et périmètres de gestion de l'environnement.....	23
f) Les acteurs liés au tourisme.....	29
2. Approche par activité	31
a) Les activités terrestres	31
b) Les activités verticales.....	58
c) Les activités aquatiques et nautiques	72
d) Les activités aériennes.....	97
e) Les activités hivernales.....	101
f) Les autres activités.....	109
III. Diagnostic par EPCI	112
1. Préambule	112
2. La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	114
a) Les données de cadrage et cartographie.....	114
b) Les éléments identitaires : activités & sites remarquables, événements.....	115
c) Les déterminants touristiques.....	117
d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)	119
e) Les déterminants en terme de gouvernance	119
f) Les actions et/ou projets en cours.....	119
g) Les données : état des lieux.....	120
h) Forces, Faiblesses.....	120
i) Axes de développement identifiés et points de vigilance.....	120
3. Offre sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.....	121
a) Les données de cadrage et cartographie :.....	121
b) Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements.....	122
c) Les déterminants touristiques.....	123
d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)	125
e) Les déterminants en terme de gouvernance	125
f) Les actions et/ou projets en cours.....	125
g) Les données : état des lieux.....	127
h) Forces / Faiblesses	127
i) Axes de développement / Points de vigilance.....	127
4. Offre sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.....	128
a) Les données de cadrage et cartographie.....	128
b) Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements.....	129
c) Les déterminants touristiques.....	130

d)	<i>Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)</i>	132
e)	<i>Les déterminants en terme de gouvernance</i>	132
f)	<i>Les actions et/ou projets en cours et en réflexion</i>	133
g)	<i>Les données : état des lieux</i>	133
h)	<i>Forces / Faiblesses</i>	133
i)	<i>Axes de développement / Points de vigilance</i>	134
5.	<i>Offre sur la Communauté de Communes Alpes d'Azur</i>	135
a)	<i>Les données de cadrage et cartographie</i>	135
b)	<i>Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements</i>	136
c)	<i>Les déterminants touristiques (offre hébergement, transport couverture)</i>	137
d)	<i>Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)</i>	138
e)	<i>Les déterminants en terme de gouvernance</i>	139
f)	<i>Les actions et/ou projets en cours et en réflexion</i>	139
g)	<i>Les données : état des lieux</i>	139
h)	<i>Forces / Faiblesses</i>	139
i)	<i>Axes de développement identifiés et points de vigilance</i>	140
6.	<i>Offre sur Métropole Nice Côte d'Azur</i>	140
a)	<i>Les données de cadrage et cartographie</i>	140
b)	<i>Les éléments identitaires :</i>	141
c)	<i>Les déterminants touristiques</i>	143
d)	<i>Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)</i>	144
e)	<i>Les déterminants en terme de gouvernance</i>	145
f)	<i>Les actions et/ou projets en cours</i>	145
g)	<i>Les données : état des lieux</i>	146
h)	<i>Forces & Faiblesses</i>	147
i)	<i>Axes de développement & points de vigilance</i>	147
7.	<i>Offre sur la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française</i>	148
a)	<i>Les données de cadrage et cartographie</i>	148
b)	<i>Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements,</i>	148
c)	<i>Les déterminants touristiques (offre hébergement, transport couverture)</i>	149
d)	<i>Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)</i>	151
e)	<i>Les déterminants en termes de gouvernance</i>	151
f)	<i>Les actions et/ou projets en cours</i>	152
g)	<i>Les données : état des lieux</i>	152
h)	<i>Forces, Faiblesses</i>	153
i)	<i>Axes de développement identifiés et points de vigilance</i>	153
8.	<i>Offre sur la Communauté de Communes du Pays des Paillons</i>	154
a)	<i>Les données de cadrage et cartographie</i>	154
b)	<i>Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements,</i>	154
c)	<i>Les déterminants touristiques</i>	155
d)	<i>Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)</i>	156
e)	<i>Les déterminants en termes de gouvernance</i>	157
f)	<i>Les actions et/ou projets en cours</i>	158
g)	<i>Les données : état des lieux</i>	158
h)	<i>Forces, Faiblesses</i>	158
i)	<i>Axes de développement identifiés et points de vigilance</i>	158
IV.	Diagnostics thématiques	159
1.	Diagnostic environnemental	159
2.	Diagnostic socio sportif	164
a)	<i>Les pratiques sportives fédérales, compétitives ou de loisirs</i>	164
b)	<i>Les pratiques scolaires et universitaires</i>	166

c)	<i>Les pratiques des publics en situation de handicap</i>	170
d)	<i>Les pratiques de type sport-santé</i>	173
e)	<i>Les pratiques à objectif d'insertion : sport et cohésion sociale</i>	173
f)	<i>Les pratiques autonomes</i>	174
3.	Diagnostic touristique	176
a)	<i>L'offre touristique dans le Département</i>	176
b)	<i>La demande touristique</i>	179
c)	<i>Focus: le tourisme en montagne</i>	181
d)	<i>La base de données APIDAE : état des lieux</i>	183
4.	Diagnostic économique.....	184
a)	<i>Les différents types d'impacts économiques des sports de nature</i>	184
b)	<i>Les impacts économiques locaux : pratiques et sites</i>	184
c)	<i>Les impacts économiques touristiques induits à l'échelle des territoires : les séjours</i>	185
d)	<i>Les impacts économiques directs : les éducateurs sportifs</i>	187
e)	<i>Les impacts économiques en termes de filière sportive</i>	188
V.	Approche prospective : vers l'observatoire	191
1.	Préalables	191
2.	En route vers l'observatoire	192
a)	<i>Objectifs stratégiques</i>	192
b)	<i>Données à collecter et mode de fonctionnement : premières réflexions</i>	194
c)	<i>Ressources en place</i>	195
VI.	Table des sigles et abréviations	196
VII.	Annexes	197
1.	Annexe N°1 : liste des manifestations de sports de nature aidées par le Département	197
2.	Annexe N°2 : Liste des Parcs Départementaux et superficie.....	200
3.	Annexe N°3 : Atlas des éducateurs sportifs déclarés.....	201
4.	Annexe N°4 : Illustration Fiche Descriptive Boucle Randonnée Equestre Randoxygène ..	205
5.	Annexe N°5 : Illustrations Fonctionnalités Géo Cheval	207
6.	Annexe N°6 : Extrait Itinéraire Géo Cheval.....	209
7.	Annexe N°7 : Exemple Randonnée Equestres 6 jours / 5 nuits	209
8.	Annexe N°8 : Réglementation nautique	211
9.	Annexe N°9 : Annuaire Filière Economique	212
10.	Annexe N°10 : Découpage Hébergement Touristique du Département.....	215
11.	Annexe N°11 : Données Handicap.....	216
12.	Annexe N°12 : Hébergements Touristiques par EPCI (détail)	217
13.	Annexe N°13 : PNR Préalpes d'Azur (communes détail).....	219
14.	Annexe N°14 : PN Mercantour (communes détail).....	221

I. Préambule

1. Le sujet des sports de nature

La définition des sports de nature

Avant que cette loi ne soit promulguée, les sports de nature ne jouissaient d'aucun cadre législatif et n'étaient pas définis. Ces pratiques étaient diffuses dans les espaces naturels et ni les collectivités, ni les services de l'état n'avaient de compétences concernant leur régulation ou leur structuration.

L'article L311-1 du code du sport donne la définition des sports de nature suivante :

« Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux. »

L'instruction n°04-131 JS du 12 août 2004 du ministère en charge des sports définit les sports de nature comme les :

« activités physiques et sportives dont la pratique s'exerce en milieu naturel, agricole et forestier – terrestre, aquatique ou aérien – aménagé ou non ». Si certaines disciplines sportives apparaissent clairement concernées par cette définition (différentes formes de randonnées, escalade, spéléologie, canoë-kayak, vol libre...), d'autres sont elles sujettes à discussion. Par exemple, des disciplines comme le Golf, les parcours acrobatiques en hauteurs (PAH), les via ferrata, l'équitation en centre équestre relèvent-elles de cette définition des sports de nature ? Il s'agit de pratiques sportives dans un cadre extérieur aménagé, le plus souvent sur des terrains privés et gérées par une structure privée.

Dans les Alpes-Maritimes, ce sont 36 fédérations et 53 disciplines qui sont représentées.

Le rôle des fédérations sportives dans l'organisation des sports de nature :

L'article L311-2 définit le rôle des fédérations sportives délégataires, notamment en ce qui concerne l'établissement des normes relatives aux pratiques :

« Les fédérations sportives délégataires ou, à défaut, les fédérations sportives agréées peuvent définir, chacune pour leur discipline, les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. »

La compétence des départements en matière de sports de nature :

La compétence des départements en matière de sports de nature est définie par l'article L311-3 :

« Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature. Ce plan inclut le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à l'article L. 361-1 du code de l'environnement. Il est mis en oeuvre dans les conditions prévues à l'article L. 130-5 du code de l'urbanisme. »

L'article L361-1 du code de l'environnement définit quant à lui, la compétence des Départements en matière d'organisation de la randonnée pédestre, au travers de la mise en oeuvre d'un PDIPR :

« Le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. [...] »

Le code du sport définit dans l'article L311-4 un troisième plan, le PDIRM concernant les Itinéraires de Randonnées Motorisées.

« Le département établit un plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée dans les conditions prévues à l'article L. 361-2 du code de l'environnement. »

Les compétences en matière de contractualisation :

La compétence des collectivités territoriales en matière de conventionnements avec les propriétaires de terrains est définie par l'article L113-6 du code de l'urbanisme :

« Les collectivités territoriales ou leurs groupements ainsi que le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peuvent passer avec les propriétaires de bois, parcs et espaces naturels des conventions tendant à l'ouverture au public de ces bois, parcs et espaces naturels ainsi que des conventions pour l'exercice des sports de nature, notamment en application du titre 1^{er} du livre III du code du sport.

Les conventions peuvent prévoir la prise en charge totale ou partielle par les collectivités du financement des dépenses d'aménagement, d'entretien, de réparation et des coûts d'assurances nécessités par l'ouverture au public de ces espaces et le versement au propriétaire d'une rémunération pour service rendu. »

L'article L311-5 du code du sport identifie aussi les CDOS comme possibles organismes pouvant conclure des conventions d'autorisation d'usage :

« Le Comité National Olympique et Sportif Français conclut avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels, sous réserve du respect de la réglementation propre à chaque espace, des conventions ayant pour objet de fixer les conditions et modalités d'accès à ces sites pour les pratiques sportives en pleine nature compatibles avec les schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux, d'une part et du sport, d'autre part. »

Sports de nature en France : les chiffres clefs (2016)

- **2 182 047** licences de sports de nature
- **26 088** clubs de sports de nature (18% du total des clubs sportifs)

- **56 625** équipements, espaces et sites recensés, concernent les sports de nature, (18 % du total)
- **74.1%** des éducateurs déclarés dans le champ des sports de nature au sens strict, sont en activité,
- **61** CDESI installées et 40 PDESI votés et 21 en cours d'élaboration (chiffres 2017)
- **48 %** des résidents de l'Union européenne déclarent pratiquer une activité de nature.

2. Rappels méthodologiques

a) Objectifs & Attendus

L'objectif de la mission est d'établir un **Diagnostic Territorial Approfondi** des sports de nature à l'échelle du Département et dans un second temps d'établir les termes d'un observatoire en vue de satisfaire des objectifs de maîtrise / régulation / développement de la fréquentation sur les sites de pratique. Dans ce temps de diagnostic, il est attendu d'alimenter la base de données des ESI.

Le point d'entrée de la démarche DTA s'entend du recensement des sites de pratique, pour lesquels on mettra en perspectives les données de fréquentation. Ainsi de fait, le diagnostic s'attache à collecter les données existantes concernant les clubs sportifs (paysage associatif), licenciés, sportifs de haut niveau, professionnels et événementiels sportifs (liste, organisation, calendrier) et leur évolution.

Le travail vise ensuite à **identifier et qualifier les pratiques** sportives de nature: provenance des pratiquants, disciplines pratiquées, saisonnalité / calendrier de pratique, notoriété du département pour les différentes disciplines, les pratiques émergentes et leurs potentiels, les possibles conflits d'usage ou besoins d'accompagnements potentiels à venir, la typologie des impacts et nuisances potentiels sur les sites de pratiques liés à l'activité.

Le diagnostic vise à **identifier qui fait quoi en matière de gestion des lieux** de pratiques de sports de nature. Les sports de nature associent des acteurs aux statuts, modes de gouvernance et de fonctionnement, compétences, capacités d'action et enjeux variés : Département (CDESI notamment, mais aussi CRT...), PNR, espaces naturels protégés, services de l'Etat, collectivités locales, comités départementaux et clubs affiliés à des fédérations sportives, professionnels des sports de nature (statuts), organisateurs d'événements, principaux organismes de promotion touristique (OTSI, CRT) et toute l'activité promotionnelle réalisée en regard (outils, médias, méthodes...).

Comment y voir clair dans ce système d'acteurs complexe aux enjeux, compétences et actions tellement variés ? Chacun a ses raisons historiques et politiques qui expliquent des particularismes dans l'organisation des sports de nature. Chaque activité a sa propre organisation, ses enjeux et son public spécifique. **Il s'agit ici de comprendre la nature et l'histoire des relations entre les acteurs ce qui permet de connaître les enjeux relatifs aux ESI.** Si les sites existent et sont associés à un mode de gestion, la prise en compte des enjeux nécessite de répondre à différentes questions :

- Identifier l'adéquation entre l'offre d'accueil et de service et la demande de la population sur le territoire,
- Recenser l'ensemble des informations liées au sujet selon 5 critères (accessibilité, fonction, fréquentation, sécurité, gestion maintenance),
- Mettre en évidence atouts et contraintes,
- Compléter l'état de connaissances hébergement et restauration,
- Elaborer une vision commune,
- Constituer une trame opérationnelle pour l'observatoire,

b) Méthodologie

- Analyse documentaire : centaine de documents sources
- 4 jours de terrain et visites de site: littoral, moyen et haut pays
- 93 personnes rencontrées (entretiens individuels et collectifs)
- 2 ateliers dédiés aux collectivités (CASA et CAPG)
- Collecte de données auprès des acteurs de terrain et/ou si besoin via les sites web collaboratifs spécialisés

3. Contexte de la démarche départementale

a) Mise en œuvre des démarches PDIPR et CDESI / PDESI :

Préalable. L'objectif de ce paragraphe n'est pas de détailler l'ensemble des démarches PDIPR et CDESI/PDESI du Département, mais de les resituer globalement. Pour plus d'information et de détails, on peut se reporter aux documents internes du Département déjà produits.

Le Département des Alpes-Maritimes s'est engagé très tôt dans l'organisation des sports de nature. Son action a débuté au début des années 80', au travers de la mise en place du PDIPR. Ce plan, développé alors au travers essentiellement en rapport avec les communes, s'est progressivement étoffé pour donner lieu en 2004 à son adoption sous sa forme actuelle. Il intègre 6 500 km de pistes et sentiers, principalement de maîtrise foncière communale, mais aussi parfois privée.

L'action du Département consiste en :

- L'inscription des itinéraires au plan, après délibération des communes (chemins ruraux) et conventionnement (chemins privés).
- L'entretien des itinéraires : débroussaillage, remise en état, veille.
- Et le balisage au travers du déploiement d'un réseau de poteaux directionnels.

A noter que de nombreux autres départements se contentent d'inscrire les itinéraires au plan, déléguant ensuite entretien et balisage à des EPCI, associations (CDRP) et/ou prestataires. L'action du Département des Alpes-Maritimes est globale, traitant tous les

aspects de la pratique, du foncier au balisage en passant par d'éventuelles études environnementales.

L'entretien des sentiers et la remise en état des ouvrages mobilisent

- les agents du service des randonnées et activités de pleine nature qui réalisent la veille, centralisent les signalements de problèmes et coordonnent l'action du Département,
- les agents du service FORCE 06, qui participent à l'entretien du réseau,
- et des prestataires privés pour l'entretien, via des marchés de commande (environ 600 000 € annuels).

Le budget d'investissement consacré annuellement à l'entretien des itinéraires et des ouvrages est d'environ 800 000 €, il convient d'y ajouter environ 200 000 € de budget de fonctionnement ainsi que les 10 ETP du service randonnées et activités de pleine nature affectés à cette politique.

La CDESI et le PDESI sont issus de la loi sur le sport de 2000. Dans les Alpes-Maritimes, la CDESI a été mise en place en 2006 (et élargie en 2012). Le lancement des premières démarches d'inscription d'Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) a eu lieu en 2013, pour 6 disciplines : canoë-kayak, course d'orientation, escalade, plongée sous marine, spéléologie et vol libre (état des lieux, intégration dans le WebSIG des données environnementales et socio-économiques). Le 31 janvier 2014, l'Assemblée départementale a donné délégation à la Commission permanente. Le PDESI est actualisé annuellement par la « qualification » progressive des lieux de pratique, à l'issue de la concertation en groupes de travail.

“Les principes ayant inspiré la démarche d'élaboration du PDESI dans les Alpes-Maritimes sont les suivants :

- *s'inscrire dans la logique du développement durable,*
- *pérenniser les sites aménagés par le Département,*
- *associer étroitement le milieu sportif et les acteurs concernés par la démarche, et les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs départementaux du tourisme.”*
(Source, guide des principes du PDESI, CD 06).

Les ESI peuvent être inscrits au PDESI :

- s'ils correspondent aux recommandations des fédérations concernées,
- après avis du Comité Départemental de la fédération sportive délégataire,
- et si il fait l'objet d'un conventionnement avec les propriétaires fonciers, publics ou privés.

Les ESI inscrits au plan doivent en outre satisfaire des conditions relatives au développement durable :

- réflexion sur l'accessibilité du site : transports en commun, différents publics...
- prise en compte des enjeux environnementaux, des modalités de gestion et protection de l'environnement, au besoin, réalisation d'une étude environnementale,

- préservation du caractère naturel des espaces ou encore pérennité des aménagements réalisés...

La maîtrise foncière des sites est pérennisée par le biais de conventions qui définissent également les aménagements et l'entretien. Le Département appose une signalétique spécifique, avec traduction systématique en anglais et éventuellement en italien selon les ESI, pour encadrer la pratique et sensibiliser à la conservation du patrimoine naturel.

Aujourd'hui, le PDESI des Alpes-Maritimes intègre :

- ESI conventionnés (ou en cours de conventionnement suite à la CP du 23 février 2018), inscrits au PDESI : 43 pour les activités de canoë-kayak, de cyclotourisme, d'escalade, de plongée sous marine, de spéléologie et de vol libre.
- ESI en cours d'instruction : 36.
- ESI proposés à l'étude à la CDESI du 13/10/2016 : 9

La CDESI et le PDESI mobilisent :

- 1,5 ETP du service des randonnées et activités de pleine nature,
- et un budget annuel de 230 000 €.

Au-delà de la mise en œuvre des PDIPR et PDESI, permettant de garantir la pérennité des lieux de pratiques, le Département des Alpes-Maritimes a engagé d'autres moyens et outils au service de la structuration et de la valorisation de son offre de lieux de pratique :

- Il édite depuis 1993, une série de guides, les Randoxygène, destiné à valoriser l'offre.
- Il met en place un web-SIG (Géo) offrant une interface de travail commune aux différents partenaires de la gestion des ESI.
- Et il réalise la veille et l'entretien de lieux de pratiques, au-delà du réseau inscrit au PDIPR : canyons publicisés au travers du guide Randoxygène.

b) Les guides Randoxygène

Historiquement, les guides Randoxygène étaient publiés pour différentes activités : randonnée pédestre, VTT, Trail, randonnée équestre, via ferrata, raquettes à neige, canyoning. Les guides et informations sur les lieux de pratique sont consultables, en version numérique¹.

Aujourd'hui, tous les guides Randoxygène ne font plus l'objet d'une édition papier. Seuls le canyoning, la randonnée pédestre et le trail restent édités sous cette forme.

La publication des guides Randoxygène témoigne d'un engagement du Département sur tous les aspects de la gestion des lieux de pratique : foncier, environnement, veille, contrôle et entretien ainsi que communication. Il s'agit de valoriser une offre maîtrisée et de qualité, non de publiciser les sites de pratique de manière exhaustive.

c) Géo, le SIG outil central à la démarche du Département.

¹ <https://randoxygene.departement06.fr/randoxygene-8938.html>

Dans la continuité de l'action du département autour du PDIPR, du PDESI et des guides Randoxygène, un système d'information géographique est mis en place. L'interface utilisée est celle du logiciel Géo. Elle doit permettre au service du Département de centraliser la connaissance des lieux de pratique, de faciliter la veille et l'entretien ainsi que de fournir un outil de mutualisation des connaissances accessibles aux partenaires via une interface web.

La mise en œuvre de cet outil nécessite avant tout une base de donnée de qualité, permettant de qualifier les sites de manière très détaillée. Une première version de cette base de donnée sera fournie à l'issue de la présente étude. Pour cela, la structure de la base de donnée a été revue en intégralité (cf. fichiers sites).

Les données collectées ne seront pas exhaustives et la mise à jour sera progressivement effectuée par les services du Département et les partenaires (notamment les comités départementaux des fédérations sportives de nature).

d) Le territoire : une exceptionnelle base arrière d'entraînement

Outre la force du panorama (véritable terrain de sport à ciel ouvert à l'année), la destination Côte d'Azur, dispose de quatre atouts : la performance (avec de nombreux clubs sportifs dans l'élite), une pratique sportive très élevée (un licencié pour quatre habitants), une offre d'infrastructures sportives en plein développement, et enfin une dynamique Sport et Technologie autour de la French Tech Côte d'Azur.

De fait, et sur le sujet des sports de nature, le territoire devient assez naturellement une base arrière d'entraînement au-delà de la saison estivale pour ces activités de nature.

e) Le Cluster Sport Tourisme: un outil récent au service des acteurs

Afin de capitaliser sur ce critère remarquable, le Département a choisi de développer le « Cluster Sport & Tourisme de la Côte d'Azur ». Cette nouvelle entité collaborative a été lancée en 2016. Elle est fédérée par le CRT Côte d'Azur, pour une approche marketing et commerciale originale.

Le Cluster Atout France c'est 47 structures affiliées sur la base du volontariat, dont :

- 5 handisport pour l'Accueil de sportifs
- 2 hôtels
- Vingtaine de professionnels marketing (distributeurs, agences réceptives, hôtels, agences de coaching, et autres agences spécialisées sur le sport).

A l'instar du Cluster MICE Côte d'Azur (Tourisme d'Affaires), les professionnels du tourisme et du sport se mobilisent pour, générer du flux commercial supplémentaire en mutualisant leurs savoir-faire. Ce décloisonnement des métiers et cette association des univers professionnels doivent permettre de concevoir de nouvelles offres de séjours sportifs (pour

les compétiteurs, les accompagnateurs, des stages d'entraînement...) adaptées au marketing de destination.

Le principe est notamment de déployer une "Charte d'accueil des sportifs", première de ce type en France, qui aura pour objectif l'amélioration de l'accueil sur les sites qui reçoivent ce public, qu'il soit athlète de haut niveau, sportif amateur, handisport, accompagnant en individuel ou en groupe. Cette approche marketing se veut collaborative associant les acteurs publics et privés grâce à une task-force.

Deux groupes de travail ont été constitués :

- Structuration et amélioration de l'accueil des touristes sportifs. Leaders : Denis CIPPOLINI, Président Syndicat Hôtelier de Nice et Philippe MANASSERO, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes.
- Marketing du Tourisme sportif. Leaders : Yves CORDIER, Sportif et Directeur général d'Iron man France et Olivier DE NICOLA, Directeur de l'agence Contrastes.

Ce dispositif vient compléter les chartes d'accueil « vélo » et « équestre » d'ores et déjà existantes. L'ambition est d'accueillir d'ici dix ans 300 000 séjours supplémentaires sur la Côte d'Azur pour dépasser le cap des 600 000 séjours sportifs en 2025.

Certes, ce réseau comprend des activités hors sport de nature avec les événements liés aux sports collectifs notamment. Mais il existe toutefois de nombreuses déclinaisons sport de nature avec les courses hors stade (trail, triathlon), le vélo, la voile, les événements de plongée...

Ce cluster est développé aux côtés du Contrat de Destination Côte Azur France, « Terre de sport et événements ». Mis en place avec l'appui technique et financier de l'Etat et de Atout France, ce contrat constitue un outil innovant et opérationnel pour accélérer le développement international de la destination, renforcer son attractivité, et fédérer sur plusieurs années les acteurs publics et privés autour d'objectifs communs en matière d'ingénierie et de promotion sur les marchés. Il porte sur la structuration et le développement de l'offre, la qualité d'accueil, la promotion sur un ou plusieurs marchés internationaux cibles, ainsi que sur les démarches d'intelligence économique.

II. Diagnostic par activité à l'échelle du Département

1. Les acteurs des sports de nature

Au sens large, les acteurs des sports de nature peuvent être :

- Le mouvement sportif (fédérations délégataires et affinitaires, comités départementaux),
- Des professionnels et prestataires d'activités,
- Les organisateurs d'événements,
- Des usagers de l'environnement : chasseurs, pêcheurs, propriétaires fonciers, agriculteurs, exploitants forestiers...
- Des structures de gestion et de protection de l'environnement : Parc national du Mercantour, Réserve naturelle régionale, Département au travers des ENS et Parcs naturels départementaux, les gestionnaires de sites Natura 2000...
- Des services de l'Etat,
- Des collectivités territoriales (de la commune au Département), des syndicats mixtes.
- Des acteurs touristiques institutionnels (OT, CRT...) et professionnels distributeurs, producteurs et réceptifs

Ces acteurs ont un rôle dans l'organisation des sports de nature ou sont associés ou concernés par leur développement au travers de leur mission.

Nous proposons dans cette partie un zoom sur quatre catégories d'acteurs ou dynamiques directement liés aux sports de nature : le mouvement sportif, les prestataires, les événements et le haut niveau.

a) Le mouvement sportif

Le nombre de licenciés par fédérations sportives est un indicateur intéressant pour comprendre les dynamiques associatives locales. Ces chiffres doivent cependant être relativisés, notamment compte tenu du fait que dans les sports de nature, beaucoup de pratiquants ne sont pas licenciés. Toutefois, la comparaison avec d'autres départements permet d'identifier les fédérations dynamiques ou sous représentées dans les Alpes-Maritimes².

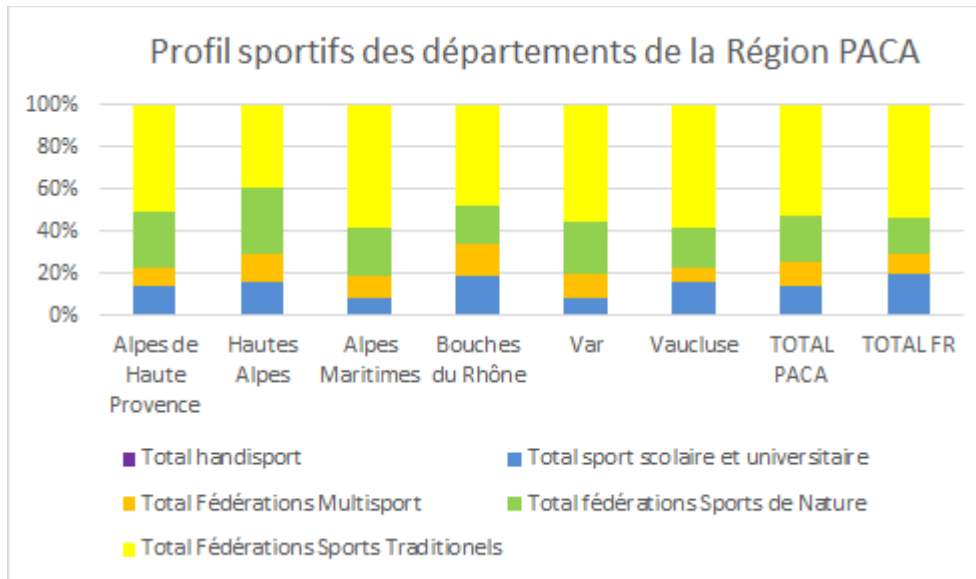
Concernant le lien avec les lieux de pratique, les clubs et comités départementaux affiliés à des fédérations délégataires ou affinitaires sont les principaux aménageurs et gestionnaires des lieux de pratique de sports de nature. Ils en sont aussi les principaux utilisateurs. Leurs modalités de gestion diffèrent selon leur fédération de tutelle. Par exemple, s'ils peuvent passer des conventions avec les propriétaires privés pour garantir le libre accès aux ESI, dans certains cas c'est le comité départemental qui les contracte tandis que pour certaines fédérations, les clubs peuvent contractualiser. Le mouvement sportif est enfin le principal

² Source Ministère des sports : Effectifs licenciés 2016.

acteur de la veille et de l'entretien des ESI. Certains sites gérés par le milieu associatif peuvent être d'un usage privé (Golfs par exemple).

○ Profil sportif des Alpes-Maritimes

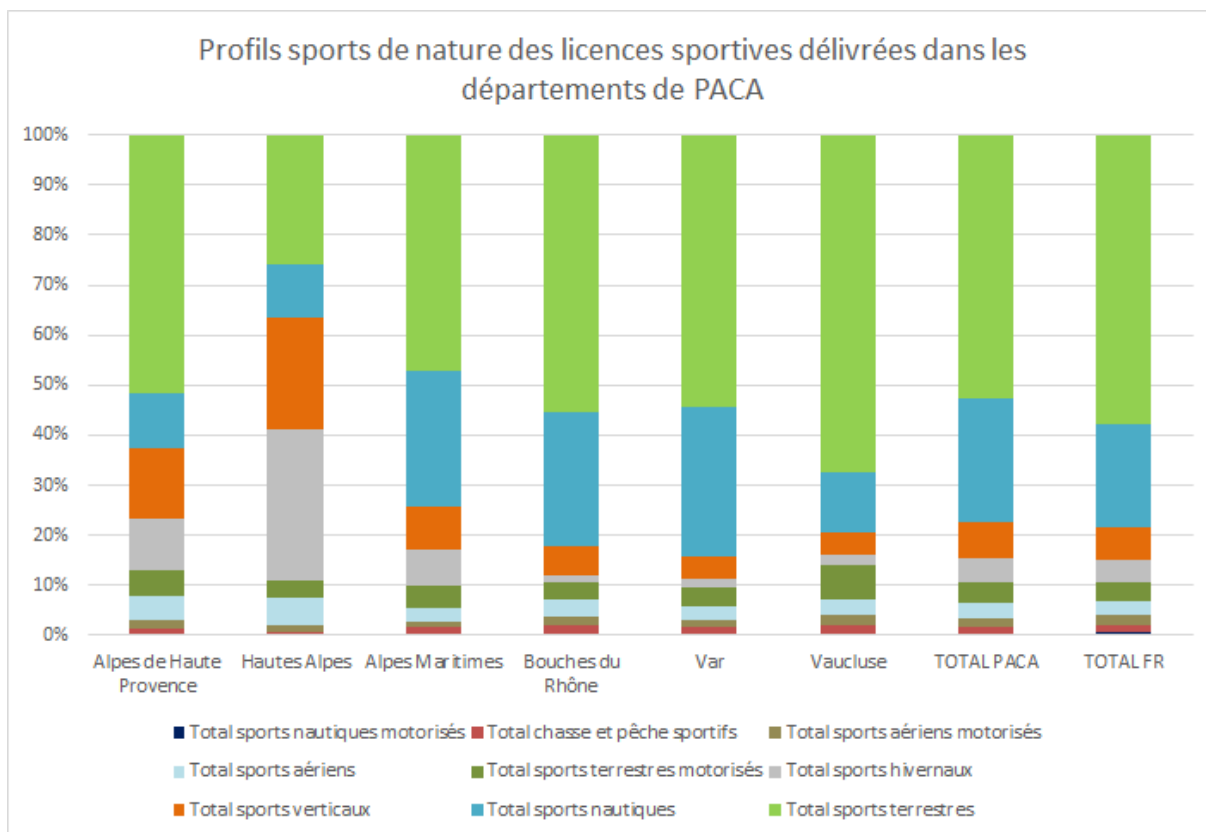
Les départements accueillant de grandes agglomérations sont généralement plus marqués par les sports traditionnels (football tennis, gymnastique, sports de combat...). Les Alpes-Maritimes n'échappent pas à cette tendance. Le pourcentage de licences délivrées par des fédérations de sports traditionnels est le plus important de la région PACA.



Si l'on rapporte les nombres de licences sportives délivrées à la population (taux de pénétration), on observe que les Alpes-Maritimes présentent :

- Les plus faibles taux de pénétration de la région PACA en termes de licences handisport et sport-adapté réunies, il en est de même pour les licences délivrées par des fédérations de sports scolaires et universitaires, et ce à égalité avec le Vaucluse
- Le meilleur taux de licences sports traditionnels de la Région. Ce chiffre est proche de la moyenne nationale.
- Concernant les sports de nature, le taux de pénétration des licences dans le département est équivalent à la moyenne régionale, supérieur à la moyenne nationale. Il est le quatrième de la région, derrière les Hautes-Alpes, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var, trois départements plus ruraux.

Si l'on s'intéresse uniquement aux sports de nature, les Alpes-Maritimes, comme les départements de la façade littorale, est marqué par les sports nautiques.



En terme de taux de pénétration (licences pour 1 000 habitants), les Alpes-Maritimes présentent :

- le plus faible taux de pénétration concernant les sports aériens motorisés (faible nombre d'aérodromes),
- le troisième taux concernant les sports hivernaux et les sports verticaux (spéléologie, escalade...), après les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence,
- le second taux de pénétration concernant les sports nautiques après le Var.

A noter que les sports terrestres sont fortement marqués par la comptabilisation du Golf, fédération très dynamique dans le département.

○ Fédérations sur et sous représentées dans les Alpes-Maritimes

Les 15 fédérations sportives de nature délivrent près de 50 000 licences en 2016 (cf. tableau ci-dessous):

Fédérations françaises agréées en 2016	Alpes-Maritimes	PACA	France
FF de golf	9 725	37 595	407 719
FF de voile	8 604	34 617	270 479
FF d'équitation	7 737	42 391	663 194
FF de la randonnée pédestre	4 484	27 259	237 167
FF de ski	3 749	11 813	120 368
FF d'études et sports sous-marins	2 826	12 951	139 490
FF des clubs alpins et de montagne	2 385	9 803	86 703
FF de la montagne et de l'escalade	2 153	7 710	89 036
FF de cyclisme	1 518	9 685	118 611
FF d'aviron	1 384	4 360	46 045
FF du sport automobile	1 371	4 678	40 794
FF de triathlon	1 361	5 208	59 974
FF de motocyclisme	1 008	5 482	60 780
FF de sauvetage et secourisme	983	5 532	62 857
FF de vol libre	657	3 613	31 461
Total	49 945	222 697	2 434 678

Comparativement aux moyennes nationales, certaines fédérations sont plus dynamiques, mieux implantées et développées dans les Alpes-Maritimes. Parmi celles-ci, on note la présence de sports verticaux, du golf, de la voile et du ski.

10 fédérations observent un meilleur écart par rapport à la moyenne régionale (en terme de taux de pénétration (nombre de licences pour 1 000 habitants) :

Taux de pénétration / Fédération agréée en 2016	Alpes-Maritimes	PACA	France
FF de golf	8,86	1,48	2,83
FF de ski	3,42	1,1	1,64
FF de voile	7,84	1,04	3,84
FF de la montagne et de l'escalade	1,96	0,45	0,64
FF d'aviron	1,26	0,4	0,58
FF du sport automobile	1,25	0,33	0,65
FF des clubs alpins et de montagne	2,17	0,25	0,89
FF de triathlon	1,24	0,22	0,35
FF de canoë-kayak	0,58	0,05	-0,06
FF de ski nautique et wake board	0,17	0,05	-0,08

Parmi les fédérations ayant le moins bon écart de pénétration par rapport au régional, on relèvera les fédérations d'équitation et de randonnée pédestre, lesquelles délivrent pourtant de nombreuses licences (le plus grand nombre de licences dans le département, en termes de licences par habitants,

Taux de pénétration / Fédération agréée en 2016	Alpes-Maritimes	PACA	France
FF de sauvetage et secourisme	0,9	-0,19	-0,03
FF de cyclisme	1,38	-0,52	-0,37
FF de cyclotourisme	0,4	-1,05	-1,44
FF de la randonnée pédestre	4,09	-1,27	0,58
FF d'équitation	7,05	-1,28	-2,76

Focus : les sportifs de haut niveau (SHN)

Le ministère des sports publie annuellement la **liste des sportifs de haut niveau**³.

Dans le département des Alpes-Maritimes, 354 sportifs étaient inscrits sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau en 2017. Parmi ceux-ci, 118 sont licenciés auprès d'une fédération de sports de nature, soit un tiers des Sportifs de Haut Niveau (SHN) du département.

Les 10 fédérations ayant le plus grand nombre de Sportifs de Haut Niveau (SHN) en 2017, dans le 06 :

Fédération	F	M	Nombre	% 06
NATATION	20	33	53	15%
VOLLEY BALL	9	23	32	9%
JUDO	10	14	24	7%
VOILE	10	14	24	7%
SKI	4	14	18	5%
BASKET-BALL	9	8	17	5%
CYCLISME	2	15	17	5%
ATHLETISME	9	6	15	4%
MOTOCYCLISME	1	12	13	4%
GOLF	1	11	12	3%
Total général	125	229	354	100%

La voile est la quatrième fédération du département ayant le plus de SHN, devant le ski (5^{ème}), le cyclisme (7^{ème}), le motocyclisme (9^{ème}) et le golf (10^{ème}). Soit cinq fédérations de sports de nature dans les dix premières.

Ces chiffres sont à mettre en perspective de la présence de structures comme le pôle voile d'Antibes, lequel alimente très largement l'équipe de France. 16 sportifs sont licenciés à la société des régates d'Antibes (sur 24). En Motocyclisme, 6 sportifs sur 13 inscrits sur les listes sont licenciés à Grasses. Les autres adhérents aux clubs de Sospel, Cannes, Menton, Saint-Laurent ou Nice. En Golf, 8 sportifs sont licenciés au golf club de Cannes-Mougins, les 4

³ <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-des-sportifs-de-haut-niveau>

autres à Saint Donat. Sur les 17 adhérents de la fédération de cyclisme inscrits sur les listes de haut niveau, 7 sont issus du club Coll Rider BMX, 5 sont licenciés à l'US Cannes VTT, trois autres sont aussi licenciés en VTT, dans des clubs différents. Sur les 18 SHN en ski, 7 sont licenciés en inter club, 5 à Isola 2000 et 3 à Auron.

	Collectifs nationaux	Elite	Espoirs	Reconversion	Relève	Senior	Total
VOILE		5	7	1	7	4	24
SKI		2	10		2	4	18
CYCLISME	6	2	6		3		17
MOTOCYCLISME			3	1	6	3	13
GOLF			9		3		12
AUTOMOBILE	2		1		1	3	7
MONTAGNE ET ESCALADE			5		1		6
AVIRON		1	4				5
ETUDE ET SPORTS SOUS MARINS	1				3	1	5
PARACHUTISME						5	5
CANOE-KAYAK			1	1			2
SAUVETAGE SECOURISME	2						2
TRIATHLON			1				1
VOL LIBRE						1	1
HANDISPORT	3	1			2		6
SPORT ADAPTE						2	2
Total sports traditionnels	38	11	111	0	57	11	228
Total sports de nature	11	10	47	3	26	21	118
Total Handisport et sport adapté	3	1	0	0	2	2	8
Total général	52	22	158	3	85	34	354

Hormis ces disciplines phares, les SHN du département pratiquant des sports de nature sont licenciés par exemple en aviron, escalade, plongée, etc. Sur les listes élite, le département compte des athlètes en voile, ski, cyclisme et aviron.

A noter qu'aucun lieu de pratique du parachutisme, n'a été identifié sur le département compte tenu de la réglementation aérienne. Les clubs et sportifs du département s'entraînent dans les départements voisins.

On note aussi 6 athlètes licenciés auprès de la fédération Handisport et 2 en sports adapté (disciplines non communiquées).

b) Les prestataires et professionnels sport nature

Précision méthodologique : les données présentées ici sont extraites de la liste des diplômes déclarés auprès de la DDCS 06 et ayant fait l'objet d'une demande de carte professionnelle. On peut considérer qu'elles sont représentatives des éducateurs sportifs en activité, néanmoins, plusieurs précautions sont à prendre dans leur analyse :

- Un même éducateur peut posséder plusieurs diplômes, le nombre d'éducateurs est donc moins important que celui de diplômes.
- Pour chaque diplôme déclaré, l'activité professionnelle peut être très différente en nature (encadrement en club ou avec des publics touristiques par exemple) ou en volume. Certains éducateurs sont déclarés mais ne travaillent plus ou que très peu avec leur diplôme sportif.
- La base de données identifie la commune de résidence des éducateurs sportifs, mais celle-ci est souvent différente du lieu (ou des lieux) d'exercice. Cette information ne peut donc pas être utilisée.

La liste des diplômes ayant fait l'objet d'une carte professionnelle est toutefois représentative. Elle permet d'identifier les éducateurs les plus et moins représentés dans le département.

Concernant le lien avec les lieux de pratique, ils n'en sont que plus rarement les aménageurs et gestionnaires. Les sites qui sont gérés par des professionnels sont le plus souvent privés et à l'accès payant (stations de ski, golf, parcours acrobatiques en hauteur, centres équestres...). Des sources de données complémentaires peuvent être mobilisées : liste des établissements et entreprises prestataires (regroupant souvent plusieurs professionnels), liste des équipements d'accès payant. La première, pour être établie, demande un important travail de recensement. La seconde sera construite au cours du présent diagnostic : recensement des golfs, parcs aventure...

Selon les données fournies par la DDCS, 2 427 diplômes permettant l'encadrement de sports de nature sont déclarés dans le département en 2017. Les plus nombreux concernent dans l'ordre le ski, la voile et le motonautisme (cf. détail ci-dessous).

Tableau des diplômes par discipline déclarés auprès de la DDCS 06 (2017)

Discipline(s) principale(s) du diplôme	Nombre
Ski	609
Voile	422
Motonautisme	238
Etudes et sports sous-marins	223
Equitation	196
Randonnée pédestre	196
Canoë-kayak	133
Canoë-kayak + voile	21
Canoë-kayak + Ski nautique	3
Cyclisme	84
Canyoning	61
Guide de Haute Montagne (ou aspirant)	53
Escalade + Canyoning	36
Escalade	25
Raquettes à neige	24
Aviron	17
Vol libre	16
Spéléologie + Canyoning	13
Motocyclisme	12
Course d'orientation	10
Triathlon	8
Ski Nordique	7
Kite Surf	2
Surf	1
Autres	17
Total général	2 427

Suivant les disciplines sportives, le panel de diplômes déclarés est différent. On peut différencier :

- les diplômes d'Etat importants, aux prérogatives larges d'encadrement: Brevets d'Etat (BEES), Diplômes d'Etat (DEJEPS) ou Brevets Professionnels (BPJEPS),
- les qualifications complémentaires délivrées aux possesseurs de diplômes (AQA, CQC, CS, UCC⁴),
- les diplômes de moindre niveau aux prérogatives plus limitées Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT), Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), diplômes universitaires...
- les diplômes fédéraux qui ne permettent l'encadrement contre rémunération qu'en cas de dérogation accordée par les services de l'Etat.

⁴ Cf. Glossaire

Les professionnels établis et travaillant à l'année sont généralement possesseurs d'un diplôme de la première catégorie. Le nombre de BEES, DEJEPS, BPJEPS⁵ est par conséquent le plus représentatif et le plus proche du nombre de professionnels en activité.

	BE Alpinisme	BEES 1	BEES 2	BPJEPS	DE JEPS	BAPAAAT	CQP	CS (pour BJEPS)	AGA	CQC (pour BEES)	UCC (pour BPJEPS)	Diplômes anciens	Diplômes divers/composés	Diplômes fédéraux	Diplômes universitaires	Fonctionnaire territorial	Titres à finalité professionnelle	Total général
Ski		424	4		44				3			133	1					609
Voile		206	8	85	1		91				1			30				422
Motonautisme		38		130			2				34			34				238
Etudes et sports sous-marins		164	15	9	34									1				223
Equitation		60	4	105		4	1							21			1	196
Randonnée pédestre	154			8	16	18												196
Canoë-kayak		91	3	9	3	11	1				13			2				133
Canoë-kayak + voile				21														21
Canoë-kayak + Ski nautique				3														3
Cyclisme		40	1	9	1	10				17	6							84
Canyoning					30				31									61
Guide de Haute Montagne (ou aspirant)	52				1													53
Escalade + Canyoning		36																36
Escalade					5	7		8			1	2			2			25
Raquettes à neige										24								24
Autres									2			14				1		17
Aviron		6	1	6			3							1				17
Vol libre		16																16
Speleologie + Canyoning		13																13
Motocyclisme		3					8				1							12
Course d'orientation		2				8												10
Triathlon					3									5				8
Ski Nordique		7																7
Kite-surf				2														2
Surf		1																1
Total général	206	1107	36	387	138	58	106	8	36	41	56	149	1	94	2	1	1	2427

Afin de comparer le nombre, la densité ou la répartition par diplômes des éducateurs sportifs dans les départements français, on peut se reporter à « l'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés », réalisé par la MEOS et le PRNSN⁶ à partir des données des services déconcentrés de la jeunesse et des sports. On trouve notamment dans cet atlas des cartes représentant la répartition par département de chacun des diplômes relatif aux sports de nature existant. Il est recommandé de se reporter à ce travail pour obtenir plus de détails sur les diplômes. Les données présentées sont issues de la remontée au ministère des données collectées par les services déconcentrés. Ce travail a été réalisé en 2008 puis 2015. Une extraction de cet atlas est proposée en annexe.

⁵ Cf. Glossaire

⁶ <http://www.sportsdenature.gouv.fr/publications/atlas-2015-educateurs-sportifs-declares>

c) Les organisateurs d'événements sportifs

Le territoire accueille de nombreux événements de sports de nature (trentaine de disciplines), de tous niveaux et notamment des grandes épreuves d'envergure nationale et internationale (Marathon des Alpes-Maritimes, l'Ultra trail Côte d'Azur Mercantour, l'Iron Man de Nice). Sur des terrains en fort développement comme le trail, le vélo, le VTT, le triathlon, il est même un des acteurs phares en France compte tenu de sa configuration et de son climat extrêmement favorables (Cf. Détail Infra).

Il peut s'agir de structures privées, associatives ou de collectivités territoriales et d'OTSI. Ils utilisent et valorisent des sites existants et aménagés, mais peuvent aussi développer leurs pratiques sur des sites non aménagés ou balisés de manière permanente. Ils ne sont pas gestionnaires d'ESI au titre de leur rôle d'organisateur d'événements.

Le Département accompagne et contribue (817 000€ d'aide en 2017) à la réussite de nombreux événements (83 en 2017) sur les disciplines telles que les courses d'athlétisme hors stade, le triathlon, le trail (Challenge Trail 06), la voile, le cyclisme et le VTT, le canyon, l'équitation, la plongée, le handi ski, la pêche, la randonnée, le ski alpinisme ou encore les raids multisports.

d) Les collectivités territoriales et autres institutions publiques

Les Métropoles, Communautés d'agglomération et Communautés de communes, à travers leur compétence tourisme, ont un rôle prépondérant dans l'organisation des sports de nature. Leurs implications respectives sont très différentes et sont détaillées dans un paragraphe spécifique ci-après. Elles peuvent également contractualiser avec les propriétaires privés afin de garantir l'usage d'un site ou le passage des pratiquants sur un terrain. Les communes peuvent être impliquées dans la gestion des ESI, notamment lorsqu'ils se trouvent sur leur domaine public ou leur domaine privé. L'implication des communes dans la gestion des ESI reste cependant plus rare et sporadique.

Dans les Alpes-Maritimes, plusieurs Syndicats Mixtes de gestion d'espaces coexistent. Leur objet réside très souvent dans l'aménagement et la gestion des domaines skiables notamment. Parallèlement à leurs rôles dans l'organisation des activités hivernales, ils peuvent aussi travailler à la structuration des activités estivales (La Colmiane...).

- Syndicat Mixte Gréolières L'Audibergue (stations de Gréolières et de l'Audibergue)
- Syndicat Mixte de Valberg (stations de Valberg et de Beuil)
- Syndicat Mixte de la station de Roubion Les Buisseres
- Syndicat Mixte des stations du Mercantour (Auron et Isola 2000, St Dalmas le Sauvage)
- Syndicat Mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore (station de la Colmiane, Vésubia Mountain Park, Parc Alpha, Bassin baignade biologique Roquebillière, Luge d'été Colmiane, PAH Colmiane, Tyrolienne géante)

Colmiane, Centre thermal Berthemont, Via ferrata Lantosque, station de Turini Camp d'Argent, station du Boréon).

Certains syndicats mixtes traitent d'autres activités liées aux sports de nature telles que l'eau et les cours d'eau (jusqu'à l'instauration de la loi NOTRe, en janvier 2017). Depuis, la gestion a été réintégrée aux EPCI respectifs avec une gestion globale confiée au SMIAGE Maralpin.

e) Les acteurs et périmètres de gestion de l'environnement

Les sports de nature prennent souvent place au sein d'espaces naturels protégés ou gérés. Suivant le type d'espace ou de protection, les incidences sur le développement et la gestion ou la fréquentation des ESI sont différentes.

Nous abordons ici, de manière générale les différentes mesures de gestion et de protection de l'environnement et leur portée, notamment au regard de l'organisation, la structuration et le développement des sports de nature. Les problématiques d'impacts, les analyses par type d'activité ou par territoire sont abordées dans le paragraphe « Diagnostic environnemental ».

Les mesures de gestion et de protection de l'environnement sont nombreuses et à la portée variée. Pour en savoir plus sur celles-ci, on peut se reporter au guide de l'ATEN.

Différents périmètres de gestion ou de protection de l'environnement existent et sont portés par différents acteurs : outils juridiques pour la protection des espaces naturels, disponible et consultable en ligne⁷.

Les différents périmètres :

- Sont mis en place par des acteurs différents (Etat, Régions, Départements...)
- Peuvent faire l'objet de la mise en place d'une structure de gestion spécifiques (parcs nationaux, PNR, Réserves nationales), la gestion peut être déléguée (Natura 2000) ou aucune gestion peut n'être associée (Arrêtés de protection de Biotope, ZNIEFF, sites classés...)
- Peuvent avoir une portée réglementaire (Parcs nationaux, Réserves, APPB, sites classés...), consister en une maîtrise foncière (ENS, conservatoire de littoral), avoir pour but une gestion contractuelle (PNR) ou être de simples périmètres de recensement des espèces (ZNIEFF).

Leur nature, leur pilotage ou leur portée réglementaire est donc très différente.

Pour chacune des mesures de protection, nous présentons ici rapidement les sites concernés dans le département, la portée de la mesure et les potentielles incidences sur le développement et la gestion des lieux de pratiques de sports de nature.

⁷ <http://ct78.espaces-naturels.fr/>

Une cartographie interactive en ligne des différents périmètres de protection est mise en place par la DREAL PACA⁸. L'interface Géo intègre ce flux et permet une lecture croisée rapide des ESI avec les outils de protection de l'espace

Réglementation concernant les espèces protégées

Au-delà des aires gérées ou protégées, certaines lois de protection de l'environnement, s'appliquant sur tout le territoire, ont un caractère réglementaire à prendre en compte. C'est le cas de la réglementation concernant les espèces protégées (L-411-1 et L 411-2 du Code de l'Environnement). Celle-ci est en adéquation avec le droit européen. Elle pose pour principe l'interdiction de déranger ou détruire des espèces protégées. En cas d'impact significatif d'un projet sur une espèce protégée, celui-ci peut être ajourné par le Préfet. Des régimes dérogatoires, mais la procédure est lourde et il faut d'abord démontrer l'intérêt public majeur et l'absence d'alternatives. Cette procédure est suivie par la DDTM. Tout projet d'aménagement ou d'événement concernant les sports de nature peut être soumis à cette réglementation.

Les espaces naturels sensibles

Les ENS sont établis à l'initiative des Départements. Ils ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager et géologique, menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités etc. Ils ont également pour missions l'accueil du public et la sensibilisation au patrimoine naturel.

En 1959, le Département des Alpes-Maritimes a initié la mise en œuvre de ce type d'outil. Les parcs forestiers intégraient en effet cette logique, avant que ne soit promulguée la loi sur les ENS. La majorité des ENS des Alpes-Maritimes correspond aujourd'hui naturellement aux 19 Parcs Naturels Départementaux.

Sur ces espaces, le Département a un droit de préemption, lui permettant de s'assurer de la maîtrise foncière.

Focus : Les parcs départementaux

Le Département compte 19 parcs départementaux (4 700 ha). La logique des parcs est celle d'une ouverture au public d'aires de rupture et préservée sur le plan environnemental. Ce sont des zones de protection sociale et récréatives. En ce sens ce sont des zones protégées et réglementées (accès, activités)⁹.

Le foncier des parcs est majoritairement départemental. Des conventions de gestion sont passées le cas échéant avec les propriétaires communaux (convention de mise à disposition de gestion pour 30 ans renouvelée en 2018) ou étatique (Conservatoire du Littoral - Estérel,

⁸ <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map#>

⁹ <https://www.departement06.fr/parcs-naturels-departementaux/regles-a-respecter-2520.html>

Parodon, et Vinaigrier). On notera que seuls 10 à 15% des sentiers des parcs est inscrit au PDIPR.

La fréquentation est estimée à 2 500 000 visiteurs par an. Et l'idée n'est pas de développer encore plus cette fréquentation en inscrivant les parcs au PDESI. Dans le même esprit les activités événementielles sont très réglementées : 1 000 autorisations annuelles, vigilance marquage, déchets, piétinement.

Dans cette logique de limitation des impacts des activités humaines, le Département rencontre des problèmes de sécurité et de conflits d'usages (fréquentation nocturne en péri-urbain, activités sportives, emploi du feu, gestion des déchets, exploitation commerciale, concerts et mariages interdits...).

Tableau des activités autorisées dans les parcs

Activités	Autorisées / Interdits
Motorisées	Interdits partout
Randonnée	Autorisée partout
Pêche	Autorisée La Brague, Le Loup, Le Broc, L'Estéron
Chasse	Autorisée La Brague (certains secteurs), Le Loup, Grand Corniche (partiellement), Ubac Foran, Plan des Noves, Estérel. Valmasque (battue administrative)
VTT	La Valmasque (3 parcours), Estérel (1 en projet), La Grande Corniche (uniquement sur les pistes DFCl), La Brague (idem)
Equestre	La Valmasque
CO	La Valmasque
Slackline	Interdit partout
Parcours santé	La Valmasque, Vaugrenier, Grande Corniche, Sinodon, Roquevignon
Handi : Sentiers, mobiliers pique niques toilettes sanitaires équipements jeux d'enfants et agrès sportifs	La Valmasque, Vaugrenier, Lac de Broc, La Grande Corniche, Rive du Loup, La Brague, Sinodon, Roquevignon
Organisation d'activité pour des groupes	Soumise à demande d'autorisation

Le réseau Natura 2000

La création du réseau Natura 2000 est une initiative européenne, ensuite mise en œuvre par les Etats. Les sites sont inscrits au réseau Natura 2000 en tant que ZPS (Zone de Protection Spéciale, directive), ZSC (Zone spéciale de Conservation, Directive) ou les deux. Les sites du réseau Natura 2000 font l'objet d'un DOCOB (DOCument d'OBjectifs) qui identifie les actions à entreprendre pour les maintenir dans un bon état de conservation.

Pour ces sites, les activités, aménagements, événements peuvent faire l'objet d'une évaluation d'incidence. Les activités concernées par cette démarche sont celles inscrites sur les listes nationales ou locales¹⁰.

A noter que depuis le 1^{er} mars 2017, l'évaluation d'incidence Natura 2000 rentre dans le cadre de la mise en place de « l'autorisation environnementale unique ». Cette nouvelle procédure unique peut, dans le cadre des sports de nature, permettre de ne réaliser une seule démarche au lieu de cumuler l'évaluation d'incidence avec d'autres obligations, comme celles relatives aux demandes de dérogation relatives aux espèces protégées.

Concernant les sports de nature, dans les Alpes-Maritimes, doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidence :

- Le PDESI,
- Les travaux d'aménagement des sites,
- Les manifestations sportives soumises à déclaration et susceptibles d'accueillir plus de 500 personnes,
- Les manifestations aériennes publiques prévoyant un survol à moins de 300m sol,

Et pour la mer :

- Les manifestations nautiques de Kite Surf,
- Les concours de pêche,
- Les randonnées nautiques encadrées en véhicules motorisés,
- Les manifestations aériennes soumises à autorisation,
- Les plateformes ULM.

23 sites font partie du réseau Natura 2000 (21 hors PNM, un seul en cœur de parc national). Ils sont mis en place par l'Etat. Dans les Alpes-Maritimes, pour tous les sites, la gestion est confiée à une collectivité : CASA, CARF, CCAA, Métropole et Département plus SIVU de gestion des eaux pour le site Gorges de la Siagne.

Les enjeux majeurs sont :

- La préservation de la biodiversité (« Hotspot » de la France métropolitaine, quasi insularité, climat italo ligurien très particulier).
- La confrontation directe avec les zones urbanisées : pratiques sportives urbaines « intrusives », nécessité de communication et de pédagogie.



¹⁰ Liste locale : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP_2015-168_mod_cle2b261f.pdf ; liste locale mer : http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_liste_locale_mer_EI_Natura_2000_cle51255b.pdf ; liste nationale : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024476415&dateTexte=&categorieLien=id>

Le Parc national du Mercantour

Les Parcs nationaux sont des outils de protection forts, mis en place par l'Etat. Ils font l'objet de la mise en place d'une structure de gestion, sous la forme d'un GIP. Le Parc, dans sa zone cœur a une portée réglementaire. Le directeur du Parc dispose d'un pouvoir de police sur l'environnement. Le règlement du parc peut limiter, encadrer ou interdire certaines pratiques sportives de nature.

La zone d'adhésion, plus large, n'a quant à elle pas de portée réglementaire. Il s'agit d'un périmètre d'espace de projet, dont la logique de gestion est globalement proche de celle d'un PNR, les objectifs étant, en plus, de favoriser la conservation du patrimoine naturel du cœur de parc.

La réglementation du Parc national du Mercantour¹¹ interdit par exemple le camping, les sports motorisés terrestres, réglemente le bivouac ou des pratiques comme le VTT, l'escalade, la randonnée équestre, la pêche... Le survol motorisé est interdit à moins de 1000 m sol et le survol non motorisé (parapente, deltaplane, planeurs) fait l'objet d'une réglementation spécifique. La Randonnée pédestre et l'alpinisme sont les activités qui sont autorisées en cœur de parc, sans réglementation spécifique. Les vallées des Merveilles et de Fontanalba font l'objet d'une réglementation plus stricte.

La portée du Parc national du Mercantour est importante et il est un acteur incontournable du développement maîtrisé des sports de nature. Le parc, dans cette logique, met en place différentes actions, divers outils de connaissance ou de sensibilisation :

- Labellisation des professionnels (marque Esprit Parc),
- SIG pour connaissance des sites de pratique (format Géotrek) avec une interface en ligne de diffusion des informations sur les itinéraires de randonnée¹².
- Charte signalétique des itinéraires de randonnée.
- Études de fréquentation.
- Nombreuses réunions de concertation par territoire ou activité avec les partenaires...

Les manifestations sportives sont soumises à autorisation du parc. Afin d'éviter des pressions fortes ou récurrentes sur les milieux, le parc n'autorise pas les manifestations de plus de 1 500 personnes et demande à ce que les parcours soient modifiés chaque année, si la manifestation est régulière. Le départ et l'arrivée ne doivent pas se faire en cœur de parc.

¹¹ <http://www.mercantour-parcnational.fr/fr/le-parc-national-du-mercantour/la-reglementation>

¹² <http://rando.marittimemercantour.eu/>

Le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Le PNR est régi par sa charte, mise en œuvre sur le territoire du parc par un syndicat mixte de gestion. Elle définit les domaines d'intervention du syndicat mixte et les engagements de l'Etat et des collectivités territoriales permettant de mettre en œuvre les orientations de protection, de mise en valeur et de développement qu'elle détermine.

La charte témoigne d'un projet territorial commun, associant collectivités et services de l'Etat. Un PNR est donc un espace de projet : il aide, conseille et appuie les collectivités et particulièrement les communes. Il a vocation à mettre en lumière et à valoriser un territoire. Il est avant tout un outil d'expertise, d'animation, de pédagogie, de dialogue et de médiation pour la protection, la valorisation des patrimoines et le développement local.

Le Décret Ministériel portant création du 48^{ème} PNR de France est paru au Journal Officiel du 30 mars 2012. Ce PNR, le 6^{ème} de la région PACA, inclut 45 communes issues de 4 EPCI soit près de 90 000 hectares et 31 300 habitants.

PNR PREALPES AZUR				
EPCI	CAPG	CCAA	CASA	MNCA
Total Communes	16	12	11	6

Concernant les sports de nature, le PNR des Préalpes d'Azur a mis en place diverses actions :

- Suivi des manifestations sportives,
- Diagnostic des sports de nature,
- Schéma itinérance à l'échelle du PNR,
- Outils de qualification des professionnels de pleine nature (Valeurs Parc Naturel Régional, par exemple),
- Dispositif ambassadeurs : agents de terrain réalisant des comptages à l'année sur des sites pilotes...

A noter que le PNR dispose aussi d'un SIG intégrant différentes données sur les sports de nature, via une interface Géotrek.

Les Réserves naturelles Terrestres

Le territoire compte une **Réserve naturelle Régionale (RNR)** avec les Gorges de Daluis classée en 2012 (1 082 ha, co-gestion Communauté de Communes Alpes Azur et Ligue de Protection des Oiseaux PACA).

L'objectif principal de la réserve est d'assurer la conservation, l'entretien voire la reconstitution d'un patrimoine naturel en adéquation avec un plan de gestion en accord avec un comité consultatif. Instituées par décret pour les Réserves Nationales,



les Réserves Régionales sont mises en place et créées par les Régions. Elles constituent un vecteur des stratégies régionales en faveur de la biodiversité et un outil de valorisation de la nature.

La création d'une RNR entraîne les potentielles réglementations voire interdictions de certaines activités sportives de nature. Dans le cas des Gorges de Daluis :

« La circulation des VTT est autorisée uniquement sur les sentiers balisés. Un plan de circulation sera réalisé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

La pratique du canyoning est autorisée uniquement dans les clues d'Amen (en aval de la balise 115), de Berthéou et dans le lit du Var,

Les manifestations sportives sont soumises à autorisation du Président du Conseil Régional. »¹³

Enfin, on aura noté également la Réserve Biologique des Monts d'Azur¹⁴ qui est un parc animalier de 700 ha, privé, d'accès payant et réglementé.

Les autres mesures de gestion ou de protection de l'environnement

D'autres mesures de gestion ou de protection de l'environnement ont été développées dans le département des Alpes-Maritimes. Certaines **n'impactent pas ou peu le développement et la structuration des sports de nature**, soit car elles n'ont pas d'effets réglementaires, soit parce que la localisation des aires protégées ne soulève pas de problèmes avec ces pratiques. D'autres, comme les APPB peuvent réglementer des activités mais elles s'appliquent sur des périmètres très restreints. On peut par exemple citer :

- Les **Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope** (APPB)
- Les **sites inscrits et classés**,
- La **politique de l'eau** (loi sur l'eau, SAGE...)
- Les 4 zones marines protégées à Golfe-Juan, Cagnes-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Roquebrune-Cap-Martin et le parc maritime de Théoule- sur-Mer.
- Les **ZNIEFF** (périmètres d'inventaires des espèces patrimoniales).

L'Etat développe aussi une politique environnementale au travers d'outils comme : **la trame verte et bleue, la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP) ou le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Le SIG du Département** en apportant une connaissance fine des sports de nature dans le département **peut permettre leur prise en compte lors de la mise en œuvre de telles mesures.**

f) Les acteurs liés au tourisme

Les acteurs Institutionnels : CRT, OT, OTI, SI BIT...

Le CRT Côte d'Azur France gère la promotion des activités et administre un observatoire de la fréquentation et de l'offre. Organisme institutionnel gestionnaire de la marque « Côte d'Azur », le CRT travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs touristiques,

¹³ <https://inpn.mnhn.fr/docs/espacesProteges/rnr/FR930012420121029.pdf>

¹⁴ <http://www.haut-thorenc.com/>

qu'ils soient élus, institutionnels ou professionnels dans le cadre d'une approche marketing territoriale au bénéfice de l'ensemble de la Côte d'Azur. Il participe en lien avec ses partenaires institutionnels et professionnels à la définition et mise en œuvre de la stratégie touristique départementale.

http://pro.cotedazur-tourisme.com/hors_menu/connaitre-le-crt-cote-dazur-06_2813.html

Le territoire comptait 79 OT (OT, SI, point info Tourisme) avant la prise en compte de la loi NOTRe et la reprise de compétence au niveau de certaines intercommunalités. Aujourd'hui, les lignes du paysage ont bougé : certains territoires ont effet délégué la gestion touristique aux intercommunalités, quand d'autres ont conservé leurs prérogatives d'actions.

Cette dichotomie au niveau des périmètres de gestion, si elle peut être compréhensible au niveau d'OT très important, rompus au développement touristique, n'en est pas pour autant facilitant dans une logique d'intégration.

Illustration sur la CASA

6 communes ont conservé un OT indépendant :

- Antibes,
- Biot,
- Colle sur Loup,
- St Paul de Vence,
- Vallauris,
- Villeneuve Loubet,

Le reste des communes du territoire est intégré au niveau du service Tourisme de la CASA. Et sur les 18 communes restantes, seules 6 ont des Bureaux d'Information Touristique (BIT):

- Bar/Loup,
- Opio,
- Gourdon,
- Tourrettes-sur-Loup,
- Gréolières,
- Valbonne-Sophia-Antipolis,

Les 12 dernières n'ont ni OT ni BIT.

Les acteurs privés : Agences et Tour Opérateur réceptifs, gestionnaires d'espaces...

Le département compte une cinquantaine de prestataires privés commercialisant des activités autour du sport parmi lesquels de très importants comme l'agence Contraste et des plus petits comme La Toupie Bleue, ou JB Wiroth TBS Consulting (coach et assembleur de prestations sport et tourisme). Des organisateurs privés d'évènements se développent également : Mickael Croin, Mer Monts Organisation (Christophe Menei).

Le Cluster Sport Tourisme se développe également depuis 2 ans autour de l'idée de potentialiser le développement sur ce vecteur (Cf. Supra).

Enfin on aura noté que plusieurs ESI sont gérés également par des opérateurs privés : UCPA pour le Vésuvia Mountain Park, les golfs, certains parcours acrobatiques et hauteur, certaines via ferrata...

2. Approche par activité

L'approche suivante décline des fiches activités pour rapporter l'état du développement des différentes disciplines dans le Département des Alpes-Maritimes (Structurations spécifiques, acteurs clés et enjeux spécifiques). Dans l'ordre ce chapitre décline les fiches suivantes :

- Les activités terrestres : la randonnée pédestre, le VTT (et le cyclotourisme), la randonnée équestre, la CO, le trail, les sports motorisés.
- Les activités verticales : escalade, spéléologie, via ferrata, canyonisme, parcours acrobatiques en hauteur
- Les activités aquatiques et nautiques: voile, Kite Surf, plaisance, plongée, canoë kayak, paddle, aviron, baignade, sports motorisés
- Les activités aériennes : planeur, vol libre...
- Les activités hivernales : stations de ski et sports d'hiver (ski de piste, de fond, de randonnée, raquette, alpinisme, Snow Kite.
- Les autres activités : la chasse, la pêche et le golf

a) Les activités terrestres

Préalable : Contexte de gestion des sentiers et PDIPR

Le Département anime la démarche PDIPR. Pour cela, il développe différentes actions :

- Contractualisation des sentiers avec les propriétaires privés ou recueil des délibérations des conseils municipaux pour inscription des chemins ruraux au PDIPR,
- Veille des sentiers, notamment via suricate,
- Gestion, entretien régulier et interventions d'urgence (remise en état itinéraires, signalétique, débroussaillage, entretien d'ouvrages...), avec les techniciens du Département et l'appui du service Force 06,
- Pose et entretien des poteaux directionnels et du balisage,

- Communication via les topos de la collection Randoxygène.

Le Département gère ainsi l'intégralité de la démarche, depuis les autorisations d'usage à la communication, en passant par la veille et l'entretien. Il s'agit d'une spécificité du Département des Alpes-Maritimes, d'autres collectivités se contentant par exemple de garantir les autorisations d'usage, déléguant le balisage, l'entretien et/ou la communication à des partenaires comme les intercommunalités ou le CDRP.

Actuellement, le Département a un objectif principal concernant l'entretien des sentiers de randonnée : continuer à maîtriser le développement. Cet objectif implique une logique d'action transversale, depuis le recueil des autorisations d'usage, à la garantie de la qualité des sentiers et la maîtrise de la communication. L'objectif consiste à ne baliser ou développer des circuits que si le Département est en capacité de garantir un entretien et une qualité de balisage à la hauteur de la fréquentation attendue.

Le travail sur les sentiers de randonnée implique différents partenariats :

- Avec le CDRP : en charge du balisage des GR (via convention et aide du Département à hauteur de 20 000 €, relative au défraiement des baliseurs) et l'édition des topoguides correspondant.
- Avec les communes, qui bénéficient de la promotion mais sont sollicitées concernant certains problèmes de gestion.
- Avec les intercommunalités qui peuvent potentiellement prendre part à la promotion.

Le PDIPR 06, adopté en 2004 propose aujourd'hui un réseau de 6 500 km balisés et entretenus.

Le budget travaux s'élève annuellement à 800 000 € avec mobilisation si nécessaire de 200 000 € supplémentaires pour la sécurisation des sentiers. Les travaux font en majeure partie l'objet de marchés, confiés à des opérateurs privés. Des études environnementales sont réalisées par le conservatoire botanique national méditerranéen, le conservatoire régional des espaces naturels via une convention ou un bureau d'études spécialisé via un marché public.

Le projet global a été raisonné en réseau et non en circuits. Le Département entretient un réseau et propose aux pratiquants, via les guides Randoxygène, des circuits.

La randonnée pédestre et le PDIPR

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :**

Le Département, au travers de son SIG (Système d'information Géographique), possède une base de données complète des chemins inscrits au PDIPR. La base de données du PDIPR est développée autour d'une approche par tronçons : 5 454 tronçons et 15 656 segments. Elle

est centrée sur les items descriptifs des tronçons et ouvrages. Le nombre très réduit de critères ne permet pas de saisir des éléments concernant la caractérisation des sentiers tels que la fréquentation, les labels, les enjeux... Il s'agit d'un outil de suivi technique des sentiers.

Sur ces sentiers dont la maîtrise foncière est acquise et l'entretien garanti, différents circuits, de randonnée ou de trail sont promus :

- Au travers des guides randoxygène, publiés par le Département : pour la randonnée <https://randoxygene.departement06.fr/randoxygene-8938.html>, ou le Trail <https://randoxygene.departement06.fr/trail-8951.html>
- D'un guide et d'itinéraires dédiés au Trail dans la vallée de la Vésubie : <https://www.departement06.fr/cote-montagne/station-trail-de-la-vesubie-2297.html> ; <https://stationdetrail.com/fr/stations/vesubie> ; <https://traillen06.departement06.fr/traillen06-14141.html>

D'autres acteurs, comme les Parcs (PNRPA et PNM) ont aussi mis en œuvre des outils de communication pour publiciser des randonnées sur leur territoire, toujours dans le cadre du PDIPR :

- Pour le PNR des Préalpes d'Azur, via l'interface <http://www.cheminsdesparcs.fr/>, développée avec l'ensemble des PNR de la région PACA.
- Des « balades Handi découverte » sont aussi promues par le PNR : <http://www.pnr-prealpesdazur.fr/Visiter-les-Prealpes-d-Azur/Decouverte-et-loisirs/Decouvrir-les-Prealpes-d-Azur-autrement/Les-parcours-handi-decouverte>
- Le Parc national du Mercantour a aussi développé une interface grand public dédiée à la randonnée : <http://rando.maritimemercantour.eu/?categories=T4>
- La commune de Peille, publicise des parcours, via le site de la maison des activités de pleine nature : <http://www.apnpeille.com/nos-prestations/randonn%C3%A9e-p%C3%A9destre/parcours-randonn%C3%A9es-p%C3%A9destres/>

Les deux interfaces proposées par les Parcs ont été développées via le logiciel GéoTrek. A noter qu'elles proposent toutes deux, en plus des itinéraires de randonnée pédestre, VTT ou randonnée équestre, l'accès à différentes bases de données : hébergements, services, points d'intérêt patrimoniaux, accompagnateurs et tours opérateurs. Toutefois, ces bases de données ne sont pour l'heure pas renseignées pour le PNR des Préalpes d'Azur. L'utilisation de SIG de nature différente par ces partenaires et leur utilisation pour une communication grand public soulève des problématiques relatives aux échanges de données et à la coordination de ces différents acteurs avec le Département. Dans le cadre du programme européen Management Intégré du Tourisme Outdoor le Département va missionner en 2019 un cabinet conseil afin d'harmoniser et de structurer les données pour faciliter les échanges entre les partenaires du territoire ALCOTRA (du Mont Blanc à la Côte d'Aur, en France et en Italie).

Par ailleurs, diverses structures proposent aussi des chemins de randonnée publicisés et balisés, mais pas nécessairement tracés uniquement sur le réseau du PDIPR. On peut citer les exemples suivants, identifiés au cours de l'étude :

- Communauté de Communes du Pays des Paillons qui édite une carte des boucles de randonnée,
- L'association du pays des Baous qui diffuse de l'information sur les chemins et les sites patrimoniaux,
- La maison des activités de pleine nature de Peille¹⁵.

On notera qu'un recensement exhaustif de ces initiatives paraît très complexe à mener. Et par ailleurs, la garantie de la pérennité dans le temps des itinéraires publicisés dépend des acteurs à l'origine de l'initiative.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

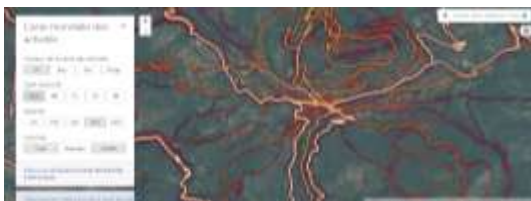
Concernant la connaissance des sites de pratique, la **maîtrise des données numériques** est un enjeu important qui explique la volonté nationale de la FFRP de numériser l'ensemble des réseaux. Pour l'instant, la fédération ne met à disposition des randonneurs qu'une base de données de PR : <https://www.ffrandonnee.fr/idees-rando/recherche.aspx> (16 circuits dans le 06, dont 5 GR et 11 PR). Mais de nombreux sites Internet collaboratifs, communautaires ou commerciaux proposent au téléchargement des traces GPS, en voici les exemples les plus connus :

- <http://www.tracegps.com/>
- <http://www.randogps.net/>
- <http://www.openrunner.com/>
- <http://tracedetrail.fr/fr/trace/search>.

A noter que de nombreux autres sites de ce type existent. Certains sites et applications proposent des services plus approfondis aux utilisateurs, comme le site de référence Strava qui permet d'analyser des données de performance. Il met aussi à disposition des utilisateurs une « Heatmap » recensant toutes les traces GPS collectées et offrant une carte précise des chemins, permettant de différencier les pratiques pédestres du vélo ou VTT et d'identifier les itinéraires les plus utilisés :

<https://www.strava.com/heatmap#15.02/3.00472/44.13103/hot/ride>

Exemple : Heatmap Strava pour toutes les activités autour de Sospel. Apparaissent les routes (cyclo) et les chemins principalement.

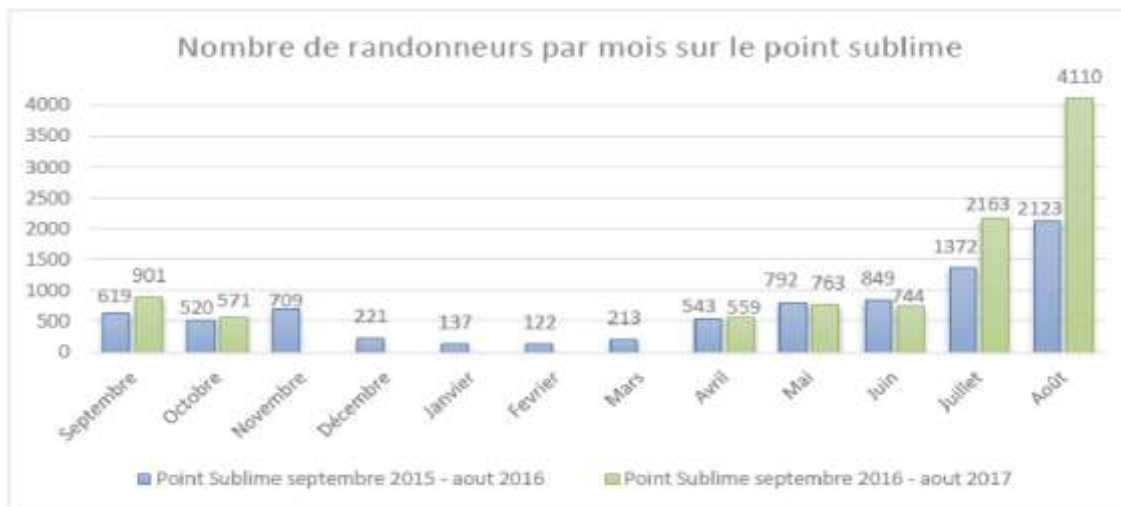


Le **développement de pratiques avec traces GPS** et des sites Internet dédiés, génère de nombreuses questions :

¹⁵<http://www.apnpeille.com/nos-prestations/randonn%C3%A9e-p%C3%A9destre/parcours-randonn%C3%A9es-p%C3%A9destres/>

- Développement de nouveaux usages (pratiques hors balisage),
- Pratiques anarchiques, sans maîtrise de l'accès, prise en compte des enjeux environnementaux...
- Maîtrise des activités et des sites pour l'intérêt commun par les collectivités et principaux acteurs de la randonnée (Parcs, FFRP...)

La **fréquentation** des itinéraires de randonnée reste difficile à mesurer. Elle peut être très faible pour certains parcours ou relativement élevée sur les sentiers bénéficiant d'une forte notoriété. Les données les plus fiables sont celles collectées par le biais d'éco-compteurs. La Réserve Naturelle Régionale (RNR) des gorges de Daluis a, par exemple, mesuré la fréquentation du site du Point Sublime de Daluis. Les données récoltées via l'éco-compteur sont présentées dans le graphique ci-dessous¹⁶ :



On dénombre, sur ce site facile d'accès (4 km aller-retour, 150 m de dénivelé) et de forte notoriété, près de 10 000 visiteurs entre septembre 2016 et août 2017 (8220 l'année précédente), avec une saisonnalité fortement marquée. Les ambassadeurs de la Réserve ont par ailleurs réalisé des enquêtes auprès d'un panel de plus de 1 000 personnes. Les résultats montrent une provenance des visiteurs du site à 60 % de la région PACA, 46 % du département des Alpes-Maritimes et seulement 13 % de visiteurs étrangers.

D'autres structures, comme le Parc National du Mercantour, ont aussi réalisé des comptages via la pose d'éco-compteurs. Les données récoltées pour l'année 2007 dénombrent par exemple plus de 6 000 passages sur le tour du Lac d'Allos, 10 000 sur le site de Boréon, 6 600 sur le circuit du tour des lacs de Cayolle... Ces données doivent être relativisées avec les conditions météorologiques (nécessité de mesurer sur plusieurs années) et selon la localisation des éco-compteurs. La fréquentation peut aussi être évaluée dans les zones de montagnes via le remplissage des gîtes et refuges de montagne. Le PNM a par ailleurs réalisé une enquête qualitative de la fréquentation par le biais d'un questionnaire diffusé dans ces établissements.

¹⁶ Source RNR des Gorges de Daluis

Selon les acteurs rencontrés, les fréquentations les plus importantes sont observées autour de la vallée des Merveilles et sur le GR 5 concernant les itinérances.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Du point de vue des pratiques de randonnée, on peut identifier différentes disciplines pratiquées dans le Département :

- La plus classique, la Randonnée pédestre,
- Le Trail qui peut être assimilé à des randonnées rapides et se déroule sur les mêmes itinéraires de pratique et une importante dynamique événementielle,
- Une activité en fort développement sur l'ouest des Alpes-Maritimes : le longe côte (marche aquatique côtière), qui consiste à marcher dans ou à côté de l'eau en longeant le littoral,
- Et enfin, la marche nordique, proposée essentiellement comme une approche sport-santé de la randonnée.

Tous les acteurs rencontrés soulignent la qualité de l'intervention Départementale concernant l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR. Mais, si la mise en œuvre du PDIPR est aujourd'hui éprouvée et fonctionne bien, cela reste relativement lourd à porter et nécessite l'engagement des moyens humains et financiers ad hoc par la collectivité. Par ailleurs, différentes problématiques subsistent :

- Les problématiques foncières ne sont pas encore toutes réglées (conventionnements, calage de la réalité de l'itinéraire par rapport au cadastre...), mais elles remontent progressivement, permettant d'année en année une meilleure maîtrise du réseau. Ces problématiques restent toutefois à la marge.
- La judiciarisation croissante des sports de nature, l'augmentation du risque de contentieux avec les pratiquants en cas d'accident rend de plus en plus prégnante la question de la responsabilité de la collectivité.
- Et enfin, les balisages ou promotions d'itinéraires, sans nécessaire adéquation avec le réseau PDIPR se multiplient. Ces initiatives posent la question de l'adéquation entre fréquentation, entretien, qualité et promotion des itinéraires. Il peut s'agir de circuits ou balisages spécifiques à la pratique équestre ou au VTT, ainsi que d'initiatives d'intercommunalités ou d'associations. Se développent aussi des moyens de communication numériques, permettant à tout un chacun de diffuser des traces GPS de parcours pédestres, cyclables, trails ou équestres...

La maîtrise de la gestion des sentiers est nécessairement interrogée par ces différentes problématiques.

La pratique de la randonnée, sous toutes ses formes, soulève selon les acteurs rencontrés différentes problématiques connexes :

- L'hébergement : déficit de réseaux d'hébergements pour l'itinérance
- Plusieurs massifs font l'objet de fermetures temporaires en fonction du risque incendie. Ces interdictions peuvent être contraignantes pour des pratiquants et professionnels...

- Concernant la protection de l'environnement, plusieurs acteurs signalent des contraintes administratives ou techniques liées à certains espaces de protection : PNM, Natura 2000, PNR...
- Les itinéraires de randonnée du Département sont le plus souvent accidentés et avec des dénivelés importants. Ces caractéristiques limitent l'accès aux situations de handicap. Un recensement des itinéraires en fonction de leur accessibilité pourrait être intéressant.
- Du point de vue accidentologie et intervention des secours, le SDIS ne signale pas de difficultés particulières. Par contre, le projet MITO vise à progresser dans la localisation des points d'intérêts, poteaux signalétiques ou ouvrages d'art, en collectant des coordonnées GPS afin de faciliter la localisation des victimes.

○ Acteurs, dynamiques et filière

Le **Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP 06)** regroupe 4 500 licenciés pour 80 clubs, répartis sur tout le département. Il recense aussi 85 baliseurs bénévoles qui entretiennent le balisage des GR. De plus, la FFRP est l'éditrice des topoguides de randonnée sur les GR. Le CDRP 06 travaille, quant à lui, à l'édition d'un topo départemental, proposant des circuits se trouvant uniquement sur chemins inscrits au PDIPR. Potentiellement, est aussi mis à la réflexion un topo guide proposant des itinéraires au cœur de la ville de Nice.

Le CDRP 06 est par ailleurs engagé dans deux démarches nationales, mises en œuvre par la fédération :

- La numérisation des itinéraires (700 km sur les 1 000 km de GR actuellement numérisés),
- Et la cotation des sentiers, selon une échelle proposée par la fédération.

Ces deux démarches ne portent à l'heure actuelle, dans les Alpes-Maritimes, que sur les GR. La cotation des sentiers du réseau PDIPR reste cependant en suspens.

L'arrêté, du 6 décembre 2016¹⁷ « portant définition de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme » identifie différents itinéraires en fonction de leur altitude ou leur cotation relative au risque ou concernant l'effort. Les prérogatives d'encadrement des différents diplômes sont ensuite définies en fonction de ce classement ou non des itinéraires comme faisant partie de l'environnement montagnard.

La numérisation des sentiers relève plus d'enjeux de gestion. Elle peut être intéressante afin de superposer une réalité de pratique (ou passe le sentier sur le terrain) et le cadastre, par exemple. La numérisation des itinéraires peut aussi faciliter l'édition de topos guides.

Les problématiques du CDRP concernent essentiellement le vieillissement de leurs licenciés et la mobilisation des bénévoles. Sur le terrain, sont rencontrés peu de conflits d'usage et quelques problèmes relatifs à la présence de chiens de protection de troupeau.

¹⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/12/6/VJSF1636554A/jo/texte>

Les **intercommunalités** sont engagées de manière différenciée sur la randonnée pédestre. La loi NOTRe a rendu obligatoire la compétence tourisme, laquelle permet aux intercommunalités de s'engager dans le balisage, l'entretien ou la promotion des chemins de randonnée notamment.

La Métropole Nice Côte d'Azur publicise de nombreux itinéraires de randonnée¹⁸.

Focus Trail

La pratique récurrente

Elle est souvent le fait d'une pratique autonome ou de petits groupes. C'est une pratique d'entretien et d'entraînement. Elle peut s'observer en périphérie des zones urbanisées. Elle emprunte naturellement les sentiers existants inscrits ou pas aux PDIPR. Les sites de pratiques et d'entraînement sont nombreux. Il existe également une station trail qui a été développée sur la Vésubie : la station trail Saint Martin de Vésubie, gérée dans le cadre de la DSP à l'UCPA. Cette pratique récurrente génère dans l'absolu peu d'impacts environnementaux ou tout du moins pas plus que la randonnée pédestre. On assiste dans certaines situations à des pratiques nocturnes qui peuvent éventuellement constituer une perturbation supplémentaire pour la faune.

La pratique événementielle

Elle est très développée voire institutionnalisée sur le département (Cf. Sites Internet¹⁹). Conscient de ce caractère identitaire fort, le Département a décidé de soutenir cet axe à travers le Challenge Trail 06 (14 trails supportés par le Département). A côté on a également une multitude d'organisations non supportées qui fleurissent ici et là. Et on note également un ultra trail : l'Ultra trail de la Côte d'Azur au Mercantour (Valdeblore) qui se déroule en juin. Cette pratique événementielle est à même de générer plus d'impacts sur les sentiers et la nature compte tenu du passage répété de nombreux pratiquants. Les organisateurs sont de plus en plus au fait de ces effets et travaillent en amont et en aval sur la bonne gestion de ces organisations.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Connaissance des sentiers publicisés
- Maîtrise des pratiques hors PDIPR
- Coordination actions intercommunalités, parcs et Département
- Maîtrise des données numériques, échanges entre partenaires et différents SIG
- Connaissance des impacts économiques : acteurs, nombre de séjours, durées...

¹⁸ <https://ignrando.fr/fr/communautes/metropole-nice-cote-d-azur>

¹⁹ <http://www.trail06.com/trail-des-alpes-maritimes.html>

<https://www.calendrier.dusportif.fr/trail-alpes-maritimes-06-4-p2>

<https://traien06.departement06.fr/challenge-trail-nature-06/les-epreuves-14140.html>

<http://www.ultratrail06.com/2018/>

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes

La pratique du VTT se déroule sur les sentiers, chemins, pistes forestières et partiellement sur les routes du département. On peut distinguer différentes disciplines, aux espaces de pratique différenciés :

- Les pratiques du **vélo loisir, tout chemin**, plutôt que tout terrain. Elles se déroulent sur des pistes et sentiers accessibles techniquement, de manière prépondérante sur la frange littorale, à proximité des grandes agglomérations. Les parcs Départementaux représentent un espace de pratique privilégié, dans le sens où peu d'espaces naturels perdurent dans la frange littorale. Ceci étant, pour un certain cette pratique est interdite (Cf. Supra).
- Les pratiques de **cross-country (XC)** et d'**enduro** (voire le XMB, mixant ces deux dernières, en cours de développement), qui utilisent des chemins et sentiers balisés, non aménagés spécifiquement. Elles se déroulent sur tout le département, qui au travers de la très grande variété de sentiers qu'il propose offre un espace de pratique au très grand potentiel de développement. Ces disciplines se déclinent en fonction du niveau des pratiquants,
- Les pratiques sur itinéraires aménagés et dédiés comme le **VTT de descente (DH²⁰)** qui se déroulent essentiellement dans les stations de ski. La quasi-totalité des stations du Département (sauf Gréolières) proposent des pistes de descentes, gérées, entretenues, aménagées et balisées. A noter que plusieurs pistes de descente existent aussi, hors station, autour de Peille²¹ et Blausasc, aménagées par un club qui a formé plusieurs grands champions dans cette discipline. Ces pistes ont l'avantage d'être praticables toute l'année, contrairement aux itinéraires en station, enneigés une partie de l'année. Il existe enfin une piste de DH (sauvage actuellement), sur le massif de l'Estérel (commune de Mandelieu-la-Napoule) que la collectivité souhaite exploiter comme vecteur de communication et prendre en gestion.
- Certaines disciplines se déroulent au sein d'espaces ou de parcs (bike parcs) aménagés à cet effet. Ce peut être le cas de disciplines Freestyle comme le Dirt, ou encore le BMX et le VTT Trial.
- Il existe enfin de nombreux parcours sauvages dont l'un des plus accidentés est peut-être "la Route de l'Énergie" sur les Balcons du Mercantour.

Les pratiques sur **sentiers et chemins** peuvent n'utiliser que des itinéraires inscrits au PDIPR ou en intégrer d'autres. L'offre VTT se décline au travers de plusieurs initiatives :

- Une offre structurée par la Fédération et son Comité Départemental, en collaboration avec des collectivités locales, au travers des espaces labellisés VTT-FFC. Cette offre est à l'heure actuelle en recomposition, les anciens sites n'étant plus entretenus. On trouve toutefois encore certaines communications autour de ces anciens réseaux²².

²⁰ Down Hill

²¹ <http://www.apnpeille.com/nos-prestations/v%C3%A9lo-tout-terrain/parcours-vtt/>

²² <https://www.mountnpass.com/destination/sospel-peille/>.

- Les espaces VTT-FFC actuels sont présentés sur le site FFC²³.
 - Nice, Côte-d'Azur²⁴ (34 parcours),
 - Sospel, vallée de la Bévéra (11 parcours),
 - Pays des Paillons (38 parcours),
 - Parc des Monts d'Azur (Espace ouvert en septembre 2017, 7 parcours, (cf. Carte en bas de page²⁵).
- L'offre promue par le Département. Si le guide VTT Randoxygène n'est plus publié à l'heure actuelle, les itinéraires proposés restent accessibles via Internet²⁶.
- Une offre d'itinéraires sélectionnés et publicisés par les auteurs de la collection de topoguides Vtopo. Trois guides concernent les Alpes-Maritimes²⁷. Les traces GPS des itinéraires proposés sont par ailleurs téléchargeables en ligne²⁸.
- La GTA (Grande Traversée des Alpes), association développant les pratiques itinérantes, propose un grand itinéraire reliant Thonon-les-Bains à Nice, les Chemins du Soleil²⁹, avec une variante plus difficile entre Roquestéron et la plaine du Var.
- L'association Sospel MTB, en collaboration avec la commune a balisé différents parcours VTT enduro autour du village de Sospel. Une carte de ces itinéraires est en cours d'édition. D'autres offres associatives ou communales existent peut-être dans le département, mais n'ont pas été identifiées.
- L'office de tourisme de Tende diffuse une information sur un site VTT, à priori obsolète, l'Espace VTT Tende – La Brigue³⁰
- La maison des Activités de pleine nature de Peille diffuse aussi des parcours³¹.



²³ <http://sitesvtt.ffc.fr/trace-vtt/>

²⁴ <http://vtt.nicecotedazur.org/>

²⁵ <https://www.relaiscyclorando.fr/site-vtt-ffc-parcours/>

²⁶ <https://randoxygene.departement06.fr/vtt-8931.html>

²⁷ <http://www.vtopo.fr/vtt-alpes-maritimes.html>

<http://www.vtopo.fr/vtt-itinerance-chemin-du-soleil-sisteron-nice.html>

<http://www.vtopo.fr/vtt-enduro-alpes-du-sud.htm>

²⁸ <http://www.vtopo.fr/traces-gps/vtt/l/vtopo-vtt-alpes-maritimes.html>

²⁹ <http://www.moveyouralps.com/chemins-du-soleil/itineraire-thonon-nice/>

³⁰ <https://www.tendemerveilles.com/sports-loisirs/vtt.html>

³¹ <http://www.apnpeille.com/nos-prestations/v%C3%A9lo-tout-terrain/parcours-vtt/>

Les problématiques concernent ici la connaissance de ces différentes offres, leur adéquation avec le PDIPR et la coordination entre acteurs privés avec le Département, des collectivités locales ou encore, des associations ou le mouvement fédéral. Chacun déploie et promeut son offre, sans mise en cohérence. Aucune planification ni stratégie globale n'existe à l'échelle du Département, alors que tous les pratiquants s'accordent sur le potentiel de développement ou concernant la dynamique importante des acteurs privés et associatifs. Les acteurs rencontrés soulignent par ailleurs la très grande qualité du réseau de sentiers du département, notamment grâce aux actions d'entretien pilotées par le Département.

La Métropole Nice Côte d'Azur a investi pour sa part dans un site Internet dédié à la pratique du VTT³². Elle témoigne ainsi de la demande et du potentiel de développement forts concernant les pratiques du VTT. Ce site promeut l'espace VTT-FFC situé sur son territoire, ainsi que les offres déployées dans les stations.

Les **stations de montagne** ont développé depuis plusieurs années des espaces dédiés au VTT de descente. La station de la Colmiane vient d'ailleurs de remodeler ses pistes afin de les orienter plus vers le grand public (une piste verte et une bleue, avec peu de difficultés techniques). Ces investissements sont parfois conséquents pour les stations, mais sont amortis au travers du flux de visiteurs induits en été et de l'utilisation des remontées mécaniques. Par exemple, la station de la Colmiane a investi, en 2018, 100 000 € dans sa nouvelle piste verte (5 km pour 350m de dénivelé, largeur 1,80m). Cette offre vient diversifier les utilisations estivales du télésiège, avec les pratiques pédestres (balades et randonnées), une tyrolienne, une luge d'été (une des plus ancienne et encore la plus longue de France). D'autres stations comme l'Audibergue - Moulière, sont très dynamiques en matière de VTT. La fréquentation est relativement importante et recrute des pratiquants des Bouches du Rhône, de par son accessibilité routière. La station de Valberg, mise sur l'événementiel pour assurer la promotion des pistes, au travers ces dernières années d'organisations de compétitions importantes : enduro World Séries ou Enduro Portes du Mercantour (Cf. Site Internet Auron³³).

Le VTT se développe aussi au sein d'espaces aménagés qui peuvent être privés ou publics. Un bon exemple est le vaste Bike Park de Mougins³⁴, mis en place par la commune et qui propose différentes pistes : Dirt (freestyle), pump track (initiation, progression) ou piste ludique avec modules, ainsi que quatre pistes de descentes. Le tout est accessible aussi bien aux experts qu'aux familles et débutants :

Autres exemples, le cas des bike Parks à Valberg et le « Collerider³⁵ », à la Colle sur Loup. Ce dernier est géré par une association et accueille des pratiquants tout au long de l'année, en Dirt mais aussi BMX. L'association a aménagé un vaste parc proposant différentes pistes, adaptées aux différentes disciplines et au niveau de chacun.

³² <http://vtt.nicecotedazur.org>

³³ <http://www.auron.com/bike-park-vtt>

³⁴ <http://www.mougins-tourisme.fr/fr/content/le-bike-park-mougins>

³⁵ www.bikeparkcollerider.fr



- **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Au-delà de l'offre présentée ci-dessus et relativement structurée, plusieurs autres initiatives existent. La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) déploie aussi des espaces de pratique du VTT labellisés³⁶, mais aucun n'existe dans les Alpes-Maritimes. Cette fédération, assure aussi la promotion de boucles cyclo touristiques au travers du site www.veloenfrance.fr³⁷.

Comme pour les pratiques de randonnée, un important panel de sites Internet collaboratifs diffuse de nombreuses traces GPS et parcours³⁸. Ces nouvelles formes d'organisation et de communication des pratiques sportive soulève des questions concernant la maîtrise de la fréquentation, la gestion des flux, l'accès à des chemins ou espaces sensibles ou encore la maîtrise de la communication.

Les bike parcs peuvent aussi être de nature sauvage : terrains aménagés sans autorisation. Il est alors difficile de produire un recensement exhaustif de ce type de site à l'échelle du département des Alpes-Maritimes.

- **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Les chemins utilisés pour la pratique du VTT, tout comme pour la randonnée pédestre, peuvent être inscrits au PDIPR. Il est aujourd'hui difficile de garantir que seuls les chemins inscrits au PDIPR sont utilisés, à la vue de la diversité des initiatives de promotion – communication, et des acteurs à leurs origines.

Concernant les espaces VTT en station, la principale problématique demeure les coûts de fonctionnement relativement importants. En effet, les pistes doivent être régulièrement retravaillées et du personnel est embauché à cet effet, ainsi que pour garantir la sécurité. Les pistes de descente doivent correspondre à une norme européenne, induisant des coûts d'aménagement et de contrôle supplémentaires.

La pratique du VTT peut occasionner des conflits avec les randonneurs, pratiquants de trail ou avec les riverains et propriétaires fonciers. Cependant aucun problème de ce type ne nous a été signalé. Des groupes de travail ont été mis en place dans le PNR des Préalpes

³⁶ <http://ffct.org/randonner-a-velo/vtt/bases-vtt>

³⁷ <http://veloenfrance.fr/carte.html>

³⁸ <http://www.vttrack.fr/> ; <https://www.utaqawavtt.com>

d'Azur ou concernant le massif de l'Esterel afin de mettre en place un développement maîtrisé des pratiques. Des craintes sont émises par certains gestionnaires devant le fort développement du VTT à assistance électrique. Ces craintes concernent de potentielles augmentations de la fréquentation ou un accroissement du risque incendie.

Le VTT entraîne aussi potentiellement des impacts environnementaux. Il peut s'agir de dérangements d'espèces, et le plus souvent de problématiques d'érosion des sentiers. Des études d'impact ont été réalisées à ce sujet. Elles montrent que l'érosion peut être accentuée essentiellement dans les zones de freinage situées dans des fortes pentes.

Concernant la régulation des pratiques, le VTT est réglementé au sein du PNM (certains chemins étant interdits) ainsi qu'au sein des Parcs Naturels Départementaux (la pratique du VTT et de l'équitation en dehors des itinéraires prévus à cet effet).

Focus Cyclotourisme

Parallèlement aux pratiques cyclistes sur chemins, les Alpes-Maritimes représentent un vaste espace de pratique privilégié pour le **vélo sur route**. Ces pratiques se déclinent du sportif au touristique ou loisir (cyclotourisme). Le réseau routier départemental se prête particulièrement à ces disciplines, notamment au travers des nombreux cols de montagne.

○ **Pratiques et itinéraires dans le département des Alpes-Maritimes**

Concernant les routes, le Département a mis en place un balisage spécifique dans certains cols et publicise des idées de parcours. Cette communication est déclinée en quatre cartes « les Alpes-Maritimes en vélo » : boucles familles, tourisme, sportives³⁹. Le Département est par ailleurs concerné par le grand itinéraire de l'Euro vélo 8 – vélo route de la Méditerranée⁴⁰. Il a part ailleurs lancé la « Charte accueil Alpes-Maritimes à Vélo », afin de proposer une qualification des services adaptés à l'accueil des cyclistes et cyclotouristes⁴¹. La collection de topoguides V Topo propose aussi un ouvrage dédié au vélo sur route⁴².

○ **Données sur les itinéraires de pratique**

Des données sont promues par les OT notamment et les agences de coaching. On trouve par ailleurs une information intéressante sur les points de recharge des bidons pour les cyclistes sur les différents parcours⁴³.

○

³⁹ <https://www.departement06.fr/envie-de-balade-a-velo/alpes-maritimes-a-velo-1947.html>

⁴⁰ <http://fr.eurovelo8.com/>

⁴¹ <https://www.departement06.fr/alpes-maritimes-a-velo/charte-accueil-alpes-maritimes-a-velo-3493.html>

⁴² <http://www.vtopo.fr/cyclo-alpes-maritimes.html>

⁴³ <https://www.eau-cyclisme.com/eau-departement-alpes-maritimes-d06.htm>

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

L'utilisation des routes par les cyclistes soulève des questions spécifiques en termes de communication, de balisage, d'information du public ou de cohabitation avec les autres usagers de la route (donc de sécurité). Les lieux de pratique n'ont pas vocation à être inscrits au PDIPR, mais sont traités au travers des politiques du Département, des intercommunalités ou des villes (Schéma Départemental cyclable 2005, Plan vélo 2005-2015).

Les pratiques cyclistes, sur route ou sur chemins ont, de l'avis des acteurs rencontrés, un important potentiel de développement, que ce soit pour les pratiquants locaux ou les publics touristiques. La géographie des Alpes-Maritimes offre un large panel de routes et de chemins, aux difficultés variées. Cette offre naturelle pourrait faire l'objet d'une coordination des acteurs, afin d'améliorer la structuration de l'offre et ainsi de mieux maîtriser la communication (éviter de publiciser des chemins non explicitement autorisés).

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

Cyclisme sur route et VTT font l'objet d'une importante dynamique dans les Alpes-Maritimes, en témoignent l'offre événementielle, le nombre de prestataires, de séjours ou l'importance, la diversité et la qualité des itinéraires. Plusieurs sportifs de haut niveau ont par ailleurs émergé au sein des clubs du département.

La pratique événementielle va des compétitions départementales ou régionales jusqu'aux événements de notoriété internationale. Ces événements sont organisés soit par le milieu fédéral ou des associations, soit par des entreprises professionnelles. Voici quelques exemples :

- Les événements VTT organisés par l'entreprise UUC Sport Events (Georges Edwards), basée à Cannet : Big Green, Grasse et Nice (rassemblant jusqu'à 1 500 participants) ; La Trans West (100 km, 1ère édition 2017, plusieurs formats (50, 100, électrique...), environ 300 participants) dont la date est proche de celle du Roc D'Azur ; Ou encore, la Transvésubienne (30^{ème} édition, recrute de toute l'Europe, 550 participants sur les différents formats). Ce dernier événement a acquis au fil des ans une très grande notoriété, particulièrement pour les difficultés qu'elle propose.
- Les compétitions départementales ou régionales, les challenges, organisées par les clubs, inscrites aux calendriers de la fédération, en vélo de route, VTT Cross-country, enduro, descente, ou en BMX (une vingtaine d'événements annuels, jusqu'à 120 participants).
- Ou d'autres challenges Enduro, organisés par 1001 sentiers.
- Challenge Cyclo 06 : Granfondo Nice Cote Azur (1/4), Mercan'Tour Ladies La Gaude Guillaumes Valberg (6/5), Vence (1/5) ; Challenge Mercan'Tour Turini (3/6), Mercan'Tour Bonnette (17/6), Mercan'Tour Madone (30/9),
- Challenge Monaco Ventoux : challenge privé sur 4 jours organisé par WTS JB Wiroth.

Des sites Internet locaux sont mêmes dédiés à l'activité VTT :

- 1001 sentiers⁴⁴ (séjours avec ou sans encadrement ou avec navettes pour l'enduro).
- Bevera Bike (Sospel)⁴⁵
- 5 sens rando (Sospel)⁴⁶
- Roya Evasion (Breil sur Roya)⁴⁷

Le département accueille par ailleurs de nombreux séjours autour du vélo et du VTT. Ceux-ci sont organisés par des tours opérateurs du département, nationaux ou internationaux. Ces séjours valorisent les routes, les grandes itinérances (chemins du soleil, Euro Vélo 8) ou des itinéraires sur sentiers sélectionnés par les prestataires.

Cette offre de séjours commerciaux reste difficilement quantifiable. Si un travail en ce sens pourrait être conduit auprès des TO du département, il serait plus complexe à mettre en œuvre pour identifier l'offre et quantifier les séjours réalisés par les prestataires nationaux ou étrangers.

Au-delà, les Alpes-Maritimes accueille également un public touristique, en séjours auto-organisés ou dans le cadre de sorties et stages de clubs également difficilement quantifiables. Ces publics sont peu visibles et difficiles à connaître en termes de profils ou de provenances.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés

- Identification de tous les parcours balisés ou publicisés.
- Coordination des acteurs pour la structuration de l'offre d'itinéraire publicisés et maîtrise de la communication.
- Connaissance de l'offre de séjours, des acteurs.
- Veille sur le développement des pratiques VTTAE, impacts environnementaux, sociaux et économiques.
- Valorisation filière et activité identitaire pour le Département.

Les pratiques équestres

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes

Sport féminin par excellence (1^{er} sport féminin de France, 8 licenciés sur 10) la fédération (FFE) représente la 4^{ème} fédération française (650 000 licenciés en 2017) derrière le football, le tennis et le basketball. L'équitation attire surtout les adolescentes : plus de 60% de la population cavalière a moins de 15 ans. Le turn-over des licenciés est assez important : 30% de renouvellement annuel.

⁴⁴ <http://www.1001sentiers.fr>

⁴⁵ <http://www.beverabike.com>

⁴⁶ <https://www.5sensrando.com>

⁴⁷ <http://www.vtt-sejours-randonnees-mercantour.com>

L'équitation se pratique sous de multiples formes (33 disciplines) et ne se limite pas aux seules activités en centres équestres et aux activités licenciées. La France compterait ainsi 2,2 millions de cavaliers (régulier et occasionnel). La pratique du tourisme équestre se développe aussi et compte sur un plan national 1 million de pratiquants (2 500 établissements et associations de cavaliers, 400 Centres de Tourisme Équestre labellisés).

Pour la FFE, la concertation avec les sports de nature et la représentation du tourisme équestre au sein des instances de décision des collectivités territoriales favorisent la préservation des sites de pratique.

Suricate « Tous sentinelle des sports de nature », la plateforme dédiée aux pratiquants de loisirs sportifs de nature, permet de signaler les incidents rencontrés lors de randonnées.

Enfin, la FFE a mis en place 2 labels fédéraux identifiant des prestations de tourisme équestre de qualité :

- le label **Centre de Tourisme Équestre** permet d'identifier les établissements équestres spécialisés dans l'organisation d'activités de tourisme équestre : promenade, randonnée, séjour...
- le label **Cheval Étape** concerne les établissements accueillant des poneys et chevaux à l'étape pour au moins une nuit, en hébergement intérieur ou extérieur.

Sur les Alpes-Maritimes on compte :

- 2 Centres de Tourisme Équestre labellisés
 - Coursegoules,
 - Tourrette-Levens.
- 91 clubs
- 7 000 licenciés (2017)
 - dont 10% en tourisme équestre dont 3% pratique la randonnée
 - dont 1 056 licenciés en compétition

Les 3 principaux axes de développement du CD Équitation 06 sont :

- La promotion générale de l'équitation ;
- La manifestation : À cheval 06 ;
- Le handicap à travers la « Handi mobile ».

Randonnée équestre. Elle se pratique majoritairement dans le moyen et haut-pays. Le tourisme équestre s'avère très difficile sur le littoral compte tenu de la circulation automobile.

À travers la marque **Grand Itinéraire Équestre**, les Alpes-Maritimes bénéficient d'une des plus belles randonnées équestres en France avec « **La Route Napoléon à Cheval** ». Cet itinéraire de 360 kms, entre Grasse et Grenoble, traverse 4 départements, 32 communes et comporte 26 étapes.

En termes de pratique, il y a des contraintes géographiques liées à un fort dénivelé et à l'assise des sentiers parfois très accidentée bien que certains chevaux parviennent à passer partout. Il existe des endroits magnifiques et accessibles partout dans le département, notamment autour des contre forts des moyens pays grassois, vençois et niçois.

Centres équestres. La majorité d'entre eux se situe dans la bande littorale. Sur cette zone littorale, il est possible de faire des balades de 3 à 4 heures mais il faut sortir des sentiers battus et passer les routes très fréquentées.

Un axe fort partagé par le Département et le Comité Départemental d'Équitation est la prise en compte du handicap avec notamment le dispositif « **handi équitation** ».

Focus Handi Equitation

Le premier pôle départemental handi équestre a été créé en 2010 à Saint-Laurent-du-Var (centre équestre AGASC) ; Il a été labellisé par la Fédération Française d'Équitation comme lieu de pratique sécurisé, aménagé, avec notamment un dispositif de mise en selle par levage mécanique. Cet espace dédié à l'Handi Équitation est en liaison étroite avec le centre équestre existant afin de favoriser la mixité entre adeptes de l'équitation.

Le Département a financé l'achat de 5 selles adaptées et l'achat d'un bras articulé « Handi mobile ».

Aujourd'hui 10 centres équestres sont labellisés « accueil handicap ».

Le Centre équestre « À cheval sur les monts » (Tourette-Levens) organise des randonnées handi sur 2 jours avec la handi mobile en assistance.

Les actions originales.

L'équitation sert également un objectif social original avec le programme « Les filles en selle ». Ils s'adressent aux jeunes filles des quartiers et aux femmes battues.

Les tendances.

L'équitation se renouvelle et se développe également à travers de nouvelles pratiques. Parmi celles-ci, le TREC (Techniques de Randonnée Équestre en Compétition) connaît une demande grandissante. Cette discipline se compose de 3 tests destinés à faire progresser cavaliers et chevaux pour leur permettre d'acquérir l'autonomie du voyage à cheval en toute sécurité ; l'éthologie est aussi à la page, un centre à Touët-sur-Var notamment la promeut.

L'équitation est une activité fortement soutenue par le Département à travers le dispositif Handi Equitation et également le dispositif « Charte Accueil Alpes-Maritimes à cheval ». Ce dernier a pour objectif d'améliorer l'accueil dans les structures touristiques et de faciliter l'accès à des services appropriés aux différentes pratiques touristiques sur le territoire et notamment le tourisme équestre. Il compte à ce jour 50 signataires :

- Centre équestre : 13

- Hébergement : 11
- Centre équestre + Hébergement : 5
- Centre équestre + Bivouac : 1
- Hébergement + Cheval : 17
- Écurie de propriétaires : 3

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

L'information est diffusée au-delà du site Internet du CD 06 par de multiples sites Internet⁴⁸, et le guide Randoxygène Équitation n'est plus publié à l'heure actuelle, les itinéraires proposés restent accessibles via Internet (4 traversées, 36 circuits).

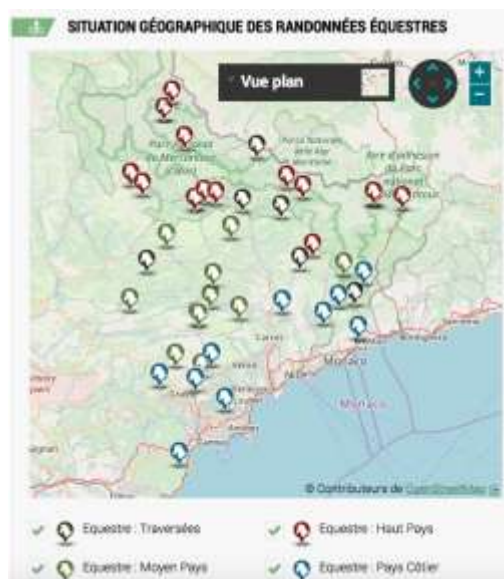
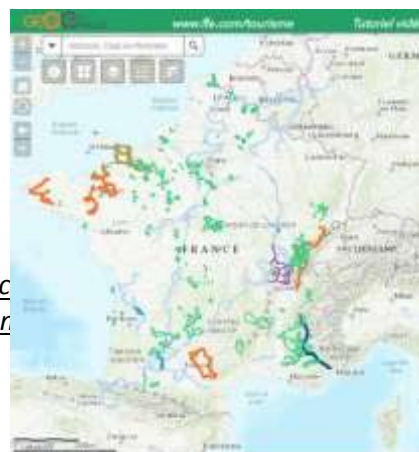


Tableau des circuits référencés :

Traversées (4)	Haut Pays (15)	Moyen Pays (11)	Pays Côtier (10)
Amédite	Col des Champs	Circuit des Mujouls	Circuit de Saint-Vallier
ViaAlpina	Tour du Raton	Boucle du Pali	Circuit d'Opio
TransVallées	Crête du Haut Cians	Boucle d'Ascros	Notre-Dame d'Afrique
Bévéra / Roya	Tête du Pommier	Canal de Végay	Circuit des Courmettes
	Bouchanières-Péone	Circuit de Calem	Circuit du Haut Montet
	Crêtes d'Auron	Plateau de Cavillone	Circuit du Férion
	Circuit de sanguinière	Tour du Cheiron	Circuit du Farguet
	Lacs de Vens	Plateau de Saint-Barnabé	Circuit de l'Escarène
	Lac de Graveirette	Boucle de la Roudoule	Circuit de Sainte-Agnès
	Route pavée des Lacs	Tour du Lauvet d'Ilonse	Circuit de Piène-Haute
	Circuit de Tremini	Circuit de Peira-Cava	
	Circuit de Fontanalbe		
	Lac de la Vaca		
	Col des Seigneurs		
	Circuit du Marguareis		

Au-delà, la Fédération Française d'Équitation a développé GeoCheval, une plateforme indispensable à la préparation des randonnées. Cet outil permet la consultation des itinéraires de tourisme équestre en France (tracés, durée, pratique, description, brochures, site web, points d'intérêt



⁴⁸ <http://cms.cotedazur-tourisme.com/userfiles/file/Ecotourisme-c>
http://equichemins.com/index.php?option=com_gmapfp&view=qr_68&id_perso=0&Itemid=327

équestre et touristique (nature, vues street view, etc). Plus d'illustrations en Annexe.

Afin de garantir leur qualité, seuls les itinéraires répondant à des critères précis de qualité sont valorisés sur GeoCheval. Figurent parmi ces critères : la présence de balisage, l'intérêt touristique du parcours et des points plus techniques comme l'inscription des chemins au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade de Randonnée).

Ce nouvel outil créé par la FFE-CNTE, est alimenté par de nouveaux itinéraires et mis à jour de façon régulière par remontée des informations par les CRE/CRTE et les CDE/CDTE, acteurs locaux du tourisme équestre en France.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

L'absence d'entretien des sentiers durant l'hiver pose un problème pour les cavaliers individuels et centres équestres qui eux ont une activité à l'année. Ils ont besoin de sortir mais les sentiers ne sont entretenus qu'à partir du printemps. C'est insuffisant et cela implique des changements d'itinéraire qui augmente la prise de risque.

Des signalements sont effectués régulièrement au Département dans le cadre du PDIPR mais les acteurs rencontrés déplorent un manque de réactivité.

On notera que les chasseurs entretiennent également les sentiers.

Au final, on constate que les acteurs utilisateurs entretiennent les sentiers à leur niveau avec leurs propres moyens.

Il existe de nombreux conflits d'usage avec les motards qui arrivent souvent très vite et voient les chevaux au dernier moment, ce qui les effraient.

Le Col de Vence concentre plusieurs centres équestres dont la situation est litigieuse vis-à-vis du site classé. La Préfecture et la DREAL PACA pilotent le dossier.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

Comme évoqué plus haut, la filière est relativement dynamique et la volonté est au développement.

Plusieurs activités événementielles et promotionnelles sont à créditer dans ce registre :

- « À cheval 06 » : Évènement Découverte Grand Public - 250 chevaux - 20 000 personnes - 10^{ème} édition en 2018.
- Des randonnées promotionnelles sont organisées pour faire découvrir l'équitation (Bivouac place de la mairie...).

Même si l'activité équestre n'est pas parmi les plus accessibles financièrement, la volonté est d'ouvrir au plus grand nombre.

Sur le plan de la formation, la filière est également dynamique et peut compter sur 3 centres :

- UFA Antibes (CAP soigneur d'équidés, BPJEPS « activités équestres » -24 places) ;
- Prépa-équi 06 au Centre équestre de Villeneuve-Loubet (BPJEPS « activités équestres » mention « équitation », DEJEPS, BAPAAT).
- Campus Nice - Centre International de Valbonne (60 lits) - Sport Études Équitation au Centre équestre de Villeneuve-Loubet.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Développement du tourisme équestre à travers l'itinérance ;
- Création d'une offre d'hébergements de groupes adaptée (avec enclos et eau à proximité pour les chevaux, paddock...) en gestion libre pour la randonnée ;
- Travail sur une offre packagée avec un mix de produits : Équitation / VTT, Équitation / Gastronomie, Équitation / Patrimoine ;
- Connaître les autres pratiques pour mieux se partager l'espace dans le respect de l'environnement (moto, VTT...)

La Course d'orientation

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

La Course d'Orientation est pratiquée au travers de différentes disciplines

- La Course d'Orientation sous sa forme classique, pratiquée par des individuels, des clubs et des scolaires principalement.
- Le Géocaching, sorte de chasse au trésor avec GPS ou smartphones qui donne lieu à des pratiques individuelles (www.geocaching.com/, <https://france-geocaching.fr/>) , des produits touristiques ou parfois des prestations professionnelles.

La seconde de ces pratiques n'est pas traitée dans la présente étude. Il s'agit d'une pratique de loisir, sans réelle organisation ni acteur référent.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

La Course d'Orientation, sous sa forme classique peut se dérouler sur différents types d'espaces de pratique

- Les espaces permanents : Parcours Permanents d'Orientation (PPO) ou Espaces Sport Orientation (ESO). Ces sites sont cartographiés spécifiquement et les balises sont posées à demeure. Ils sont labellisés par la fédération. Un unique ESO, à la Valmasque, est aménagé dans les Alpes-Maritimes (<http://www.forkcms.cdamco.fr/fr/l-eso-de-la-valmasque>). Un projet existe à la Moulière. Gréolières est aussi potentiellement intéressée par ce type d'équipement.

- Les pratiquants utilisent aussi des espaces temporaires. Ceux-ci sont cartographiés spécifiquement, mais les balises sont posées de manière événementielle. La priorité du CD CO pour les années à venir est de développer un réseau d'espaces cartographiés à proximité des collèges.
- La pratique dite du "sprint" se déroule quant à elle au cœur de villes et villages, cartographiés spécifiquement.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Les cartes existantes sont listées sur le site du CDCO⁴⁹. Sur la bande littorale, seuls les Parcs Naturels Départementaux offrent suffisamment d'espace à la pratique. Une demande d'autorisation est effectuée pour tout événement. Les parcs cartographiés sont utilisés trois à quatre fois par an en moyenne par les clubs, selon le président du CDCO 06. Les scolaires et groupes universitaires utilisent aussi ces sites. Ils ont un intérêt pour des pratiques allant de la découverte au niveau régional.

Le Moyen Pays offre un potentiel de pratique plus complet. Les principaux sites se situent au Col de Vence, à Caussols et à Saint-Vallier.

Le Haut Pays offre, quant à lui, un potentiel très intéressant, probablement jusqu'au haut niveau. Si les cartes sont attractives, peu d'événements sont organisés en raison du manque d'hébergement et du caractère excentré de certains sites comme Valberg.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

La Course d'Orientation souffre du faible nombre de pratiquants et de bénévoles. Le potentiel de développement est toutefois important. Le Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Course d'Orientation regroupe environ 250 licenciés autour de deux clubs : Mougins et Valbonne.

Il organise annuellement une quinzaine de courses regroupant de 100 à 200 pratiquants, dont une moitié généralement est licenciée auprès de la fédération. Ces événements ont lieu pour l'essentiel dans les Parcs naturels départementaux.

Les pratiquants ne rencontrent pas ou peu de problèmes sur le terrain. La question environnementale est essentiellement abordée par la complexité des démarches à connaître et accomplir (évaluations d'incidences). Sur le terrain, les rapports avec les chasseurs ou les agriculteurs (accès aux sites et chiens de protection des troupeaux) semblent se régler au travers de discussions.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés

- Accès aux Parcs naturels départementaux.
- Développement de sites accessibles aux collégiens
- Hébergement pour les pratiques événementielles dans le Haut Pays.

⁴⁹ <http://cdamco.free.fr/2005/cartesAM.html>

Les sports terrestres motorisés

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :

L'organisation des sports motorisés terrestres (4x4, motos, quads) est portée par les Fédérations Françaises de Motocyclisme et de Sport Automobile (FFM et FFSA). Dans les Alpes-Maritimes, la FFM comptait plus de 1 000 licenciés en 2017 (soit 29% des licences PACA) et 18 clubs et la FFSA près de 1 400 licenciés (soit 18% de PACA) et 15 clubs.

Au sein de la FFM, les disciplines pratiquées sont :

- Le motocross, sur circuits en terre aménagés,
- l'enduro, sur les pistes et chemins,
- le trial, sur sites naturels ou aménagés, indoor ou outdoor,
- la vitesse, sur pistes bitumées homologuées,
- la course sur sable, sur plages, non pratiqué dans le 06,
- les rallyes routiers, sur les routes,
- les courses sur pistes, sur pistes mixtes terre et bitumes,
- le motoball, sur terrain en terre,
- et les pratiques loisirs de moto tourisme.

A la FFSA, les disciplines pratiquées sont :

- les courses sur circuit, avec différents véhicules, sur circuits bitumés homologués,
- le rallye (terre, asphalte),
- le karting, sur pistes bitumées,
- le tout terrain,
- les courses sur routes de montagne,
- les courses pour véhicules historiques, sur route ou circuit,
- ou le drift (glisse sur bitume), sur piste.

Il n'existe pas de circuit asphalte dans les Alpes-Maritimes, à l'exception d'une piste de karting privée à Bar-sur-Loup). Il n'existe pas non plus de circuit sur terre homologué par la FFSA. Les pratiques se déroulent donc sur routes, pistes, sites naturels aménagés (4x4, trial, motocross...).

Les Alpes-Maritimes affichent un nombre de licenciés relativement important pour ces deux fédérations, alors qu'aucun circuit asphalte n'existe dans le département. Les pratiquants profitent toutefois de la proximité de certains sites varois (6 circuits homologués).

○ Données disponibles concernant les itinéraires de pratique :

L'unique itinéraire ouvert aux véhicules motorisés, géré et réglementé du département est l'Haute route du sel (ou piste de l'amitié). C'est un exemple rare à l'échelle nationale de

régulation de la circulation motorisée, via la mise en place d'un accès payant (avec réservation obligatoire) sur un tronçon.

Deux terrains de motocross sont aménagés dans le département, à Menton et la Gaude. Des terrains sauvages existent aussi, mais il est très difficile de les recenser et de savoir leurs niveaux de fréquentation.

Concernant le trial, plusieurs clubs sont actifs sur cette pratique ainsi que des professionnels, notamment à l'Audibergue où l'exploitant dispose d'une convention pour pratiquer sur les terrains communaux et des accords verbaux pour les terrains privés. Pour les autres sites, il est difficile d'identifier l'ensemble des sites de pratique utilisés, ceux-ci n'étant pas homologués par une fédération, ni ouverts au public ou permanents.

Toutefois, certains travaux d'étudiants accueillis au sein du Département ou des éléments de communication de professionnels sur Internet permettent d'identifier différents sites associés à des pratiques :

- Des compétitions de trial sont régulièrement organisées par l'Amical Moto Club de Grasse,
- Des sites privés et commerciaux existent, notamment à Mougins, Andon (école Happy Trial et Quad)⁵⁰ ou Collongues avec le domaine de Fontfrede (Quad Way), qui organise régulièrement en partenariat avec la ligue Provence le championnat régional.

Focus sur l'Haute Route du Sel (Piste de l'amitié) : <https://hauteroutedusel.fr/>

L'Haute Route du Sel est un itinéraire (ou réseau) balisé, transfrontalier, reliant les villes Italiennes de Limone et Monesi essentiellement et partiellement situé en France. Cette ancienne piste militaire, circulant en crête, en altitude (parfois plus de 2000m) est accessible aux randonneurs, vététistes et véhicules à moteurs sous conditions. Il a été mis en place dans le cadre d'un programme Interreg-ALCOTRA.

L'itinéraire est accessible de fin juin à mi-octobre. Il est ouvert :

- Lundi et mardi : jours réservés uniquement aux randonnées pédestres et/ou équestres, aux VTT, etc. (non motorisés), les autres jours : accès autorisé pour tous (motorisés et non motorisés)

- Circulation pour les véhicules à moteur uniquement du mercredi au dimanche inclus
Maximum 80 voitures par jour et 140 motos ou quads.

Une section est payante pour les véhicules motorisés. Les tarifs d'accès (contribution aux dépenses de gestion de la piste) sont de 15 € pour les 4x4 et 10 € pour les Motos et quads.

Les traces gpx peuvent être téléchargées sur le site Internet de l'itinéraire.

Le règlement d'accès à l'Haute Route du Sel est disponible en ligne: <https://altaviadelsale.it/wp-content/uploads/pdf/Regolamento-rev13-24-GIUGNO-2016.pdf>

⁵⁰ <http://www.buggycross.fr/>; <https://www.domaine-fontfrede.com/>;
<http://www.ecolehappy.fr/index.htm>



- **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Une réglementation difficile à faire respecter :

Les sports motorisés terrestres se déroulent sur des itinéraires bitumés ou non ainsi que sur des circuits. Si les circuits peuvent être identifiés car gérés, de nombreuses pistes sont utilisées sans qu'il n'y ait d'organisation de la pratique, de balisage spécifique ou de réglementation. De nombreuses pistes sont toutefois interdites aux véhicules à moteur, notamment au sein du PNM, du PNR des Préalpes d'Azur ou dans le cas de certaines pistes forestières. A noter que les maires peuvent interdire la circulation motorisée sur les voies communales, s'ils se situent dans un PNR.

De nombreux itinéraires faisant l'objet d'une interdiction à la circulation motorisée restent fréquentés. Cette situation a conduit à plusieurs opérations coup de poing, menées par les autorités, entraînant des verbalisations. Si, au dire de certains acteurs rencontrés, ces actions ont permis de faire diminuer la fréquentation, elles ne l'ont pas totalement éradiquée.

Le contrôle du respect des interdictions est complexe et la sensibilisation de pratiquants non fédérés est aussi difficile.

Des pratiques sources d'impacts environnementaux et de conflits :

Les pratiques fédérales, encadrées, se déroulent essentiellement sur des circuits homologués et faisant l'objet d'une gestion et d'autorisations. Cependant, de nombreux pratiquants circulent sur les pistes du département, sans que ces pratiques ne soient réellement autorisées, organisées ou régulées. Ces pratiques sauvages entraînent de nombreux conflits avec les riverains, autres usagers des chemins (randonnée, VTT, équestre), avec les exploitants forestiers et agricoles et soulèvent des enjeux environnementaux. Les atteintes à l'environnement peuvent être de l'ordre de l'érosion des sols, destruction d'habitats, dérangements d'espèces, pollutions. Elles sont dépendantes des milieux, du type de sol notamment (tourbières, zones humides...). Les pratiques motorisées peuvent toutefois avoir un rôle positif dans l'entretien et la lutte contre la fermeture des sentiers et des pistes.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

D'un point de vue économique, les sports terrestres motorisés mobilisent une filière large, autour d'acteurs comme : des écoles délivrant les permis, des distributeurs, réparateurs de matériel, circuits privés (karting notamment)... Mais au sein de ces acteurs il est difficile d'identifier la part des pratiques tout terrain ou sportives par exemple.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés

- Identification des espaces dédiés
- Identification des itinéraires interdits à la circulation motorisée
- Dégradation des sites naturels, conciliation avec usages sportifs, de loisirs, pastoraux, agricoles, forestiers ainsi qu'avec les riverains.
- Maîtrise des pratiques sauvages, respect des réglementations, contrôle.
- Sensibilisation des pratiquants.

Le Golf

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :

Le Département compte 14 sites de golfs et pas moins de 10 sites golfs 18 trous entre mer et montagne. Certains présentent des panoramas exceptionnels (Monte Carlo), d'autres offrent des infrastructures de niveau international (Cannes Mougins), sont localisés en bord de mer (Golf Old Course de Mandelieu-la-Napoule) ou plus retranchés dans les terres (Golf de Claux-Amic à Grasse). Cette variété fait l'attractivité.

La plupart des golfs est gérée de façon privée, sur du foncier privé ou public.

Golf	Localité	18 trous	9 trous
Golf country club	Grasse	x	x
Golf du Claux-Amic	Grasse	x	
Golf Old Course	Mandelieu-la-Napoule	x	x
Riviera Golf de Barbossi	Mandelieu-la-Napoule	x	x
Golf de la Grande Bastide	Châteauneuf de Grasse	x	x
Golf d'Opio	Opio	x	
Golf du Royal Mougins	Mougins	x	
Golf Country Club Mougins	Mougins	x	
Golf Club de Biot	Biot	x	
Golf Le Provençal Club	Biot		x
Victoria Golf Club	La Valbonne		x
Monte-Carlo Golf Club	La Turbie	x	
Golf Country Club	Nice		x
Valberg Golf Club	Valberg		x
Golf	Villeneuve Loubet		x

○ Données disponibles concernant les itinéraires de pratique

- <http://www.cgolf.fr/parcours/golfs-alpes-maritimes>

○ Problématiques, enjeux de gestion et d'observation

Au-delà des incidences environnementales de gestion de la ressource en eau et des produits phytosanitaires utilisés, il n'y a pas de problématiques particulières si ce n'est des balles qui peuvent importuner des promeneurs de temps à autre mais sans grande conséquence. Il n'y a pas d'enjeux spécifiques d'observation si ce n'est sur le développement touristique associé et des corrélations potentielles avec d'autres activités de nature telle que la randonnée.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Aucun enjeu



b) Les activités verticales

L'escalade

o Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes, au travers de son caractère montagneux, est particulièrement propice aux activités verticales. En matière d'escalade, les dynamiques sont fortes et le nombre de sites de pratique important.

L'escalade est développée au travers de plus de 100 sites de pratiques essentiellement en voies sportives (50 m max) ou en grandes voies (jusqu'à 500m). Quelques sites de blocs (escalade sans corde) sont aussi accessibles. La FFME classe les sites de pratiques selon la norme de classement des voies et des sites d'escalade

(<https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/escalade/2013-normes-classement.pdf>) qui distingue :

- Les sites de blocs : faible hauteur, pas d'usage de cordes,
- Les sites sportifs : équipés à demeure selon les normes fédérales d'équipement, dont une partie peut être classée « secteur découverte », attestant de l'adaptation des équipements et des voies à l'accueil de publics débutants l'activité,
- Les sites en terrain d'aventure : « *non équipées à demeure ou de manière aléatoire, ne respectant pas la norme fédérale d'équipement* ».

Les normes fédérales d'équipement sont consultables ici : <https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/escalade/2013-normes-equipement.pdf>. Cette norme a une portée sur les prérogatives des diplômés permettant l'encadrement rémunéré, certains étant par exemple restreints aux secteurs « découverte ».

Les sites bénéficient en premier lieu aux grimpeurs du département, mais attirent aussi pour certains des pratiquants de France, voire d'Europe. Certains sites jouissent d'une réputation nationale ou européenne (Gorges du Loup, la Turbie, Saint-Jeannet ou Peillon et Aiglun par exemple). La pratique se déroule toute l'année, les différentes falaises offrant des orientations et des altitudes complémentaires.

Les sites d'escalade du département sont publicisés au travers d'un topoguide édité par l'association Alticoop et réalisé par un privé. Ce travail est réalisé en lien avec le Comité Territorial de la FFME. L'éditeur du topo guide reverse annuellement des fonds à l'association Atout Roc qui rassemble les principaux équipeurs de voies d'escalade du département. Ce fonctionnement, historique, est accepté par tous et permet de récolter des fonds dédiés à l'équipement, voire à l'entretien des voies.

Le CT FFME a édité en 2017 un topo guide des activités verticales (canyon, escalade, via ferrata) dans la Vésubie et le Valdeblore. Celui-ci a été réalisé avec la collaboration du Département et du Parc national du Mercantour. Il décrit 12 sites d'escalade en plus des via

ferrata de Lantosque et du Baus de la Frema ainsi que de 4 canyons, par ailleurs décrits dans le guide Randoxygène.

Concernant la gestion des sites de pratique, plusieurs situations sont observées :

- 11 sites font l'objet d'un conventionnement entre le(s) propriétaire(s) et le CT FFME.
- Un seul site (les Mèsches, Casterino) fait l'objet d'une convention FFCAM. C'est le club alpin français Croq Montagne qui est gestionnaire de ce site.
- Le restant des sites ne fait l'objet d'aucune convention. Cependant, le CT FFME fait un travail de veille sur ces sites et intervient ponctuellement.
- Parfois, des sites situés sur des terrains communaux, sont autorisés, sans conventionnement. Des collectivités territoriales peuvent aussi dans certains cas être associées à la gestion des lieux de pratique.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Le Département dispose d'une base de données des sites de pratique, très bien renseignée, développée en collaboration avec le CT FFME 06. Celle-ci recense 131 sites, dont 29 sont inscrits au PDESI. En 2018, 4 sites inclus dans le topo guide de la vallée de la Vésubie ont été inscrits au PDESI les autres sont en cours d'instruction. Cette base de données correspond aux sites identifiés dans la version 3 (2010) du topo guide départemental. La version actuelle est la quatrième (2017) et elle propose quelques sites supplémentaires à identifier.

La FFME propose un annuaire national des Sites Naturels d'Escalade (SNE) recensant 86 lieux de pratique : https://www.ffme.fr/site/falaise-liste.html?DEPARTEMENT=6&SNE_NOM. Celui-ci détaille le classement du site selon la norme FFME.

Par ailleurs, plusieurs sites Internet commerciaux ou collaboratifs proposent des recensements des lieux de pratiques de l'escalade dans les Alpes-Maritimes. Les plus populaires et les mieux renseignés sont les suivants :

- Camp to Camp, site collaboratif identifiant des sites, des voies et des récits de sorties correspondant à ceux-ci⁵¹.
 - Ce site identifie par ailleurs des canyons, sites de parapente, grottes ou des lieux de bivouac, des gîtes et refuges, gardés ou non.
 - La recherche peut aussi être effectuée en fonction d'itinéraires de randonnée, cascade de glace, raquette, VTT, via ferrata ou slackline⁵².
- Climbing Away, est un site commercial, qui propose une carte du monde des sites d'escalade, géo localisés et des fiches par site⁵³.

51

https://www.camptocamp.org/waypoints#bbox=720327%252C5365623%252C862805%252C5541734&wtyp=climbing_outdoor

52 <https://www.camptocamp.org/routes#a=14360>

53 <https://climbingaway.fr/fr/sites-escalade/carte-du-monde-des-sites-d-escalade/france/provence-alpes-cote-d-azur>

Au-delà de ces sources de renseignement (topo guide et sites web), des grimpeurs continuent d'équiper des sites, sans autorisation préalable. Ces sites peuvent être très restreints ou plus étendus. Ils sont généralement peu publicisés et confidentiels. Leur recensement nécessiterait un travail plus approfondi. La pratique est essentiellement celle de pratiquants locaux et reste relativement faible.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Deux problématiques principales concernent la gestion des sites d'escalade : les conventionnements et l'entretien des équipements.

Concernant les **conventionnements**, un important travail de mise à plat a été effectué à l'échelle nationale, suite à un procès perdu par la fédération relatif à un accident sur le site de Vingrau, dans les Pyrénées Orientales. Auparavant, les conventions signées par les Comités Départementaux ou Territoriaux de la FFME engageaient la fédération au titre de deux responsabilités :

- Responsabilité de la garde de la chose (transfert de la garde des terrains), responsabilité civile, sans faute, dite « du fait des choses que l'on a sous sa garde ».
- Responsabilité relative à l'entretien des équipements en place, responsabilité civile engagée en cas de faute.

La politique actuelle de la FFME consiste à n'engager plus que la seconde de ces responsabilités, via la signature d'un contrat d'entretien, n'impliquant plus le transfert de la garde des terrains. La garde peut, soit rester au propriétaire, soit être transférée par convention à une collectivité locale. Ce partage des responsabilités est opéré suite au procès de l'affaire de Vingrau, reconnaissant la responsabilité sans faute de la FFME, du fait des choses. L'accident en question étant dû à une chute de rocher, le juge a conclu que celui-ci était sous la garde de la FFME.

Sur ces questions, on peut se reporter à l'étude réalisée par le Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES), suite à l'accident de Vingrau⁵⁴. Les contrats d'entretien mis en place à l'heure actuelle par la FFME peuvent être consentis gratuitement ou contre une subvention annuelle allouée au Comité Territorial référent. Le montant de cette dernière, souvent modique, est calculé en fonction du travail de veille annuel (visite des sites).

L'entretien des sites d'escalade est une question importante car de nombreuses voies ont été équipées dans les années 80' et 90'. Le matériel utilisé a parfois vieilli ou ne correspond pas aux normes fédérales d'équipement, qui sont plus récentes. Le CT FFME 06 a principalement travaillé à l'entretien des 11 sites de pratiques qu'il a sous convention actuellement. Le travail est financé en partie au travers d'aides de la fédération nationale et sur fonds propres. Le Département apporte une aide de 15 000 € pour les sites conventionnés. Les intercommunalités sont aussi parfois sollicitées.

⁵⁴ <https://www.ffme.fr/uploads/escalade/sne/analyse-juridique-cdes.pdf>

Le dernier enjeu de gestion prégnant sur les sites d'escalade concerne les **impacts environnementaux**, notamment relatifs au dérangement de la faune rupestre. Sur ce point, le Département réalise des études d'incidences dans le cadre des inscriptions au PDESI. Parfois, d'autres sont réalisées dans le cadre du déploiement du réseau Natura 2000. Mais la plupart des sites étant antérieurs à l'inscription au réseau Natura 2000, aucune étude d'incidence n'a alors été réalisée.

Selon les acteurs rencontrés, les **conflits d'usage** concernant l'escalade, sont marginaux.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

La pratique de l'escalade est essentiellement celle de pratiquants autonomes. Le milieu fédéral est donc, de fait, le plus impliqué dans le développement de cette discipline. La FFME comptait 2 153 licenciés en 2016, répartis en 32 clubs. Les pratiquants utilisent les Sites Naturels d'Escalade (SNE), mais aussi les Structures Artificielles d'Escalade (SAE) à leur disposition.

Les **SAE** peuvent être publiques (murs d'escalade dans les gymnases généralement), associatives ou privées (salles d'escalade). Le Département des Alpes-Maritimes est relativement peu équipé en SAE, notamment associatives et privées, en raison principalement du coût de l'immobilier sur la bande littorale.

Les **professionnels** travaillant en escalade peuvent être titulaires de différents diplômes. Suivant leur qualification, ils sont spécialisés dans l'escalade ou peuvent encadrer d'autres activités comme le canyoning (pour les Brevets d'Etat) ou tous les sports de montagne (pour les Guides). Environ 110 diplômes permettant d'encadrer l'escalade sont déclarés auprès de la DDCS 06. Mais tous les titulaires n'exercent pas uniquement en escalade, beaucoup travaillent en canyon en été, et les guides travaillent en haute montagne en hiver.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés

- Développement des structures artificielles.
- Veille, contrôle et entretien des sites naturels.
- Conventonnement et responsabilités concernant les sites naturels.

La Spéléologie

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes

La spéléologie est une activité relativement confidentielle. La Fédération Française de Spéléologie compte en effet 7 500 licenciés à l'échelle nationale, dont 90 dans les Alpes-Maritimes (données 2016 du ministère des sports). 15 clubs accueillent ces pratiquants.

Le Comité Départemental de Spéléologie a un budget global de 50 000 €. Un moniteur Brevet d'Etat est employé à l'année. Ce dernier travaille en encadrement de scolaires, mais aussi sur des prestations en canyoning. L'essentiel du budget du CDS vient de partenariats avec le Département, pour le compte duquel, il réalise régulièrement des expertises environnementales et des prestations d'encadrement de scolaires.

○ Données disponibles concernant les itinéraires de pratique

Plus de 3 000 cavités de plus de 5m de profondeur ont été recensées dans le département des Alpes-Maritimes par les spéléologues. Toutes n'ont cependant pas une réalité de pratique. Certaines sont explorées une seule fois. Les cavités fréquentées le plus régulièrement sont celles propices à l'initiation, la découverte, les grandes classiques sportives ou celles en cours d'exploration.

Plusieurs sources de données existent, et notamment :

- Grottocenter⁵⁵, base de données collaborative, peu fiable selon les pratiquants.
- L'inventaire des cavités du Bureau de Recherche Géologique et Minier (BRGM), réalisé avec la participation des spéléologues du département⁵⁶. Cet inventaire identifie 2 389 cavités dans les Alpes-Maritimes. Mais il n'a pas été mis à jour avec les dernières découvertes réalisées par les pratiquants.

Ces inventaires peuvent constituer une source de données complémentaire, mais n'ont pas vocation à être intégrés intégralement au SIG du Département, car ils recensent essentiellement des sites potentiels, jamais pratiqués. La base de données du Département ne comporte à l'heure actuelle que 9 cavités, mais sera enrichie à une cinquantaine.

D'après le CDS, sur l'ensemble des cavités du département, 50 environ sont fréquentées régulièrement et une centaine est en cours d'exploration. La dizaine de cavités la plus fréquentée est constituée de sites d'initiation (progression horizontale, sans cordes). Cinq cavités au maximum font l'objet d'un conventionnement.

Les spéléologues raisonnent en termes de territoires de pratique. Pour eux, un massif karstique est un espace au sein duquel, il peut toujours y avoir de la prospection pour trouver de nouvelles entrées. La plupart des classiques spéléologiques se trouvent par exemple sur les Préalpes de Grasse. Le massif le plus exploré et présentant le plus grand

⁵⁵ https://www.grottocenter.org/index.php?home_page=overview

⁵⁶ <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/donnees#/dpt/06/page/1>

potentiel pour de nouvelles découvertes est le plateau de Calern. L'Aven de Calernum fait figure de grand classique du département. Le second territoire emblématique est le massif du Marguareis, à la frontière italienne.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

La gestion des cavités spéléologique est relativement aisée au regard du faible nombre de pratiquants. Les problèmes sont rares. Cependant, diverses problématiques émergent. Les accords avec les propriétaires étant rares, des conflits concernant l'accès **foncier** sont signalés par les pratiquants. C'est un enjeu fort selon eux.

Certains sites font l'objet de **mesures de gestion, ou de réglementations**. Les grottes peuvent être fermées et interdites (Sablière à Biot), fermées mais autorisées aux pratiquants en faisant la demande (La Mescla, Le Cresp, Le Chat à Daluis).

Concernant la **protection de l'environnement**, peu de sites existent dans le PN du Mercantour et les relations sont bonnes avec les autres espaces protégés, les spéléologues participant volontiers aux inventaires et études naturalistes. Une cavité dans les gorges de Daluis a été longuement fermée, pour la protection des chauves-souris, par exemple.

La plus grande problématique pour le comité départemental reste la formation, le renouvellement des pratiquants car la population licenciée vieillit.

A noter l'existence dans les Alpes-Maritimes, d'une structure artificielle d'initiation à la pratique au cœur du Vesubia Mountain Parc. Ce type de structure reste très rare à l'échelle nationale (une autre en Savoie à Autrans sur Méaudre (Tour José Mulot).

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

Le milieu de la spéléologie est relativement restreint. Au-delà des clubs, les professionnels sont les principaux acteurs présents. Le département compte 13 brevets d'état de spéléologie. Ces professionnels, aussi qualifiés pour l'encadrement en canyoning travaillent le plus souvent sur cette dernière activité. En effet, la demande en canyon est bien plus importante. Certains acteurs rencontrés pointent la difficulté à trouver un moniteur disponible et motivé pour encadrer de la spéléologie.

Récapitulatif des Enjeux spécifiques identifiés :

- Autorisations d'accès aux cavités, conventions, très rarement négociées.
- Formation de jeunes publics, initiation, renouvellement des pratiquants.
- Enjeux environnementaux : connaissance de la faune cavernicole, impacts et gestion des cavités fréquentées potentiellement.

Le Canyonisme

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes

Le département des Alpes-Maritimes compte 283 canyons (selon le site descente-canyon.com). Cette offre importante attire des pratiquants de toute l'Europe, que ce soit des publics encadrés par un professionnel ou des pratiquants passionnés autonomes.

Les professionnels travaillent selon plusieurs modèles, selon leur territoire d'accueil, avec un bassin d'activité différencié :

- Les professionnels basés à proximité de la vallée du Loup qui accueillent essentiellement des clientèles touristiques, de manière très saisonnière. Ils travaillent principalement dans les gorges du Loup mais proposent aussi d'autres canyons à une heure de route maximum.
- Les vallées de la Roya et de la Bevera accueillent plusieurs prestataires de canyoning. Structurés en entreprises, proposant toutes les activités de montagne, ou ayant le statut de travailleurs indépendants. Les sites sont nombreux et de très grande notoriété pour certains (Maglia ou Bendola par exemple). Les prestataires restent cantonnés dans leurs vallées d'accueil principalement et travaillent de manière très saisonnière.
- Les professionnels basés à Nice ou aux alentours travaillent à l'année, en escalade, via ferrata ou canyoning. Leurs clientèles sont constituées à 50 % d'habitants du département et à 50 % de publics touristiques. Ils travaillent sur les sites les plus proches de l'agglomération, comme le canyon de Cramassouri, mais aussi sur d'autres canyons plus techniques.
- Le canyon de Saint-Auban, comme ses voisins de l'Estéron, attire de nombreux professionnels basés à Castellane. Durant la période estivale, le village de Castellane abrite une importante concentration d'entreprises prestataires et de moniteurs de canyoning. Ils travaillent sur des cours d'eau autour du Verdon, dont le « couloir Samson », à l'entrée de la gorge, randonnée aquatique très fréquentée (près de 900 personnes par jour en pointe selon des comptages du PNR du Verdon). Les canyons du nord-ouest du département font partie de l'aire de pratique de ces prestataires. La fréquentation est très concentrée sur les mois de juillet et août.

Les **canyons** du Département **les plus fréquentés**, sont aussi les plus accessibles à des clientèles découvrant l'activité. Les principaux sont les canyons de Gorges du Loup, Saint-Auban, Cramassouri, la Maglia... Le PNR des Préalpes d'Azur a réalisé des enquêtes afin d'évaluer la fréquentation de certains sites (Clue de Saint-Auban, Gorges du Loup). Si celle-ci reste difficile à mesurer, pour les canyons le plus fréquentés, elle peut monter aux environs de 250 à 300 personnes les jours de pointe, si l'on se réfère aux comptages effectués sur d'autres sites équivalents en France.

Les canyons font l'objet d'une **cotation**. Celle-ci évalue le caractère aquatique, la verticalité ou l'engagement nécessaire (possibilité ou impossibilité de retraites ou d'échappatoires). La cotation devient officielle si elle est mentionnée dans la base de données de la FFME, fédération délégataire de l'activité canyoning.

La cotation des canyons est notamment mentionnée dans les prérogatives des diplômes permettant l'encadrement. Elle a donc potentiellement une portée juridique. La norme précisant la cotation est accessible ici :

<https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/canyonisme/canyonisme-classement.pdf>

Les canyons des Alpes-Maritimes font l'objet de différentes **mesures de gestion** :

- Aucun site ne fait l'objet de conventionnement avec des propriétaires. Cette situation, classique à l'échelle nationale est due au nombre important de parcelles (et de propriétaires) traversées ou longées par l'itinéraire, rendant lourde et complexe toute tentative de normalisation de cette situation.
- 37 sites de pratique sont répertoriés dans le guide Randoxygène édité par le Département. Ces sites font l'objet d'une maintenance et d'un contrôle annuels, missionnés par le Département. Dans le cadre d'une convention cadre, le Comité Départemental de la FFME assure le contrôle annuel avant ouverture. Il signale ensuite à la collectivité les travaux à effectuer potentiellement et perçoit une subvention à hauteur de 19 600 € pour cette action.
- Les canyons des Alpes-Maritimes peuvent être concernés par un arrêté municipal et/ou un arrêté préfectoral. La dernière version de ce dernier, date de 2016. Il précise les sites interdits toute l'année, les périodes, plages horaires et jours durant lesquels la pratique est autorisée ou encore le matériel nécessaire et les conditions d'encadrement.
- Nombreux sont les sites de pratique, concernés par l'arrêté préfectoral ou non, qui restent non conventionnés et sur lesquels aucun acteur n'assure l'entretien des équipements.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Le Département des Alpes-Maritimes possède des données concernant les canyons, notamment ceux publicisés au travers du guide Randoxygène. Les autres sources de données de référence sont :

- http://www.ffme.info/canyon/site.php?ID_DEPARTEMENT=6
- <http://www.descente-canyon.com/canyoning/lieu/13/26/06-Alpes-Maritimes.html>

Il existe d'autres sources indépendantes proposant un recensement exhaustif des canyons du département (489 sites identifiés), incluant des lieux de pratique très confidentiels et peu fréquentés⁵⁷.

Un autre site, animé par des pratiquants passionnés, recense des ouvertures de sites récentes. Elles concernent essentiellement des canyons secs (sans eau) ou la pratique cousine du « barring » (descente de barres rocheuses en rappel). Il identifie 21 descentes non répertoriées sur d'autres interfaces⁵⁸.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation :**

⁵⁷ http://carnaby.street.free.fr/pages_musiciens/canyons06/cartecanyons06.htm

⁵⁸ <http://www.canyon-apero.com/canyons-secs/>

La pratique du canyoning soulève différentes problématiques. La première d'entre-elles concerne les questions relatives aux **responsabilités**. Si les sites sont souvent encadrés par une réglementation, ils ne font pas l'objet d'autorisations de passage. La fréquentation, soit des canyons en eux-mêmes, soit des sites qui les accueillent (parcourus aussi potentiellement par des baigneurs, pêcheurs ou randonneurs) soulève aussi parfois des questions relatives à la conciliation des usages, au respect du site (environnement et sanitaire) ou au stationnement et à l'accueil des publics.

La pratique du canyoning entraîne aussi des **conflits d'usage**, le plus souvent avec les pêcheurs. La réglementation départementale prévoit des horaires et jours d'ouverture de certains sites afin de traiter en partie ce problème. Les pêcheurs évitent tout de même de plus en plus les sites pratiqués.

Les conflits peuvent aussi être liés à l'importante **fréquentation** de certains sites et les problématiques liées au stationnement, à la salubrité (toilettes sauvages) ou des questions relatives à la pudeur (publics nus, se changeant sur la route). Peuvent prendre parti dans ces conflits : les riverains, maires des communes, autres usagers des sites...

Cette activité pose aussi des problèmes d'impacts environnementaux. Ceux-ci dépendent de la physionomie et de la sensibilité du site ainsi que de la densité de fréquentation. Ils concernent le respect des zones de frayères et la destruction potentielle des invertébrés aquatiques, essentiellement.

La régulation de la pratique apparaît complexe. En effet, les professionnels privilégient des canyons adaptés à leurs clientèles et à leurs contraintes (accès faciles, peu de navettes). La fermeture définitive ou journalière d'un site peut avoir pour effet de décaler la fréquentation sur un site voisin. C'est par exemple la problématique de la gestion des canyons accessibles depuis Castellane (04), où opèrent de nombreux professionnels en été. Cette problématique est dans ce cas trans-départementale et concerne dans les Alpes-Maritimes certains sites très prisés comme la clue de Saint-Auban et celle du Riolan.

Si les nombreux prestataires du département bénéficient de retombées économiques, il est souvent plus difficile de mesurer l'impact économique sur les territoires d'accueil de l'activité. Les pratiquants se déplacent parfois à une heure et demi de route à la ronde pour descendre un canyon. Leurs dépenses locales dépendent entre autres de la proximité des commerces et du parking d'accès au site.

○ Acteurs, dynamiques et filière

Le canyoning fait l'objet d'une délégation auprès de la **Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)**. Mais à l'échelle nationale, l'organisation de la pratique est animée par une commission réunissant le FFME, la Fédération Française de Spéléologie (FFS) et la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM). Dans les Alpes-Maritimes, le CD FFME réalise pour le compte du Département des audits annuels de l'état des canyons avant leur ouverture. L'entretien est ensuite confié à des entreprises via des procédures de marchés publics. Le CD FFME missionne des professionnels pour réaliser les audits.

La **fréquentation** de pratiquants individuels, autonomes ou de clubs est difficilement quantifiable à l'échelle du département. Si les Alpes-Maritimes restent très attractifs pour ces clientèles, elles restent moins nombreuses que les publics touristiques encadrés par des professionnels. Mais tandis que ces derniers se concentrent en très large partie sur les principaux canyons d'initiation du département, les individuels pratiquent, eux, sur une plus ample palette de sites.

Les **professionnels** encadrant l'activité peuvent être des moniteurs d'escalade, de spéléologie, des guides de haute montagne, des moniteurs spécialisés dans le canyoning et plus rarement des moniteurs de canoë-kayak. L'offre de prestations est très importante dans le département et sur des territoires proches (Verdon – Castellane). Ils sont notamment structurés autour de leurs syndicats de filière (Spéléologie, escalade, guides).

Si le **Département** est engagé dans la veille, l'entretien et la communication de 37 canyons, les **intercommunalités** n'ont pas développé d'actions spécifiques. Les **communes** accueillant les sites ont parfois réglementé la pratique ou pris part dans l'organisation du stationnement et de l'accueil des publics.

Le **Préfet**, qui détient le pouvoir de police de l'environnement a édicté un arrêté préfectoral encadrant la pratique sur l'ensemble des sites du département : http://www.descente-canyon.com/canyoning/reglem/reglem349_pj1.pdf. Celui-ci précise les périodes, jours et horaires d'autorisation de la pratique, les nombres de personnes par groupe ou encore les diplômes permettant l'encadrement.

Récapitulatif des Enjeux spécifiques identifiés :

- Impacts économiques de la pratique.
- Coordination des acteurs potentiellement engagés dans la gestion et ou réglementation : Préfet, Département, communes et intercommunalités.
- Responsabilités juridiques au regard des autorisations de passages très rares, mais souvent pris en compte dans l'arrêté préfectoral concernant les canyons du département
Entretien des canyons non inclus dans le guide Randoxygène.
- Maîtrise de la fréquentation sur les sites phares : stationnement, toilettes, accès, impacts environnementaux...
- Régulation territoriale de la fréquentation (Haut-Verdon – Estéron).

Les via ferrata

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :

La pratique de la via ferrata n'est pas organisée par une fédération sportive. Les sites sont aménagés et gérés par des collectivités (commune, EPCI ou privé) et les pratiquants sont individuels ou encadrés par des professionnels. Certains sites sont d'accès payant tandis que d'autres sont gratuits.

Les Alpes-Maritimes font figure de département pionnier dans le développement d'une offre de via ferrata, mais aujourd'hui la tendance est à la fermeture totale ou partielle, définitive ou temporaire des sites. Dès les années 90', plusieurs sites ont été aménagés. Le Département a contribué à publiciser ces équipements, via l'édition d'un guide Randoxygène. Ce guide, édité en 2005 ne l'est plus aujourd'hui mais reste disponible en ligne⁵⁹. Le Département propose une information actualisée via son interface web⁶⁰.

Jusqu'à 9 sites, dont un souterrain, ont été accessibles. Mais actuellement, la tendance est plutôt décroissante : un site a été démonté (à Auron), un autre est temporairement fermé à Peille et un a été partiellement fermé (Tende). Deux projets sont évoqués sur les communes de Saint-Auban et de Seranon ; à Puget-Théniers, la Via ferrata des Demoiselles de Castagnet est réouverte depuis l'été 2018, elle est gérée par le bureau des guides d'Annot.

Concernant la fréquentation et la gestion, on peut citer les exemples des via ferrata de Lantosque et la Colmiane, suivies par le syndicat mixte Vésubie Valdeblore (chiffres 2017) :

- Lantosque : 4 000 entrées payantes à 7 €. Location de matériel par le délégataire à 15 €. Au total, le chiffre d'affaire généré est de 75 000 €.
- La Colmiane : 1 400 entrées payantes entre le 20 mai et le 24 septembre. De nombreux pratiquants contournent le guichet.

A noter que la question de la rentabilité de la DSP à Puget-Théniers est aussi liée à la facilité pour les pratiquants de pénétrer sur l'équipement sans s'acquitter du droit d'entrée.

○ Problématiques, enjeux de gestion et d'observation

Les difficultés rencontrées par les gestionnaires et qui conduisent à la fermeture des sites concernent l'amortissement des coûts de fonctionnement (qui peuvent monter jusqu'à environ 10 000 € par an), une fréquentation (notamment payante) trop faible, une absence de candidat à la gestion en délégation ou des problèmes concernant les garanties d'entretien et de sécurité. A noter pour la via ferrata de Peille : la fermeture fait suite à la demande de la DDCCRF de réaliser des travaux de confortement rocheux. Dans ce cas précis, la question d'une demande de la part ce service allant au delà des obligations réglementaires peut être posée.

⁵⁹ [https://www.viaferrata-fr.net/pdf/06%20-%20Alpes-maritimes/via_ferrata%20\(CG06\).pdf](https://www.viaferrata-fr.net/pdf/06%20-%20Alpes-maritimes/via_ferrata%20(CG06).pdf)

⁶⁰ <https://randoxygene.departement06.fr/via-ferrata-8948.html>

Les via ferrata étant des ouvrages publics, obligent les collectivités gestionnaires à l'organisation de visites annuelles de contrôle et à des travaux d'entretien réguliers. La plupart des sites du Département font l'objet d'une délégation de service public. Le délégataire prend à sa charge les coûts d'entretien, et collecte une redevance d'accès et propose une location de matériel.

Les questions qui peuvent être posées sont l'accompagnement financier des collectivités qui ont à leur charge l'entretien et la maintenance de ces équipements, la remise en cause du modèle de gestion via DSP qui n'est pas le plus courant à l'échelle nationale, ou encore, la concertation entre les acteurs (services de l'Etat et collectivités) concernant les obligations d'entretien et de mise aux normes potentiels. Concernant ce dernier point, la norme de construction des via ferrata a été éditée en 2017⁶¹. Auparavant, les constructeurs s'appuyaient sur un cahier technique de référence datant de 1998. La question de la responsabilité des gestionnaires est aussi prégnante dans l'organisation de l'offre de via ferrata que le choix de modes de gestion.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

Les professionnels des activités verticales déplorent les fermetures de sites qui contribuent à diminuer leur offre de prestations. Les via ferrata représentent en effet des produits touristiques intéressants pour leur activité.

Récapitulatif des Enjeux spécifiques identifiés :

- Modalités de gestion des via ferrata, responsabilités.
- Financement des coûts de fonctionnement.
- Entretien et mise aux normes.
- Concertation des acteurs en charge du contrôle.
- Opportunité de maintenir les sites ouverts.

Slackline

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

La pratique de la slackline (funambulisme sur une sangle molle) est une activité récente (une dizaine d'années uniquement). Après un développement très rapide et un important effet de mode, la dynamique semble aujourd'hui arriver à maturité.

La discipline ne fait l'objet d'aucune délégation de la part du ministère des sports auprès d'une fédération. Cependant, plusieurs fédérations ont intégré la discipline dans leurs contrats d'assurance notamment la FFCAM (Clubs Alpains Français) et la FFME. La première a

61 Conception et construction de via ferrata NF EN 16869

commencé à mettre en place des formations d'initiateur slackline. Les pratiquants se fédèrent aussi à l'échelle internationale, au travers de l'International Slackline Association⁶². La slackline peut être pratiquée dans différents sites au travers de diverses variantes dont les principales sont :

- La slackline classique, pratiquée à faible hauteur, sur des supports comme des arbres ou des poteaux artificiels spécifiques permanents ou temporaires. Cette discipline peut aussi être pratiquée en salle, au-dessus de tapis de réception.
- la highline consiste à pratiquer à grande hauteur, les pratiquants étant reliés à la sangle par un "leash", en cas de chute. Cette discipline se pratique sur des escarpements rocheux. Les sangles les plus longues peuvent dépasser le kilomètre. Plusieurs records du monde ont été battus dans les Alpes-Maritimes (Aiglun, Baou de Saint-Jeannet).
- La waterline consiste à pratiquer au-dessus de l'eau. Dans les Alpes-Maritimes, l'essentiel des sites se trouve en bord de mer.

La pratique s'est développée autour de groupes de pratiquants (tribus) non fédérés, essentiellement animés via les réseaux-sociaux. Aujourd'hui, les pratiquants se regroupent de plus en plus sous forme associative et des prestataires voient le jour.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Les sites de pratique ont été développés essentiellement de manière sauvage, sans autorisation ni concertation préalable. Aujourd'hui, suite à des conflits, problèmes ou débordements, quelques rares sites de pratique à l'échelle nationale font l'objet de conventionnement, d'accords oraux et certains d'interdictions, par arrêtés (La Turbie) ou suite à des verbalisations (Parc national des Calanques par exemple).

Les pratiquants sont pour l'essentiel jeunes (moins de 25 ans) Ils se fédèrent et communiquent essentiellement par les réseaux-sociaux et utilisent les outils du web. On trouve par conséquent différentes sources de données sur les lieux de pratique en ligne⁶³.

⁶² <http://www.slacklineinternational.org>

⁶³ <https://slack-mountain.com/fr/content/14-carte>, carte mondiale des spots fournie et animée par la marque Slack Mountain, laquelle est basée dans les Alpes-Maritimes (cette carte intègre les deux présentées au point suivant).

<http://highlinedatabase.blogspot.com> : Highline-data base, consacrée à la pratique de la highline, mise en place et animée par la marque Slack.fr (<https://www.google.com/maps/d> : Carte associée)

<http://waterlinedatabase.blogspot.com>

<https://slackmap.com/x/?list=10-world>: Une base de données cartographiée collaborative, portée par l'association internationale des pratiquants

<https://www.camptocamp.org/routes#act=slacklining&bbox=560211%252C5065551%252C1130125%252C5769995>: base de données sur le site collaboratif généraliste des sports de montagne

Dans les Alpes-Maritimes, de nombreux sites de pratique peuvent être recensés via ces interfaces, mais il est difficile d'y associer des données de fréquentation... Certains ont pu être pratiqués une seule fois et intégrés aux bases de données, tandis que d'autres sont plus populaires et régulièrement utilisés. D'après les pratiquants rencontrés, les lieux de pratique les plus fréquentés sont, en water line : un à Nice en bord de mer, un à St Jean Cap Ferrat, les deux sentiers du littoral et un au cap d'Antibes...

- Plusieurs installations illicites ont du être démontées suite à l'intervention des pouvoirs publics (Site Natura 2000 des gorges du Loup, RNR des gorges de Daluis). Les services de l'Etat, en charge du pilotage du réseau Natura 2000, surveillent ces pratiques en raison de la sensibilité des milieux.

En highline, le site le plus connu et fréquenté est le Baou de Saint-Jeannet. Celui-ci fait l'objet d'accords oraux avec le maire et les propriétaires, selon le responsable de l'événement qui y est organisé annuellement. Des sites de waterline et highline sont aussi signalés dans les Gorges du Loup.

A la Turbie, un site intéressant de highline a été interdit (Arrêté municipal).

○ Acteurs, dynamiques et filière

Pour la slackline, le vivier de pratiquants est encore peu organisé et les structures sont rares. Cependant, les Alpes-Maritimes accueillent au moins quatre associations (dont les coordonnées ne sont pas toujours très visibles au-delà de pages Facebook) :

- Slack Line Riviera : <https://www.facebook.com/Slackline-Riviera-1739302326338374/>
- ATA Slack (Nice) : <https://www.facebook.com/groups/1435437663374880/about/>
- Slackline 06 : pas de contact, serait implantée à Antibes...
- Slack Azur Montagne à Nice.

L'association Slackline Riviera organise chaque année un important événement sur le territoire. Le French Riviera Highline Meeting (FRHM) organisé depuis 2013 (20 K€ de budget) a rassemblé de 300 à 500 participants sur les dernières années (2016, 2017)⁶⁴. Le milieu de la slackline, bien que dynamique (particulièrement dans les Alpes-Maritimes qui offrent un terrain de jeu idéal) se résume à l'échelle départementale à une dizaine de personnes actives et une cinquantaine de pratiquants réguliers. Hugo Cappozzoli est le principal organisateur du FRHM, membre actif d'une association et l'unique professionnel du département (déclaré en tant qu'auto-entrepreneur).

On notera la présence d'un fabricant de matériel (<https://slack-mountain.com/fr/>) basé dans les Alpes-Maritimes.

Récapitulatif des Enjeux spécifiques identifiés :

⁶⁴<https://frhmblog.wordpress.com/french-riviera-highline-meeting-evenement-frhm-festival-international-slackline-06-event-paca-alpesmaritimes/>.

- Connaissance, identification des pratiquants.
- Concertation, organisation de la pratique, notamment aux vues des enjeux environnementaux ou en termes de sécurité et de responsabilité.
- Développement de la pratique: formations, accessibilité pour les publics scolaires...

c) Les activités aquatiques et nautiques

Préambule

Sur le littoral cohabitent de nombreuses activités sportives et de détente. Les activités se déroulent sur le rivage, sur l'eau, dans l'eau, sous l'eau et au-dessus de l'eau.

La pression urbaine est importante et la présence de l'aéroport international génère également des contraintes sur les autres activités aériennes ainsi que sur la navigation dans la baie des Anges.

Les activités nautiques sont gérées par la préfecture maritime par arrêté dans les eaux territoriales françaises de Méditerranée. La réglementation s'applique à la navigation, au mouillage et à la pratique des sports nautiques. De façon globale :

- Le Préfet est compétent pour les engins immatriculés, la plongée sous marine dans la bande des 300m et au-delà des 300m pour toute activité.
- Le Maire est compétent dans la bande des 300m pour la baignade, les engins de plage et les engins non immatriculés.

La limitation de vitesse à 5 nœuds dans la bande littorale des 300 mètres est générale et permanente ; elle n'est pas subordonnée à la présence d'un balisage. Au-delà de la bande littorale des 300 mètres, des limitations locales de vitesse peuvent faire l'objet d'arrêtés particuliers du Préfet maritime de la Méditerranée. Cette limitation de vitesse à 5 nœuds ne s'applique pas dans les chenaux de vitesse créés par arrêté préfectoral, dans le cadre du plan de balisage des communes littorales, ni dans les chenaux faisant l'objet d'une réglementation spécifique.

En dépit de cette réglementation stricte, la densification des activités en période estivale génère des tensions et des problématiques sans cesse décuplées.

Dans la bande littorale des 300 m (sous la responsabilité de la commune), des **plans de balisage** sont mis en place pour organiser le plan d'eau et éviter au maximum les conflits d'usage. Définis par les communes et la préfecture maritime notamment lors de commissions nautiques locales, ces documents sont composés de :

- un arrêté préfectoral réglementant la circulation des engins à moteurs et la pratique des sports nautiques de vitesse par la création de chenaux dans la bande des 300 mètres bordant la commune ;
- un arrêté municipal réglementant la baignade et les activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés dans la bande littorale des 300 mètres bordant la commune

Ces plans de balisage établissent sur chaque commune les différents types de zones réglementées ainsi que leurs nombres et leurs localisations exactes sur le plan d'eau

Les zones protégées et notamment les périmètres Natura 2000 imposent également des contraintes pour les organisations d'événements et potentiellement des limitations concernant certaines pratiques.

Bien que les plans de balisage permettent d'organiser les différentes activités balnéaires sur le plan d'eau, il peut subsister des conflits entre les différents usagers. En effet, la forte fréquentation estivale peut conduire à une saturation du plan d'eau et favoriser les usagers au non-respect de la réglementation. Dans ces cas-là, les baigneurs peuvent se sentir gêner ou à l'inverse occasionner une gêne aux autres usagers (plaisanciers, plongeurs, pêcheurs, pratiquants des activités nautiques motorisés et non motorisés, ...)

L'évolution des plans de balisage peut modifier l'activité de baignade. En effet, ils sont en constante modification et discussion lors des commissions nautiques locales. Le Plan de balisage de Roquebrune-Cap-Martin est d'ailleurs susceptible d'être modifié dans un avenir proche (plus de précisions sur la réglementation nautique en Annexe). Par ailleurs, un arrêté limitant la vitesse à 10 nœuds dans les 20 milles autour du Cap d'Antibes a été pris pour la sécurité et la préservation de l'environnement de ce site Natura 2000.

La voile & le Kite Surf

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

Pratique Voile

La voile représente le 3^{ème} sport fédéré (FFV) du Département derrière le Football et le tennis, et devant les boules. Il s'agit d'une activité majeure (30 clubs dont 17 labellisés FFV). Même s'ils sont répartis sur toute la côte, la pratique de la voile se fait plus sur la frange Ouest que la frange Est compte tenu des conditions de vent, sans exclusive cependant. Il n'y a pas de pratique en lac dans l'arrière-pays.

La voile regroupe plusieurs formes de pratiques : la voile légère et l'habitable.

La voile légère inclut 3 disciplines : la planche à voile ou « windsurf », les dériveurs (voiliers monocoques) de type laser ou optimists, les catamarans (voiliers multicoques).

Il s'agit notamment d'une pratique de licenciés (12 000 dont 4 384 sportives - licences clubs jeunes et adultes) et 6 645 passeports régionalisés - licences enseignement). La pratique licenciée des Alpes-Maritimes représente 25% de la pratique régionale PACA. La pratique est majoritairement le fait d'une population masculine (74%). On observe également une pratique touristique, difficile à mesurer, laquelle demeure somme toute minoritaire sur l'ensemble des personnes accueillies par les clubs (41 353 personnes en 2016).

L'offre des clubs est diverse avec des gros acteurs (Société des régates d'Antibes, Le Club nautique de Nice...) et des plus petits (Cagnes sur mer). On observe une forte dichotomie budgétaire : de 18 000 € à 1 138 000 €.

La discipline compte une dizaine de sportifs de haut niveau.

Coureurs classés (2016)	Effectifs	Age Moyen	Hommes	Femmes
Division nationale classement national	2 927	37	84%	16%
Division internationale classement national	6	34	100%	0%

La voile est une activité fortement soutenue par le Département à travers le plan voile (cf. détail infra) et l'école de la mer (St Jean Cap Ferrat : accueil de 50 classes par an (ouvert à l'année sauf décembre, janvier, février. Effectifs annuels : 1 250).

La voile en clubs représente 87 ETP et 114 emplois saisonniers (2016).

Réglementation Voile

La pratique de la voile est réglementée, elle est interdite dans les Zones Réservées Uniquement à la Baignade (ZRUB) balisées (ligne d'eau des 100m) et est limitée à 5 nœuds dans la bande des 300 m. De plus, dans le cadre des écoles de voile, la pratique est restreinte aux zones de navigation surveillées définie à moins de 2 milles nautiques des côtes (Chaque base nautique définit une zone d'évolution en mer en fonction des vents dominants). Considérés comme engins nautiques non immatriculés, la pratique peut toutefois s'effectuer hors de ces zones lors de randonnées ou de manifestations nautiques particulières, en veillant cependant à ne pas dépasser 2 milles marins pour les planches à voile et 6 milles marins pour les dériveurs légers, imposés par la réglementation nationale (Cf. Division 240, réglementation de référence).

Plan Voile

Le terrain de jeu est gratuit mais le matériel pour aller sur le terrain de jeu coûte très cher. Donc le plan voile est là pour cela. La voile est largement soutenue par le Département (aide au CDV 06 = 100 000€ Vs. Aide au CDV 83 : 5 000 €)

Un catamaran coûte entre 8 et 12 K€ et est à renouveler tous les 6 ans.

Le dispositif concerne

- 52 collèges sur les 70 du Département / an (collèges du littoral) soit 6 à 8000 élèves
- 14 bases nautiques de Menton à Théoule-sur-Mer

Handivoile

Principes

- Financement des heures moniteurs et les embarcations collectives 30 € pour sortie 3h + 32 € heure moniteur. Accessible pour deux fauteuils à bord et 12 personnes au total pour les bateaux collectifs (avec un moteur également)
- Financement investissement de 3 embarcations de voile légère. 40% aide au financement du Département plafonné à 30 000 €
- Mise à disposition de matériel aux clubs. Pneumatiques de sécurité, et 1 minibus
- Fonctionnement annuel + événement sur Juin

Bénéficiaires Handivoile

- 7 clubs à accueillir l'activité handivoile
- Nb de personnes concernées : 50 personnes (8 pers. / sortie)
- Handivoile event = opération juin (voile et Canoë-Kayak). Le CDV se déplace sur plusieurs plages : 400 personnes.
- Mobilise 4 salariés et 3 bénévoles

Les bases accessibles PMR : Nice, Cannes, Antibes

Handiplages : ouvertes du 15/06 au 15/09. Classement de 1 à 5 bouées selon niveau de prestations. De Cap d'Ail (1 bouée) à Bijou Plage Cannes (5 bouées).

Pratique et Réglementation Kite Surf

L'activité Kite Surf est principalement le fait de pratiquants autonomes. Elle est concentrée sur 3 sites situés sur la frange ouest du département en raison des conditions de vent : St Laurent du Var, Cannes (Plage du Palm Beach), Mandelieu-la-Napoule (base nautique). Cette activité est régie par les arrêtés municipaux compte tenu des risques présentés. Mandelieu-la-Napoule et Cannes ont légiféré pour permettre la pratique (zone de départ et arrivée, période). Avant le Kite Surf était autorisé sur St Laurent du Var. Ce n'est plus le cas aujourd'hui compte tenu de la proximité avec l'aéroport, mais des pratiquants profitent malgré tout des conditions.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique :**

Les données sur les aires de pratique sont indiquées dans les arrêtés municipaux (Kite Surf) et auprès des clubs de voile (aire d'évolution en mer). La localisation des mises à l'eau est disponible sur les cartes.

Les données de fréquentation des clubs sont diversement disponibles. Tous les clubs ne produisent pas des états de fréquentation. La mise en place d'un tel dispositif pourrait être appréciable après sensibilisation pour mesurer les écarts entre les populations touristiques et locales notamment.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation :**

Difficulté d'observation des données touristiques Vs. locales car pas de distinguo au niveau des licences estivales.

Données potentiellement intéressantes dans le cadre de l'observatoire :

- Budgets globaux
- Fréquentations des clubs
- Données événementielles

Natura 2000 et déclaration d'événementiel

La déclaration de manifestations devenue obligatoire auprès de la DDTM 2 mois à l'avance sur les zones Natura 2000 (15 jours avant pour Nice hors Natura) pose des soucis d'organisation aux clubs. En effet, si pour des raisons météo notamment, la course ne peut se dérouler le jour J, obligation est faite au club demandeur de renouveler la requête ou alors de trouver une solution de report sur un site hors zone Natura ou sur une autre date plus proche.

Parfois la demande est faite pour deux dates à l'avance afin de limiter le risque mais les organisateurs, très souvent, n'activent pas cette option compte tenu de la difficulté d'une telle option : communication compliquée, relations avec les partenaires et médias, ainsi que disponibilité des compétiteurs et relation avec le calendrier fédéral.

Plusieurs plans d'eau recouvrent partiellement un site Natura 2000 et des perturbations météo de dernière minute :

- St Jean-Cap-Ferrat (Roquebrune-Cap-Martin, Menton, Cap D'ail, Beaulieu-sur-Mer).
- Antibes-Juan-Les-Pins, Cannes iles de Lérins.
- Villeneuve-Loubet

De plus les démarches apparaissent disproportionnées pour les clubs au regard de la présence des gros yachts au mouillage sur des périmètres Natura 2000.

Mouillage

Concernant les bouées de mouillage en eau profonde, la solution historique du parpaing posé au fond demeure encore majoritaire. Le mouillage à l'ancre est également très pratiqué et génère son lot d'impacts négatifs sur les herbiers de posidonie notamment.

Houles et digues parallèles (Antibes, St Laurent du Var et Mandelieu-la-Napoule).

La mise en place des digues parallèles à la plage (datant des années 70) efficaces pour protéger le littoral de la houle, s'est avérée également au fil du temps être un problème en ayant généré un ensablement, préjudiciable aux bases nautiques qui se retrouvent éloignées de la mise à l'eau.

Sur Villeneuve-Loubet, une expérimentation est tentée en sortie de port avec des bambous sous l'eau pour casser la houle et protéger la plage et la route des montées (500 000 €).

Globalement, les aménagements ont permis de développer les activités socio-économiques sur le littoral telles que la plaisance (ports), les activités nautiques installées au niveau des ports et terre-pleins et l'activité balnéaire grâce aux épis et plages alvéolaires.

Les digues sous-marines conjuguées à l'action des épis transversaux, permettent de limiter l'érosion du trait de côte et ainsi de créer des plages d'une largeur compatible avec la vocation touristique et balnéaire des communes, tout en assurant une bonne intégration paysagère des ouvrages.

Les effets positifs de ces aménagements ont pu notamment être mis en évidence au niveau des épis et brise-lames immergés par exemple sur le secteur de Cap Martin au niveau de la

plage de Carnolès (de 1990 à 2004), des épis (entre 1983 et 1990) et des butées de pieds (entre 1994 et 1999) sur la baie Ouest de Menton (BCEOM, 2007). Enfin, parfois, la présence d'enrochements sur les fonds sableux présente l'avantage d'attirer la faune et la flore marine pour le plus grand plaisir des baigneurs.

Cependant cette artificialisation progressive du littoral génère des impacts négatifs tels que la dégradation de la beauté du paysage côtier, une coupure à la circulation des animaux, une dégradation des habitats d'intérêt communautaire sur lesquels sont implantés les ouvrages, et une modification de l'hydrodynamisme côtier donc du trait de côte causée par une diminution des apports sédimentaires.

Conflits d'usages / Cohabitation

La cohabitation est particulièrement délicate avec les pêcheurs. Il est en effet impossible d'organiser une quelconque régates sans en référer à la prud'homie des pêcheurs.

La pratique du Kite Surf, souvent le fait de pratiquants autonomes, est également complexe à gérer.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

Déficit de moniteurs

La voile est une activité économiquement faible et peu attractive pour les emplois. Il existe un déficit de logement pour les moniteurs.

Avenir & Projets

Les clubs doivent s'ouvrir car la ressource est à l'extérieur. Il faut aller chercher un public qui n'ose pas venir.

Concernant les sites eux-mêmes, 3 bases nautiques sont en cours de réhabilitation / construction (pour 2020) :

- Antibes-Juan-les-Pins
- Vallauris Golf-Juan
- Villefranche-sur-Mer

Le site de Carras sur Nice (qui est également un port de pêcheurs) est un site également en redéploiement, porté par la Métropole Nice Côte d'Azur. L'idée première est de soulager la saturation du port de Nice. Ceci étant, son développement sera en tout état de cause limité compte tenu des problématiques de vent dominants mal orientés (vent d'Est générant beaucoup de houle) et surtout des contraintes de la législation aérienne pesant sur les pratiques possibles (hauteur limitée à 4 m car en bout de la piste d'atterrissage).

D'autres options de développement ont été portées et notamment sur le Lac du Broc : projet de Télési nautique. Mais celui-ci a avorté compte tenu de l'activité forte de l'association de pêcheurs « la Truite argentée » et de l'intérêt du site pour l'alimentation en eau potable.

L'avenir est au foil et aux engins qui volent sur l'eau tel le Flyboard ou le Flyride. Ces engins nautiques sont plus dangereux car ils vont de fait plus vite. La réglementation actuelle a intégré ces évolutions techniques.

Haut niveau. Le pôle espoir voile d'Antibes alimente la moitié de l'équipe de France même si le Pôle France est à Marseille. Par contre, dans la perspective de Marseille 2024, la logique de base arrière peut faire son chemin.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Mise à l'eau pour les Kite Surf
- Plans d'eau événementiel voile et Natura 2000
- Base nautique et érosion du littoral
- Densification des pratiques en période estivale

La plaisance

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

En France, le nombre de plaisanciers atteint en 2016 les 13 millions et les immatriculations de navires de plaisance augmentent d'environ 12 000 unités par an. Cette activité économique apparaît d'ailleurs particulièrement dynamique dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui représente à elle seule 30% de la flotte métropolitaine. Plus précisément dans les Alpes-Maritimes, la filière nautique génère près de 50% du chiffre d'affaire régional (plus d'1 milliard d'euros) dans ce département, qui dispose d'une offre conséquente en termes d'accueil (33 ports de plaisance et près de 20 000 postes à quai).

Différents types de plaisance peuvent être définis en fonction des classes de taille des navires de plaisance. Dans ce rapport, nous appelons :

- Petite plaisance : les navires compris entre 0-12m ;
- Moyenne plaisance : les navires compris entre 12-24m ;
- Grande plaisance : les navires de plus de 24m. Cette catégorie de taille faisant appel à des équipages professionnels permanents est aussi appelée « yachting professionnel ». De plus, en raison de la construction de navires de plus en plus grands au cours de ces dernières années, il est aussi intéressant de différencier au sein de cette catégorie les plus de 50 m assimilés à la très grande plaisance (méga-yacht).

Les ports peuvent être affiliés à différentes associations dont la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) et l'Union des Ports de Plaisance de Provence-Alpes-Côte d'Azur (UPACA), unions régionales affiliées à la FFPP. Ces associations permettent de représenter les professionnels des ports de plaisance (maritimes, lagunaires et fluviaux) auprès des autres acteurs, mais aussi de renforcer le lien des ports à l'échelle locale en assurant leur développement économique, touristique, social et environnemental.

Concernant la grande plaisance plus spécifiquement, on peut citer 3 associations d'équipages basées dans les Alpes-Maritimes qui ont pour objectif de représenter les

intérêts de ces professionnels : le Groupement des Équipages Professionnels du Yachting (GEPY) et l'Association Professionnelle du Yachting (PYA) à Antibes ainsi que le Comité Européen pour le Yachting Professionnel (ECPY) à Nice.

La plaisance étant une activité en plein essor dans le département, la demande ne cesse d'augmenter et la capacité d'accueil des ports de plaisance paraît parfois ne plus suffire.

Selon les directeurs des ports, si la demande concernant la petite et la moyenne plaisance est jugée satisfaite, celle de la grande plaisance semble en augmentation au cours des dernières années.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Les données sur la pratique de la plaisance sont disponibles sur de nombreux sites promotionnels des offices de tourisme. Au-delà on notera des éléments plus détaillés sur l'activité dans une étude réalisée en 2013 sur le suivi de la fréquentation plaisancière au cours de la saison estivale (Étude CARF) et MNCA en 2016/2017.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Impact environnemental

La présence de nombreux navires sur un plan d'eau limité accentue le risque de pollution liée aux hydrocarbures, aux substances toxiques (peintures), au rejet d'eaux noires et d'eaux grises pourtant illégal et à l'abandon de déchets ménagers malgré la mise à disposition de points propres aux ports.

De plus, le manque d'infrastructures de gestion des eaux grises et noires dans les ports n'incite pas les plaisanciers à prendre l'habitude de vider régulièrement leurs effluents dans des équipements spécifiques.

Le mouillage est une pratique d'amarrage d'un navire en dehors des infrastructures portuaires. Il existe plusieurs types de mouillage pour un navire, défini en fonction du temps du mouillage, du type de dispositif utilisé et de la réglementation associée. On distingue d'après la stratégie :

- Le mouillage libre : mouillage non encadré sur ancrage provisoire (ancre) ;
- Le mouillage encadré sur ancrage : conditions du mouillage sur ancrage règlementées (localisation, nombre de navires, durée de stationnement, équipements des navires...) ;
- Le mouillage sur corps mort et ancrage fixes : mouillage sur dispositif d'ancrage permanent (corps-morts ou systèmes alternatifs, infrastructures légères et démontables) implanté sur le domaine public maritime et donc soumis à autorisation d'occupation temporaire. L'autorisation peut être donnée à titre individuel (AOT individuelle) ou sur l'ensemble d'une Zone de Mouillage et Équipement Légers (ZMEL).
- Le mouillage soumis à autorisation pour les navires de plus de 45 m ⁶⁵

65

- L'interdiction du mouillage

Suite aux recommandations de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance (2010), la DDTM06 a décliné ce document en 2012 selon les problématiques locales des Alpes-Maritimes dans le but de définir des préconisations pour les sites identifiés comme « préoccupants » sur la problématique des mouillages, en raison de leurs caractéristiques : abri naturel exposé, fort attrait touristique, grande fréquentation, cales de pêches, aire marine protégée à proximité.

Sur les sites Natura 2000, le mouillage libre est la seule pratique de mouillage utilisée par les plaisanciers. De plus sur certaines zones afin de réguler l'activité, le mouillage a été interdit :

- la Zone Marine Protégée de Roquebrune-Cap-Martin (arrêté de la préfecture maritime n°262/2004) ;
- les ZIEM et ZRUB balisées

La méthode de balisage utilisée par les communes, entraîne une dégradation des fonds marins. En effet, les corps morts du balisage immergés chaque année impactent chaque fois un nouveau point. Les acteurs s'orientent vers des balisages permanents avec, si nécessaire, enlèvement de la bouée de surface pendant la morte saison.

Aujourd'hui afin de limiter les impacts négatifs sur les fonds marins, il est préconisé de plus en plus la mise en place de mouillage écologique (corps morts permanents de type plot béton ou encre à visse) afin d'éviter l'altération des herbiers de posidonie. Le Département projette de généraliser les mouillages écologiques dans le parc maritime de Théoule-sur-Mer. Et des projets existent pour en installer à Villefranche-sur-Mer dans la rade et aux îles de Lérins.

Dans l'objectif de limiter l'impact sur la mer, une autre idée intéressante réside dans le partage des bateaux afin de limiter l'impact du nombre sur les sites exposés.

Les mesures mises en place par les communes concernant l'interdiction de mouillage sur la bande balisée des 300m favorisent la préservation d'une partie des herbiers de Posidonie au niveau des baies les plus fréquentées. La mise en place des ZIEM jusqu'à 300m au large des plages dès le mois de mai jusqu'à la fin de septembre, permet d'éviter le mouillage dans ces zones durant la saison estivale (juillet/aout) et lors des manifestations particulièrement prisées par la grande plaisance.

Les impacts résumés

- dérangement de la faune et collisions avec les mammifères marins
- pollution des eaux de surface
- abandon de déchets ménagers
- rejet d'eaux noires et d'eaux grises pourtant illégal
- rejet des hydrocarbures et la diffusion des peintures antisalissure (antifouling).

Arrêté préfectoral N° 155/2016 réglementant le mouillage des navires dans les eaux territoriales française de méditerranée

- ancrage et destruction mécanique des habitats de type « Herbier de posidonies »

Conflits d'usage

La présence d'un grand nombre de navires pendant la saison estivale et lors des manifestations (notamment sur Monaco) entraîne une saturation des plans d'eau et ainsi des conflits d'usage entre les plaisanciers eux-mêmes mais aussi avec les autres activités présentes sur le site (baignade, pêche professionnelle, plongée sous-marine, activités nautiques non motorisés, ...). Le problème rencontré le plus fréquemment est le non-respect des réglementations par les plaisanciers, que ce soit au niveau de la limitation de la vitesse, des distances de sécurité vis-à-vis des autres usagers et de l'interdiction de mouillage dans les zones spécifiées. Le non-respect de ces règles peut avoir pour conséquence sur la sécurité des autres usagers mais aussi sur l'économie de certaines activités qui ne peuvent être pratiquées quand le plan d'eau est surchargé (pêche professionnelle par exemple).

La plaisance est une activité en plein essor dans le secteur des Alpes-Maritimes et de la principauté de Monaco, considérée d'ailleurs comme la première destination Yachting en Europe. La fréquentation des sites de Cap Martin et de la rade de Villefranche-sur-Mer notamment, sont donc vouées à augmenter avec le temps.

Cependant, la fréquentation des sites étant notamment liées à la beauté de ces paysages et de ces milieux naturels environnants, la gestion durable des littoraux et des habitats semble essentielle au maintien de cette activité. Le suivi de fréquentation mis en place par les animateurs Natura 2000 doit permettre d'identifier précisément les différentes caractéristiques de la fréquentation des sites et aider à la prise de décision pour la gestion des mouillages.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

La plaisance est un secteur dynamique et qui pèse financièrement (Cf. Infra Diagnostic économique). Les ports sont en effet le siège de nombreuses activités socio-économiques (locations de bateaux, balades en mer, club de plongée, associations, restaurants, shipshandlers, chantiers navals...) et créent donc d'importantes retombées financières directes et indirectes aux communes. Si certains types d'entreprises sont récurrents dans les ports français, d'autres font figure d'exception, comme le chantier naval Pasqui ou le siège Europe du second voilier mondial (Elvström Sails)

De plus, engagés à la fois dans le réseau européen d'Odyssea et dans la démarche environnementale portuaire « Ports Propres », les ports de Menton proposent aux plaisanciers une offre éco touristique cohérente.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Mouillages en zone protégée
- Respect des réglementations
- Accompagnement et structuration de la filière

La plongée

○ Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :

Avec ses 60 km de côte et des fonds de toutes natures et de toutes profondeurs, le département des Alpes-Maritimes est un lieu incontournable de la plongée en France.

Il existe 60 sites de plongées répertoriés dans le département. Les sites les plus emblématiques se situent autour du Cap d'Antibes, de la baie de Villefranche-sur-Mer et du Cap Martin, lesquels offrent des conditions de plongée exceptionnelles (profondeur, possibilité de se protéger du vent) assez uniques.

Il existe 3 types pratiques de plongée :

- Plongée en scaphandre autonome
- Chasse sous-marine
- Plongée en apnée

48 clubs de plongées sont affiliés à la FFESSM et 22 structures commerciales y sont associées.

Les pratiquants ont entre 16 et 60 ans globalement. La plongée en apnée attire les tranches d'âge plus jeunes.

Concernant l'apnée, 2 fédérations cohabitent : la FFESSM et la fédération internationale (AIDA - 350 licenciés et 45 clubs en France) qui fait référence en la matière, même si elle n'est pas reconnue par le Ministère des sports⁶⁶.

Dans le paysage « plongée », deux univers cohabitent :

- la plongée en club,
- la plongée commerciale.

La plongée en apnée est quant à elle, pratiquée dans 2 clubs et 1 structure commerciale :

- le NUC (Nice Université Club),
- le CIPA (Centre International de Plongée en Apnée),
- Be Free to Dive (SCA basée à Villeneuve-Loubet).

Handisub

Afin de rendre la pratique des activités subaquatiques accessible aux Personnes En Situation de Handicap(s) – PESH, la FFESSM a développé des partenariats avec la Fédération Française Handisport (FFH) en 2011 (handicap physique) et la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) en 2012 (handicap mental ou psychique). Sur le département, ce sont 8 structures (4 associations et 4 sociétés commerciales agréées) qui déclarent pouvoir accueillir des personnes en situation de handicap de Théoule-sur-Mer à Menton.

⁶⁶ EDA international délivre 10 000 certifications par an

CREPS PACA

L'établissement a un axe de développement fort sur les activités subaquatiques. Les meilleurs plongeurs mondiaux sont issus du CREPS (Guillaume Néry). L'activité du site est la suivante annuellement :

- 80 stagiaires en DEJEPS,
- 40 BPJEPS avec ou sans scaphandre,
- Les recyclages.

○ **Données disponibles concernant les sites de pratique**

Les informations concernant les sites de pratique sont disponibles notamment via 4 moyens :

- Le site Internet du CD FFESM
- Un site Internet collaboratif : www.plongeesloisirs.com
- l'application donna sur Smartphone
- Certains sites de prestataires commerciaux

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Conflits d'usage

Pendant la saison estivale, la forte fréquentation des plans d'eau peut engendrer des conflits d'usage pour les plongeurs notamment avec les plaisanciers et les loisirs nautiques motorisés lorsqu'ils ne respectent pas la réglementation (distance de sécurité, limitation de vitesse, ...). L'incivilité de ces derniers conduit à une mise en danger des plongeurs plus vulnérables, qui peut s'avérer fatale.

Les clubs locaux font en général attention de partir avec un navire par site de plongée et essaient, si possible, de ne pas plonger sur un site déjà occupé par un autre club. Cependant la présence de nombreux sites de plongée à proximité nécessite tout de même d'accorder une attention particulière à la gestion de cette activité.

D'après les acteurs locaux, l'activité de plongée a été en augmentation au cours des deux dernières décennies. Cette tendance peut s'expliquer notamment par une démocratisation de l'activité qui se pratique de plus en plus en famille et concerne donc maintenant plus d'enfant et de femme qu'auparavant. Ces 2, 3 dernières années cependant, l'activité semble plus stable voir relativement en régression en raison de la conjoncture économique actuellement difficile.

Les sites de conflits identifiés :

- Rade de Villefranche-sur-Mer
- Cap Martin

Enfin, les plongeurs doivent composer avec un acteur d'influence: la prud'homie des pêcheurs⁶⁷. La connaissance empirique approfondie du milieu marin et des activités de pêche ont créé historiquement l'influence forte de cette organisation sur de nombreux sujets en relation avec les activités nautiques. Ainsi pour l'organisation de régates et autres événements de compétitions d'apnée.

Effets positifs

En plus des retombées économiques générées, et comme pour la plupart des disciplines de sports de nature, la plongée permet d'être en contact direct avec la nature. Elle permet ainsi de sensibiliser le public à la protection des fonds marins. En effet, le plongeur peut observer à chaque immersion la beauté de la biodiversité marine mais aussi les dégradations engendrées notamment par l'activité humaine (prolifération des espèces envahissantes, envasement, mortalité des gorgones, destruction de l'herbier de posidonies...). La prise de conscience de la fragilité de ces écosystèmes est ainsi largement facilitée, notamment lorsque ce sont des enfants.

Le plongeur « loisir » est aussi, et avant tout, un des premiers témoins des changements qui peuvent s'opérer localement sur le milieu. Ainsi, de nombreuses initiatives de sciences participatives se sont développées ces dernières années avec les plongeurs ayant pour objet par exemple l'observation d'espèces envahissantes, d'espèces emblématiques, de phénomènes de mortalités massives, ... lors de leurs immersions. Ces réseaux, lorsqu'ils sont bien organisés, peuvent constituer une importante source de connaissances du milieu.

Effets négatifs

La plongée peut néanmoins générer des perturbations du milieu surtout lorsque la pratique n'est pas ou mal encadrée : dérangement de la faune, prélèvement des espèces fixées, destruction ou arrachage d'organismes dressés provoqués par des coups de palmes, accumulation de bulles d'air dans les cavités et grottes... Ces impacts sont particulièrement importants à prendre en considération d'autant que les plongeurs autonomes sont difficilement contrôlables et quantifiables.

Au même titre que les autres activités à moteur, le mouillage des bateaux de plongée a un impact sur les fonds marins, d'autant qu'ils peuvent mouiller 2 fois par jour, quotidiennement en saison estivale au même endroit, exerçant une pression particulièrement forte sur une zone précise.

⁶⁷ *Les prud'homies des patrons pêcheurs constituent un système d'organisation unique sur les côtes méditerranéennes françaises. Issues des corporations de l'ancien régime, la prud'homie a survécu à la Révolution, avant d'être consacrée au niveau juridique au milieu du 19ème siècle. La Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 18 prud'homies. La tradition d'une gestion communautaire de la pêche en Méditerranée est très ancienne et la prud'homie a une importance de premier ordre pour l'activité des pêcheurs professionnels. C'est une organisation de droit coutumier pour le partage équitable des ressources de la mer et des étangs.*

○ Acteurs, dynamiques et filière

Apnée : Une discipline en plein développement et une marque de notoriété pour le territoire.

Le site de la rade de Villefranche-sur-Mer représente un haut lieu de la plongée mondiale connue pour ses records en apnée. Le 1^{er} championnat du monde individuel a été organisé en 2005. Depuis 4 nouvelles éditions ont été organisés. Sur 1 championnat du monde, 100 apnéistes représentant 30 pays sont regroupés. Le prochain événement en ligne est le Nice Abysse Contest.



Il y a une multiplication des groupes de pratique autour de l'apnée : 6 ou 7 clubs (300 pratiquants) et 2 à 3 structures commerciales (Tchango Diving, Rando Evasion sur le port de Villefranche-sur-Mer) et une à Villeneuve Loubet.

On assiste globalement à une nette augmentation des structures commerciales sur les dernières années.

De façon nuancée par rapport à la chasse sous-marine, l'accidentologie en apnée n'est pas importante. Il s'agit en effet d'une pratique de clubs où les plongeurs se surveillent et permettent d'assurer la sécurité (2 morts en 24 ans - Cross Med).

La rade de Villefranche-sur-Mer : un trésor en voie de surpopulation.

L'été, la rade est le parking des yachts très proches de la ligne des 300 m. Cela représente une contrainte pour les plongeurs notamment. Le site est magnifique. Il est unique en son genre car la profondeur est à 1000 m à 500 m du bord.

La baie de Cannes et de Mandelieu-la-Napoule: à la recherche de nouveaux développements

Afin de renouveler l'attractivité des pratiquants et des fonds, des projets de musées marins originaux se développent, dont un en cours de réalisation dans la baie de Cannes et des projets existent sur Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer. L'idée est de stimuler l'intérêt et potentiellement lisser les fréquentations au-delà de la saison estivale en attirant des populations du nord moins sensibles aux conditions de température.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Conflits d'usage (pêcheurs / plongeurs)
- Préservation de l'environnement et des fonds marins
- Densification des pratiques sur certaines zones
- Développement des fréquentations en dehors de la saison estivale avec des clientèles nordiques
- Développement des musées sous-marins

Canoë-kayak & Stand up paddle

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :**

Les pratiques de canoë-kayak et de stand-up Paddle peuvent se dérouler sur l'espace maritime, les lacs ou les rivières du département. La pirogue polynésienne n'est quant à elle développée qu'en mer.

Les **rivières** du département peuvent accueillir les pratiquants soient :

- Principalement l'été pour les cours d'eau les plus calmes et ayant un débit d'eau suffisant. Sur ces itinéraires sont présents des professionnels avec des groupes encadrés ou proposant de la location. Idem pour les professionnels proposant du rafting.
- De manière saisonnière pour les cours d'eau les plus sportifs, navigables (ou présentant un réel intérêt) uniquement lorsque le débit est adapté.

La pratique du Paddle se développe aussi en rivière, mais de manière encore marginale.

Sur les **lacs ou le littoral**, les sites de pratique identifiés (canoë-kayak, paddle, pirogue) sont les lieux de mise à l'eau autorisés. **En mer**, les pratiquants peuvent naviguer, de jour, au-delà des 300m, uniquement si leur engin et son armement sont adaptés. La bande des 300m est, elle réglementée⁶⁸ :

- ZRUB : Zones Réservées Uniquement à la Baignade, navigation des engins de plage interdite. Ces zones peuvent atteindre la limite des 100 ou des 150 m du rivage.
- Les couloirs de mise à l'eau sont les ZIEM (Zones Interdites aux Engins Motorisés). Dans ces périmètres peuvent circuler des engins nautiques à voile ou à rame.

Certains sites de pratique jouissent d'une très grande réputation en raison de la qualité des paysages littoraux. Parmi ceux-ci, on peut citer les îles de Lérins, accessibles en kayak depuis Mandelieu-la-Napoule, ou le cap d'Antibes et le littoral entre Nice et Villefranche-sur-Mer. La zone de Menton présente aussi un fort potentiel, mais aucun club n'y est installé. Les pratiques en mer sont très touristiques, notamment développées par des loueurs.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique :**

Les rivières navigables de France sont recensées sur le site collaboratif <http://www.eauxvives.org/fr/>. L'activité professionnelle se déroule quant à elle essentiellement sur les rivières Var, Vésubie, Roya et Tinée. Les principaux cours d'eau classiquement utilisés dans le cadre des pratiques sportives sont : Siagne, Loup et Tinée. La cotation technique de ces rivières ou portions de rivières varient en fonction du niveau d'eau. Il s'agit de rivières techniques, difficiles d'accès pour des publics débutant l'activité.

⁶⁸ Réglementation maritime: <https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/>

Les points d'embarquement et de débarquement doivent être recensés à partir de ces données, mais aussi en identifiant les bases des professionnels, pour l'essentiel disposant d'un point d'accès à l'eau. Concernant les pratiques sportives, les accès à l'eau sont principalement réalisés depuis les routes (au niveau des ponts, si nécessaire avec portage des embarcations).

La fréquentation est le fait de groupes organisés, venant du national et quelques internationaux européens sur le printemps. Les rivières Var, Vésubie et Roya ont une bonne notoriété.

Le Var est le cours d'eau le plus pratiqué, surtout en été.

Le Loup présente un intérêt plus marqué pour le local.

Le conseil Départemental a travaillé à l'accès à la rivière, principalement sur le Var, mais aussi sur la Vésubie.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation :**

Sur les cours d'eau sportifs, aucun conflit n'est signalé. Les pratiquants évitent le week-end d'ouverture de la pêche afin de ne pas créer de problème.

Pour les rivières, deux problèmes principaux sont signalés :

- Le dépôt d'alluvions sur le Var, rendant la pratique de plus en plus difficile (y compris pour les professionnels), depuis le commencement de travaux d'aménagements d'une microcentrale à Guillaumes.
- La partie aval du Var située entre la confluence avec la Vésubie (Plan du var) et la mer, est interdite à la navigation. La motivation de protection de la zone classée Natura 2000 est controversée par les pratiquants.

Concernant le littoral, le principal problème signalé concerne les accès à l'eau durant la période estivale, peu nombreux et non pensés de manière globale, ni en fonction de la proximité des sites de navigations intéressants. Les pratiquants signalent par exemple un embarquement difficile à Théoule-sur-Mer, lieu d'accès privilégié au massif de l'Estérel. Les professionnels, loueurs de canoë-kayak ne sont à priori pas non plus concertés et pris en compte lors de la mise en place des réglementations municipales et préfectorales maritimes. Les accès à l'eau privilégiés sont alors souvent les bases nautiques, mais aucun accord officiel n'existe et les pratiquants ont peur d'être un jour empêchés d'accéder à ces mises à l'eau.

○ **Acteurs, dynamiques et filière :**

La FFCK (Fédération Française de Canoë Kayak) regroupait en 2017 816 licenciés répartis dans sept clubs. Les clubs sont plus ou moins spécialisés sur des disciplines comme : le kayak en rivière et haute rivière (la Colle-sur-Loup), la pirogue, le kayak polo (en piscine à Nice), les pratiques en mer (Antibes-Juan-les-Pins, Mandelieu-la-Napoule ...).

Le recensement exact des entreprises prestataires de canoë-kayak ou Stand-up Paddle reste à réaliser. Il existe deux types de prestataires : ceux ayant une base fixe avec accès à l'eau et ceux, itinérants, déplaçant leur matériel sur une remorque en fonction de la localisation de la demande. Ces derniers, peu nombreux, travaillent aussi bien en rivière qu'en mer.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Schéma d'accès à l'eau sur la zone littorale
- Concertations sur certaines rivières très pratiquées ou pour lesquelles la pratique est interdite ou menacée.

L'Aviron

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

La Fédération Française des Sociétés d'Aviron (FFSA) organise le sport de l'aviron, pratiqué avec deux rames à une seule pale. L'aviron dans le département se résume à une pratique sur le littoral. Elle est donc le fait de trois clubs du littoral (Menton, Nice et Mandelieu) et sur 4 sites notamment (sans exclusive) :

- Menton dans la baie,
- Mandelieu-la-Napoule sur le bras de mer intérieur,
- Rade de Villefranche-sur-Mer,
- Port de Nice (selon trafic),

Ces clubs se rendent également régulièrement sur le site de Fayence dans le Var voisin sur le lac de St Cassien.

Le club de Mandelieu-la-Napoule est un gros club (1 000 licenciés). Il concentre de nombreuses initiatives et notamment en direction de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Réglementation :

En l'absence d'approbation, les avirons sont considérés comme engins de plages et sont donc interdits dans les Zones Réservées Uniquement à la Baignade balisées (ligne d'eau des 100m) et limités à la bande des 300m. Soumis à une procédure de conformité, les avirons sont considérés comme embarcations légères de plaisance et peuvent naviguer seuls jusqu'à 2 milles d'un abri et, par groupe de deux embarcations minimum et à vue, jusqu'à 5 milles.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Il existe peu de sites d'information sur le sujet en dehors du site du Comité Départemental qui est sommairement renseigné et celui des clubs⁶⁹.

⁶⁹ Facebook Sporting Club Aviron de Menton
<http://scam06.fr>

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Il s'agit d'une pratique de clubs et une pratique scolaire pour l'essentiel. De fait cette pratique présente un intérêt socio sportif plus que touristique ou économique. Elle ne pose pas de problème particulier sur le plan environnemental ni ne cause de soucis connus en terme relationnel avec d'autres usagers (port de Nice, rade de Villefranche-sur-Mer, berges de la Siagne à Mandelieu-la-Napoule).

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Peu de soucis de pratique sur les plans d'eau
- Une pratique très concentrée sur une zone protégée
- Une pratique en mer sujette à une technicité
- Une pratique de licenciés et de scolaires, pas touristique

La baignade et activités associées (nage en eau libre, swim run)

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

La baignade se déroule à la fois sur le littoral et dans l'arrière pays sur les rivières.

Le littoral

Au demeurant, la plage et son activité de baignade représentent l'attrait déterminant pour la clientèle estivale et le fonds de commerce du tourisme azuréen. La fréquentation estivale sur le mois d'août est estimée à plus de 600 000 touristes recensés sur le département des Alpes-Maritimes (Monaco compris). Globalement La population touristique est majoritairement présente de juin à septembre. L'activité balnéaire est majoritairement pratiquée durant cette période, qui peut en fonction du temps être plus longue ou plus courte selon les années.

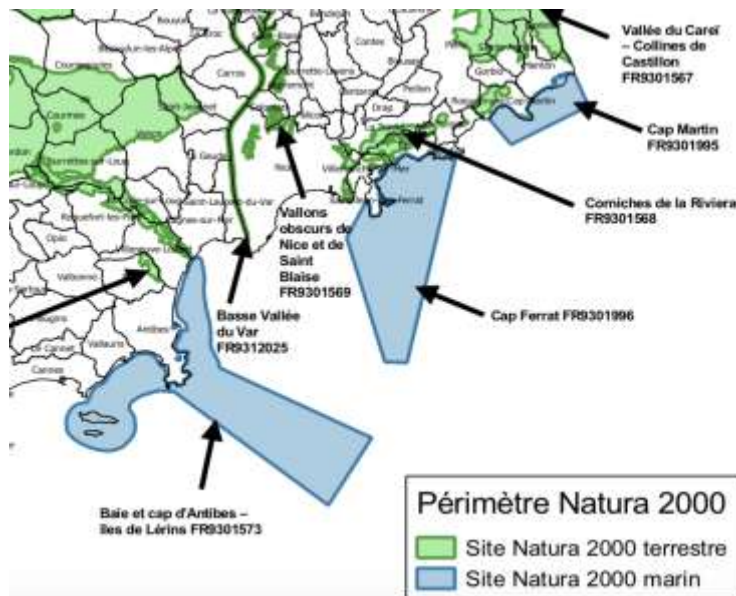
La baignade est communément admise dans la bande des 300 m mais elle n'est pas interdite au-delà. De fait la nage longue distance est possible au-delà des 300m.

L'activité balnéaire sur les Alpes-Maritimes s'étire sur 141 plages (criques), de Menton à Théoule-sur-Mer en passant par les Îles de Lérins (Ste Marguerite et St Honorat) et le Cap d'Antibes. Nice seule concentre 27 plages recensées, Ste Marguerite 18 et Cannes 14.

<http://www.cnnice.fr/category/aviron/>

<http://www.rccannesmandelieu.com>

- sur le site Natura 2000 de Cap Martin > 16 plages, les rochers du Cap Martin étant interdits à la baignade car considérée dangereuse en raison de la présence de très nombreux rochers immergés en faible profondeur.
- sur le site Natura 2000 de Cap Ferrat > plages
- sur le site Natura 2000 de Baie et Cap d'Antibes et des îles du Lérins > plages



Sur ces plages, différents équipements et services peuvent être dispensés par les communes pour assurer la sécurité, l'accessibilité et le divertissement des baigneurs :

- de nombreux postes de secours sont installés garantissant du 1er juillet au 31 août de 9h à 19h une baignade surveillée sur la majorité des plages ;
- une structure spécialisée avec du personnel compétent (« Handi plage ») qui permet une accessibilité aux personnes handicapées ;
- des pontons flottants sont mis à disposition des baigneurs durant la saison estivale ;
- des plages sont autorisées aux chiens sur chacune des communes, alors qu'elles sont peu fréquentées sur le département.

En plus des estivants, certains plans d'eau peuvent être occupés hors saison par des épreuves de nage en eau libre ou des épreuves de triathlon :

- Ironman de Nice,
- International Triathlon de Cannes,
- Étape de la coupe de France de natation libre « Traversée de la Baie » (5 km de natation),
- Triathlon super sprint de Menton-Castellar (400m de natation à partir de la plage des Sablettes Est),
- Triathlon de Roquebrune-Cap-Martin-Gorbio (750m de natation à partir de la plage Solenzara)
- Prom Swim Traversée de Nice (Sept),
- 1er Open Swim Stars Travers'Eze (Mai),

- Aquaroc d'Antibes (Mai).

Enfin, le Swim Run est une activité qui se développe. Elle incarne le renouveau de la natation en eau libre sous le principe historique de Duathlon. Les raids côtiers (costering) existent depuis deux décennies maintenant (1^{er} raid bleu lancé en 1996 « marcher courir sauter nager »). Mais ce concept de « Swim and Run » s'est vraiment développé ces dernières années avec un profil de pratiquants plus « racers » et autres triathlètes qui ont moins d'argent pour acheter un vélo compétitif. Il est des secteurs où cette activité se développe plus naturellement compte tenu du support (rocher). Ainsi, à l'est de Nice cette activité se développerait plus facilement qu'au Cap d'Antibes.

Les Moyen et Haut pays

Les moyens et haut pays offrent de multiples options en terme de baignade plus ou moins autorisées avec les rivières qui sillonnent les paysages :

- Sur l'Estéron au pont de la Cerise à Gillette
- L'Estéron au Broc
- La Cascade de la Vescagne à Coursegoules
- Dans la Brague, entre Valbonne et Biot
- Dans la Siagne, à Auribeau / Siagne
- Dans la Siagne, au Pont des Tuves
- Dans le Loup, à la Colle sur Loup, les berges du parc naturel départemental des rives du Loup
- Dans le Loup, au pont du Loup
- Dans la Cagne, à Vence aux sources du Riou
- Bassin de baignade biologique à Roquebillière
- Breil sur Roya

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

- <https://www.provence7.com/zoom/mer-mediterranee/plages/>
- <http://onatesté.com/index.php/rubriques/idees-de-sorties/49-les-lieux-de-baignades-en-riviere-dans-le-06>
- <https://ville-data.com/Breil-sur-Roya.html>
- <https://www.calendrier.dusportif.fr/natation-alpes-maritimes-06-4>

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Plages du littoral

Conflits d'usage. Concernant le littoral et ses plages, se pose la question du respect de la réglementation par l'ensemble des utilisateurs. Les baigneurs sont parfois confrontés à des problèmes relationnels avec d'autres utilisateurs moins respectueux des codes (engins motorisés nautiques et engins de voile (paddle)).

Impacts environnementaux. Deux éléments représentent des chantiers permanents : la pollution des eaux et le recul des plages.

La nage en eau libre en dehors de la bande des 300 rappelle les problèmes liées à la plongée (respect de la réglementation en été, mouillage dans les zones réglementées,

Moyen et haut pays

La pratique de la baignade pose des soucis de réglementation et de pollution. La densification d'une pratique saisonnière sur un site réduit génère des problèmes de pollution de l'eau et des abords, mais aussi d'accès et de stationnement.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Densification des zones de baignade en saison estivale
- Conflits d'usage avec les nouveaux engins dans la bande des 300
- Accessibilité des spots et stationnement

Les sports et loisirs nautiques motorisés

La plupart des activités nautiques motorisées et tractées sont apparues pour la première fois en France à partir des années 1960, et plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes, département précurseur qui comptabilise encore aujourd'hui le plus grand nombre de pratiquants au niveau national.

Les loisirs nautiques motorisés représentent la deuxième catégorie d'activité dominante après les loisirs nautiques non motorisés. Ils présentent un fort caractère saisonnier, limités entre le mois de juin et septembre avec un pic de fréquentation juillet/août.

La réglementation est celle s'appliquant pour les véhicules nautiques à moteur (VNM) :

- La limitation de vitesse dans la bande littorale des 300 mètres est fixée à 5 nœuds. Si le chenal n'existe pas.
- La loi autorise l'usager à partir de la berge de la plage perpendiculairement vers le large et de même pour le retour. La limitation de vitesse à 5 nœuds n'est pas subordonnée à la présence d'un balisage.
- Au-delà de la bande littorale des 300 mètres, des limitations locales de vitesse peuvent faire l'objet d'arrêtés particuliers.

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

Pratiques historiques

- le ski nautique et le wakeboard (Fédération française de ski nautique et de wakeboard);

- les engins tractés : engins flottants de différentes formes (torpille, bouées, tapis et fauteuil volant ...) tractés par un bateau à grande vitesse ;
- le parachute ascensionnel nautique (Fédération Française de Parachutisme) : parachute tracté derrière une embarcation.
- le Jet ski : cette pratique est réglementée sur toutes les communes du département. Progressivement afin de limiter la pratique, les cales de mise à l'eau publiques ont été supprimées à peu près partout à cause des dérives relatives aux scooters des mers. Ainsi il n'en reste plus qu'à :
 - Cannes (Yacht Club)
 - Port Antibes (compliqué)
 - Villefranche-sur-Mer
 - Nice
 - Cagnes-sur-Mer
- ULM Hydro : 4 plateformes à Vallauris-Golfe-Juan

Pratiques émergentes :

- Le Flyboard est un engin inventé en 2011 par Zapata racing® qui fonctionne avec la pression de l'eau venant de la turbine du jet-ski permettant une propulsion sous les pieds et une stabilisation au niveau des mains.
- Le Flyride est le nouvel engin inventé en 2017 par Zapata racing® qui s'apparente à une moto volante propulsée par la turbine d'un jet ski via un tuyau et deux buses à l'avant.
- Le Seabob est un engin submersible qui permet de se déplacer sur et sous l'eau sans effort en position allongée (vitesse maximale 15 km/h). Il coûte à l'achat entre 7 et 13 K € et est principalement proposé actuellement à la location aujourd'hui (50€ la demi heure). Sa facilité de prise en main en fera certainement un best seller dans le futur. Ce nouvel engin va potentiellement générer de nouveaux conflits sur les plans d'eau.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Il n'existe pas, proprement dit, d'itinéraires de pratique. Cependant il existe une réglementation détaillée sur l'utilisation des engins sur le domaine public maritime de la zone littorale. Celle-ci est communiquée via les collectivités, mais également la Direction des Affaires Maritimes, les capitaineries, tout prestataire loueur d'engins qui est tenu de rappeler la législation en vigueur...

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Conflits d'usage.

Les loisirs motorisés peuvent être en conflit pour le partage de l'espace avec :

- les plaisanciers, très nombreux dans la baie de Cabbé,
- les baigneurs et les loisirs nautiques non motorisés fréquents dans la baie de Garavan,

- sur les îles de Lérins
- dans la rade de Villefranche-sur-Mer

Ces sports motorisés se pratiquant à grande allure, les engins peuvent alors générer des vagues et un bruit important importunant les autres usagers. D'autre part, les pratiquants non encadrés de jet et de loisirs tractés apparaissent moins respectueux de la réglementation (vitesse, distance de sécurité, ...) et donc sources de danger, particulièrement pour les usagers les plus vulnérables (plongeurs, chasseurs sous-marin, baigneurs, loisirs nautiques non motorisés...).

Ces activités semblent se développer maintenant sur des zones protégées que sont les sites Natura 2000 depuis les années 2000. Dans le but de répondre à la demande, de nouvelles structures se sont créées sur les communes. Cependant, ces activités nécessitent des autorisations des services de l'Etat qui conditionnent et peuvent empêcher l'installation d'acteurs lors des renouvellements des concessions des plages notamment.

En termes de pratiquants, la pratique individuelle très fréquente des loisirs nautiques motorisés empêche d'estimer précisément l'évolution. Le développement de la plaisance sur le site ces dernières années nous laisse néanmoins supposer que la pratique des jets et des loisirs tractés continuera à augmenter, d'autant que les prix deviennent au fur et à mesure des années de plus en plus abordables.

De façon plus globale il faut noter également le partage du milieu maritime avec les utilisateurs publics que sont les pompiers. Il existe des zones identifiées pour les canadais. Ce sont des lieux où la mer doit être plate, notamment entre les îles de Lérins, au large de Beaulieu, et la rade de Villefranche-sur-Mer. L'arrêté préfectoral précise cette zone et la pratique : un survol de prévention avant enclenchement de la descente.

Impacts positifs

Avant tout, les loisirs nautiques motorisés engendrent sur le site des retombées économiques directes et indirectes (favorise l'emploi via la création de nouvelles structures). De plus, au même titre que les autres activités de loisirs, les sports motorisés et notamment le jet participent à la découverte du milieu marin particulièrement lorsqu'elles sont encadrées. Le moniteur peut alors faire passer différents messages aux pratiquants.

Impacts négatifs

De la même manière que les autres activités motorisées, les impacts potentiels sont :

- le dérangement de la faune induit par le bruit des moteurs ;
- la collision avec les mammifères marins (cf. site Natura 2000 et sanctuaire pelagos)
- la pollution des eaux de surface et donc la dégradation de la qualité de la colonne d'eau par le rejet des hydrocarbures et la diffusion des peintures antisalissure (antifouling).

Ces impacts sont d'autant plus importants lors de manifestations particulières comme le Grand Prix de Menton du Championnat de France motonautique offshore. Rassemblant une cinquantaine de navires d'une très grande puissance, les nuisances sonores engendrées et

les risques de collision avec les mammifères marins sont d'autant plus problématiques. Les organisateurs semblent néanmoins s'orienter vers le développement durable avec des moteurs propres et silencieux répondant aux normes EPA ayant pour objet de contrôler les rejets polluants ainsi que le niveau sonore.

Concernant plus spécifiquement les véhicules nautiques à moteur (jet), ils permettent aux usagers d'accéder à des endroits isolés, pouvant de ce fait provoquer l'altération des espèces vulnérables du médiolittoral (ex : lithophyllum byssoides) notamment lorsque la pratique n'est pas encadrée.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

Les pratiques se développent, avec l'évolution des engins. Témoins de ces développements, le flyboard, pour le Flyride... Aujourd'hui à la location, ces équipements vont être assez rapidement à la vente et seront donc ainsi le fait de pratiquants autonomes, accroissant du même coup potentiellement les tensions sur les plans d'eau.

Par ailleurs ces pratiques se développent aussi au départ des grands yachts et donc vont potentiellement se dérouler sur des zones moins fréquentées par ces engins jusqu'alors (autour des îles de Lérins, rade de Villefranche-sur-Mer...). Le contrôle de ces pratiques dans des zones réglementées et protégées plus éloignées du littoral va accroître les efforts à fournir en conséquence.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Respect de la réglementation (navigation et mouillage)
- Problématique environnementale et densification des pratiques
- Nouvelles pratiques qui se déplacent au départ des Yachts
- Conflits d'usages

d) Les activités aériennes

Le Vol libre

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :**

Le vol libre regroupe les activités aériennes non motorisées : parapente et deltaplane. Ces activités font l'objet d'une délégation du ministère des sports auprès de la Fédération Française de Vol Libre. La délégation d'habilitation pour gérer le vol libre inclue six disciplines: deltaplane, parapente, cerf-volant, Kite (Kite Surf, Snow Kite – partagé avec la Fédération Française de voile), speed-riding sans oublier depuis 2011 le boomerang.

Le vol libre dans les Alpes-Maritimes est structuré autour de :

- 9 clubs,
- 2 clubs écoles (habilités pour formations fédérales, associatives et bénévoles),
- 4 écoles professionnelles labellisées par la fédération.

Il n'existe aucune activité de cerf-volant ou boomerang au sein des clubs de vol libre du département.

La pratique du speed riding est marginale. Elle se déroule principalement dans les domaines skiables. Un professionnel a exercé un temps à la Colmiane, mais il semble qu'il ait cessé cette activité.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique :**

La pratique la plus développée est celle du parapente. Elle se décompose en plusieurs sous disciplines :

- Vol de distance,
- Vol sur site,
- Vol acrobatique,
- Vol randonnée (ou vol montagne).

Pour les trois premières disciplines, les pratiquants utilisent principalement 11 sites, comprenant chacun un décollage (avec souvent plusieurs orientations possibles) et un ou plusieurs sites d'atterrissage.

Les sites officiels de vol libre (jouissant d'une autorisation du ou des propriétaire(s)) sont recensés sur le site de la FFVL⁷⁰. D'autres sites Internet proposent des cartes et fiches sites⁷¹. A noter que les espaces aériens sont parfois réglementés (cf. cartes aéronautiques⁷²).

⁷⁰ <http://federation.ffvl.fr/pages/rechercher-un-site-vol>

⁷¹ par exemple : <http://cataloguevol libre.free.fr/>

⁷² <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-oaci-vfr-2016>

Le vol randonnée se pratique quant à lui sur de nombreux sites non officiels. Il consiste à gravir un sommet ou rejoindre un décollage sauvage en marchant, pour redescendre en volant. Les sites utilisés peuvent être nombreux et sont difficiles à recenser. Trois sites en cœur de Parc National ont été autorisés pour cette pratique, mais ils ne font pas l'objet d'autorisations de la part des propriétaires fonciers.

L'activité Kite Surf est déléguée à la FFVL. Le Snow Kite et le Kite Surf sont traitées respectivement aux chapitres « Activités Hivernales » et « Sports Nautiques ».

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation :**

Les sites officiels font l'objet d'une convention avec les propriétaires. Les conventions sont signées par le CDVL 06, les clubs, voire un professionnel (Gourdon). Cette situation peut engendrer des tensions, conflits entre pratiquants, liés à la volonté de limiter l'accès à un site à certaines personnes (La Colmiane)...

Mais les principales menaces pour la pérennité des sites de pratiques est l'urbanisation. Si, pour le site de Gourdon, les maires locaux soutiennent la pratique, le cas du site (phare) de Roquebrune-Cap-Martin est plus délicat. La fréquentation hivernale est très importante et internationale. Des professionnels de toute l'Europe y encadrent des stages. Les pilotes acrobatiques affectionnent particulièrement ce site. Les débordements sont donc réguliers, malgré des consignes édictées par les gestionnaires. Seul site de pratique acrobatique sécurisé par la présence de l'eau et de bateaux de récupérations dans le département et volable en hiver, le site de Roquebrune-Cap-Martin est inscrit au PDESI, il a fait l'objet d'aménagements au départ de la navette et sur le site d'envol du Mont Gros.

La réglementation aérienne est également contraignante pour les vols de distance. Elle concerne d'une part l'aviation civile et les restrictions dues à la présence d'aéroports, et d'autre part l'interdiction de survol à moins de 1000 m sol du Parc National du Mercantour. Pour la seconde, des négociations et concertations ont eu lieu. Ces dernières sont actuellement stoppées, les pratiquants reprochant un manque d'ouverture du PNM. Un couloir permettant le survol à basse altitude a été créé, mais pour les pratiquants, celui-ci n'aurait pas de sens vis-à-vis de la pratique. Trois décollages pour le vol de randonnée ont été autorisés, mais là encore, les pratiquants ne leur accordent pas un grand intérêt.

Le principal impact environnemental identifié pour le vol libre est le dérangement des ongulés sauvages (chamois...), des espèces proies (lièvre, tétra lyre...) par leur survol, ou de rapaces en période de nidification.

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

Le monde du vol libre est assez restreint. La fédération centralise et coordonne les acteurs, y compris les professionnels qui sont labellisés par celle-ci et s'assurent auprès d'elle. Le réservoir de pratiquants et le nombre de clubs sont relativement importants dans les Alpes-Maritimes car le territoire se prête bien à la pratique, qui plus est, toute l'année. Certains

sites jouissent d'ailleurs d'une renommée internationale : Gourdon, Roquebrune-Cap-Martin.

Le fabricant, leader mondial du parapente a installé son équipe de recherche et de développement à Bar-sur-Loup, à proximité du site de Gourdon, afin de profiter des conditions de vol de bonne qualité, très fréquentes et toute l'année que propose ce site.

Le parapente est une activité au nombre de pratiquants peu élevé comparativement à d'autres disciplines, mais les Alpes-Maritimes font office de territoire de forte renommée. La filière, bien que restreinte peut être vue comme identitaire au département.

Il n'existe pas de section sportive ou de pôle dans les établissements du département. Mais le lycée Tocqueville à Grasse forme chaque année des élèves au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA). Il s'agit d'une formation théorique qui permet de sensibiliser les élèves aux activités aériennes motorisées ou non.

Concernant les événements, il n'existe plus de compétition de distance en raison de la complexité des espaces aériens sur le territoire. Par contre, le championnat de France de parapente acrobatique a eu lieu à Roquebrune-Cap-Martin (site phare pour cette discipline) en 2016 et en 2018. Des compétitions nationales pour cette discipline ont régulièrement lieu sur ce site médiatisé et porteur d'une image dynamique pour la discipline. Pour 2020, le championnat de France UNSS de parapente est projeté à la Colmiane.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Pérennisation des sites,
- Réglementation aérienne,
- Concertation avec le PNM,
- Soutien et pérennisation de la filière, valorisation d'une activité identitaire.

Sports motorisés aériens

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :**

Nous traitons dans ce paragraphe, les pratiques suivantes :

- Parachutisme,
- Aviation légère (voltige, pilotage, « air race »),
- Et vol à voile (planeur, activité non motorisée, mais sollicitant la traction d'avions au décollage).

Toutes ces activités ont lieu au départ des aérodromes du département.

Est aussi abordée la pratique **ULM** (Ultra Légers Motorisés), qui peut avoir lieu au départ d'aérodrome, mais aussi de pistes d'atterrissage et de décollage moins aménagées.

Cinq aéroclubs, affiliés à la Fédération Française Aéronautique (FFA) existe dans le département (et Monaco) :

- Aéroclub d'Antibes, Aérodrome de Cannes-Mandelieu, <http://www.aeroclub-antibes.com>
- Aéroclub de St-Raphaël-Est-Varois, Aérodrome de Cannes-Mandelieu, <http://aeroclub.saintraph.free.fr/>
- Cannes Voltige, Aérodrome de Cannes-Mandelieu, <http://www.cannesvoltige.com/>
- Union Aéronautique de la Côte d'Azur – UACA, Aérodrome de Cannes-Mandelieu, <http://www.aeroclub-uaca.org/>
- Aéroclub de la Côte d'Azur – ACCA, Monaco, <http://www.acca-aeroclub.com>

Les quatre aéroclubs du département sont tous basés ou utilisateurs de l'unique aérodrome des Alpes-Maritimes, à Cannes-Mandelieu (2^{ème} aéroport d'aviation d'affaire en France). Un cinquième existe à Monaco.

Les aérodromes sont encadrés par une réglementation importante. Le site de Cannes-Mandelieu est géré par la société des aéroports de Nice Côte-d'Azur. Ils font l'objet d'une déclaration auprès des autorités réglementant l'aviation civile et apparaissent sur les cartes aéronautiques⁷³.

L'aéroport de Cannes-Mandelieu accueille un pôle aéronautique et un pôle tourisme d'affaire rassemblant les acteurs économiques travaillant sur le site.

Il n'existe aucun club affilié à la Fédération Française de Parachutisme, ni à la Fédération Française de Vol à Voile dans le département des Alpes-Maritimes.

Concernant les ULM, 6 clubs sont affiliés à la FFPULM (<https://www.ffplum.fr/annuaires/structures/>).

Les terrains d'envol et d'atterrissage sont recensés par la fédération, car règlementés et déclarés (<https://basulm.ffplum.fr/bases/carte-des-terrains.html#43.5433506/6.7072288/9/hotspot/599212>).

Dans les Alpes-Maritimes, outre les aéroports de Nice et Cannes-Mandelieu, on trouve un hélicoptère à Cannes, un site pour amerrissage à Juan les Pins et deux pistes montagne à Cipières et Beuil.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Aucun

⁷³ <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/carte-oaci-vfr-2016>

e) Les activités hivernales

Les activités au départ des stations de sports d'hiver

o Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :

Le ski fait partie du patrimoine des Alpes-Maritimes. 85 % du territoire est constitué de montagnes. Le Département a été pionnier sur les activités « neige et montagne » avec le Club Alpin Français. Toutes les familles ont une attache à la montagne.

L'offre : Les sites

Le département compte 8 sites de neige pour le ski alpin à moins d'une heure de transport. Ces stations de sports d'hiver sont gérées par des SM et cette activité hivernale génère un chiffre d'affaires sur les remontées mécaniques estimé à 14 à 18 000 0000 €.

Fréquentation (journées skieurs)	Hiver 2014-2015	Hiver 2015-2016	Hiver 2016-2017	Hiver 2017-2018
ISOLA 2000	361 817	256 857	333 066	342 734
AURON	162 079	136 670	152 190	317 179
BEUIL-VALBERG	153 212	161 650	149 253	169 031
LA COLMIANE	41 589	35 722	19 178	34 228
GREOLIERES-AUDIBERGUE	65 222	28 622	68 800	22 903
TURINI-CAMP D'ARGENT	4 100	3 007	5 424	5 489
LE BOREON	2 790	2 578	2 441	3 941
ROUBION	5 805	3 515	2 200	3 939
VAL PELENS				
Total	796 614	628 621	732 552	899 444

Les activités / disciplines

- Ski alpin : les 8 stations
- Snowboard : 5 snowparks : Auron, Isola 2000, Beuil-Valberg, La Colmiane, L'Audibergue,
- Ski nordique : le territoire n'héberge que peu de sites pour ces activités nordiques : Boréon, Beuil, St Dalmas le Selvage et Casterino de Tende
- Raquettes : sur St Dalmas le Selvage, sur la route de la Bonnette avec un départ à 2000, au village de Royan dans la Haute Tinée, dans la Vésubie, site de Bourion (parking saturé) et Casterino de Tende.
- Ski alpinisme : Le ski-alpinisme, est la variante compétitive du ski de randonnée. Le skieur recherche la difficulté et la performance. Plus sportif, le ski-alpinisme ajoute aux mouvements du ski de randonnée des techniques et du matériel d'alpinisme (piolets, crampons) lors du passage de zones rocheuses et glaciaires. Cette pratique trouve sa consécration dans les compétitions qui sont organisées par des clubs de la

FFCAM⁷⁴. Il se pratique généralement en dehors des stations. Les plus célèbres courses sont la Pierra Menta, La Grande Trace, et la verticale Trans Vanoise. Mais des parcours se développent également sur les domaines skiables (Auron) en occasionnant des problèmes de cohabitation parfois.

La demande

Pratique Touristique Vs. locale.

Les Alpes-Maritimes connaissent une fréquentation particulièrement importante d'excursionnistes Vs. séjournants. La clientèle locale accède en week-end à l'opportunité des conditions de neige.

Cette tendance est moins marquée sur les deux à trois plus grandes stations que sont Isola 2000, Auron et Beuil-Valberg qui ont des dispositifs de commercialisation bien développés. En revanche les plus petites stations (Gréolières, l'Audibergue, Roubion) ont moins d'expertise en la matière et par ailleurs offrent moins d'hébergement.

Pratique locale.

Le comité départemental de ski compte 43 clubs affiliés dont 11 sur la seule ville de Nice. Cela représente 4 000 licenciés, en baisse ces dernières années avec la réforme des 5 jours (TAP). Le comité est dynamique sur la formation des cadres et l'organisation des challenges départementaux. Le territoire produit de nombreux champions. Parmi eux, Maxime Montaggioni, champion du monde de para-snowboard et Julia Pereira vice-championne olympique de snowboard cross aux Jeux d'hiver de Pyeongchang 2018.

Ski et Politique Départementale.

Le Département observe une politique marquée en faveur du développement des activités neige qui se décline comme suit :

- Le plan ski
- Les écoles de neige
- Le soutien au sport de haut niveau

A côté du plan ski détaillé ci-dessous, le Département finance également les écoles départementales de neige. Au nombre de 3, Auron, La Colmiane, Valberg, elles accueillent les enfants de 6 à 12 ans pour les activités neige notamment en hiver.

Il existe enfin une section « sport études » sur St Etienne-de-Tinée (Collège Jean Franco).

Enfin le soutien au sport de haut niveau est également important. Pour les activités hivernales, il concerne 6 sportifs notamment évoluant au sein des équipes nationales en 2017.

Les évènements

De nombreuses courses de ski alpin jusqu'aux championnats de France sont organisées dans les stations des Alpes-Maritimes chaque année.

⁷⁴ Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne



Le plan ski en 3 temps

Le Ski Scolaire

Il concerne 55 écoles primaires de zones rurales, 6 collèges en zone de montagne et le lycée de la montagne. Le dispositif départemental garantit la gratuité des cours collectifs à raison de 9 sorties par classe, 14 pour les écoles primaires du village de la station, et couvre partiellement les frais de transport des enfants vers les pistes et met à disposition le matériel nécessaire pour chaque enfant scolarisé. Dans les écoles primaires, ce sont 2 600 enfants en ski alpin et 500 enfants en ski de fond qui sont concernés chaque année ! Pour les collèges, ce sont 900 enfants en ski alpin et 230 en ski de fond. Chacun d'eux se voit attribuer nominativement chaque année un équipement de ski complet révisé et réglé par une équipe spécialisée. Le parc de matériel départemental utilisé à cette occasion représente environ 5 000 paires de skis, chaussures et bâtons. Pour les écoles primaires, la saison est ponctuée au mois de mars par le Grand Prix USEP auquel participent 350 enfants. Le plan ski représente 3 300 sorties ski alpin et 400 sorties de ski de fond chaque année. Globalement, la prise en charge est significative. Il demeure potentiellement un reste à charge pour les communes: les différentiels sur le transport et le forfait Remontées Mécaniques. Au global, le plan neige représente un budget de 260 000 €, pour les EPCI qui ont pris la compétence scolaire à leur charge. Les heures "moniteurs" payées le sont à 41 €, sans comparaison avec les heures classiques à 120 €. Ainsi sur le Département, de nombreux moniteurs sont temporaires et ne travaillent que le WE. Sur le site de la Colmiane, les heures du dispositif neige représente 5% du CA.

Le Handiski

Depuis 2001, le dispositif ski permet aux personnes handicapées de pratiquer ce sport dans des conditions optimales de sécurité et de confort et dans des sites adaptés Le dispositif prévoit la mise à disposition de matériels adaptés (14 tandem ski (Auron, Isola 2000, La Colmiane, Valberg, Gréolières), 1 dualski et 2 kart ski). Le département finance aussi la formation de pilotage indispensable pour ces accompagnements. En 2017, on compte près de 126 pilotes formés en 5 ans et environ 600 personnes bénéficiaires par an. Et depuis 2015, le Département des Alpes-Maritimes organise chaque année, en partenariat avec le comité départemental handisport, la semaine tandem ski.

La répartition de la fréquentation dépend beaucoup de la chaîne d'accessibilité : transport, personnel matériel, hébergement. L'accompagnement par les employés des remontées mécaniques génère des disparités dans ces fréquentations.

Le Lycée de la Montagne de Valdeblore

Il permet aux jeunes de poursuivre leur activité montagne tout en poursuivant leurs études.

Il comprend deux sections :

- La section métiers sportifs de la montagne compte 20 élèves montagnards, 10 polyvalents et 20 skieurs alpins qui aspirent à une compétence ski ou montagne.
- La section sportive ski alpin : 7 élèves qui visent la compétition de haut niveau.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

- <http://www.valberg.com>
- <http://www.isola2000.com>
- <http://www.auron.com>
- <http://www.stations-greolieres-audibergue.com>
- <https://www.roubion.com/le-domaine/>
- <http://www.beuil.com>
- http://www.colmiane.com/accueil_hiver.asp?saison=hiver
- <http://www.vesubie-mercantour.com/station-ski-camp-argent.html>

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Le ski alpinisme en station. Cette pratique se développe. Elle est le fait de personnes qui n'ont pas la même culture montagne que les vrais randonneurs. Cette pratique se développe dans un contexte plus sécurisé. Certaines stations ont développé des circuits comme Auron. L'idée est de rester sur de l'itinérance balisée en station. Mais ce public n'a pas vocation à aller dans la nature.

La garantie neige. Elle est une éternelle question. Les stations ont développé des solutions pour s'adapter avec l'enneigement artificiel et également l'organisation d'activités de substitution telles que la luge 4 saisons ou les activités de type via ferrata. Mais celles-ci sont en perte de vitesse. Ce sont des activités sans récurrence de fréquentation, des « one shots ». La diversité des activités proposées est une solution mais la complémentarité inter site est à intégrer à la réflexion.

Gestion des pics de fréquentation. Les stations doivent faire face à des afflux importants sur des courtes périodes lorsque la neige est présente. Les infrastructures routières et en parking sont généralement insuffisantes pour contenir ces populations. Au-delà ce qui pose un souci majeur, c'est surtout la proximité des stations du littoral et des zones urbaines et ce ratio Excursionnistes / Séjournants peu satisfaisant. La recherche de développement de clientèle séjournants doit être une des priorités (potentiellement vers l'étranger).

Emploi.

Assurer des emplois d'encadrants / moniteurs dans les stations de sports d'hiver des Alpes-Maritimes est parfois difficile pour les conditions d'enneigement ne sont pas toujours au rendez-vous. Ainsi de nombreux moniteurs ne souhaitent travailler que le week-end. La filière apparaît délicate à maintenir. De nombreux professionnels s'expatrient plus au nord pour la saison afin de trouver des conditions d'emploi plus valorisantes.

Assurer un avenir pour les professionnels de la neige oblige très naturellement à une réflexion sur la multi employabilité, non seulement entre l'hiver et l'été mais déjà sur l'hiver seulement. Cette réflexion sur la filière ne date pas d'hier mais elle doit aller en s'accroissant. L'offre des stations évolue. Elle a déjà évolué et particulièrement dans les Alpes du Nord. Elle se doit d'évoluer aussi ici dans les Alpes méridionales.

Observatoire.

Dans une approche « observatoire » des pratiques neige en station, il serait dans un premier temps souhaitable d'avoir une harmonisation des données collectées sur les 8 sites de pratique, sur les données de base en journées skieurs mais également sur les données plus détaillées sur les typologies de forfaits, les typologies de pratiquants, les usages de la montagne et notamment les nouveaux usages dans les stations (ski alpinisme). Cette harmonisation passe par une meilleure communication entre les différents EPCI aux commandes.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Mesure du poids économique des activités hors station
- Ajustement des offres Vs. caractère de plus en plus erratique et soudain des enneigements
- Usage des pistes et nouvelles formes de pratique : le ski alpinisme en station amenant de nouvelles contraintes relationnelles

Les activités en dehors des stations : alpinisme, ski de randonnée, Snow Kite

Alpinisme

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

Cette activité, comme d'autres sports de nature, présente la difficulté d'une grande diversité de sites et d'espaces, appréhendés de façon individuelle par les pratiquants autonomes et les guides. En alpinisme comme en escalade, on parle de voies. Mais le PDESI recense les sites plus que les voies. Alors même s'il existe des voies très courues, l'inventaire actuel n'a pas pour objectif de recenser les milliers de voies du département.

Pour certaines pratiques, telles que le ski de randonnée, les lieux d'intérêt sont les massifs. Les pratiquants choisissent des itinéraires selon l'enneigement ou les conditions météorologiques, mais leur variété est importante. Il paraît donc difficile d'identifier des sites de pratique.

Toutefois, dans la logique d'observatoire, il est intéressant de recenser et d'observer la fréquentation des refuges. Ils sont en effet les lieux privilégiés d'accès au milieu montagnard de même qu'une mise à l'eau est l'accès privilégié pour l'accès à la mer.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

Plusieurs sources de données peuvent permettre d'identifier des itinéraires ou espaces de pratique. Il s'agit principalement des sites collaboratifs.

Pour le ski de randonnée : <http://www.skitour.fr/topos/>

Pour la cascade de glace, mais aussi des itinéraires de grandes voies d'escalade ou d'alpinisme : <http://alpessudnet.free.fr/topo-esc.html>

Ainsi que le site généraliste des sports de montagne, qui recense des itinéraires de : ski de randonnée ; alpinisme neige, glace et mixte ; cascades de glace ; etc. <https://www.camptocamp.org/topoguide>

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Pour les pratiques hivernales hors station, les deux principales problématiques sont :

- La cohabitation des pratiques avec des espèces protégées, notamment tétra lyre vs ski de randonnée et raquettes.
- L'accidentologie et, du point de vue des secours, la localisation des victimes.

Concernant la cartographie des zones exposées aux risques d'avalanche, Géoportail a mis en place une couche cartographique des espaces pour lesquels la pente est supérieure à 30 degrés : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte> (rubrique : données thématiques / territoires et transports / description du territoire / carte des pentes) ; les plans de prévention des risques naturels font le recensement des "couloirs d'avalanche".

Le Ski de randonnée

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :**

Il se pratique un peu partout (Estenc, St Dalmas le Selva...). Les sommets sont connus : le Mercantour, la Vallée des Merveilles... Mais le soleil est rapidement brûlant et des orages sont à noter souvent dans l'après midi. Ainsi il y a une nécessité de passer tôt le matin. Le ski de randonnée dans les Alpes-Maritimes offre des dénivelés importants de 1000m.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

http://www.cotedazur-neige.com/activites-neige/ski-de-randonnee-06_1274.html

<http://alpes-aventure.com/glisse/ski-randonnee/mercantour-neiges-maritimes/>

Ou sites collaboratifs cités en amont : skitour et camptocamp.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Le ski de randonnée présente un intérêt dans le développement touristique du territoire. Il permet de faire vivre une activité de guide. Ceci étant, il est également le fait d'un public local moins dispendieux également. Il peut, comme sur la randonnée pédestre, être intéressant d'observer les retombées économiques associées à cette activité. Pour ce faire, il pourra être opportun de recueillir des données auprès des professionnels accompagnant ces activités et des gardiens de refuge.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Une pratique de locaux, peu assortie de retombées commerciales pour le Haut Pays

- Accroissement de retombées associées avec un hébergement renouvelé

Le Snow Kite

○ **Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes**

L'activité Snow Kite est une pratique affiliée à la FFVL : l'Association Française de Classe Kite (AFCK) qui organise des championnats à la fois sur l'eau, la terre et la neige. Sur ce dernier hiver 6 courses étaient programmées en France dont une course conviviale en PACA sur Roubion. Plusieurs formats cohabitent: race, boardercross, longue distance, freestyle. L'organisation de ces courses est souvent délicate.

Il s'agit d'une pratique plutôt marginale qui peine à décoller.

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

On peut relever sur les réseaux sociaux les sites de pratique "sauvages" suivants prisés pour leurs conditions : le plateau de Caussols (Gourdon), le col de la Lombarde (Isola 2000), le Plan du Peyron (Gréolières), la tête du Pommier (Roubion), le col du Raton (Guillaumes), et enfin sur le plateau de Calern (Cipières). Un site officiel est recensé à Roubion.

Localement le club de Mandelieu-la-Napoule (Mandelieu Kite Club) apparaît relativement actif sur les réseaux sociaux pour communiquer sur les spots⁷⁵.

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

Cette activité demeure comme partout en France relativement intimiste. Elle est fédérée (FFVL / AFCK) mais demeure une activité plutôt le fait de pratiquants autonomes qui sont aguerris dans les techniques de vol à voile, cerf volant et snowboard. Ceci étant les conditions de pratiques sont tellement particulières (plan large, conditions de vent...) que la pratique demeure encore très intimiste, et ce en dépit d'une antériorité de plusieurs saisons.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Pas d'enjeu

⁷⁵ <http://forum.flysurf.com/trip-voyage/snowkite-dans-les-alpes-maritimes-t59341.html>

<http://www.avalanche06.fr/snow-kite-a-roubion-t423.html>

<https://nice.onvasortir.com/rando-snowkite-roubion-3669091.html>

f) Les autres activités

La Chasse

La fédération de chasse des Alpes-Maritimes compte 188 sociétés de chasse et 8 000 adhérents. Leur saison de pratique s'étend principalement (hormis pour certaines espèces) de mi-septembre à mi-janvier.

La chasse est une activité réglementée. Les lieux de pratique couvrent l'ensemble du département, hors zones urbaines. Dans les Parcs Départementaux, l'activité est aussi réglementée. C'est pourquoi nous nous concentrons dans ce paragraphe aux problématiques de cohabitations entre sportifs de nature et chasseurs.

La fédération des chasseurs du département travaille à l'organisation de la chasse, mais aussi sur des missions de protection de la biodiversité.

Concernant l'organisation de la chasse, la **cohabitation avec les sports de nature** se déroule bien dans l'ensemble, mais on note toutefois quelques difficultés. Dans les points positifs, on peut signaler l'absence de pratiques lorsqu'un événement est organisé. Les mairies informent généralement les chasseurs de la tenue d'un événement et cela fonctionne à priori bien.

Les problématiques de cohabitation concernent essentiellement la chasse en battue. Cette pratique peut présenter des risques lors que des randonneurs, traileurs ou vététistes s'aventurent dans le périmètre de chasse. Les accidents restent toutefois rares (3 en 2017 à l'échelle nationale selon la fédération des chasseurs du 06). Du point de vue des chasseurs, il est difficile de prévenir à l'avance de leur présence car les lieux de battues peuvent changer au dernier moment.

Les chasseurs ne signalent pas de problèmes de cohabitation avec les autres types de chasse : chasses de petit gibier, ou de grands gibiers (montagne, haut et moyen pays)

La fédération de chasse observe surtout une explosion du nombre de pratiquants de sports de nature dans le département les 15 dernières années. Mais, le directeur affirme la volonté de la fédération de travailler à la concertation pour un bon partage de l'espace. Selon lui, la première piste à explorer est la sensibilisation, l'éducation des pratiquants (sportifs et chasseurs).

Concernant leurs missions de protection de la biodiversité, les chasseurs sont plus critiques à l'égard des sports de nature, dont le développement n'est pas toujours contrôlé et maîtrisé. A titre d'exemple, ils citent des problématiques de respect de l'environnement :

- Roubion : cohabitation Snow Kite avec le petit gibier de montagne (tétralyre).
- Dérangements réguliers d'oiseaux par la pratique de l'escalade.
- Pratique du canoë dans certains espaces.
- Dérangements d'ongulés sauvages via les survols en parapente.

- Problèmes relatifs à la très forte fréquentation de certains sites (Loup, Cerise...).
- Problématiques des sports motorisés sur le moyen pays...

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

- Sensibilisation/médiation des sportifs et des chasseurs,
- Maîtrise du développement des sports de nature,
- Prise en compte des enjeux environnementaux pour certaines pratiques ou pour les sites très fréquentés.

La Pêche

o Pratiques et sites dans le département des Alpes-Maritimes :

La pêche en rivière est ici la seule traitée, la pêche en mer n'étant pas organisée par une fédération.

La fédération de pêche des Alpes-Maritimes regroupe 8 500 adhérents. Elle est structurée autour de 20 associations de pêches (AAPPMA : Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique).

Elles sont toutes réciprocaires, à l'exception de celle de la vallée de la Roya. La réciprocity implique que les détenteurs d'une carte de pêche d'une autre AAPPMA sont autorisés à pratiquer. Pour les associations non-réciprocaires, la carte de l'AAPPMA est obligatoire.

Le département attire des pêcheurs de toute la France, de par la qualité de ses cours d'eau dont certaines reconnues récemment par le LABEL RIVIERES SAUVAGES - Var amont, Roudoule, Estéron.... 12 000 guides papiers sont diffusés par an. La période de plus forte fréquentation est l'été. Le parcours touristique de Boréon accueille 4 000 personnes par an.

La fédération de pêche a développé un important réseau de parcours de pêche

- 24 parcours découverte
- 5 parcours sportifs
- 7 parcours No-Kill
-

Ces parcours présentent divers intérêts :

- Proposer une offre touristique mais aussi a destination des pêcheurs du département.
- Orienter les pêcheurs vers des lieux de pratique sans problématiques de conflits d'usage.
- Gérer les réserves de poissons

L'idée directrice est que les pêcheurs n'impactent pas le solde naturel. Les lâchers sont ciblés sur les parcours de



pêche. Les parcours sont un outil de gestion du milieu. Une Application smartphone avec les parcours départementaux est accessible aux pratiquants, en plus des guides papiers diffusés.

Concernant la labellisation, le label national « découverte » n'est pas applicable en tant que tel dans le département, principalement en raison de problèmes de parking. La fédération a donc fait le choix d'adapter le label. La pêche est par ailleurs autorisée dans l'ensemble des lacs du PNM (37 lacs au total).

La fédération a par ailleurs labellisé des hébergements⁷⁶. Elle a aussi mis en place un partenariat avec Décathlon pour mettre du matériel à disposition dans certains gîtes.

Enfin, plusieurs pontons accessibles aux personnes en situation de handicap (PMR) ont été créés⁷⁷ :

- Lac de Breil,
- Le Loup,
- Boréon...

○ **Données disponibles concernant les itinéraires de pratique**

- Carte des lacs de montagne : <http://www.peche-cote-azur.com/lacs-de-montagne-2-47-306.htm>
- Carte des parcours de pêche : <http://www.peche-cote-azur.com/les-parcours-de-peche-2-47-275.htm>

○ **Problématiques, enjeux de gestion et d'observation**

La pêche est une activité encadrée et réglementée depuis de nombreuses années, il n'y a donc pas de problématiques spécifiques. On peut relever toutefois une accidentologie sur des pratiquants cherchant à accéder à des rivières encaissées. La fédération de pêche constate également une problématique émergente liée au changement climatique. Les orages sont en nette augmentation, leur virulence de plus en plus forte (gravité) et ils présentent un caractère d'imprévisibilité qui va croissant.

Enfin, la fédération rappelle le principal problème concernant le respect du milieu aquatique par les pratiquants de canyoning. Si la fédération a longtemps été en conflit avec cette pratique, elle a aujourd'hui choisi de détourner ses adhérents des principaux sites pratiqués. Elle reste toutefois vigilante et très critique vis-à-vis du canyoning. Les pêcheurs soulignent par ailleurs que la baignade, surtout sur les sites très fréquentés, peut aussi avoir des impacts importants sur les milieux.

Les principaux sites problématiques sont :

- les gorges du Loup,
- la cluse de la Cerise,

⁷⁶ Liste non transmise

⁷⁷ Source Fédération de Pêche

- plusieurs zones de l'Estéron,
- la Siagne (baignade).

○ **Acteurs, dynamiques et filière**

5 guides de pêche travaillent dans les Alpes-Maritimes.

Récapitulatif des enjeux spécifiques identifiés :

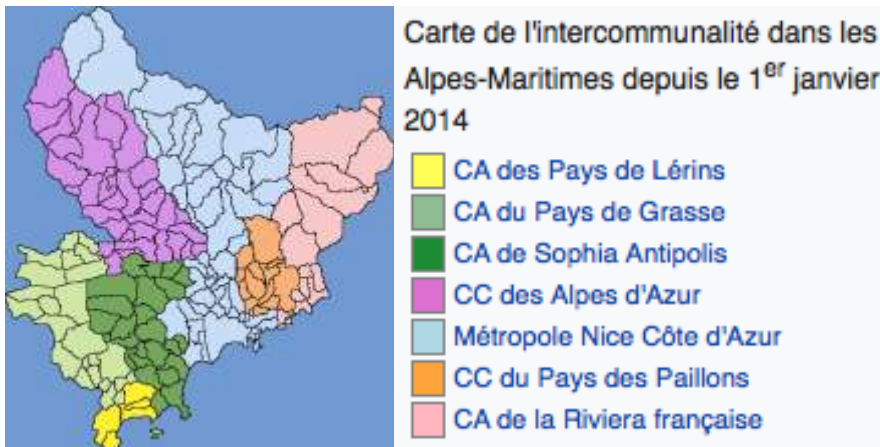
- Respect du milieu aquatique / pratique du canyoning

III. Diagnostic par EPCI

1. Préambule

Les Communautés de communes sont impliquées dans la gestion et le développement des sports de nature, souvent au travers de la compétence tourisme. La loi NOTRe a rendu la compétence tourisme obligatoire mais certaines intercommunalités viennent tout juste de l'intégrer alors que d'autres sont plus avancées.

Dans le 06, existaient des associations locales de développement touristique ou centrées sur le développement des sports de nature, celles-ci ont intégré les collectivités suite à la loi NOTRe (Paillons VTT, ADT Roya Bevera...).



Nous présentons ci-après pour chacun des 7 EPCI une fiche signalétique permettant d'apprécier comparativement les niveaux d'avancement et les contributions à la vision globale départementale :

- Les données de cadrage et cartographie
- Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements,
- Les grands déterminants en termes d'effectifs : prestataires professionnels et clubs,
- Les déterminants touristiques (offre hébergement, transport couverture)
- Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)

- Les déterminants en termes de gouvernance
- Les actions et/ou projets en cours
- Les données disponibles Vs. manquantes (pratiquants)
- Forces, Faiblesses
- Axes de développement identifiés et points de vigilance

2. La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

a) Les données de cadrage et cartographie

La communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins s'étend sur un périmètre de **km** et regroupe 5 communes

- Cannes
- Le Cannet
- Mandelieu-la-Napoule
- Théoule-sur-Mer
- Mougins



Elle comptait en 2014 une population de 160 806 en 2014, dont 74 673 sur la seule ville de Cannes.

Des 3 communes du littoral, Cannes occupe la plus grande place :

- Théoule-sur-Mer > 1 049 ha et 1 500 habitants
- Mandelieu-la-Napoule > 3 137 ha et 22 000 habitants
- Cannes > 1 962 ha et 74 673

On notera également le poids démographique du Cannet :

- Le Cannet > 771 ha et 43 000 habitants
- Mougins > 2 564 ha et 18 000 habitants

Le périmètre héberge le deuxième aéroport des Alpes-Maritimes qui au-delà de l'accueil de touristes d'affaire et loisirs directement sur le site, permet les départs pour les activités de vol libre (cf. Supra).

Le périmètre héberge également 3 parcs départementaux

- Estérel (Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer)
- San Peyre (Mandelieu-la-Napoule)
- Pointe de l'Aiguille (Théoule-sur-Mer)

Le territoire de Mandelieu-la-Napoule abrite deux massifs montagneux (Estérel et Tanneron) et la plus grosse forêt d'Europe de mimosas.

Plusieurs périmètres sont remarquables sur le plan réglementaire :

- Val de Siagne en zone inondable (PPRI)
- Zone Natura 2000 (Baie et Cap d'Antibes-Iles de Lérins)

- Château de la Napoule : monument classé
- Massif de l'Estérel : site classé
- Parc de la Croix des Gardes appartenant au Conservatoire du littoral (Vélo interdit)

b) Les éléments identitaires : activités & sites remarquables, événements

La première image du territoire est associée aux activités du littoral. Mais les activités terrestres ne sont pas en reste. La ville de Cannes exploite son atout géographique et climatique à travers son positionnement : capitale du sport en plein air⁷⁸. Elle travaille ainsi à rendre cohérent ce positionnement tous les jours à travers les 4 axes suivants:

- Création de pistes dédiées à la pratique de la course à pied ou de la randonnée,
- Création de zones de fitness de plein air,
- Labellisation des manifestations sportives en plein air,
- Signalement des équipements sportifs en plein air,



Activités du littoral

Plaisance

14 ports, 7 068 postes, une filière professionnelle importante (cf. diagnostic économique) : vente + SACV importateur et revendeur⁷⁹

Commune	Nb ports	Nb postes	Nb Postes de + de 20 m
Cannes	5	2 296	148
Mandelieu-la-Napoule	6	4 155	67
Théoule-sur-Mer	3	602	0
Total EPCI	14	7 053	215

Voile

3 bases nautiques du Mouré Rouge, de St Marguerite, de Mandelieu-la-Napoule. 4 clubs de voile rien qu'à Cannes.

Kite Surf : départ et pratique autorisés depuis Palm Beach (Cannes) et base nautique (Mandelieu-la-Napoule) ; interdit le long de la plage de la Bocca (ligne SNCF).

Aviron

Il se pratique au départ de Mandelieu-la-Napoule sur la mer et sur la Siagne.

Plongée sous marine

⁷⁸ Ces activités de plein air ne comprennent pas que des activités de sports de nature (boulodrome, fronton de pelote basque, tennis, city stade, terrains de sports collectifs, Beach volley, piscines découvertes...)

⁷⁹ Données in Etude CCI Ports

Il existe de nombreux spots dans la baie de Lérins. Certains sont situés dans le Parc maritime du département (Gestion quadripartite : Département, Conservatoire du Littoral, CAPL et commune). Ce site de 353 ha, attribué au Conservatoire du littoral et implanté au droit de la commune de Théoule-sur-Mer, assure une continuité en mer des parcs naturels départementaux de l'Estérel et de la Pointe de l'Aiguille. En complément, on peut noter sur le périmètre de Théoule-sur-Mer le sentier sous-marin de la Pointe de l'Aiguille. Cette activité aquatique est organisée dans un objectif éducatif, de faire découvrir en toute sécurité la diversité des paysages marins, d'éveiller les publics à la fragilité des écosystèmes, de susciter et d'accompagner le changement des comportements. L'activité s'effectue à l'aide, au minimum, d'un masque et d'un tuba.

Activités terrestres

Randonnée

Elle se pratique notamment sur les Parcs naturels départementaux. On peut pratiquer sur 17 parcours sur Mandelieu-la-Napoule, mais aussi dans la forêt de Maure Vieille à Théoule-sur-Mer, ou encore dans le vallon de la Rague, le long du canal de la Siagne. Enfin on peut pratiquer sur des itinéraires publicisés par Cannes (16 pistes balisées pour 60 km). Ces dernières sont également proposées dans le cadre d'une application pour mobile téléchargeable. Un code couleur permet de connaître la difficulté de chacune des pistes.

- 4 pistes faciles, identifiables en vert,
- 5 pistes intermédiaires, identifiables en bleu,
- 5 pistes difficiles, identifiables en rouge,
- 2 pistes très difficiles, identifiables en noir.

Il existe enfin des parcours de santé (La Valmasque, Mougins, Le Cannet).

VTT

Il existe 17 parcours VTT sur Mandelieu-la-Napoule, des parcours vélo Vélo. Il existe des parcours vélo et des lieux de loisirs pour les enfants de 4 à 6 ans et des zones d'évolution vélo (2 à 3 000 m²).

Équitation

Le territoire héberge 6 centres équestres sur les 91 du département (6,6% de l'offre). Sur Mandelieu-la-Napoule, c'est un centre équestre, un terrain de polo et 2 clubs d'équitation. Malgré tout sur le littoral, le cheval est le parent pauvre des activités itinérantes. Un Centre équestre se trouve sur Mougins.

Golf

Le territoire de la CAPL héberge 3 golfs :

- Old Course - Mandelieu-la-Napoule, privé. Ambassadeur: Dubuisson (Classement 47 Europe)
- Riviera Golf De Barbossi – Mandelieu-la-Napoule, privé. Ambassadeur: A Alexandre Levy (Classement 11 Europe)
- Country Club Cannes Mougins

Événementiel

Cannes concentre une grande partie de l'événementiel de la CAPL avec des événements tels que le Polar Cannes International Triathlon, la Red Bull Air Race, Urban Trail⁸⁰, l'arrivée du Marathon de Nice, le Semi marathon, les Régates Royales, la Traversée à la nage des Iles de Lérins⁸¹, le Cross des Iles de Lérins, du Swim Run, le Cannes Yachting Festival et les courses Odyssea⁸². Mais Mandelieu-la-Napoule, Théoule-sur-Mer et Mougins notamment ne sont pas en reste.

Mandelieu-la-Napoule	Théoule-sur-Mer	Mougins
Trail des Balcons de l'Estérel	Challenge de Joutes	Raid des Familles à la Valmasque
TriGames		Course 6 ^{ème} Sens
Race Across France ⁸³		Cannes Golf Classic

c) Les déterminants touristiques

L'offre Hébergement

Le territoire offre de fortes capacités et de haut standing et héberge une forte proportion des séjours accueillis dans les Alpes-Maritimes.

	CA. Pays Lérins	
	Unités Etablissements	Nombre de lits
Résidences Tourisme	1 969	8 419
Résidences Hôtelières	330	1 342
Autres Résidences ⁸⁴	241	795
Hôtels ⁸⁵	130	13 898
Camping Caravaning ⁸⁶	8	860
Total	2 678	25 314
% du total	33,0%	28,2%

Cannes concentre la majeure partie de l'hébergement hôtelier.

Hôtellerie	Cannes	Mandelieu-la-Napoule	Théoule-sur-Mer	Le Cannet	Mougins
Etablissements	105	9	3	4	9
Chambres	5 802	490	99	208	350

⁸⁰ Fréquentation 2018 : 2 000 personnes

⁸¹ Fréquentation moyenne : 150 à 200 pers

⁸² Course caritative au profit de la lutte contre le cancer du sein

⁸³ Course cycliste sans assistance Mandelieu – Le Touquet

⁸⁴ Autres Résidences : résidences de tourisme qui ne sont pas aux normes de classement (petite capacités, absence de services,...)

⁸⁵ Inclus tout type d'hôtels ; nombre de lits = nombre de chambres x 2.

⁸⁶ Nombre de lits = nombre emplacements

Lits	11 604	980	198	416	700
Total CAPL	13 898				

Les Transports

- Amélioration de l'offre de transports en commun en cours,
- Densité de fréquentation accrue en période estivale,
- Problématique interne des nombreuses voies de circulations peu facilitant pour les déplacements doux

Les professionnels de l'encadrement

Le tissu associatif cannois à lui seul concentre la plus grande part du mouvement sportif de l'EPCI avec 200 entités, une centaine de disciplines et 24 000 licenciés. Même si la part des sports de nature y est moins représentée que les activités traditionnelles, cela donne une idée du poids du sport dans les actions de la collectivité et plus largement de l'EPCI.

Sur le plan de l'encadrement spécifique des activités de sports de nature, le territoire concentre sans surprise des éducateurs principalement dans les activités nautiques (voile canoë-kayak, plongée sous marine) sans oublier le motonautisme.

	CAPL	Total général	% départemental CAPL
Alpinisme		15	0%
Aviron	4	17	24%
Canoë-Kayak	8	61	13%
Canyon	2	27	7%
Course d'Orientation		9	0%
Cyclisme	2	23	9%
Entraînement sportif	1	2	50%
Equitation	17	196	9%
Escalade	3	44	7%
Glisses-Aérotractées		1	0%
Moniteur Plein Air		2	0%
Motonautisme	38	186	20%
Motorisé terrestre	1	12	8%
Multisports		4	0%
Plongée	25	254	10%
Randonnée pédestre	6	133	5%
Raquettes à neige	3	15	20%
Ski	17	371	5%
Spéléologie		3	0%
Surf		1	0%
Triathlon		7	0%
Voile	63	235	27%
Vol Libre	1	11	9%

VTT	1	33	3%
Total général	192	1662	12%

d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)

Les enjeux sur la mer et sur terre sont forts sur l'environnement, sur les relations interpersonnelles et conflits d'usage.

Sur terre la pression foncière limite les développements. Il y a un effet de concentration encore plus crucial sur la saison estivale.

La circulation inter site et des modes doux est aussi complexe.

e) Les déterminants en terme de gouvernance

Chaque collectivité est autonome pour les compétences sport et tourisme à l'exception de la gestion de l'équipement « Le Grand Bleu » sous responsabilité de la CAPL. On aura noté le projet de pôle Métropolitain en cours de construction.

f) Les actions et/ou projets en cours

Le problème local est la notion d'espace contraint. Les zones du littoral sont relativement limitées. Avec une croissance du tourisme de 4 à 5 % par an, dans 10 ans la fréquentation estivale aura doublé. Et il n'est pas possible de doubler les capacités d'hébergement sur le plan de l'espace. Dans ce contexte, 2 axes de travail :

- augmenter la dépense moyenne,
- remplir les chambres vides plutôt que d'en construire de nouvelles et donc lisser la fréquentation,

Au-delà les actions se développent autour de 4 thématiques notamment:

- le VTT,
 - Tanneron : projet de descente DH VTT exceptionnel aujourd'hui sauvage mais on veut le gérer pour le développer elle est de niveau mondial sur la colline de Tanneron (foncier municipal). L'idée est de la laisser en libre accès. Beaucoup de tests de vélo et de pneus (Michelin)
- le cyclisme,
 - Développement de pistes cyclables
 - Accueil Euro Vélo 8
- la plongée
 - Développement d'un musée sous marin sur Mandelieu-la-Napoule en complémentarité de celui des Cannes (avec statues). La plongée représente un des terrains d'application de la stratégie et la création d'un support au musée sous marin. Et travailler avec la clientèle scandinave moins réfractaire à la température de l'eau au printemps et fin d'hiver.
- l'environnement

- Opération Grand Site (OGS) avec le Var (SIPME⁸⁷).
- Développement des mouillages écologiques (6 bouées écologiques actuellement en place sur le périmètre).
- Maison de la mer à Théoule-sur-Mer

g) Les données : état des lieux

- Des données économiques sur la filière maritime en général,
- Pas de données qualitatives et quantitatives sur les pratiquants,
- Pas de données qualitatives et quantitatives sur les sites,
- Pas de données qualitatives et quantitatives sur la filière pour la partie prestations de service,
- Pas de données sur la répartition séjours affaire / séjours loisirs,
- La transmission des données bilancielle des organisateurs d'évènements sportifs apparaît à ce stade, délicate ; par contre les données de fréquentations (effectifs et origine) de même que les montants de subventions allouées par les collectivités peuvent être plus facilement transmis.

h) Forces, Faiblesses

Forces	Faiblesses
Hébergement capacité et qualité	Territoire étriqué, dense
Notoriété	Possibilité de développement d'aménagement limitées
Accueil important d'Événements	Saisonnalité extrêmement forte
Iles de Lérins	Prolifération des engins à moteur et relations inter usagers
Hôtels ouverts à l'année (contrairement à ceux du Var)	

i) Axes de développement identifiés et points de vigilance

Axes Développement	Points de vigilance
Maillage course pédestre : boucles de randonnée pédestre et VTT sur les 5 communes	Gestion des conflits d'usage vélos et piétons « Je monte lentement, je descends à fond ».
Aménagements	Pression foncière à gérer / peu de terrains disponibles pour des projets : canal de la Siagne, secteur Californie, Croix des Gardes, le long du canal au dessus du Cannet. Protection de l'environnement et de la nature
Harmonisation des bases nautiques	

⁸⁷ Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Esterel

3. Offre sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse



a) Les données de cadrage et cartographie :

Créée le 1^{er} janvier 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) est issue de la fusion entre le Pôle Azur Provence, Terres de Siagne et les Monts d'Azur (sans les communes d'Aiglun et de Sallagriffon qui ont rejoint la collectivité des Alpes d'Azur).

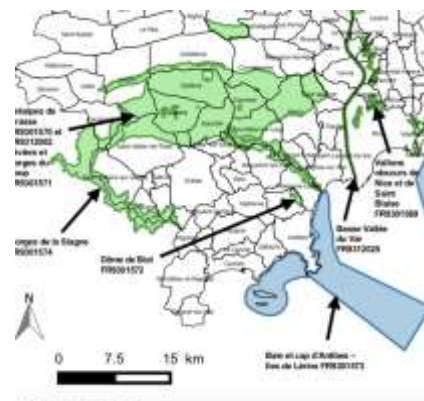
Elle regroupe 23 communes et compte 103 590 habitants.

Un territoire de 490 km² marqué par 3 grands espaces géographiques, où les espaces naturels restent prépondérants :

- Plaine alluviale de la Siagne ;
- Arrière-Pays collinaire ;
- Zone montagneuse de moyenne altitude.

Plusieurs sites sont propices à la pratique des sports de nature sur le territoire⁸⁸. Parmi celles-ci les zones protégées suivantes :

- Gorges de la Siagne ;
- Préalpes de Grasse (partiellement).



⁸⁸ www.paysdegrasse.fr
www.paysdegrassetourisme.fr

b) Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements

Le territoire offre aux visiteurs des paysages naturels à couper le souffle, ainsi qu'un panel varié d'activités de sports de nature (site internet Pays de Grasse Tourisme) :

- Accrobranche ;
- Bike-Park ;
- Canyoning ;
- Cascade de tyroliennes ;
- Chiens de traîneau ;
- Équitation (12 centres équestres sur 91 dans le département, soit 13,2% de l'offre) ;
- Escalade ;
- Via Ferrata - Via souterrata ;
- Golf ;
- Parapente ;
- Pêche ;
- Randonnée à pied ;
- Randonnée à vélo ;
- Raquettes ;
- Runjx ;
- Spéléologie ;
- Ski ;
- Ski de fond ;
- VTT randonnée ; VTT de descente, VTT FFC (7 parcours balisés par niveau...)

On aura noté que 15 communes sur les 23 sont sur le périmètre du PNR Pré Alpes d'Azur. La CAPG est le plus grand contributeur du PNR des Préalpes d'Azur.

Les principaux sites remarquables du territoire :

- La Clue de Saint-Auban = canyoning ;
- Saint-Cézaire sur Siagne: 1 grotte aménagée, baignade sur La Siagne, escalade Les Malines ;
- Sources de La Siagne à Saint-Vallier de Thieu : endroit remarquable, très vert avec des cygnes et tout rasé autour) / Site potentiellement à développer, à proximité une autre grotte aménagée pour le tourisme ;
- Spéléologie Grotte de Pâques / Convention avec EDF Initiation / Fréquentation encadrée +++ ;
- Plateau de Caussols : hot-spot pour l'équestre ;
- Route Napoléon : Caravanes, motards... ;
- Parapente : Saint-Vallier, Andon, Caille ;
- Parc de la Moulière à Caille : « La plus grande cascade de tyroliennes d'Europe » et la « Via Souterrata » ;

- Stations de Gréolières - L'Audibergue avec vue sur la mer (sur 2 EPCI).

Un certain nombre de sites en lien avec la nature sont très identitaires du territoire :

- Site des bisons à Andon ;
- Festival / Université du Sauvage ;
- Thorenc: lac avec village fantôme, « Petite Suisse Provençale », ancien château, ancien sanatorium, bâti en ruines = Gros potentiel (Tournage de film...)

Les évènements Sport de nature :

- Bigreen Rando VTT du Pays de Grasse : 3 parcours entre 40 et 50 kms de distance ; une bigreenette pour les enfants de 3 à 12 ans ; 1 commune de départ - 6 communes étape - 1 commune d'arrivée ; 3 points de ravitaillement ; 1200 participants.
- Trail sur tout le territoire / La AUMA / 2 clubs d'athlétisme à Grasse / CPG organise le trail de Grasse

c) Les déterminants touristiques

L'offre Hébergement

Elle est peu développée et représente une des plus faibles capacités des Alpes-Maritimes loin derrière ses voisins proches (CASA et CAPL).

	CA P. Grasse	
	unités	lits
Résidences Tourisme	59	214
Résidences Hôtelières	59	252
Autres Résidences	77	52
Hôtels	22	1 342
Camping Caravaning	10	924
Total	227	2 784
% du total	2,8%	3,1%

Les Transports

L'organisation des transports est prépondérante pour ce territoire aux routes sinueuses sur des vallées encaissées.

Ce sont près de 380 000 déplacements journaliers qui sont enregistrés sur la CAPG dont 66% en interne et 34% en échange avec

- la CAPL (64 700 échanges journaliers),
- la CASA (42 200 échanges journaliers),

- la Métropole Nice Côte d'Azur (14 400 échanges journaliers)

3 réseaux assurent la desserte du territoire :

- Une offre régionale : le TER Vintimille-Nice-Cannes-Grasse (train), la LER 31 Nice-Grenoble (bus) ;
- Une offre de Transports en Commun: le réseau interurbain « Lignes d'Azur » ;
- La ligne régulière "Varlib" ;
- Une offre de transports sur la CAPG : le réseau urbain « Sillages » ;

Au delà, le territoire dispose de 2 Pôles d'Echange Multimodaux (PEM) : Gare de Grasse et gare de Mouans-Sartoux

La voiture représente le mode principal de transport (3/4 des déplacements). Et les transports collectifs sont faiblement empruntés.

La marche représente 16% des déplacements tous modes confondus. Et la pratique du vélo se fait principalement pour des usages sportifs (42%) et de loisir (44%), malgré les 17km d'aménagements cyclables existants. Ainsi le vélo représente-t-il un axe fort de développement.

Les professionnels de l'encadrement

	CAPG	Total général	% départemental CAPG
Alpinisme		15	0%
Aviron		17	0%
Canoë-Kayak	5	61	8%
Canyon	1	27	4%
Course d'Orientation	2	9	22%
Cyclisme	1	23	4%
Entraînement sportif		2	0%
Équitation	21	196	11%
Escalade	5	44	11%
Glisses-Aérotractées		1	0%
Moniteur Plein Air		2	0%
Motonautisme	14	186	8%
Motorisé terrestre	5	12	42%
Multisports		4	0%
Plongée	8	254	3%
Randonnée pédestre	11	133	8%
Raquettes à neige		15	0%
Ski	19	371	5%
Spéléologie		3	0%

Surf		1	0%
Triathlon	1	7	14%
Voile	13	235	6%
Vol Libre	3	11	27%
VTT	2	33	6%
Total général	111	1662	7%

d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)

- Fréquentation et gestion des flux (déchets, dégradations, vols, toilettes...) sur certains sites (Saint-Auban, site Natura 2000 des gorges de la Siagne) ;
- Gestion de report de l'activité en dehors du territoire ;
- Déficit d'aménagements pour répondre à la demande en pleine saison ;
- Avenir maîtrisé entre une volonté de développement touristique et économique et le maintien du calme et la préservation de l'environnement ;
- Évaluation du degré de « volonté d'accueil » des touristes par les locaux ;
- Fragilité de l'accueil (transports, hébergements, services et activités) ;
- Problématique sur la gestion événementielle a posteriori: certaines manifestations et/ou pratiques sont soumises à une autorisation ponctuelle (foncier géré par certains propriétaires par exemple). Mais les pratiquants reviennent par la suite alors qu'il n'y a plus d'autorisation.

e) Les déterminants en terme de gouvernance

Le tourisme est clairement une filière identifiée et à développer dans le projet de territoire des élus de la CAPG. C'est un levier de développement économique indéniable. : les sports de nature en sont un vecteur, un support de développement notamment pour accroître l'attractivité du moyen et haut-pays. Une réflexion est engagée dans ce sens entre élus et acteurs locaux (professionnels, prestataires, Département...) pour mettre en place une stratégie touristique : développement des activités de pleine nature en symbiose avec le respect de la nature pour aller sur du 4 saisons.

Le positionnement de la CAPG en direction des sports de nature est fort, par exemple : Station de pleine nature, site multi activités sportives et verticalité de Saint Auban.

La CAPG est fortement en attente par rapport à l'étude en cours en termes d'apports, d'éléments de diagnostic en amont de l'étude à venir sur Saint-Auban, à savoir : « Aménagement d'une station de nature avec pôle de verticalité / Définition du positionnement du site et du rôle des acteurs locaux, à une hauteur d'aménagements légers ».

f) Les actions et/ou projets en cours

Dans le projet de territoire défini certains axes de développement sont en lien direct avec l'évolution des sports de nature au sein du territoire :

- Améliorer la qualité de l'accessibilité au territoire et au sein du territoire
 - Amélioration des dessertes Est/ Ouest et Nord/Sud
 - Accompagnement au déploiement de la ligne Cannes-Grasse
 - Accompagnement du projet de Ligne Nouvelle
 - Développement d'une offre de TC performante en travaillant les interconnexions avec les territoires voisins
 - Développement de mobilités alternatives (covoiturage, vélo, piéton...)
- Maîtriser le foncier pour concilier attractivité du territoire, préservation du cadre de vie et accueil des populations
 - Élaborer une stratégie foncière intercommunale volontariste dans le respect des prérogatives communales
- Considérer la qualité de notre environnement comme une source de développement génératrice de richesses
 - Considérer les paysages du territoire comme vecteurs d'attractivité touristique et les protéger

D'autres actions et/ou projets en cours et en réflexion :

- Projet de camping : Gréolières (station sur 2 EPCI) ;
- Création d'un centre d'interprétation à Thorenc : Ville d'Art et d'Histoire / Culture de la pierre / PNR « Interprétation des patrimoines » : Grotte, borie... / Lien nature et culture) ;
- Réflexion en cours : lancement d'une « Étude pour l'aménagement d'une station pleine nature et d'un site verticalité (canyoning, escalade, via ferrata, tyrolienne...) » à Saint-Auban ;
- Entreprise touristique intéressée par ce projet et site éco-touristique « Terre des Lacs » (François CHOLLET, accompagnateur, secouriste) / Projet de développer l'accueil d'enfants (classes vertes, ALSH...), pêche à la truite, chevaux... ;
- Création Rando 5 étapes (que du PDIPR) avec hébergement en gîtes - 70 km - 4000 m dénivelé positif (Saint-Auban, Le Mas, Gars, Andon, Caille, Saint-Auban (Christophe Magliano) ;
- Validation du Schéma Directeur Vélo, suite à la labellisation FFC du site des Monts d'Azur à Saint-Auban ;
- Équipements des lignes de bus 40 et A de porte-vélos, de Saint-Vallier à Saint-Auban et de Mouans- Sartoux à Saint-Vallier (transport des vélos gratuit sur le réseau Sillages) ;
- Développement d'activités sur la partie basse de la Siagne navigable si la pratique est encadrée ;
- Accueil d'équipes de sport ;
- Axe Golf (volonté du maire de Grasse Jérôme VIAUD) / Pass Golf porté par l'OTC du Pays de Grasse sera porté dès 2019 par le CRT (20 golfs participent) ;

- Développement autour du golf : volonté de rendre le golf accessible aux scolaires, aux enfants, aux publics fragiles, de décliner des classes CHAM Golf, entretien du golf envisageable par le lycée hôtelier agricole (partenariat)... ;
- Développement de parcours sportifs urbains ;
- Parc naturel de Roquevignon-Grasse / Liens entre les publics des 2 parcs ;
- Amélioration volet qualitatif (Enquête Sofrès) / Difficulté d'évaluation des retombées économiques ;
- CRT : accompagnement, démarche fédérative pour la création d'un Pass Spa / Aller sur les ailes de saison ;
- Le PNR PAA développe actuellement une stratégie d'itinérance ;
- La Station de Gréolières a un projet de création de pas dans le vide en verre (vue sur la mer).

g) Les données : état des lieux

Le territoire ne dispose pas de données qualitatives ni quantitatives sur les sports de nature et leurs pratiques. Il existe des comptages sur les périmètres du PNR mais de façon partielle. Une étude de la CCI est en cours pour mieux cerner les retombées économiques, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la CAPG.

h) Forces / Faiblesses

Forces	Faiblesses
Le plus beau canyon de la région	Déficit de stratégie d'attractivité touristique
Des paysages naturels à couper le souffle	Offre d'hébergements
Une volonté des élus et des acteurs locaux de développer le tourisme comme levier économique en s'appuyant sur les sports de nature	Tourisme de passage / Pas de fixation des flux
CDC et CAPG en appui au développement touristique et d'hébergements sur Grasse et sur l'arrière-pays	Ouest du département complètement dépourvu / Nécessité d'un développement touristique structurant

i) Axes de développement / Points de vigilance

Axes développement	Points de vigilance
Le tourisme : un potentiel peu développé	Déficit de structuration de l'offre touristique
Stratégie de développement touristique : partir de l'originale historique (parfum) et la compléter avec les sports de nature permettant de faire le lien entre les différents niveaux du territoire	Manque de connaissances des acteurs et porteurs de projet entre eux ;
CAPG volontaire pour aider le	Peu de moyens humains et financiers

développement hébergements sur les haut et moyen pays	
CDC aide hébergement Grasse et arrière pays	
Marketing produit : Package Littoral / Montagne Support itinéraires de randonnée pédestre, VTT, tourisme équestre Outils : Circuits et thématiques	

4. Offre sur la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

a) Les données de cadrage et cartographie

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) regroupe 24 communes et compte 176 647 habitants.

La CASA est située entre les agglomérations de Grasse et Cannes à l'ouest, et la métropole Nice Côte d'Azur à l'est.

Sa population se concentre sur le littoral (au sud) et à proximité de la technopole. Près de 75% vit dans 4 communes : Vallauris Golfe-Juan, Villeneuve-Loubet, Valbonne Sophia Antipolis et Antibes Juan-les-Pins qui en rassemble à elle seule 42%. À l'inverse, les communes septentrionales comptent moins de 600 habitants chacune. Ces derniers sont éloignés des agglomérations et donc de certains équipements et services. Cette population est relativement âgée et les actifs sont de plus en plus nombreux.



A cet égard, la CASA constitue un des pôles d'emploi de l'aire urbaine de Nice. Cette situation génère des déplacements domicile-travail de plus en plus nombreux. Le foncier consacré à l'habitat est en concurrence d'usage, sur un territoire où les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sont forts.

La CASA possède des atouts environnementaux propices aux activités touristiques : mer, montagne et forêt.

Au sud, une façade maritime, aux nombreuses plages et ports de plaisance, s'étend sur trois communes ; aucun territoire de comparaison ne dispose d'un tel atout. La ville d'Antibes Juan-les-Pins représente à elle seule le plus grand kilométrage de littoral des Alpes-Maritimes avec 23 kms de côtes.

Au nord, le PNR PAA couvre près de 60 % de la surface du territoire. Il englobe des sommets de plus de 2 000 mètres d'altitude et une station de ski, Gréolières. La CASA bénéficie aussi d'une surface forestière importante : plus de 80 % du territoire. Une vaste partie du territoire est ainsi concernée par une ou plusieurs mesures réglementaires, notamment en matière d'urbanisme et de foncier.

Sur ce territoire de quelques 483 km², plusieurs secteurs sont propices à la pratique des sports de nature. Parmi ceux-ci, on note les zones protégées suivantes :

- Zone Natura Marine Antibes Cap Antibes
- Site Natura 2000 « Rivière et Gorges de Loup »
- Préalpes de Grasse (partiellement)
- Dôme de Biot

La CASA a pris la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017, avec la loi NOTRe. Elle compte actuellement 12 offices de tourisme pour 24 communes. Les 6 plus gros OT sont restés indépendants (Antibes Juan-les-Pins, Villeneuve-Loubet, Saint-Paul de Vence, La Colle-sur-Loup, Biot, Vallauris Golfe-Juan), alors que les 6 autres sont des BIT entrés dans la CASA via une régie à autonomie financière (Valbonne-Sophia-Antipolis, Tourrettes-sur-Loup, Opio, Gourdon, le Bar-sur-Loup et Gréolières).

b) Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements

Activités de sports de nature	Sites remarquables
Randonnée	Parcs Départementaux ; Les Balcons de la Côte d'Azur (GR51) ; GR4 le Haut Montet, Canal du Foulon ; Plateau de Cavillone ; Plateau de Caussols ; Pic des Courmettes
VTT	Stations de Gréolières - L'Audibergue
Trail	
Canyoning	Gorges du Loup, cascade de Courmes
Spéléologie	
Golf	Opio / Chateaufort : La Grande Bastide ; Sophia : Opio / Roquefort : Victoria Club Château de la Bégude, Golf de Biot, Golf de la Vanade à Villeneuve-Loubet
Chasse	Sur l'ensemble des moyen et haut pays
Activités nautiques	Baie et Cap Antibes
Spéléologie	Plateau de Caussols
Équitation (33 centres équestres soit 36% de l'offre départementale)	Plateau de Caussols, Plateau de St Barnabé, Route Napoléon
Parapente	Gourdon (Accessible PMR), Tourrettes-sur-Loup

Evènements		
Marche nordique	Bar-sur-Loup	105 participants

Rallyes	Route des Balcons d'azur (Cipières, Gourdon, Vence)	
Trail Ascension du Gourdon	Gourdon	
VTT		
Challenge Trail Nature 06		
Festival des sports et loisirs des pagaies de mer	Antibes	
47 ^{ème} croisière bleue	Antibes	
Voile en février	Villeneuve-Loubet	
Trail Trophée des joëlettes	Tourrettes-sur-Loup	
Corrida pédestre	Saint-Paul de Vence	200 participants
Courir pour une fleur	Antibes	
Festi' Pal	Antibes	
Les voiles d'Antibes		
Iron Man, Trail des Baous		
La ronde des fontaines (course hors stade)	Opio	
Trails des Violettes, de l'Esclapa l'œil et de la Grande Coursasse	Moyen pays	1000 participants

c) Les déterminants touristiques

L'offre Hébergement :

L'offre d'hébergement de la CASA représente⁸⁹

- presque 25% de l'offre départementale
- 17% des séjours
- 20 % des nuitées

	CA Sophia Antipolis	
	unités	lits
Résidences Tourisme	1 465	5 583
Résidences Hôtelières	238	995
Autres Résidences	67	203
Hôtels	120	8 900
Camping Caravaning	22	2 211
Total	1 912	17 892
% du total	23,6%	20,0%

Les Transports :

Le Réseau ENVIBUS de la CASA dessert les 24 communes de la communauté d'agglomération. Les 22 lignes régulières sont accessibles aux Personnes à mobilité réduite. Une ligne de bus-tram sera mise en service en 2019, service complet en 2023. 5 navettes de

⁸⁹ Source Observatoire Tourisme

centre ville sont en accès libre sur abonnement gratuit. Il existe navette unehivernale : Envineige en janvier et février entre Antibes et Gréolières.

L'accessibilité est une préoccupation forte du réseau. 100% des véhicules permettent l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (avec plancher surbaissé, emplacement dédié, annonce sonore des arrêts, écrans dynamiques à bord de véhicules, agenouillement des véhicules et rampes électriques), plus de 40 arrêts aménagés selon la charte d'accessibilité et plus de 100 arrêts selon les normes accessibilités, une gamme tarifaire équitable pour tous, un service de Transport A la Demande (TAD) spécifique destiné aux Personnes en Grandes Difficultés de Mobilité (PGDM), de trottoir à trottoir réparti sur 11 secteurs, un partenariat avec les associations (APF), des gares routières et un pôle d'échanges 100 % accessibles.

62 lignes de transports scolaires desservent 38 établissements. Le Réseau Envibus, c'est plus de 170 véhicules, plus de 5 000 000 de kms (2015).

Il existe également des parkings relais desservis par des navettes : Parc Palais du Fort Carré à Antibes (navette 14), Parking du Ponteil à Antibes (navette 14), Parking Dulys à Juan les Pins (navette 15).



La CASA est un pôle d'emplois très important au sein de l'aire urbaine. Les flux domicile-travail sont importants :

- Flux sortants vers la Métropole Nice Côte d'Azur,
- Flux entrants depuis le Pays de Lérins, le Pays de Grasse et le Pays de Fayence (Var).

Les professionnels de l'encadrement

	CASA	Total général	% départemental CASA
Alpinisme	2	15	13%
Aviron		17	0%
Canoë-Kayak	16	61	26%
Canyon	4	27	15%
Course d'Orientation	3	9	33%
Cyclisme	8	23	35%
Entraînement sportif		2	0%
Equitation	46	196	23%
Escalade	4	44	9%
Glisses-Aérotractées	1	1	100%
Moniteur Plein Air		2	0%
Motonautisme	38	186	20%
Motorisé terrestre	1	12	8%
Multisports	1	4	25%

Plongée	65	254	26%
Randonnée pédestre	17	133	13%
Raquettes à neige	2	15	13%
Ski	57	371	15%
Spéléologie	1	3	33%
Surf	1	1	100%
Triathlon	4	7	57%
Voile	31	235	13%
Vol Libre	1	11	9%
VTT	6	33	18%
Total général	309	1662	19%

La CASA concentre 20% des cartes départementales.

L'analyse révèle une sur représentation dans des disciplines marginales comme les glisses Aérotractées et le surf. Des disciplines comme le triathlon et le cyclisme représentent des éléments identitaires.

d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)

- Gestion des flux Canyoning Gorges du Loup (mise en place de chartes en fonction de certaines pratiques comme le canyoning) ;
- Gestion des flux et dégradations, érosion des sols et espaces...dans les Parcs Départementaux (running sur le temps du repas le midi) ;
- Chemins de randonnée nécessitant des navettes / MAD de navettes à la demande (Icilà) par la CASA mais saturation de la demande en été (chemin du paradis à Gourdon) ;
- Problème d'accessibilité sur le site de vol libre de Gourdon / Accessible sur le plan voirie mais problème de chute ;
- Problèmes avec les chiens de troupeaux;
- Balisages plus ou moins existants ;
- Problèmes avec le feu et les arrêtés de fermeture de chemins ;
- Problèmes de sécurité sur les sentiers avec les pratiquants de chevaux indépendants ;
- Problèmes avec les quads qui circulent sur les pistes larges à Roquefort-les-Pins et à Valbonne et avec les motocross sur l'ensemble des haut et moyen pays.

e) Les déterminants en terme de gouvernance

Sur le plan touristique, la CASA apparaît quelque peu coupée en deux : les petites collectivités du moyen et haut pays Vs. les grandes collectivités du littoral, lesquelles conservent la gestion de la compétence de façon autonome (Antibes, Vallauris Golfe-Juan, Villeneuve-Loubet). Sur le plan sportif, la compétence restant aux collectivités, les actions et moyens sont phasés avec la démographie du territoire (75% sur les 4 communes proches du littoral).

Au stade actuel, les élus de la CASA et la direction travaillent à créer du lien entre la dizaine d'agents des communes. Le budget « Tourisme » de la CASA (à la baisse) devrait être entre 500 et 600 000 € (masse salariale incluse).

L'offre de pleine nature concerne le Moyen et Haut Pays mais il ne faut pas sous estimer le littoral avec l'ensemble des activités nautiques.

Il existe une volonté et une nécessité d'enrichissement des pratiques, d'amélioration de l'offre touristique sur un plan qualitatif dans le respect de l'environnement, et de développer le tourisme en lien avec les sports de nature sur le Moyen et Haut Pays.

La CASA exprime une motivation particulière pour s'emparer du projet de l'ARS « Sport Santé - Séniors – Handicap⁹⁰ » soutenu par le Département.

f) Les actions et/ou projets en cours et en réflexion

- Projet de camping : Gréolièresvillage ;
- Création Bureau AMM au Bar-sur-Loup ;
- Station de Gréolières : création d'un pas dans le vide en verre (vue sur la mer) ;
- Projet d'itinérance pédestre sur les Baous (cabinet Altéa) porté par OT de Vence et PNR des Pré-Alpes d'Azur. Objectif : séduire une clientèle aisée (qualité hébergement, restauration+++) (Communes de Gilette, Saint-Jeannet...)
- Développement Parcours Land'Art sur la roche à Opio entre le Club Med et Opio ;

g) Les données : état des lieux

Sur le plan des sports de nature, il n'existe pas de données compilées calibrées actuellement si ce n'est sur la fréquentation du PNR PAA. Potentiellement des données peuvent être recherchées auprès des organisateurs d'événements (effectifs et origines participants). Des données économiques pourraient être recherchées au niveau de la collectivité d'Antibes sur les manifestations sportives et les équipements.

Sur le plan des données touristiques, il n'existe pas de données compilées à l'échelle de la CASA. Des données existent au niveau des grands OT (Antibes notamment), quelques données de fréquentation sur St Paul de Vence (comptage autocaristes).

h) Forces / Faiblesses

Forces	Faiblesses
Un territoire varié et riche : mer, montagne, forêt	Dichotomie forte entre le littoral et le moyen pays
Potentialités fortes de développement et	Densité des voies de circulations sur la zone

⁹⁰ 7 fédérations ont passé l'accord cadre national concernant le remboursement par la sécurité sociale de certains frais sportifs

aménagement sur le moyen pays	littoral
	Pression foncière littoral

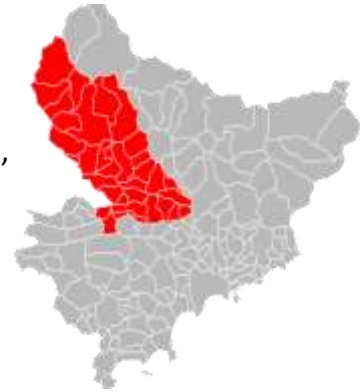
i) Axes de développement / Points de vigilance

Axes développement	Points de vigilance
Moyen Pays	Dimension réglementaire prégnante
Coordination des efforts avec les OT littoral	
Tourisme équestre, pédestre et à vélo (itinérance)	

5. Offre sur la Communauté de Communes Alpes d'Azur

a) Les données de cadrage et cartographie

La Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA), créée en 2014, regroupe les communes des anciens cantons de Guillaumes, Puget-Théniers, Villars-sur-Var et certaines communes de ceux de Roquesteron et Saint-Auban. Elle résulte ainsi du regroupement de Cians Var (9 communes) et des Vallées d'Azur (16 communes), rejoint par 7 communes sur 10 de la Vallée de l'Estéron et 2 communes sur 14 des Monts d'Azur.



Elle se situe au nord-ouest du département des Alpes-Maritimes. C'est la seule communauté de communes intégralement rurale du département. Sur les 34 communes (9 800 habitants), 12 font partie du PNR des Préalpes d'Azur et 5 adhèrent à la charte du PN du Mercantour.

L'ensemble de la CCAA est TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte) et candidate au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé.

La CCAA est structure animatrice de 3 sites Natura 2000, il y a 2 chargées de mission Natura 2000. Les documents d'objectif et la Charte Natura 2000 de chaque site intègrent les activités de pleine nature dans le diagnostic et les mesures de gestion (tomes 1 et 2).

Depuis 2012 la CCAA est co gestionnaire avec la Ligue de Protection des Oiseaux de la RNR des Gorges de Daluis. Une Conservatrice est en charge de la mise en œuvre du plan d'action au sein de la RNR. Un diagnostic approfondi sur les sports de nature a été, elle fait l'objet d'une étude pour l'inscription au PDESI. Des ambassadeurs mènent une étude de fréquentation sur les 2 principaux sentiers. En revanche, il n'existe pas d'observatoire des Sports de Nature.

Réserve Naturelle Régionale des Gorges du Daluis :

Le site est remarquable à plusieurs titres : la géologie exceptionnelle des lieux (candidature à l'UNESCO), la présence de plantes variées dont certaines sont rares, enfin la fréquentation par de nombreuses espèces animales, particulièrement oiseaux, chauve-souris, reptiles et invertébrés dont certaines sont endémiques.

L'étagement des milieux selon l'altitude et la nature des roches expliquent la grande diversité d'espèces floristiques. On y trouve au moins 3 espèces protégées au niveau national et dix rares comme le saxifrage à feuilles en languette.

De nombreuses cavités existantes servent de gîtes pour les 25 espèces de chauves-souris (dont le Petit rhinolophe) qui fréquentent le site.

Certains oiseaux sont liées aux falaises : Aigle royal, Faucon pèlerin, Grand Duc d'Europe ou Tichodrome échelette. On trouve également plusieurs espèces endémiques comme le Spéléropès de Strinati.

Deux sentiers balisés, circuits de la Clue d'Amen (4 h 30 min) et du Point Sublime (1 h 15 min), permettent de découvrir le site.

La réserve est cogérée par la CCAA et la LPO PACA (Ligue de Protection des Oiseaux).

b) Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements

Les activités :

- Ski (Beuil-Valberg, Val Pelens) ;
- Ski nordique ;
- Randonnée ;
- Randonnée avec des ânes (TO) ;
- Escalade ;
- Eaux-vives, kayak et rafting (Var) ;
- Aquarando et canyon (Estéron, Var, Cians) ;
- Itinérance Trekking (Famille Kieffer) ;
- Saut à l'élastique Pont de la mariée (Gorges de Daluis) l'été, sur RV ;
- Équitation (3 centres équestres sur 91 dans le département, soit 3,3% de l'offre) / Des acteurs en demande de développement sur le territoire ;
- Paintball sur parcelle privée à Cians / Pras d'Astier ;
- Tir à l'arc sur cible à Beuil ;
- Parapente (activité sporadique sur 3 sites) - Club sur Puget-Rostang ;
- Trail (parcours sur Valberg) ;
- Itinéraires cyclo (boucles départementales cyclo-sportives et cyclo-touristiques) ;

Les sites remarquables :

- Gorges de Daluis, du Cians ;
- Mont Mounier, Col de la Cayolle, Estenc, Cime de l'Aspre
- Clue d'Aiglun ;
- Pont du Diable

Les événements :

- Enduro World Series - Valberg ;

Trail de Valberg, (depuis peu les trails se diffusent sur le territoire avec des événements parallèles, dans différents villages, notamment dans l'Estéron)

c) Les déterminants touristiques (offre hébergement, transport couverture)

L'offre Hébergement

La CCAA est un des parents pauvres du département en terme d'offre. Ainsi, elle représente une faible partie des séjours et des nuitées.

	CC ALPES AZUR	
	unités	lits
Résidences Tourisme	140	619
Résidences Hôtelières	36	185
Autres Résidences	11	54
Hôtels	30	940
Camping Caravaning	7	313
Total	224	2 111
% du total	2,8%	2,4%

Hormis sur la zone de la station de Valberg, l'offre y est qualitativement faible et ce en dépit d'un paysage remarquable (Cf. Gorges de Daluis notamment).

Les Transports

Les transports en commun sont des lignes régulières qui desservent peu les villages éloignés faiblement peuplés.

La ligne de train Nice-Digne assure 4 navettes par jour. Elle est gérée par la Région PACA qui y réalise les investissements indispensables à son maintien. L'exploitation est confiée à la Régie Régionale des Transports.

Outre son intérêt pour desservir des zones de montagne, cette ligne a la particularité de traverser des ouvrages exceptionnels construits par l'homme : 25 tunnels dont un de 3457 mètres, 16 viaducs et 15 ponts métalliques en moins de 150 kilomètres. Un train à vapeur au départ de Puget Théniers permet aussi la découverte d'une partie de ce patrimoine. Le tout, avec un matériel roulant spécifique puisque l'écartement des voies est fixé à 1 mètre, au lieu des 1,40 m habituels, afin de pouvoir aborder des courbes très serrées.

Le voyage Nice-Puget-Théniers s'effectue entre 1h13 et 1h26 pour un coût inférieur à 11 euros.

Les autocars de Lignes d'Azur du Conseil départemental desservent pour 1,5 euros les communes situées sur la ligne 790 qui relie Nice à Entraunes et la ligne 770 qui relie Nice à Valberg.

Les professionnels de l'encadrement

Les encadrants sont peu nombreux (3% de l'offre départementale des cartes). Sans surprise des AMM sont relativement bien représentés.

	CCAA	Total général	% départemental CCAA
Alpinisme	1	15	7%
Aviron		17	0%
Canoë-Kayak	2	61	3%
Canyon	2	27	7%
Course d'Orientation		9	0%
Cyclisme		23	0%
Entraînement sportif		2	0%
Equitation	3	196	2%
Escalade		44	0%
Glisses-Aérotractées		1	0%
Moniteur Plein Air		2	0%
Motonautisme	1	186	1%
Motorisé terrestre		12	0%
Multisports		4	0%
Plongée	1	254	0%
Randonnée pédestre	11	133	8%
Raquettes à neige		15	0%
Ski	30	371	8%
Spéléologie		3	0%
Surf		1	0%
Triathlon		7	0%
Voile	1	235	0%
Vol Libre		11	0%
VTT	4	33	12%
Total général	56	1 662	3%

d) Les enjeux (environnement, foncier, sécurité, contrôle Vs. développement)

- Problèmes de parking (Gorges de l'Estéron, PNR Préalpes d'Azur);
- Stationnement anarchique / Problèmes de sécurité ;
- Conflits d'usage entre les randonneurs et les patous (« croquage » de mollets) ;
- Pratiques des raquettes à neige et du Snow Kite avec présence des Tétra lyres à préserver (Roubion et Pierlas)
- Mise en œuvre des actions liées à la labellisation « Site rivières sauvages » pour le Cians, la Roudoule, le Vallon de Cante et la Clue d'Amen.

e) Les déterminants en terme de gouvernance

En matière de développement touristique, les 3 axes prioritaires de développement de la CCAA sont :

- Définition et caractérisation de le marketing territorial ;
- Développement Tourisme pédagogique (en lien notamment avec la RNR et les sites Natura 2000) ;
- Structuration du tourisme (services et réseau de professionnels du tourisme et des APN, augmentation en gamme et en quantité des hébergements), amélioration des retombées et maitrise les impacts.

La motivation et les attentes de la CCAA sur la mise en place d'un observatoire, résident en une collecte de données récurrente sur l'ensemble du territoire.

f) Les actions et/ou projets en cours et en réflexion

- Balcon des gorges : itinérance sur deux jours avec passerelle au dessus des gorges ;
- L'aménagement de la grotte du chat (courant 2019), conciliant pratique de loisir et préservation de la nature ;
-

g) Les données : état des lieux

La CCAA n'a pas de SIG mais dispose des données suivantes:

- Données environnementales > Animateur Natura 2000 et RNR ;
- Données fréquentation sur RNR Gorges de Daluis (RNR) et sur la station de Beuil-Valberg avec le dispositif Flux Orange Vision ;
- Données Offre > prestataires APN et hébergement (CRT et OT) ;
- Données Economiques > Valberg et Puget-Théniers (hébergement Valberg) ;

Les données intéressantes à collecter: demande Pêche (APPMA), demande Chasse (Sociétés de chasse Daluis et Pierelas), demande événementielle (Organisateurs)

h) Forces / Faiblesses

Forces	Faiblesses
Capacité d'accueil importante en station (Beuil-Valberg), système navettes inter station	Déficit important de lits touristiques sur l'Estéron (boucles cyclo)
Engagement du territoire dans une politique développement durable et protection des espaces naturels	Instabilité offre (fermeture en 2014 via ferrata Demoiselles de Castagnet, réouverte en 2018)
Observation de la randonnée	

i) Axes de développement identifiés et points de vigilance

Axes Développement	Points de vigilance
Développement et/ou maintien via ferrata et/ou escalade	Lits froids en station
Association des communes pastorales de France fondée par le Maire de Lieuche	Promotion non maîtrisée des sentiers (fiches randonnée vendues aux maires sans l'accord du Département)
Développement VTT et parapente	Pratique du canyoning non maîtrisée, conflit avec les pêcheurs, arrêtés municipaux opposables

6. Offre sur Métropole Nice Côte d'Azur

a) Les données de cadrage et cartographie

Le 1^{er} janvier 2012 49 communes se sont unies pour former la Métropole Nice Côte d'Azur. Cette nouvelle forme d'organisation regroupe ainsi :

- La Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur
- La Communauté de Communes de la Vésubie,
- La Communauté de Communes de la Tinée,
- La Communauté de Communes des stations du Mercantour
- La Commune de la Tour-sur-Tinée.

Fondé sur la grande complémentarité entre les saisons d'hiver et d'été, ce territoire unique permet de regrouper les montagnes, les vallées et le littoral en un seul et même « terrain d'évolution » pour les activités physiques et sportives, ou de loisirs, en plein air.



MNCA en chiffres

- 49 communes (30% des communes du département -163)
- 550.000 habitants (50% de la population départementale – 1 081 M)
- 1.400 km² (32% de la superficie départementale - 4299 Km²)
- 220.000 emplois (53,9% du total des emplois dans les Alpes-Maritimes - 408 143)
- 10 millions de touristes par an
- 35.000 étudiants
- 2^{ème} destination touristique de France
- 1^{ère} destination « Jeux » en France : 12 casinos
- 2^{ème} destination pour le tourisme d'affaires : 400 manifestations et 500.000 congressistes par an

- 2^{ème} parc hôtelier national : 200 établissements possédant plus de 10.000 chambres
- 68 millions de nuitées par an
- 4 milliards d'euros de dépenses par an
- Près de 5 milliards d'euros de retombées économiques
- 75.000 emplois touristiques (18% du total des emplois dans les Alpes-Maritimes)
- Taxe de séjour sur le territoire NCA : près des 5 millions d'euros

b) Les éléments identitaires :

Activités et sites remarquables

Le Littoral : activités nautiques et aquatiques

- La Nage en eau libre : baie de Nice,
- La Plongée sous marine : rade de Villefranche-sur-Mer, Hawaiï des apnéistes (Caisson de l'hôpital, tombants, calme, température)
- L'Aviron : port de Nice

Au-delà, les activités de plaisance sont ici très notoires. La Métropole Nice Côte d'Azur gère 8 ports de plaisance formant le réseau Ports d'Azur (3 000 anneaux). Les Ports d'Azur sont les moteurs de la politique bleue du littoral azuréen, pendant maritime de la politique verte d'Eco-vallée.

Le Moyen Pays : activités de randonnée pédestre et équestre, cyclisme, trail.

- Le trail : Baou de St Jeannet
- Le cyclisme : les cols d'Eze, de Vence...
- La randonnée : Utelle,
- Les via ferrata : Lantosque...
- L'équitation (21 centres équestres sur 91 dans le département, soit 23% de l'offre)

Le Haut Pays : activités verticales, hivernales, randonnée pédestre, VTT et cyclotourisme

- Les activités hivernales : les stations de ski Auron, Isola 2000, Valdeblore, La Colmiane, Roubion
- La randonnée et l'alpinisme : le Parc national du Mercantour : 11 communes sur les 27 du périmètre du Parc sont sur le territoire de la Métropole.

EPCI	Alpes Haute Provence	MNCA	CARF	CCAA
Total communes	4	11	6	5

Evénements

De nombreux événements se déroulent sur le territoire de la Métropole, entre le littoral, Nice, et la montagne, la Métropole offre un territoire dense et riche. On aura noté notamment les événements suivants :

- Championnat du Monde de trial Moto – Auron,
- Marathon des Alpes-Maritimes,
- Ultra trail de la Vésubie,
- Iron Man, Nice - triathlon,
- Prom' Gelas (Course à pied + vélo + ski de randonnée),
- Challenge Départemental - Ski alpinisme,
- Echappée Blanche, Boréon - Ski alpinisme,
- Electro Bike Festival,

c) Les déterminants touristiques

L'Offre Hébergement

L'offre d'hébergement de la Métropole est majoritaire sur le département (33%⁹¹)

	Metropole NCA	
	unités	lits
Résidences Tourisme	1 603	6 232
Résidences Hôtelières	74	346
Autres Résidences	360	1 407
Hôtels	270	25 210
Camping Caravaning	21	1 683
Total	2 328	34 878
% du total	28,7%	38,9%

Les Transports

Ils sont relativement bien développés. L'axe médian amenant aux vallées de l'arrière pays est relativement bien développé même si la contrainte devient de plus en plus aigue au fil de la montée.

Les professionnels de l'encadrement

Sans surprise la métropole concentre la majorité des cartes professionnelles avec 41% du total départemental. Les plus fortes représentations sont sur l'alpinisme, l'aviron, le multisport et le la spéléologie. Les plus faibles sur le triathlon le motorisé terrestre et dans une moindre mesure le VTT.

⁹¹ Cf. *Infra Diagnostic touristique*

	MNCA	Total général	% départemental MNCA
Alpinisme	10	15	67%
Aviron	10	17	59%
Canoë-Kayak	18	61	30%
Canyon	14	27	52%
Course d'Orientation	4	9	44%
Cyclisme	9	23	39%
Entraînement sportif		2	0%
Equitation	73	196	37%
Escalade	27	44	61%
Glisses-Aérotractées		1	0%
Moniteur Plein Air	2	2	100%
Motonautisme	52	186	28%
Motorisé terrestre	2	12	17%
Multisports	3	4	75%
Plongée	102	254	40%
Randonnée pédestre	55	133	41%
Raquettes à neige	6	15	40%
Ski	193	371	52%
Spéléologie	2	3	67%
Surf		1	0%
Triathlon	1	7	14%
Voile	90	235	38%
Vol Libre	6	11	55%
VTT	10	33	30%
Total général	689	1662	41%

d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)

Les enjeux sont de tous ordres : environnement, foncier, sécuritaire, juridique.

Le territoire MNCA est dans une logique de développement de la fréquentation sur le Moyen et le Haut Pays. Dans cette perspective, la question se pose perpétuellement de l'ouverture de nouveaux secteurs aux pratiques alors mêmes que les enjeux environnementaux sont forts comme sur les vallées de La

- Tinée (Sestrières, Col de la Bonnette)
- Vésubie (Madone Boréon, Gordolasque)

La question demeure l'équilibre entre le développement et la pression environnementale (Cf. fréquentation Canyon de Cramassouri ou réunion du 15 août à la Madone 300

automobiles par exemple). Et une des solutions liminaires est alors potentiellement l'activation de navettes en fond de vallée avec des parkings de dégagement.

Cette problématique du transport est aigüe. La Métropole souhaite développer des modalités de gestion des routes afin de mieux gérer l'intégralité de l'offre mais le Département est souvent propriétaire de celles-ci. Sur le cas de Sestrières actuellement (réhabilitation du refuge en cours), la Métropole travaille avec le PNM sur un test, de façon indépendante, même si la route est une piste départementale touristique, propriété du Département. Elle est en effet concédée à la Métropole. Sur d'autres routes (Gordolasque Madone et Boréon) la compétence est à ce jour complètement sous responsabilité de la Métropole.

La Métropole pourrait faire l'acquisition de navettes ou étudier une mutualisation de fonctionnement en hiver avec Isola 2000. Aujourd'hui il existe des rando bus non électriques. Ces bus (ex RLA - régie ligne Azur) sont gérés par MCNA aujourd'hui. L'enjeu environnemental sur le déplacement est moindre sur le littoral car le tourisme est « assis ».

Les enjeux fonciers sont surtout présents à l'échelle des stations avec les nombreuses parcelles privées et les contraintes des conventions de passage pour l'exercice des activités parfois (VTT notamment).

Enfin, l'hébergement dans l'arrière pays représente également une problématique.

e) Les déterminants en terme de gouvernance

L'atout de la Métropole est le contrôle sur l'ensemble de ce périmètre élargi. Ainsi elle peut avoir une politique cohérente à une échelle importante. Ceci étant, elle doit concilier avec un certain nombre d'acteurs sur son territoire et notamment :

- Le Département. Alors que les syndicats mixtes de gestion des stations de Auron et Isola 2000 sont à 49% CG et 51% métropole (ski et vtt), les SM de gestion des stations de la Vésubie et du Valdeblore, dans le périmètre géographique, sont toutes deux gérés à 100% par le Département. De la même façon sur le PDIPR, la Métropole a des relations avec le Département.
- Le Parc national du Mercantour. Les enjeux environnementaux sont très prégnants pour tous aménagements et développements sur le secteur. Pour la traversée en cœur de parc par exemple, les autorisations sont indispensables.
- Les socio professionnels et Tour Opérateurs. Les échanges sont nombreux car la mise en tourisme représente une vraie réflexion.

f) Les actions et/ou projets en cours

Itinérance. En 2013, la Métropole a élaboré un schéma « itinérance » sur tout le territoire métropolitain (pédestre, auto moto...) avait été réalisé. Depuis, une itinérance VAE entre

Auron et Nice est en passe d'être créée⁹² (ouverture été 2019, positionnement VTT Découverte et Famille, 80% chemin). Le programme d'aménagements comprend des balisages, des aires de lavage / gonflage, des éco compteurs aux endroits stratégiques et environnementaux... des hébergeurs, des bornes de recharge.

Hébergement. Plus récemment, la Métropole a mis en place une politique d'aide à l'hébergement sur l'itinérance : aide aux acteurs privés et publics porteurs de projets de réhabilitation / construction de gîte / refuge / chambres d'hôtes (Montant de l'aide : 80 % plafonné à 800 K€). Les projets réalisés / à l'étude

- Auberge du Col de la Couillol (privé ; fait)
- Auron (à l'étude)
- CAF refuge de Vens et Rabuons (à l'étude)
- Utelle : Les granges de la Brasque (public ; à l'étude)

D'autres projets « itinérance » tels que la Route du sel, entre Nice et Cuneo sont en cours (approche patrimoniale plus que sportif).

ESI. La Base VTT nature FFC existe depuis plusieurs années (40 itinéraires actuellement). Une 12aine sont en projet. Ce développement se fait en partenariat avec les clubs locaux, le Département, et le PNM car il existe des enjeux PDIPR. Par contre il est des sujets d'activités et d'ESI où la Métropole n'intervient pas : le Vol libre, l'escalade et le canyon. Enfin la Métropole reste toujours impliquée sur les stations d'Auron, Isola 2000 et Roubion notamment.

Événementiel. La Métropole travaille sur une course cyclo sportive : le Tour de la Métropole sur 6 jours.

g) Les données : état des lieux

La Métropole n'a pas institué un dispositif de collecte d'information ciblé sur les sports de nature, même si ce support fait clairement partie de sa stratégie. Les données de base sont celles transmises par les propriétaires des éco compteurs soit le Parc National et le CAF.

Pour la route (cyclisme) on n'a pas de données de passage. Celles-ci seraient potentiellement intéressantes.

Les données touristiques relevées au niveau du CRT basé à Nice ne sont pas non plus actuellement suffisamment ciblées.

⁹² 7 étapes : Auron > St Dalmas > St Etienne > St Martin > Roquebilière > Turini > Nice

h) Forces & Faiblesses

Forces	Faiblesses
Gestion : contrôle sur un grand territoire	Limites des développements estivaux
Moyens financiers importants	Géographie
Réservoir de population	Hébergements intermédiaires moyen et haut pays
Diversité d'offres et possibilité de mutualisation	

i) Axes de développement & points de vigilance

Axes Développement	Points de vigilance
Itinérance = axe premier	Sécurité Vélo et densification des pratiques
Hébergement = axe second (corolaire principal de la stratégie «Faire monter les citadins et les faire séjourner » : développer le nombre et la qualité)	Aménagement et environnement
Transport = axe trois	

7. Offre sur la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

a) Les données de cadrage et cartographie

La communauté d'agglomération de la Riviera Française compte 15 communes membres depuis le 1er janvier 2014. 71 666 habitants y étaient recensés en 2015. Menton, Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin concentre la plus grande partie de la population (76%)

La première intercommunalité a été créée en 2001 autour des communes de Beausoleil, Castillon, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sospel et Moulinet. En 2002 ont été intégrées les communes de Gorbio, Peille, Sainte-Agnès et La Turbie, puis la commune de Castellar en 2008, portant la CARF à 10 communes. En 2009, Peille quitte la CARF et intègre la Communauté de communes du Pays des Paillons. Enfin, le 1^{er} janvier 2014, les communes de Breil-sur-Roya, La Brigue, Fontan, Saorge et Tende rejoignent la Communauté d'agglomération.



Environnement et biodiversité :

Parmi les 15 communes du territoire, 6 sont situées sur le périmètre du Parc national du Mercantour. La CARF est aussi opératrice pour 5 sites Natura 2000 terrestre et un marin. La collectivité est très active sur ces sites. Le site marin a par exemple vu naître des actions de balisage écologique du site, ou la mise en place de mouillages fixes sur les principaux sites de plongée.

b) Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements,

Concernant **les itinéraires terrestres** : La CARF compte 8 centres équestres, parmi les 91 dans le département, soit 8,8% de l'offre. Le territoire jouit aussi d'une bonne réputation pour les activités comme le VTT et la randonnée pédestre ou le Trail. Mais l'offre VTT a aujourd'hui partiellement disparue, suite à la dissolution de l'Association de Développement Touristique Roya Bevera (ADTRB). Le territoire compte aussi un itinéraire terrestre unique : la Piste de l'amitié (ou Haute Route du Sel). C'est un très rare exemple à l'échelle nationale d'itinéraire ouvert aux sports motorisés, pour lequel la fréquentation est limitée et encadrée, au travers d'un règlement, d'une réservation obligatoire et d'une section payante.

Côté Mer, les reliefs montagneux n'offrent pas de très bonnes conditions de navigation à la voile. Par contre, les tombants sous-marins offrent des sites particulièrement appréciés des plongeurs.

Comme dans tout le département, **les activités verticales** sont très développées, au travers notamment de sites phares :

- La Turbie pour l'escalade,
- Le plateau du Marguareïs pour la spéléologie,

- Et parmi les plus beaux canyons de France : Maglia, Bendola...

Le territoire compte aussi un site de vol libre de renommée internationale, à Roquebrune-Cap-Martin. A noter que ce site est certainement l'un des plus connus et fréquenté d'Europe, particulièrement l'hiver, saison au cours de laquelle il offre des conditions uniques de vol. Les gestionnaires de l'activité connaissent par contre des difficultés pour bien maîtriser et encadrer la fréquentation. Ce site est complété par les décollages autour de Sospel qui font office de sites de repli lorsque les conditions météorologiques ne sont pas idéales à Roquebrune-Cap-Martin. Deux écoles professionnelles existent sur le territoire, l'une à Roquebrune-Cap-Martin et la seconde à Sospel.

La pêche dans la vallée de la Roya jouit d'une très grande notoriété. Il s'agit d'une des rivières les plus connues et fréquentées du département.

La CARF accueille une station de ski nordique à Tende-Casterino.

c) Les déterminants touristiques (offre hébergement, transport couverture)

Offre d'hébergement

L'offre d'hébergement est relativement importante et principalement centrée sur les résidences de tourisme et les résidences hôtelières.

	CA Riviera Française	
	Unités	Lits
Résidences de tourisme	467	1 772
Résidences hôtelière	179	796
Autres Résidences	23	95
Hôtels*	41	3 190
Camping Caravaning**	0	0
Total	710	5 853
% du total 06	8,8%	6,5%

Les hébergements touristiques sont également concentrés sur les trois communes du littoral : Beausoleil, Menton et Roquebrune-Cap-Martin.

Les Transports

La CARF est traversée par l'autoroute A8 qui constitue une importante voie de passage vers l'Italie. Une ligne de bus relie Menton à Tende. Elle accueille aussi la ligne de train des merveilles et le train des neiges, reliant Nice à Cunéo (Italie), et desservant les gares de Sospel, Breil-sur-Roya, Fontan/Saorge, St-Dalmas-de-Tende, La Brigue et Tende.

Par contre, les bus du réseau régional ne desservent que les communes du littoral.

N.B. : Les cartes des réseaux bus et trains sont présentées dans le paragraphe concernant la Communauté de Commune du Pays des Paillons.

Les professionnels de sports de nature

	CARF	Total général	% départemental CARF
Alpinisme	2	15	13%
Aviron	2	17	12%
Canoë-Kayak	8	61	13%
Canyon	4	27	15%
Course d'Orientation		9	0%
Cyclisme	2	23	9%
Entraînement sportif		2	0%
Equitation	22	196	11%
Escalade	3	44	7%
Glisses Aérotractées		1	0%
Moniteur Plein Air		2	0%
Motonautisme	10	186	5%
Motorisé terrestre	1	12	8%
Multisports		4	0%
Plongée	24	254	9%
Randonnée pédestre	24	133	18%
Raquettes à neige	4	15	27%
Ski	18	371	5%
Spéléologie		3	0%
Surf		1	0%
Triathlon		7	0%
Voile	9	235	4%
Vol Libre		11	0%
VTT	3	33	9%
Total général	136	1662	8%

Parmi les éducateurs sportifs déclarés auprès des services de l'Etat (DDCS), 136 diplômés sur les 1662 du département sont déclarés par des éducateurs domiciliés sur le territoire de la CARF, soit 8 %. A noter qu'il s'agit d'un nombre de diplômés, un éducateur pouvant posséder plusieurs diplômés.

Parmi les activités bien représentées on peut identifier la présence de guides de haute montagne (Alpinisme), accompagnateurs de Moyenne Montagne (Randonnée pédestre et qualifications Raquettes à neige), les diplômés concernant l'aviron, le canoë-kayak, le canyoning ou les pratiques équestres.

En revanche, ne sont domiciliés sur le territoire aucun moniteur de vol libre ou relativement peu de moniteurs de ski.

d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)

Le territoire concentre des enjeux forts sur un littoral densément peuplé, très touristique, mais aussi sur une zone de montagne, offrant peu d'accès à la mer ou de zones urbanisables. La proximité de Monaco rend les coûts de l'immobilier très élevés sur certaines communes, y compris dans le moyen pays comme à Sospel. De fait, les hébergements touristiques sont déficitaires dans de nombreuses communes, si ce n'est sur la façade maritime, autour d'une offre de grand standing. Cette problématique d'hébergement est le principal frein au développement touristique.

Pour les activités de nature qui se déroulent en Mer, les principaux enjeux concernent la maîtrise de la fréquentation, notamment au regard de la protection de l'environnement marin. Ces enjeux sont largement abordés par la CARF dans le pilotage du site Natura 2000 marin.

Les activités ayant lieu sur le littoral (interface terre – mer) comme le vol libre à Roquebrune-Cap-Martin, ou la randonnée pédestre sur le sentier du littoral, sont confrontés à des enjeux fonciers, mais aussi des problématiques d'accessibilité et de sécurité (sentier du littoral, escalade à la Turbie).

Le reste des activités, se déroulent entre moyen pays et montagne. Elles jouissent d'une bonne notoriété (Randonnée, VTT, escalade, canyoning). La structuration est avancée, les prestataires sont dynamiques (Roya Évasion, TO VTT, par exemple) et le potentiel de développement semble encore important du point de vue touristique. L'enjeu principal, notamment de l'Office de Tourisme communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » est d'irriguer l'arrière-pays touristiquement via les sports de nature. Le souhait est de mieux communiquer pour valoriser l'offre et faire venir de nouvelles clientèles.

Si le territoire accueille l'unique itinéraire de sports motorisés géré du département, il n'en demeure pas moins que la maîtrise de ces activités sur les autres itinéraires reste problématique.

e) Les déterminants en termes de gouvernance

La CARF a pris la compétence tourisme en 2017, dans le cadre du regroupement des collectivités faisant suite à la loi NOTRe. L'Office de Tourisme communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » (OT MRM) a été créé le 1^{er} janvier 2017. Il reprend les missions des 8 Offices de Tourisme communaux du territoire.

Auparavant, une partie des missions de développement touristique étaient assurées par l'Association de Développement Touristique Roya Bevera (ADTRB). Cette association,

dissoute avec la création de l'OT communautaire, portait par exemple des missions de balisage et entretien des réseaux de pistes VTT, ainsi qu'un centre de formation, notamment tourné vers la filière vélo.

Ces missions n'ont pas été clairement reprises par la CARF ou l'OT MRM. L'ancien espace VTT-FFC a donc été abandonné. Depuis, une association de Sospel (Sospel-MTB), conjointement à la commune, travaille au balisage de nouvelles pistes de VTT, tournées vers la pratique Enduro.

Les missions de développement et d'organisation des sports de nature sont donc en cours de redéfinition sur le territoire.

Le nouvel Office de Tourisme travaille dans l'immédiat au recensement de l'offre touristique, en amendant la base de données APIDAE.

f) Les actions et/ou projets en cours

Les projets concernent essentiellement la stratégie marketing de l'office de tourisme qui est en cours de refonte. Dans ce cadre, le souhait est de valoriser les sports de nature essentiellement dans l'arrière-pays (Roya-Bevera), moins dynamique touristiquement.

L'enjeu principal est de bien positionner le haut pays comme un territoire de pratique très favorable aux sports de nature.

Les activités à valoriser sont essentiellement la randonnée, le VTT, les canyons et l'eau-vive. Une réflexion sur la valorisation du cyclotourisme sera aussi menée, mais à l'échelle de l'intégralité du territoire.

Concernant le vol libre, l'attractivité du site de Roquebrune-Cap-Martin est identifiée, mais il n'y a pas pour l'heure de piste de réflexion concernant la valorisation de cette offre.

La valorisation de l'offre de randonnée prévoit de s'appuyer sur les itinéraires inscrits au PDIPR et proposés par le Département. Il n'y a pas de volonté de développer de nouveaux circuits, juste de s'appuyer sur l'existant.

Un projet d'événement autour de la spéléologie, porté par le comité départemental de spéléologie, est évoqué sur la zone du Marguareïs.

g) Les données : état des lieux

- Aucune donnée de fréquentation des sites sportifs de nature,
- Manque de connaissance du profil des visiteurs, d'analyses qualitatives de la fréquentation : excursionnistes vs touristes ; tourisme littoral vs fréquentation arrière pays ; profils de visiteurs en fonction des activités et territoires pratiqués...

- Difficulté d'identification de certaines offres comme les pistes et circuits VTT manque de connaissance des gestionnaires...
- Aucune donnée clubs et licenciés à l'échelle communale.

h) Forces, Faiblesses

Forces	Faiblesses
Hébergement capacité et qualité sur le littoral	Hébergement capacité et qualité dans les moyens et haut pays
Notoriété de certains sites de pratique Fort potentiel de pratique pour de nombreuses disciplines	Peu de valorisation touristique, de capitalisation en termes d'image / sports de nature
Microclimat accueillant	Structuration offre VTT, développement en recul

i) Axes de développement identifiés et points de vigilance

Axes Développement	Points de vigilance
Valorisation des spots majeurs de pratique en terme d'image pour le territoire	Maitrise des pratiques et fréquentations sur les sites à forte notoriété, pérennisation de ces sites
Hébergement dans le moyen et haut pays	Pression foncière à gérer sur la bande littorale et le moyen pays
Irrigation touristique de l'arrière-pays	Vigilance / enjeux environnementaux et paysagers

8. Offre sur la Communauté de Communes du Pays des Paillons

a) Les données de cadrage et cartographie

La Communauté de Communes du Pays des Paillons a été créée en 2002 et regroupe actuellement 13 communes. En 2015, elle regroupe une population avoisinant les 26 500 habitants, sur 216 km².

La Communauté de Communes du Pays des Paillons est l'une des plus petite et moins peuplée du département. C'est aussi une des moins dynamique du point de vue économique, mais aussi touristique. La plus grosse commune, Contes n'accueille que 7 400 habitants, soit à peine plus du quart du territoire. Il n'y a pas de véritable pôle urbain.



b) Les éléments identitaires : activités, sites remarquables, événements,

Le Pays des Paillons a acquis une forte notoriété autour de la pratique du VTT. Celle-ci est due à des itinéraires balisés, un club dynamique, qui organise plusieurs compétitions et forme des champions emblématiques (Nicolas VOUILLOZ : 10 fois champion du monde descente VTT et Fabien BAREL : triple champion du monde).

).

Le site de Peïra-Cava, situé sur la commune de LUCERAM, propose plusieurs activités de plein air : accrobranche, trottinette électrique tout terrain, tyroliennes, hébergements insolites, avec possibilité en hiver de pratiquer la luge, la randonnée en raquettes et le ski de fond sur le site des Granges du Lac.

Au-delà de ces offres phare, la CCPP ne possède pas d'autres sites de pratique d'ampleur ou de forte notoriété. La via ferrata de Peille est actuellement fermé. On trouve tout de même des itinéraires pédestres, équestres et deux canyons publicisés dans le guide Randoxygène du Département, deux sites d'escalade de renommée régionale à Peille et Contes. Les autres activités comme la pêche, la spéléologie, le vol libre par exemple sont marginales sur le territoire. Il existe 8 centres équestres sur la CCTP.

6 associations gèrent l'organisation de 6 courses pédestres sur le territoire, regroupées au sein d'un challenge annuel :

- Blausasc : 2 courses, 2 distances (9.5 km / 15 km),
- Peillon : 2 courses, 2 distances (10 km / 17 km),
- Contes : 1 course : 10 km.
- Touët-de-L'Escarène : Ascension du col de Braus, 9 km
- Berre-les-Alpes : 2 courses, 2 distances (17km / 28 km),

c) Les déterminants touristiques

Offre d'hébergement

L'offre en matière d'hébergements touristiques est très faible et peu qualitative. Le guide d'hébergements et restauration du pays des Paillons de 2015 n'est pas actualisé.

	CC Pays des Paillons	
	Unités	Lits
Résidences Tourisme	0	0
Résidences Hôtelière	0	0
Autres Résidences	0	0
Hôtels	17	506
Camping Caravaning	7	319
Total	24	825
% du total	0,3%	0,9%

Les Transports

Le territoire est très bien desservi par les lignes de bus au départ de Nice.

La ligne de train reliant Nice à Cunéo (Italie) dessert une gare sur la commune de Cantaron.

Carte : desserte de la CCPP et de la CARF par les bus du réseau de la région PACA et les lignes de train.



Les professionnels de sports de nature :

	CCPP	Total général	% départemental CCPP
Alpinisme		15	0%
Aviron		17	0%
Canoë-Kayak	2	61	3%
Canyon		27	0%
Course d'Orientation		9	0%
Cyclisme	1	23	4%
Entraînement sportif		2	0%
Equitation	8	196	4%
Escalade		44	0%
Glisses-Aérotractées		1	0%
Moniteur Plein Air		2	0%
Motonautisme	1	186	1%
Motorisé terrestre		12	0%
Multisports		4	0%
Plongée	3	254	1%
Randonnée pédestre	3	133	2%
Raquettes à neige		15	0%
Ski	5	371	1%
Spéléologie		3	0%
Surf		1	0%
Triathlon		7	0%
Voile	4	235	2%
Vol Libre		11	0%
VTT	3	33	9%
Total général	30	1662	2%

Le pourcentage départemental de diplômes faisant l'objet d'une carte professionnelle détenus par des moniteurs résidant sur le territoire de la CCPP est très faible (2%). Seul le VTT apparaît sur représenté, ainsi que dans une moindre mesure, le canoë-kayak.

d) Les enjeux (environnement, foncier, sécuritaire, contrôle Vs. développement)

En termes d'enjeu, les pratiques étant peu développés, les enjeux sont relativement faibles. Cependant, on peut noter le cas de la via ferrata de Peille, fermée par arrêté préfectoral et dont la réouverture présente un enjeu fort en termes de fréquentation touristique et excursionniste du territoire. La refonte et la gestion de l'espace VTT est aussi important, vu la notoriété de l'activité dans les Paillons (cf. ci-après).

L'enjeu d'amélioration des itinéraires de randonnée et de VTT (cf. ci-dessous) nécessite aussi de reprendre les délibérations communales permettant l'utilisation des chemins ruraux. L'accrobranche de Peïra-Cava et autres activités sur le site des Granges du Lac (LUCERAM) présente également un enjeu fort en terme de fréquentation touristique.

e) Les déterminants en termes de gouvernance

La CCPP a acquis la compétence tourisme en 2017. Il n'y a pas d'office de tourisme communautaire. L'alimentation de la base APIDAE est laissée à l'initiative des Offices de Tourisme communaux, et elle n'est pas harmonisée.

Avant la mise en œuvre de la loi NOTRe, certaines missions de développement touristique étaient portées par l'association de développement du pays des paillons. Les chargés de mission de celle-ci ont été intégrés à la CCPP et est chargé du tourisme. A l'heure actuelle (2018), la CCPP n'a pas adopté de stratégie de développement économique et touristique. Beaucoup d'actions restent non coordonnées.

La réforme n'a pas donné lieu à la création d'un OT communautaire. Toutefois, certains offices communaux ont été supprimés. Les projets « site Internet Tourisme » et « carte des balades et randonnées en pays des Paillons » sont les principaux transférés à la CCPP. Cette dernière ne dispose pas de SIG. Le réseau de sentiers de randonnées proposera des boucles sur les sentiers inscrits au PDIPR, mais aussi sur de chemins communaux.

En 2014, la CCPP a identifié les boucles de balades et randonnées, un travail de production cartographique est en cours. La publication est prévue au printemps 2019.

L'exemple de la base de VTT-FFC :

Historiquement, la base de VTT-FFC regroupait des itinéraires sur le territoire de la CCPP, mais aussi de la CARF. Suite à l'application de la Loi NOTRe et la dissolution des deux associations de développement touristique (Paillons et Roya Bevera), le site a cessé d'être entretenu. Une réflexion doit être menée afin de redéfinir les rôles de chacun.

Historiquement, l'espace VTT-FFC était sous maîtrise d'ouvrage du club Blausasc VTT et l'association de développement du Pays des Paillons faisait l'AMO. Ce partage des rôles n'a pas encore été clairement redéfini.

L'espace VTT-FFC, dans sa configuration d'origine, se déployait en majeure partie sur des sentiers inscrits au PDIPR. Il utilisait aussi des sentiers communaux, pistes et routes, ayant fait l'objet de délibérations des communes. Mais ce travail est à reconsidérer, les conventions ou délibérations ayant été écrites dans le cadre d'un portage par l'association de développement du pays de Paillons.

La structuration de la dynamique VTT et sports de nature a aussi donné lieu à la création d'une maison des activités de pleine nature à Peille. Celle-ci assurait la promotion des APN (VTT, randonnée, via ferrata). Le salarié, moniteur de VTT, encadre des prestations, assure la location de vélos. La maison des APN est gérée par la mairie de Peille.

f) Les actions et/ou projets en cours

- Refonte des itinéraires VTT et randonnée,
- Reprise des délibérations communales pour l'utilisation de chemins ruraux
- Production d'une cartographie des itinéraires
- Réalisation d'un site internet de promotion de l'offre sport nature et tourisme
- Réouverture de la via ferrata de Peille

g) Les données : état des lieux

- Connaissance et caractérisation de l'offre à affiner.
- Aucunes données de fréquentation des sites sportifs de nature.
- Manque de données touristiques...
- Alimentation d'APIDAE inconnue.
- Aucune donnée clubs et licenciés à l'échelle communale.

h) Forces, Faiblesses

Forces	Faiblesses
Notoriété VTT	Hébergement capacité et qualité
Proximité et accessibilité depuis l'agglomération niçoise	Faibles moyens de la collectivité
	Offre randonnée et VTT en restructuration...
	Via ferrata de Peille fermée

i) Axes de développement identifiés et points de vigilance

Axes Développement	Points de vigilance
Valorisation de l'offre d'itinéraires randonnée et VTT	Développement de l'offre d'hébergement, à défaut, optimisation des dépenses locales des excursionnistes
Valorisation offre activités verticales : escalade et via ferrata à Peille	Actualisation délibérations communales pour utilisation des chemins ruraux
Mutualisation de moyens en termes de SIG avec le Département ?	Vigilance / enjeux environnementaux et paysagers

IV. Diagnostics thématiques

1. Diagnostic environnemental

Les sports de nature se sont fortement développés à l'échelle nationale et dans le département des Alpes-Maritimes au cours des dernières décennies. Les activités se diversifient et de nouveaux sports apparaissent comme la slackline, le base jump, ou de nouveaux engins nautiques hydro-propulsés sur l'espace maritime par exemple. Parallèlement, certaines pratiques connaissent un développement important, comme le Trail, notamment via un accroissement de l'offre événementielle.

Les pratiquants ne sont pas toujours licenciés et de nombreuses pratiques de loisirs apparaissent difficiles à identifier et maîtriser. Le développement et l'aménagement des lieux de pratique ne sont pas non plus toujours portés et coordonnés par des acteurs structurés et de nombreux développements et équipements sauvages demeurent. Dans le même temps, les acteurs du développement des sports de nature se diversifient. Ils peuvent être issus du mouvement sportif, s'agir de collectivités (communes, EPCI) ou d'initiatives des professionnels.

Par ailleurs, le développement d'internet, la mise en ligne d'informations toujours plus nombreuses sur les sites de pratique, notamment au travers de sites web collaboratifs rend toujours plus complexe la maîtrise de l'information des pratiquants.

Dans ce contexte, la pression sur les espaces naturels augmente et les préalables au développement des pratiques que sont les études d'impacts et évaluations d'incidences environnementales ne sont pas systématiques.

Le fort développement des pratiques rend de plus en plus lourd et complexe le suivi de tous les projets. Pour exemple, les nombreuses demandes d'autorisation d'événements sportifs de nature apparaissent très chronophages pour les services de l'Etat ou les gestionnaires des sites Natura 2000. Les acteurs sportifs ne sont pas toujours à l'aise avec les procédures, notamment les évaluations d'incidence Natura 2000 qu'ils ont à fournir.

La problématique générale concernant la prise en compte des enjeux environnementaux est à la fois d'identifier les sites et les acteurs, de connaître les pratiques et de permettre une prise en compte des enjeux en amont.

Impacts positifs des sports de nature

Les sports de nature restent toutefois un vecteur important d'éducation à l'environnement et de sensibilisation de publics. Les pratiques, lorsqu'elles sont bien organisées permettent aux pratiquants de mieux connaître les richesses environnementales, de les sensibiliser à la fragilité des écosystèmes et des milieux.

Cette dimension positive est prise en compte et travaillée par les organismes chargés de la protection de l'environnement comme le PNR des Préalpes d'Azur, le Parc National du Mercantour, mais aussi au sein des Parcs Naturels Départementaux.

Les sports de nature peuvent aussi permettre de développer une veille environnementale. Les pratiquants sont en effet les premiers à constater des pollutions locales ou des événements naturels modifiant les milieux (éboulements...).

Connaissance des espèces et des habitats

Le département des Alpes-Maritimes, de part sa situation géographique, son climat, la variété des paysages, la diversité des milieux, est particulièrement riche du point de vue environnemental. L'endémisme des espèces y est très marqué. Certaines espèces sont par exemple très courantes sur le territoire, mais rares à l'échelle nationale ou Européenne (exemple de la Consoude bulbeuse). D'autres font l'objet de plans d'intervention nationaux : lézard ocellé, vipère d'Orsini...

La richesse environnementale du territoire fait que les données concernant les espèces ne sont pas encore toutes de qualité satisfaisante. Les espèces les plus sensibles, les plus suivies sont bien connues et localisées. Pour d'autres, les données naturalistes sont encore partielles. La principale source de données naturaliste est la base Silène, développée par la DREAL PACA. Certaines données cartographiques sont disponibles via le Web-SIG de la DREAL. Mais la connaissance des espèces reste aussi parfois confidentielle, devant les risques de destruction volontaire, de braconnage, de cueillette ou simplement pour les protéger des naturalistes amateurs qui en voulant les apercevoir, peuvent aussi contribuer à les détruire.

Impacts environnementaux par activité

Les impacts environnementaux constatés dans le département sont différents selon les activités pratiquées :

- Escalade / dérangement de la faune rupestre,
- Baignade et canyoning / destructions d'habitats aquatiques,
- Vol libre / dérangement des ongulés,
- Ski de randonnée / Tétras-lyre,
- Plongée / dégradation des milieux, dérangements d'espèces,
- Mouillage / impacts sur les fonds marins,
- Randonnée, VTT, sports motorisés / érosion de sols,
- Spéléologie / dérangement de la faune cavernicole, particulièrement en période d'hibernation,
- Etc.

S'il est possible de dégager une grille de lecture des principaux types d'impact par activité⁹³, le dimensionnement de ces impacts doit être réalisé au cas par cas, en fonction de la sensibilité des espèces, du type de sol, de milieu, de la quantité de pratiquants, du type de public, ou encore de la saisonnalité de pratique.

Des moyens de régulation peuvent être mis en place, allant de l'information des pratiquants à l'interdiction totale, en passant par des interdictions temporaires, aménagement de sites, limitations spatiales de l'emprise, mode de régulation du volume de pratiquants... La palette d'outil à disposition des gestionnaires est très large.

A noter que la fréquentation de certains sites de pratique peut aussi entraîner une perte de l'intérêt sportif de celui-ci. Par exemple, une forte érosion due à des zones de freinage de VTT peut rendre le chemin impraticable. La patine des rochers d'escalade peut parfois diminuer l'intérêt d'un site... Ces types d'impacts dépendent à la fois de la nature du milieu (type de sol, de rocher) et de la densité de fréquentation.

Approche par milieux

Globalement, on peut distinguer différents territoires, différents milieux pour lesquels la maîtrise des sports de nature soulève des enjeux distincts :

En mer, les principaux impacts peuvent être de l'ordre des pollutions, dérangements d'espèces (cétacés par exemple), impacts du mouillage sur les fonds marins...

L'interface terre-mer constitue un milieu qui soulève des enjeux importants. La pression humaine est particulièrement forte durant la saison estivale, avec une grande variété d'activités pratiquées. De nombreuses espèces, notamment sur le littoral rocheux, sont rares, endémiques ou protégées. La connaissance des espèces est encore en cours de constitution. Et les littoraux rocheux sont rares, le département des Alpes-Maritimes en concentre une importante partie à l'échelle de la Méditerranée française.

Les impacts sur **les cours d'eau** du département sont très localisés, concentrés sur les zones de baignade ou de pratique du canyoning. Les pratiques comme le canoë-kayak qui n'engendrent pas ou peu de contact avec le fond sont moins problématiques. Si les impacts sont saisonniers, ils peuvent toutefois être importants, la période propice à la baignade se superposant avec celle de reproduction des poissons.

Concernant **les chemins de randonnée**, les principaux impacts sont dus à l'érosion des sols, particulièrement lorsque la pente est importante. Les pratiques peuvent aussi occasionner des piétinements hors sentiers, le dérangement de certaines espèces ou potentiellement entraîner des cueillettes sauvages.

⁹³ Travail fait par ailleurs dans certains travaux universitaires.

En moyenne et haute montagne, hors sentiers, les pratiques sportives sont diffuses, mais des spots ponctuels très fréquentés peuvent exister. La principale problématique environnementale est le dérangement des espèces animales.

En montagne l'hiver, le manteau neigeux peut faire office de protection des sols. Les dérangements d'espèces demeurent toutefois possibles, notamment dans le cas du Tétralyre qui hiberne dans les pentes neigeuses et peut être dérangé soit directement par les pratiquants, soit par des coulées de neige, provoquées par des pratiques.

Risque incendie

Le déclenchement d'incendies est un autre impact potentiel des pratiques sportives de nature, particulièrement dans les espaces boisés. Il s'agit d'une menace de destruction totale, pas nécessairement réversible, d'habitats, d'écosystèmes et d'espèces.

La DDTM 06 édite une carte des niveaux de risque et des zones interdites, chaque semaine... Ils participent au contrôle. Le Département peut aussi fermer les Pacs Naturels Départementaux. La mise en place de ce dispositif, le contrôle du respect des interdictions ou la surveillance incendie sont des postes de travail très importants pour les services de l'Etat, le SDIS, l'ONF ou les agents du Département.

Les acteurs rencontrés évoquent l'importance du sujet, la lourdeur de la démarche mais ne signalent pas de débordements réguliers ou récurrents. Dans l'ensemble, l'information circule bien et les publics sont respectueux, même si des améliorations peuvent toujours être apportées, notamment en termes de communication.

Impacts paysagers

Au-delà des problématiques environnementales pures, les sports de nature au travers de l'aménagement de sites de pratique peuvent aussi engendrer des impacts paysagers. Si, dans les sites classés, les travaux sont pour la plupart soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF), ce n'est pas le cas sur le reste du territoire.

Les outils à disposition des gestionnaires et porteurs de projet

Plusieurs dispositifs permettent de prendre en compte les enjeux environnementaux dans le développement des sports de nature :

- Le PDESI, dont une des conditions pour qu'un lieu de pratique soit inscrit est la bonne prise en compte des enjeux environnementaux, au besoin via la mise en place d'études environnementales.
- Natura 2000 qui oblige la réalisation d'évaluation d'incidences pour certains aménagements ou événements (voir partie en amont).

- La réglementation sur les espèces protégées obligeant les porteurs de projet à éviter, réduire ou compenser les potentiels impacts sur les espèces présentes (et inscrites sur des listes d'espèces protégées).
- La présence de certains espaces protégés de portée réglementaire (PNM, Réserve naturelle) permet un contrôle et une surveillance des aménagements.

La difficulté vis-à-vis de ces outils concernant les aménagements sauvages, les projets ou événements qui ne sont pas signalés et qui peuvent échapper aux démarches obligatoires. De même, la publicisation des pratiques via les nouvelles plateformes internet commerciales (Strava par exemple) ou collaboratives (Cf. diagnostics par activités) échappent à toute maîtrise de la part des collectivités, services de l'Etat et gestionnaires.

Éléments de synthèse

Devant la multiplicité des pratiques, des acteurs concernés, des impacts potentiels, des espèces ou type de milieux concernés, la prise en compte des enjeux environnementaux dans le développement des sports de nature est une question complexe. Elle nécessite souvent un travail au cas par cas, avec visites de terrain, concertations spécifiques, voire études environnementales associées. Il s'agit à l'échelle départementale d'un véritable travail de fourmi, qui demande des moyens humains et financiers adaptés.

Ce travail est rendu d'autant plus difficile que la communication sur les pratiques et les sites échappe de plus en plus aux acteurs traditionnels de l'organisation des pratiques. Le développement de plateformes internet entraîne la diffusion d'une importante masse d'information et permet de mettre en relation les pratiquants en dehors des réseaux fédéraux (échanges de type « peer to peer »).

Enjeux spécifiques identifiés :

- Connaissance des pratiques et des sites,
- Avancées de la connaissance des espèces,
- Concertation des acteurs,
- Communication, sensibilisation auprès des pratiquants,
- Veille internet sur la diffusion d'information concernant les sites de pratique
- ...

2. Diagnostic socio sportif

Ce chapitre décrit les pratiques des habitants du département et des territoires proches le (Var et transfrontaliers). Du point de vue social ou socio-sportif, les sports de nature s'adressent à différents publics et engendrent des enjeux et problématiques spécifiques à ceux-ci :

- Les pratiques sportives fédérales, compétitives ou de loisirs.
- Les pratiques scolaires et universitaires, au travers de pratiques éducatives et pédagogiques.
- Les pratiques des publics en situation de handicap.
- Les pratiques de type sport-santé, à destination notamment des séniors ainsi que les publics en besoins thérapeutique (sport et rééducation par exemple).
- Les pratiques dans le cadre de l'insertion : sport et cohésion social.

Enfin, de manière plus large, l'ensemble des habitants du département peut avoir accès aux sports de nature, dans le cadre des pratiques loisirs. Les sports de nature et leur proximité participent au cadre de vie des habitants, au bien vivre dans les Alpes-Maritimes.

a) Les pratiques sportives fédérales, compétitives ou de loisirs

Les principales disciplines identitaires :

Sont présentées ci-après les données issues de la remontée des chiffres fédéraux auprès du ministère des sports pour l'année 2016 (licences et clubs) ainsi que les Sportifs de Haut Niveau (SHN) 2017, selon la liste ministérielle. Les fédérations sont triées en fonction du nombre de licenciés dans le département des Alpes-Maritimes.

D'un point de vue des dynamiques associatives, les disciplines identitaires du département sont des sports nautiques comme la voile et la plongée et des disciplines comme le golf, le cyclisme, le ski ou l'escalade. Ces fédérations représentent des nombres de clubs, de licenciés ou de sportifs de haut niveau importants. Il s'agit aussi de disciplines pour lesquelles, le département dispose d'une offre de sites naturels importante et avec des lieux de pratique à forte notoriété. Pour ces disciplines, notamment le cyclisme, de nombreux pratiquants ne sont pas licenciés et les effectifs et dynamiques sont à relativiser.

L'équitation est aussi une discipline dynamique, mais qui n'a pas de sportif de haut niveau dans les Alpes-Maritimes. Il en est de même, pour la randonnée pédestre, sport exclusivement pratiqué en loisir. Des disciplines comme le vol libre représentent peu de licenciés, mais il s'agit d'une fédération de petite taille à l'échelle nationale. Par contre les dynamiques locales sont réelles, avec un nombre de clubs qui assure un bon maillage du territoire et des sites de pratique à forte notoriété.

Les sports terrestres motorisés (fédération de motocyclisme et de sport automobile), malgré des nombres de clubs et de licenciés relativement moyens (par rapport aux autres disciplines) fournissent 20 sportifs de haut niveau.

Fédérations françaises agréées en 2016	Clubs 06	Licences 06	SHN 06
FF de golf	48	9 725	12
FF de voile	30	8 604	24
FF d'équitation	38	7 737	
FF de la randonnée pédestre	79	4 484	
FF de ski	41	3 749	18
FF d'études et sports sous-marins	45	2 826	5
FF des clubs alpins et de montagne	12	2 385	
FF de la montagne et de l'escalade	33	2 153	6
FF de cyclisme	30	1 518	17
FF d'aviron	4	1 384	5
FF du sport automobile	16	1 371	7
FF de triathlon	27	1 361	1
FF de motocyclisme	16	1 008	13
FF de sauvetage et secourisme	5	983	2
FF de vol libre	16	657	1
FF de canoë-kayak	9	642	2
FF d'aéromodélisme	9	496	
FF de cyclotourisme	16	444	
FF d'aéronautique	4	430	
FF handisport	23	395	6
FF de ball-trap	5	326	
FF de parachutisme	2	265	5
FF du sport adapté	21	229	2
FF des pêches sportives	8	218	
FF de ski nautique et wake board	4	186	
FF de la course d'orientation	1	158	
FF de planeur ultra léger motorisé	8	157	
FF de vol à voile	0	132	
Fédération nautique de pêche sportive en apnée	4	116	
FF de surf	3	109	
FF de spéléologie	16	89	
FF de pulka et traîneau à chiens	1	25	
FF de motonautique	1	14	
FF d'aérostation	0	5	
FF des sports de traîneau	0	3	
FF de char à voile	0	2	
Totaux	575	54 386	126

Les dynamiques sociales se développent autour et grâce à l'offre de sites de pratique. Ceux-ci peuvent être en milieu naturel (cyclisme, par exemple), sur sites naturels aménagés ou localisés (golf, aviron, ski) ou dépendre de l'offre de sites naturels mais aussi des structures artificielles (escalade).

Les disciplines sportives les plus développées représentent aussi des emplois dans le secteur associatif. Il peut s'agir d'encadrants, mais aussi de personnel administratif.

Fiche synoptique

Clubs	Comités	Licenciés	Sportifs Haut niveau	Sites
575	36	54 386	126	Ensemble des lignes de la BDD

b) Les pratiques scolaires et universitaires

Etat des lieux des pratiques scolaires

Les pratiques scolaires sont surtout le fait de la fédération UNSS dans les Alpes-Maritimes comme en témoigne le tableau suivant des licences et clubs.

Fédérations françaises agréées en 2016	Clubs 06	Licences 06
Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	43	1 675
FF du sport universitaire	11	946
Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique (UGSEL)	10	808
Union nationale des clubs universitaires	0	350
Union nationale du sport scolaire (UNSS)	132	16 646
Union sportive de l'enseignement du premier degré	20	919
Totaux	216	21 344

Focus UNSS

La Fédération UNSS compte 9 districts et Monaco.

Les activités pratiquées incluent le ski (alpin, nordique), le canoë-kayak, la voile (habitabile et légère), l'escalade, la plongée, le VTT, l'aviron ; run and bike, la C.O., l'équitation, les raids multiactivités (Vert, bleu, jaune, blanc)

- Blanc : neige et ski,
- Vert : eau et espaces verts, forêt, canoë-kayak, vtt, co,
- Jaune : plages, beach volley et autres sports de plages,
- Bleu : eau, nautisme, paddle, canoë-kayak, voile,

Les activités extrêmes telles que le vol libre ou encore la spéléologie ne sont pas pratiquées.

Effectifs Globaux UNSS 06	Effectifs APPN UNSS 06
18 000	6 811

Activité	Effectifs
Cross country	2883
Escalade	1546
Raid multi activités	479
Ski alpin	444
VTT	398
Beach volley	185
Voile légère	159
Course d'orientation	148
Aviron	108
Randonnée sportive	98
Équitation	89
Tir à l'arc	64
Ski nordique	48
Pétanque	45
Snowboard	35
Golf	18
Canoë kayak	17
Plongée subaquatique	15
Run and bike	11
Triathlon	10
Cyclo cross	7
Duathlon	3
Cyclisme sur route	1
Total général	6 811⁹⁴

La tendance est à une baisse d'effectifs au niveau du lycée, et l'UNSS s'interroge pour apporter des réponses avec les raids plus ludiques. On compte 46% de licenciés filles et 54% de garçons. Les filles sont très présentes en escalade ou en voile. Les garçons sont majoritaires en VTT.

Les activités et sites proposés dépendent à la fois du professeur et de la disponibilité des infrastructures. On peut noter toutefois les lieux particulièrement investis suivants :

- VTT : Mouans-Sartoux, Tourette-Levens, l'Escarene, Blausasc, Vence,
- Course orientation : Valmasque, Vaugrenier, Mont Alban,
- Escalade : sorties des Associations sur différents sites naturels,
- Voile : Menton, Mandelieu-la-Napoule, Cannes,
- Raid: Port de Nice, Plage la Salis à Antibes, Breil/Roya, Le Boréon

⁹⁴ Dont Monaco pour 299

La logique de sécurisation croissante effraie de plus en plus les enseignants⁹⁵ sur leur implication et peut potentiellement à court moyen terme avoir des répercussions sur les expériences.

Le nombre de sorties annuelles dépend des effectifs par discipline. En général il y a deux temps de qualification (snowboard, ski alpin, équitation), mais dans certaines disciplines il peut y avoir 3 à 4 rencontres par district pour effectuer les sélections (escalade)

Le transport est une réelle problématique même si le Département a mis en place deux dispositifs remarquables (plan ski et plan voile). Mais pour le VTT et les autres disciplines c'est plus compliqué.

L'hébergement est moins une problématique hormis sur les championnats de France et notamment le ski et la voile en habitable.

Fiche synoptique Scolaires

Primaires	Collèges	Lycées	Principaux SDN
601 écoles dont 570 publiques & 31 sous contrat	90 dont 72 publics & 18 sous contrat	47 dont 31 publics & 16 privés sous contrat	Escalade, CO, voile, aviron, raid, ski, VTT

Etat des lieux des pratiques universitaires

Ils étaient prêts de 30 000 étudiants en 2017/2018 à pratiquer potentiellement des APN. Les activités sont diverses et variées : en mode licencié ou non.

L'UFR STAPS proposait jusqu'à récemment un Master Management centré sur les activités de pleine nature. Ce n'est plus le cas. Ceci étant, les enseignements de Masters (APA et EOPS) intègrent des terrains d'applications sur les SDN importants et notamment sur les activités neige (ski alpin, snowboard, ski alpinisme), le trail et les activités du littoral (raid côtier, plongée).

Les enseignants utilisent également régulièrement les parcs départementaux pour les activités CO (La Valmasque et Vaugrenier⁹⁶).

⁹⁵ Suite à la circulaire exigeant de tendre vers le zéro accident en sport scolaire, un cahier de bonnes pratiques a été établi. Cette mise en oeuvre du sport scolaire est parfois plus exigeante que pour le sport fédéral.

⁹⁶ CO non autorisée au Parc de Vaugrenier

Composantes Nice Sophia Antipolis 2017/2018	Effectifs
UFR Droit et Sciences Politiques	2 778
Institut Supérieur d'Economie et Management (ISEM)	2 782
UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines	7 075
UFR Sciences	4 524
UFR Médecine	3 965
UFR Odontologie	401
UFR STAPS	1 252
IUT	2 472
Institut d'Administration des Entreprises (IAE)	1 031
Polytech Nice Sophia	1 410
ESPE	1 411
Institut du Droit, de la Paix et du Développement (IDPD)	142
ASURE Formation	254
Total	29 497

Etat des lieux des établissements dédiés

Plusieurs organismes observent un accompagnement dédié à la formation, aux métiers et à l'éveil aux sports de nature (Cf. Infra Diagnostic Economique / filière)

- 3 écoles des neiges
- 1 école des mers
- Le collège sport étude Franco
- Le lycée Valdeblore
- Université UFRAPS
- CREPS PACA Antibes : Plongée + pôle voile
- UFA Antibes (CAP soigneur d'équidés, BPJEPS « activités équestres »-24 places) ;
- Prépa-équi 06 au Centre équestre de Villeneuve-Loubet (BPJEPS « activités équestres » mention « équitation », DJEPS, BAPAAT).
- Campus Nice - Centre International de Valbonne (60 lits) - Sport Études Équitation au Centre équestre de Villeneuve-Loubet.

Récapitulatif des enjeux

- Problématique transport,
- Problématique d'accès aux sites : développement de sites de proximité,
- Education à l'environnement à intégrer aux modalités de gestion et d'aménagement des sites.

c) Les pratiques des publics en situation de handicap

Fiche synoptique Handicap

Population	Licenciés	Principales Actions	Etab. Adultes handicapés	Etab. Enfants handicapés	ULIS ⁹⁷
20 000 ⁹⁸ 4 401 ⁹⁹	1 340	Handi Ski Handi Voile Handi Equitation Handi Air	81	45	98

Etat des lieux : les acteurs et les activités

Deux comités travaillent avec les publics en situation de handicap : Handisport et Sport adapté. Le Comité Départemental Handisport des Alpes-Maritimes compte 340 licenciés et emploie un équivalent temps plein (ETP). Globalement les licenciés sont des personnes vieillissantes, se pose naturellement la question du renouvellement.

Quant au Comité Départemental Handisport, il intervient dans le champ du handicap physique et sensoriel, et a pour missions principales la formation et un rôle de conseil dans les commissions d'accessibilité. Le Comité Départemental de Sport Adapté compte 1 000 licenciés et emploie 3 équivalents temps plein (ETP).

Le Comité Départemental de Sport adapté intervient dans le champ du handicap « pas trop visible », le handicap qui fait peur, la dimension psychologique (trisomie, hôpital de jour...). Ses principales missions sont la mise en place d'activités sportives adaptées, la formation fédérale, le développement du sport adapté.

Les Comités connaissent bien le PDESI et ont une bonne utilisation de cet espace à travers certains sentiers adaptés. Ils considèrent que le Département des Alpes-maritimes est un terrain de jeu exceptionnel toutes saisons en ce qui concerne les activités de pleine nature.

Le Comité Handisport a une réelle volonté de rapprochement des acteurs locaux valides pour pratique du sport en milieu ordinaire pour les personnes en situation de handicap.

Les présidents sont convaincus que le regroupement des deux fédérations serait nécessaire pour davantage d'efficacité sur le terrain.

Aujourd'hui le Département est le premier partenaire des comités handi, notamment avec la mise à disposition de matériel adapté : uniski, tandem, joëlette, Handi mobile équitation...

⁹⁷ ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire

⁹⁸ Données Adultes : Allocataires AAH. 2011 Extrait rapport AGEFIPH. 2011 Handicap Chiffres Clefs 2011

⁹⁹ Données enfants : extraites du rapport 2008 CEAI Handi Données PACA

Les comités départementaux handi sont prioritaires sur l'utilisation du matériel par rapport à d'autres utilisateurs. Il y a possibilité de réservation sur le site internet. Globalement les APN en fonction des saisons sont essentiellement la joëlette l'été et le ski l'hiver.

La pratique du ski handi (tandem ski) en clubs est facile. La station d'Auron est idéale pour la pratique du handiski. Les skimans sont très bien formés et prennent le temps. Souvent en termes de pratique, on se limite à ce qu'on connaît et qui fonctionne bien. La station d'Isola 2000 s'améliore, mais on y va moins. Sur les autres stations, c'est difficile.

Un travail conséquent a été effectué sur le littoral en termes d'accessibilité avec de nombreux aménagements (installation de pontons sur la mer à Villeneuve-Loubet, des handiplages bien organisés et bien structurés.

La ville de Cannes est également bien équipée au niveau nautisme : voile, bateaux équipés, adaptés, label sur l'île, matériel adapté à disposition, 4 à 5 bateaux adaptés (avec fauteuil). Le Club Mer vivante de Menton propose également l'accès aux activités nautiques adaptées et faciles, mais il n'y a pas de présence de personnel encadrant.

À Beaulieu sur Mer, la base de voile associative prête du matériel adapté.
La base nautique de Nice a aménagé un ascenseur adapté.

Enfin, le Club Le Moana à Cagnes sur Mer propose de la plongée handi.
La pratique de l'équitation s'effectue directement sur les lieux de vie des personnes en situation de handicap grâce notamment à la Handi Mobile (véhicule avec un bras articulé qui permet d'aider à monter sur le cheval) et les selles adaptées mises à disposition par le Département.

Il est également possible de pratiquer dans des centres équestres avec un personnel formé au handicap : Vence, Nice, Mouans-Sartoux, Saint-Cézaire sur Siagne, Saint-Laurent du Var, Touët sur Var, Aspremont.

À Cheval sur les Monts propose également des petites randonnées sur 2 jours avec la handi mobile en soutien.

Le Comité Départemental de Sport Adapté organise des rencontres inter-établissements à Gréolières : Course d'Orientation, Randonnée, Ski.

Il existe également de nombreuses activités à Sofia Antipolis, même si les chemins ne sont pas praticables en fonction des conditions météorologiques (boue).

Pour la pratique du vol libre, certains prestataires proposent des vols en fauteuil adapté à partir de pistes de décollage, 2 à Gourdon et 2 à Sospel.

Il existe également un projet pour les personnes en situation de handicap de « formation » de sauvetage en mer (moitié en piscine / moitié en mer).

Données disponibles concernant les itinéraires de pratique

Il existe des tronçons PDIPR identifiés et praticables en fauteuil tout terrain, mais ils sont peu utilisés. Les problèmes de transport empêchent d'aller trop dans le Moyen et le Haut-Pays, sauf l'hiver pour le ski. Le Comité Départemental de Sport Adapté profite des bus (notamment scolaires) qui montent en station et qui ne sont pas toujours remplis pour limiter les coûts, ce qui n'est pas possible pour le Comité Départemental Handisport (handicap moteur).

Pour ce qui est des promenades, le Parc de La Valmasque est très adapté avec un itinéraire identifié, conçu PMR, le sentier de Fontmerle.



Problématiques, enjeux de gestion et d'observation

Souvent les sites existent mais ne sont pas identifiés et donc utilisés que faiblement. En revanche, les sites adaptés identifiés sont fréquentés de façon très récurrente.

Pour l'amélioration de l'accessibilité sur les chemins de randonnée pédestre, le DFCI est un bon dispositif qui favorise l'entretien des chemins permettant de passer en joëlette ou en fauteuil¹⁰⁰.

Dynamiques de la filière

Il existe de nombreux événements ouverts et accessibles à tous :

- Tournée d'été Handivoile: 9 communes étapes
- Stage une semaine en bateau sur les îles
- Marathon de Nice : même si accès difficile en fauteuil entre Nice et Cannes
- Jeux olympiques Sports Adaptés (y compris francophonie / Interlocuteur africain : François N'Dour)

¹⁰⁰ Cf. Base de données pour les localisations praticables en fauteuil tout Terrain, randonnée en joëlette, le handbike, l'oéchaie à pousseurs, le ski handi, tir à l'arc, sarbacane, kayak

Enjeux spécifiques identifiés :

- Création d'une offre d'activités de pleine nature qualifiée, identifiée et lisible / forte attente sur les APN quant au niveau d'accessibilité
- Qualification et localisation nécessaires pour la pratique des APN handisport : liste éducateurs qualifiés, lieux de pratique, niveaux de pratique, matériel disponible, bus, hébergements, type de handicap...
- Création d'une offre multi-sports
- Création d'une filière handisport « locale » identifiée à l'échelon national (ressources locales : par exemple, jeune sportif handi médaillé - Maxime Montaggioni - Isola 2000, plan voile...) en s'appuyant sur l'existant qui fonctionne bien
- Développement encore plus fort : « Faire grandir encore plus la voile et la plongée handi »

d) Les pratiques de type sport-santé

Les sports de nature peuvent aussi avoir une dimension santé marquée. Classiquement, on identifie des disciplines comme la randonnée pédestre, très pratiquée par les séniors. La fédération de randonnée pédestre est d'ailleurs en progression, notamment dans les Alpes-Maritimes, grâce au développement d'activités intégrant une dimension fitness, comme la marche nordique ou le longé côte.

En termes de sports -santé, les publics cibles sont les séniors (bien vieillir), mais aussi les personnes en surpoids. Le sport peut aussi avoir une dimension thérapeutique, en permettant de faciliter la récupération après des opérations lourdes ou une hospitalisation de longue durée. Les pratiques douces sont particulièrement adaptées à cette problématique.

En termes d'enjeux, l'accessibilité des sites de pratique est primordiale (aménagement, labels PMR ou handicap). La proximité entre des sites de pratique adaptés et des structures médicales ou d'accueil de publics spécifiques (y compris maisons de retraite, institut médicaux éducatifs...) est aussi important.

De ce point de vue, le travail de cartographie et de caractérisation des sites de pratique doit permettre à terme de croiser ces données avec la localisation des établissements accueillant publics cibles.

Toutefois, les données précises et fiables sur les publics concernés n'existent pas à l'heure actuelle. En effet, tous les établissements n'ont pas un réel besoin d'accès à des lieux de pratique adaptés, notamment par déficit d'encadrement spécialisé. La difficulté consiste donc à identifier ceux au sein desquels se trouvent à la fois des publics demandeurs ou en besoin et ayant un encadrement ad hoc.

e) Les pratiques à objectif d'insertion : sport et cohésion sociale

Les pratiques sportives, quelles qu'elles soient, permettent de développer des actions autour de la cohésion sociale et de l'insertion. Il peut s'agir :

- De faciliter l'accès aux sports à des publics en situation défavorisée,
- De faciliter l'intégration sociale par la pratique sportive, par exemple avec des publics accueillis dans des centres d'insertion, de ré-insertion...

Les principaux enjeux concernent ici les transports. En effet, ces publics peuvent pratiquer sur des sites adaptés à la découverte des activités, mais il est le plus souvent nécessaire de les déplacer, les faire sortir de leur environnement quotidien. Les destinations, sites de pratiques accessibles en transport en commun peuvent par exemple être adaptés pour ces publics.

La difficulté reste toutefois d'identifier les acteurs, les structures, intéressées par les sports de nature et investis dans cette thématique.

f) Les pratiques autonomes

Les sports de nature sont un enjeu important pour les pratiques autonomes. Les pratiquants peuvent être experts de l'activité, sportifs réguliers ou occasionnels.

Pour les habitants du département des Alpes-Maritimes, les pratiques autonomes peuvent être :

- Des sports et loisirs de proximité. Ce sont des activités pratiquées proches du domicile, de façon fréquente. Ces possibilités de pratiques proches des lieux de vie ou de travail agrémentent le cadre de vie des habitants. Il s'agit de pratiques péri-urbaines. Dans ce cas, les sites utilisés ne sont pas tous nécessairement balisés et gérés, l'habitant connaissant bien ses lieux de pratique de proximité.
- Une recherche de fraîcheur en été, sur des destinations proches : littoral, rivières des piémonts, premiers contreforts montagneux. Ces pratiques entraînent des fréquentations saisonnières importantes dans certains cours d'eau (Loup, Cerise) ou au départ des premiers cols.
- Des pratiques excursionnistes, dans le cadre de déplacements à la journée. Les habitants des agglomérations peuvent ainsi se rendre en montagne pour une randonnée, une journée de ski... Ces déplacements pendulaires, des agglomérations vers le haut pays sont fréquents. La problématique est de connaître les retombées économiques réelles de ces fréquentations sur les communes du haut-pays.

Les pratiques autonomes mêlent habitants du département et publics touristiques, sont difficiles à dissocier dans l'observation. Les données de fréquentation permettent à travers des volumes d'appréhender des potentiels problèmes d'impacts environnementaux. Mais la qualité des publics (lieu de résidence, lieu de séjour, fréquence de visite du site...) est une donnée très rarement collectée. Hors, ce type d'information permettrait de mieux appréhender des logiques d'impacts économiques locaux ou d'utilité sociale d'un lieu de pratique.



3. Diagnostic touristique

Il n'existe pas de données calibrées actuellement sur le domaine spécifique du tourisme de sports de nature dans le Département, et c'est là un des enjeux de la démarche d'observatoire. Le sujet est complexe, les entrées multiples et par définition, toutes les données collectées jusqu'alors ne permettent pas de déterminer le poids économique de la filière.

Les données calibrées sur les activités touristiques d'une manière générale issues de l'observatoire Nice Côte d'Azur permettent à travers certains focus d'appréhender progressivement le sujet et de cerner les besoins d'approfondissement.

Avec près de 11 millions de touristes par an et une consommation touristique de 4.5 milliards d'euros, la Côte d'Azur se positionne comme la première destination touristique française après Paris. Premier secteur économique des Alpes-Maritimes, avec plus de 75 000 emplois directs (avec l'emploi indirect, le total des emplois générés par le tourisme pourrait atteindre les 150 000), l'industrie touristique azurienne représente à la fois un capital précieux mais également un enjeu non-négligeable pour le développement.

a) L'offre touristique dans le Département

La capacité d'accueil totale en hébergements marchands en 2016¹⁰¹ est de 150 000 lits. Les Alpes-Maritimes présentent une offre hôtelière riche (46% de la capacité hôtelière est classée en 4 et 5*) notamment mais aussi un secteur Haut Pays avec des offres en station de montagne. L'offre hôtelière est dense sur le littoral. L'offre des vallées est plus prononcée en meublés. Cependant, on déplore, sur ce périmètre Moyen / Haut Pays un déficit d'offres d'hébergement et de qualité.

¹⁰¹ Source : Comité Régional du Tourisme PACA - Touriscope 2016

150 000 LITS EN HÉBERGEMENTS MARCHANDS

Capacité d'accueil par type d'hébergement

au 1/01/2016	ETABLISSEMENTS	LITS
Hôtellerie classée	619	58 154
Résidences de tourisme	69	25 097
Campings classés	67	20 118
Villages vacances classés et Maisons familiales	11	3 397
Centres hébergements jeunes	13	1 094
Gîtes ruraux *	538	2 807
Total hébergements classés hors meublés	1 317	110 667
Hôtels non reclassés	24	834
Résidences hôtelières	24	4 289
Autres résidences	31	2 462
Centres privés et centres de vacances	27	5 674
Refuges et gîtes d'étape	56	1 506
Chambres d'hôtes*	365	2 165
Campings non classés	29	3 060
Total hébergements non classés	556	19 990

Capacités lits en hébergements marchands recensés, hors hôtellerie non homologuée, meublés, time-share, centres pour enfants, résidences d'étudiants ou écoles de langues, bateaux et caravanes.

* Gîtes ruraux labellisés "Gîtes de France" uniquement ; une partie des chambres d'hôtes sont labellisées "Gîtes de France".

L'analyse différenciée par EPCI laisse apparaître des écarts importants en unité d'hébergements et en lits (Cf. graphiques ci-dessous). Deux territoires se distinguent assez nettement : CAPL et la Métropole. Mais globalement la Métropole Nice Côte d'Azur représente un tiers de la capacité (plus de détail en Annexe).

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR : UN TIERS DE LA CAPACITÉ

Sur le total des lits en hôtels, résidences de tourisme et résidences secondaires, 33,4% se situent sur le territoire de la Métropole de Nice, 25,8% sur le pôle de Cannes-Mandelieu, et 19,3% sur le pôle Antibes-Sophia Antipolis.

ZONE	HÔTELS		RÉS. DE TOURISME		RÉS. SECOND.	
	Nb	Lits	Nb	Lits	Nb	Lits
CANNES-MANDELIEU	134	13 782	31	11 345	45 514	227 570
dont Cannes	106	11 418	17	7 071	29 665	148 325
dont Mandelieu (incl. Théoule, Le Cannet, Mougins)	28	2 364	14	4 274	15 849	79 245
CASA ANTIBES-SOPHIA	122	8 824	22	7 125	34 569	172 845
dont Antibes	77	5 480	15	4 793	24 679	123 395
dont Villeneuve-Valbonne	45	3 344	7	2 332	9 890	49 450
MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR	280	25 908	27	7 301	58 955	294 775
dont Métropole Littoral Ouest	40	2 280	5	1 514	10 421	52 105
dont Nice ville	171	19 974	9	2 026	28 998	144 990
dont Métropole littoral Est	36	2 474	4	1 133	7 342	36 710
dont Métropole Montagne	33	1 180	9	2 628	12 194	60 970
MENTON - RIVIERA FRANÇAISE	40	3 012	9	2 590	21 199	105 995
PAYS DE GRASSE	21	1 476	1	214	4 024	20 120
MONTAGNE HORS MÉTROPOLE	33	1 030	3	811	13 682	68 410
MONTAGNE TOTAL	66	2 210	12	3 439	25 876	129 380
MONACO	13	4 956	0	0	696	3 480
TOTAL	643	58 280	93	29 386	178 639	893 195

Au-delà des offres hôtelières et en résidence de tourisme, le territoire peut compter sur une offre en gîtes appréciable. L'offre en Gîtes de France est importante en montagne¹⁰²

- 547 gîtes ruraux (2 449 lits),
- 228 chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France (71 établissements).

Les vallées de montagne des Alpes-Maritimes offrent globalement:

- près de 700 hébergements touristiques marchands (hors meublés),
- soit 18 000 lits (hors meublés).

Mais la capacité hôtelière est faible, en baisse, et d'un niveau qualitatif limité. On ne recense que 486 chambres en 3 et 4*

- 5 hôtels 4*
- 12 hôtels 3*

En raison du poids des grandes stations de sports d'hiver, la zone Montagne de la Métropole Nice Côte d'Azur regroupe 56% de la capacité. Le reste des lits se répartit assez bien sur les autres vallées, à l'exception du Moyen Var (Puget Théniers), sous équipé (4% des lits en montagne).

On aura noté un nombre important de résidences secondaires (180 000¹⁰³ dont 48 000 étrangères) qui représente 25% des nuitées et 14% des séjours. Elle présente un taux comparable (24,7%) aux départements touristiques suivants :

- Var : 25,5%
- Haute Savoie : 24,1%
- Ardèche : 18,2%
- Gard : 13%
- Bouches du Rhône : 4,4%

b) La demande touristique

Les 11 millions de touristes observent une durée moyenne de séjour de 6,3 nuitées¹⁰⁴ (70 millions de nuitées). Il faut distinguer deux types de séjours : Affaire et Touristique. Le premier type pèse naturellement sur les chiffres :

- Nice Côte d'Azur (incluant Cannes et Saint-Tropez) est le 2^{ème} pôle européen pour l'aviation d'affaires,
- 150 000 congressistes avion par an / près de 1 séjour sur 5 pour motif "affaires ou congrès",

¹⁰² Chiffres 2014

¹⁰³ Incluant Monaco ; 900 000 lits

¹⁰⁴ 6,0 nuits pour les Français et 6,3 nuits pour les étrangers

Par ailleurs plus d'un séjour sur 2 a lieu en dehors des mois d'été. Alors même s'il existe une saisonnalité (Aout = 14% des séjours), elle est moins marquée.

Selon le jour, entre 50 000 et 650 000 touristes sont présents sur la Côte d'Azur, le plus bas niveau se situant mi-Décembre et la pointe étant atteinte chaque année lors du week-end du 15 Août. A cette population s'ajoutent les excursionnistes. Le tourisme d'affaires quant à lui représente globalement un séjour sur 5.

L'aéroport Nice Côte d'Azur (2^{ème} aéroport de France avec 12 millions de passagers) est un vecteur de développement extrêmement important (26% des touristes arrivent par avion et 56% par la route).

On peut également noter l'importance des croisiéristes dans cette fréquentation : 802 156 croisiéristes sur 5 ports.

Hormis le chiffre global annoncé de 500 000 séjours sportifs supplémentaires d'ici 2020 et la volonté de doubler les séjours d'ici là, ce qui nous donne un chiffre actuel de 500 000 séjours, on ne dispose pas de réels chiffres à ce stade.

Ces chiffres comprennent notamment les accueils événementiels (tout sport confondus dont sport pro...), les chiffres de séjours « entraînement », les séjours randonnées et les séjours au ski...

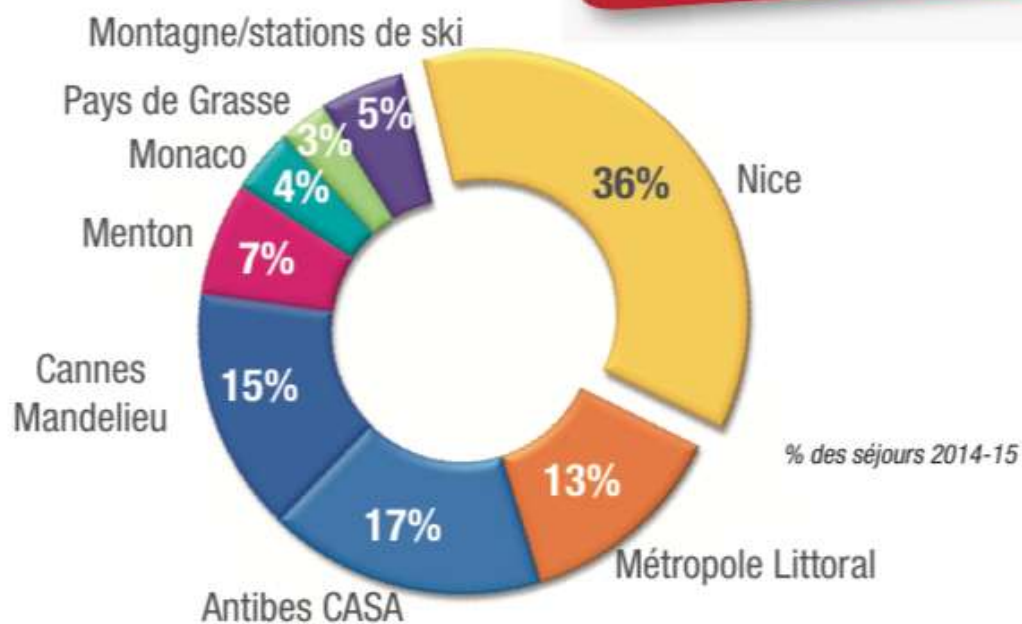
Cette base « Sport » est intéressante mais pas encore suffisamment ciblée sur les sports de nature.

Sur les sujets des données sur la demande spécifique des publics de sports de nature des Alpes-Maritimes au-delà des études de fréquentation du PNM, du PNR et de la RNR, il existe peu de matériel à ce stade. Ceci étant elles n'apportent pas forcément d'information sur la consommation touristique par exemple.

Demande / EPCI

Les séjours sur la Métropole (Nice et Métropole Littoral) représentent la majeure partie des séjours (49%) alors même que l'offre est assez équilibrée avec la CAPL par exemple (Cf. Infra découpage de l'offre). Ceci étant, il faut nuancer ce chiffre avec les nuitées : la Métropole accueillant plus de séjours de courte durée Vs. le reste du littoral.

RÉPARTITION DES SÉJOURS SELON le lieu d'hébergement



En nuitées, la part de Nice est moins élevée (26%) au profit de toutes les autres zones.

c) Focus: le tourisme en montagne

En montagne « l'autre Côte d'Azur », on compte 150 000 lits, tout type d'hébergements confondus (dont 20 000 en hébergements marchands)

La montagne c'est 15 stations de ski, 700 kms de pistes et près de 100 remontées mécaniques. Cela représente 600 000 séjours de non azuréens dans le Haut Pays (5% des flux touristiques extra-départemental, et 6% du total des nuitées).

La montagne vit aussi en grande partie des activités de tourisme et loisirs des habitants du littoral (tourisme intra-départemental), qui séjournent notamment dans leurs résidences secondaires en montagne.

Le marché du tourisme extra-départemental en montagne se segmente ainsi : 50% en saison d'hiver sur le "périmètre à neige", 20% en saison estivale en stations, 25% en saison estivale hors stations, et 5% réalisés les autres mois.

L'attractivité du Parc national du Mercantour (400 000 visiteurs annuels) dont la plus grande partie se situe dans les Alpes-Maritimes, génère de nombreux séjours. Mais l'espace alpin de la Côte d'Azur souffre encore d'une absence de notoriété et d'image, ce qui laisse une marge de croissance potentiellement importante. L'occupation moyenne annuelle des Gîtes en centrale de réservation tourne autour de 35%. Celle des hôtels et résidences de tourisme (4

800 lits) dépasse les 45% (52% en 2012-13), avec 63% en Février et 68% en Août, mais 18% en Novembre.

D'autre part, les campings hébergent environ 150 000 nuitées pour la clientèle de passage en été (hors emplacements résidentiel).

Au total, la fréquentation touristique de tous les hébergements marchands en montagne, incluant les villages de vacances et la location meublée, atteint probablement le million de nuitées (hors résidences secondaires).

Synthèse

Les sports de nature sont sans conteste une source de motivation à la fréquentation touristique que ce soit sur le littoral et ses activités, que ce soit pour les activités hivernales ou encore les activités événementielles. Ceci étant actuellement aucun outil ne permet d'évaluer ce potentiel. Un travail de collecte doit pouvoir être engagé selon trois directions au moins :

- Les événements
- La montagne et les stations de façon plus fine
- Le littoral et les hébergeurs et professionnels de façon totalement basique

Au-delà, le tourisme dans les Alpes-Maritimes connaît une pression forte sur le littoral. Il observe également une forte saisonnalité qui vient aussi impacter le tourisme hivernal. La proximité entre le littoral et la montagne crée des conditions d'affluence des locaux sur les terrains des Haut/Moyen pays assez tendues parfois selon les conditions de pratiques et météo.

La gestion globale de ces flux est une réelle problématique car les routes et autres infrastructures ne sont pas extensibles.

L'offre d'hébergement dans les Haut/Moyen pays est également peu développée (les locaux font souvent la navette entre leur lieu de résidence proche sur le littoral et les sites d'activité) et vieillissante.

Il est nécessaire de mieux connaître les flux par activité et site afin de réguler potentiellement ces flux. Ceci est un réel enjeu de l'observatoire.

d) La base de données APIDAE : état des lieux

La base de données APIDAE a été développée au départ sur la région Rhône Alpes avant de s'étendre sur d'autres territoires (3 régions et 21 départements à la fin 2017). L'objectif était de créer un réseau d'acteurs professionnels du tourisme et une plateforme de travail collaborative. L'outil est principalement axé sur la production et la diffusion des données touristiques géo référencées. Elle présente l'intérêt de formaliser des fiches de prestataires touristiques sur les territoires ;

Cette base, dans sa philosophie, se veut la plus exhaustive possible mais comme toute base sa valeur dépend de son actualisation ainsi que le nombre de contributeurs et par conséquent des moyens humains pour actualiser et nourrir la base.

Sur le périmètre des Alpes-Maritimes l'alimentation de la base est en cours et seul aujourd'hui 50% du périmètre est couvert. Il manque notamment Antibes et MNCA. Sur ces périmètres, les acteurs n'ont pas toujours les moyens humains de la saisie et par conséquent son intérêt demeure encore limité.

Par ailleurs les professionnels de terrain relèvent une certaine complexité à se familiariser avec la plateforme et le caractère chronophage de son maintien à jour.

A ce stade, il nous paraît important de rester mesuré sur son utilisation dans le cadre de la présente mission.

4. Diagnostic économique

a) Les différents types d'impacts économiques des sports de nature

L'impact économique des sports de nature sur les territoires est une question difficile à mesurer. En effet, celui-ci peut être de nature différente, en fonction de l'activité et des acteurs en présence. Il existe plusieurs façons de structurer l'approche.

On peut travailler de façon exclusive (une dépense appartient à une catégorie et une seule) et avoir les registres de dépenses suivantes :

- Dépenses liées aux séjours (hébergement, restauration, transports, intermédiation, prestations de services et d'encadrement)
- Dépenses liées aux locaux (transports, encadrement, restauration, formation et unités de formation)
- Dépenses liées à la filière de production de bien (manufacture, entretien, réhabilitation, distribution)
- Dépenses liées à l'organisation d'événements (régie, production, location de services, prize money...)
- Dépenses liées aux investissements structurants (dépenses publiques et privées)

On peut aussi avoir une approche inclusive permettant d'observer un décryptage géographique. Cette dernière est détaillée ci-dessous. Elle permet de définir 4 registres d'impacts :

- économiques locaux (échelle d'un site, d'une commune) : pratiques et sites,
- économiques touristiques induits à l'échelle des territoires (échelles massifs, EPCI) : les séjours,
- économiques directs des sports de nature (échelles massif, EPCI ou département) : les éducateurs sportifs,
- en termes de filière sportive (échelle départementale).

b) Les impacts économiques locaux : pratiques et sites

Les lieux de pratiques sportives de nature les plus fréquentés peuvent générer des dépenses locales des pratiquants à proximité des sites :

- Les hébergements,
- La restauration,
- Les commerces et services...

L'impact économique des pratiques sportives de nature est ici mesuré à l'échelle du site de pratique ou d'une commune. Il concerne les dépenses réalisées localement par les pratiquants : location, achat de matériel, hébergement, restauration ou autres.

Les dépenses locales prennent aussi en compte le cas de pratiquants du Département (pratiques excursionnistes), mais celles-ci (hors hébergement) sont difficiles à dissocier des dépenses dues aux séjours touristiques. Sont ici pris en compte les retombées économiques à l'échelle des stations par exemple.

Les principaux indicateurs peuvent être :

- La proximité des commerces et hébergements avec le site
- Les fréquentations des ESI, leurs notoriétés (aire d'attraction).
- Chiffres d'affaire estivaux, hivernaux, par activité, des stations de sport d'hiver.
- ...

Dans le détail...

Il existe peu ou pas de données disponibles collectées actuellement sur les territoires hormis potentiellement ponctuellement sur des événements. Les stations de sports d'hiver collectent de façon plus récurrente de la donnée, de même que certains sites comme le Vésuvia Mountain Park, le Parc Alpha, ou encore des via ferrata, des parcours acrobatique en hauteur ou des espaces privés de type Golf. Ces données globalement souffrent d'un manque de profondeur (peu de données qualitatives) et d'harmonisation.

Plusieurs sites présentent une activité dense par période. Pour ceux-là, il conviendrait de mettre en place des dispositifs "tests" de collecte de données. On peut citer dans ce cas notamment le vallon de Cramassouri, la clue de Riolan, le moulin de Roubion, les Gorges du Loup, ou encore le site de St-Auban, (même si pour ce dernier, les retombées pourraient être décuplées avec un plan d'organisation quelque peu évolué afin de capter la fréquentation excursionniste venant du Var - Castellane). A contrario, certains sites en dépit d'une fréquentation importante, n'offrant pas de commerces à proximité, ne permettent pas de générer des retombées locales. C'est le cas du Col de Vence et de certains espaces comme le plateau de Caussols.

c) Les impacts économiques touristiques induits à l'échelle des territoires : les séjours

Au-delà des prestataires d'activité dont l'emploi est directement lié à la fréquentation touristique, les sports de nature participent à l'attractivité touristique des territoires. Ils peuvent être la principale motivation pour un séjour encadré, organisé (tours opérateurs) ou pour des pratiquants autonomes auto organisés (individuels, clubs...). Les pratiquants, lors de leur séjours, utilisent différents sites ou peuvent être en itinérance. Exceptionnellement, comme pour les sports d'hiver en station, ils peuvent ne fréquenter qu'un seul et unique site durant leur séjour. Dans les premiers cas, les dépenses réalisées par les pratiquants sont à la fois localisées à proximité des sites pratiqués, plus distantes lorsque le lieu de séjour choisi est central, pas nécessairement proche d'un site en particulier et peuvent être aussi de l'ordre de l'achat de séjours auprès d'agences de voyages. Pour les itinérances, c'est une chaîne, un réseau d'hébergement, de commerces et services qui peuvent être impactés.

Les événements sportifs peuvent motiver un séjour à d'autres dates sur le territoire, ou un séjour prolongé avant ou après l'événement. C'est le cas notamment des trails, pour lesquels

les pratiquants viennent souvent en amont, s'entraîner et repérer les chemins. Il peut donc exister une relation entre la présence d'un événement et la motivation d'un séjour.

Les impacts touristiques sont alors observables à l'échelle des territoires de destination : station, vallée, grands itinéraires, département... Les principaux indicateurs peuvent être pour ce type d'impacts :

- Les nuitées des séjours sportifs,
- Le volume de séjours organisés et vendus (tours opérateurs spécialisés),
- Les volumes de topo guides vendus ou diffusés (par exemple Randoxygène randonnée et canyon...)...

Dans le détail...

Le Département des Alpes-Maritimes compte environ 200 **Accompagnateurs de Moyenne Montagne (AMM)** dont 103 sont adhérents du Syndicat National des AMM. Les accompagnateurs travaillent en randonnée pédestre, trail, marche nordique, canyons pour certains et randonnée raquettes durant la période hivernale. Ils sont répartis pour moitié sur la zone littorale et le moyen pays et moitié pour les zones montagnes du Département (Tinée, Vésubie, Roya, Cians et Haut var). Une large majorité des AMM exerce parallèlement une autre profession.

Les Accompagnateurs en Montagne travaillent sur la totalité du territoire départemental, mais adaptent leurs terrains de pratique selon la saison (été et hiver en haute montagne, printemps et automne plutôt sur le littoral et le moyen pays).

Les AMM travaillent souvent avec des **tours opérateurs** qui commercialisent des séjours. Parmi ceux-ci, on peut citer ceux basés dans les Alpes-Maritimes :

- <http://www.destination-merveilles.com/> à Villeneuve Loubet
- <https://www.orgaya.com/> à Gorbio,
- <http://www.argos-rando.com/> à Vence,
- <https://itinerance.net/> à Guillaumes,
- <https://www.cairn-expe.com/> à Nice,
- Etc...

A noter que de nombreux tours opérateurs nationaux et internationaux spécialisés dans la randonnée ou le tourisme d'aventure proposent aussi des séjours dans les Alpes-Maritimes. On peut citer par exemple Huwans, La Balaguère, Atalante, Nomade Aventure... Ces tours opérateurs commercialisent des séjours dans le Département, mais aussi sur d'autres destinations. Un recensement complet de ceux basés dans les Alpes-Maritimes serait intéressant pour appréhender l'impact économique de la randonnée dans le Département.

d) Les impacts économiques directs : les éducateurs sportifs

Les pratiques sportives permettent aux moniteurs diplômés de développer leurs emplois. Ils peuvent concerner le secteur associatif (entraînement, formation...), à l'année, ou le secteur touristique (prestations), de manière plus saisonnière.

La localisation des emplois n'est pas nécessairement liée à la présence d'un site. Par exemple, les moniteurs de canyoning utilisent un panel de sites en fonction des conditions et du niveau de leur clientèle. Les accompagnateurs en montagne travaillent souvent sur des séjours en itinérance ou à la journée sur différents sites, en fonction de la météo et de la saison... Les impacts directs en termes d'emplois dans les sports de nature sont donc observables à l'échelle de territoires, parfois restreints (stations, pôles touristiques), plus étendus (littoral...) ou à l'échelle départementale.

Les principaux indicateurs pour mesurer ces impacts économiques sont :

- Le nombre de moniteurs déclarés auprès des services de l'Etat,
- Les emplois dans les clubs et comités départementaux sportifs,
- Les entreprises prestataires (guides, accompagnateurs...) identifiées par les offices du tourisme...

Ces indicateurs peuvent être enrichis avec les chiffres d'affaires, le nombre de postes en ETP dans les entreprises et organisations.

Dans le détail :

Sans surprise le ski représente le plus gros contingent des cartes devant la plongée et la voile. Le motonautisme est aussi bien représenté.

	CAPL		CAPG		CASA		CCAA		MCNA		CCPP		CARF		Total
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	
Total	192	12%	111	7%	309	19%	56	3%	689	41%	30	2%	136	8%	1662
Ski	17	5%	19	5%	57	15%	30	8%	193	52%	5	1%	18	5%	371
Plongée	25	10%	8	3%	65	26%	1	0%	102	40%	3	1%	24	9%	254
Voile	63	27%	13	6%	31	13%	1	0%	90	38%	4	2%	9	4%	235
Équitation	17	9%	21	11%	46	23%	3	2%	73	37%	8	4%	22	11%	196
Moto nautisme	38	20%	14	8%	38	20%	1	1%	52	28%	1	1%	10	5%	186
Randonnée pédestre	6	5%	11	8%	17	13%	11	8%	55	41%	3	2%	24	18%	133

e) Les impacts économiques en termes de filière sportive

Enfin, au-delà de la fréquentation des lieux de pratique, des dynamiques touristiques et des emplois directs des éducateurs sportifs, les sports de nature peuvent permettre de développer des emplois dans différents secteurs d'activités :

- Construction, aménagement, entretien des lieux de pratique : aménagement de via ferrata, entretien et suivi des canyons, des sentiers de randonnée...
- Études, conseil : stratégies, aménagement des lieux de pratique.
- Séjours organisés : tours opérateurs du département sur séjours organisés à l'extérieur du département (la part intra départemental est déjà comptabilisée au niveau des dépenses économiques touristiques induites).
- Fabrication de matériel sportif ou de loisirs : entreprises du département, équipementiers (manufacturiers, industriels du sport de nature)
- Distribution d'articles de sport de nature (Vente / Commerce)
- Formation professionnelle : centres de formation pour les éducateurs sportifs (CREPS...).
- Entraînement & formation des sportifs : pôles espoirs...

Si ces entreprises sont installées ou travaillent dans les Alpes-Maritimes, leur activité est souvent liée à la proximité avec des sites de pratique et des foyers de pratiquants. Leur activité peut aussi être dépendante de la présence d'une filière d'acteurs : travail en réseau (Systèmes de Production Localisés). Ces filières économique-sportives peuvent être observables à l'échelle locale (plongée en apnée à Villefranche-sur-Mer, vol libre à Gourdon), territoriale (filière nautisme sur le littoral), voire départementale et on peut naturellement penser aux indicateurs suivants :

- Présence, nombre d'acteurs économiques.
- Chiffres d'affaire des entreprises.
- Nombres d'ETP au sein de l'entreprise.

La filière économique peut témoigner de l'excellence départementale concernant une discipline sportive (qualité des sites de pratique, présence de sportifs de haut niveau, présence de professionnels...).

Dans le détail :

Une première liste a été élaborée sur la filière et figure en annexe.

Deux filières sont notamment à l'honneur dans le Département:

- Autour des activités du littoral (voile, plongée, motonautisme, plaisance...)
- Autour des activités terrestres de montagne (escalade, alpinisme, Slackline, cyclisme, VTT, Trail, équestre)

Elles comprennent à la fois des activités de conception et de fabrication de matériels, des activités de prestations de services (organisations événements, séjours, formation, encadrement), des activités de ventes et distribution d'articles de sport dédiés. Dans une moindre mesure la filière des activités aériennes (vol libre) est également représentée.

Si l'on entre plus dans le détail de la notion de filière, certains acteurs produisent plus d'activité. Ainsi, le sous-secteur de la fabrication - réparation / réhabilitation, produit de loin la plus grosse part de Chiffre d'Affaire, devant le sous-secteur de la vente d'articles (distribution) et le sous secteur "prestations de service".

La filière nautique est particulièrement génératrice d'économies dans le département des Alpes-Maritimes générant près de 50% du chiffre d'affaire régional, soit plus d'1 milliard d'euros. Cette activité, induit directement et indirectement des retombées économiques indéniables pour les communes du littoral. Elle représente a priori la plus grosse part devant la montagne.

L'étude de la filière « maritime » comprenant les activités portuaires et nautiques réalisée par la CCI Ports du 06 en 2016 (données 2015) a mis en évidence le poids respectifs des sous secteurs:

Sous-secteur	M€	%	Établissements
Équipements entretien et réparations navales	1273	79%	693
Location et vente de bateaux	271	17%	217
Clubs et Associations nautiques	65	4%	168
Totaux	1609	100%	1078

Ce travail mériterait d'être détaillé au niveau des prestataires de services nautiques qui n'apparaît pas. Il mériterait également d'être étendu au niveau des activités terrestres de montagne. A ce stade, et sur ce secteur, nous ne disposons que des données de CA des stations qui relèvent également d'estimations (14 à 18 M€ de CA RM).

L'étude de la CCI Ports a également produit des données sur la répartition géographique par EPCI des activités. Elle montre le poids de 3 territoires dans la balance.

Filière Maritime - 2015	MNCA	CASA	CAPL	CAPG	CARFR	CA P. Paillon	CCAA
CA (M€)	717	688	659	169	49	39	0,06
Établissements	779	673	709	77	90	14	1

Le sous-secteur "Fabrication / Équipements" est relativement exhaustif. Par contre, le sous-secteur "prestations de services" est plus complexe à compiler compte tenu de la myriade de petits acteurs. Plusieurs voileries sont installées dans le département des Alpes-Maritimes : on trouve notamment des artisans, spécialisés dans la vente et la réparation de voiles, des voileries indépendantes, des antennes de grandes voileries nationales et internationales.

On trouve également les syndicats professionnels nationaux (Comité Européen pour le yachting professionnel et le syndicat National Enseignants Ski Nautiques).

Le Kite Surf et le Kayak ont également des petites unités de fabrication, et le secteur de la plongée compte également le représentant Aqualung aux côtés des nombreux prestataires commerciaux d'encadrement. Au-delà, la filière nautique compte de multiples centres de formation dont le premier des acteurs est certainement le CREPS PACA.

La filière équestre est elle, plus réduite. Mais il convient de citer les lignes de dépenses suivantes :

- Cavaliers professionnels marchands. On considère comme entraîneurs-cavaliers professionnels toute personne ayant une licence-pro et une structure mais qui ne dirige pas de centre équestre, à cela s'ajoute les marchands d'équidés. On comptabilise donc 12 cavaliers professionnels marchands.
- Manufacture Produit. 5 selleries : Nice Horse (Saint-Laurent du Var), Décathlon (Antibes, Grasse, La Trinité, Nice, Mandelieu-La Napoule), Horse Wood (Vallauris), PADD (Villeneuve-Loubet) ; Tango (Nice).
- Santé du cheval. 4 vétérinaires, 17 maréchaux-ferrants, 8 ostéopathes, 3 dentistes.

La filière cycliste (cyclisme sur route et VTT) est également à l'honneur.

On compte un certain nombre de sièges sociaux de marques (DT Swiss France et Café du Cycliste), auxquels il convient d'ajouter un certain nombre de prestataires de services (site promotionnel, coach, tour opérateur, organisateur de course / événement). Les routes et chemins du Département sont régulièrement utilisés pour du test matériel ou des stages d'entraînements (par exemple stages d'équipes cyclistes professionnelles, stages altitude à Valberg en préparation du TDF).

Sur les activités de montagne (escalade, alpinisme, slackline), on compte également quelques fabricants isolés (Frendo Menton) mais aussi et surtout du tertiaire (encadrement, coaching, organisateur de courses). Enfin la filière « formation » est également à l'honneur (CAPA Sport, Compagnie des guides...).

Sur les activités aériennes, le territoire héberge le leader mondial de parapente la société Ozone à Bar sur Loup.

Enfin le secteur de la distribution d'articles de sports est également à noter (Chullanka – Antibes, Neway, Culture Vélo...).

Synthèse

L'objectif initial de la démarche est de recueillir une vision du poids économique de la filière. Ce travail complexe doit faire l'objet d'une mission dédiée. A ce stade, pour le sujet des sports de nature, hormis sur le secteur de la filière maritime, il n'existe pas de données calibrées permettant de mesurer l'impact économique de la filière dans sa globalité. Le chantier est important. Un dispositif de collecte de données pourrait être mis en place auprès de la filière « manufacture produits ciblés sports de nature » en se basant dans un premier temps sur du déclaratif.

Concernant les prestations de services (encadrement / coaching, événement, séjours, formation, entretien, réparation...), le sujet est plus complexe et suppose de raisonner par

catégorie. Enfin, à cela il conviendra d'ajouter une collecte d'information précise sur les investissements des collectivités et porteurs de projets sur des aménagements d'ESI.

V. Approche prospective : vers l'observatoire

1. Préalables

Le présent rapport a détaillé 3 approches de Diagnostic

- Une première approche par activité à l'échelle du Département
- Une deuxième approche par EPCI qui a permis de mettre en lumière les spécificités des sports de nature dans le cadre des périmètres respectifs et d'avoir une première lecture comparative des terrains, acteurs et actions.
- Une troisième approche thématisée selon 4 axes: environnement, socio sportif, économique et touristique.

Cette dernière approche a finalement permis de poser les axes à prioriser pour la mise en place de l'observatoire.

La logique d'un observatoire peut répondre à plusieurs objectifs lesquels ont été détaillés tout au long du document et globalement :

- préservation de l'environnement,
- gestion des sites,
- gestion des relations inter acteurs / conflits usage,
- développement maîtrisé des pratiques,
- développement de l'accessibilité des pratiques et sites,
- développement touristique / notoriété,
- développement des retombées économiques / emplois,

De façon plus détaillée on pourra noter les observations suivantes sur les enjeux dans ce présent diagnostic

- Des fréquentations parfois importantes : autour de fréquentations multiples Gorges du Loup, Cerise... ou effet de spot : canyons de Saint-Auban, Cramassouri...
- Des pratiques développées de manière sauvage et anarchique : sites d'escalade, slackline,
- Des acteurs du développement agissant sans réelle concertation : boucles de randonnée, VTT... balisées et promues par le Département, les communes, des EPCI ou autre, sans concertation, harmonisation avec le PDIPR.
- Des activités dont les lieux de pratiques sont difficiles à pérenniser, notamment en zone périurbaine et sur le littoral : sports nautiques (paddle, Kite Surf, canoë) ou Course d'Orientation (uniquement dans les parcs Départementaux sur la frange littorale), vol libre...

2. En route vers l'observatoire

a) Objectifs stratégiques

Au-delà de la lecture précédente « environnement », « gestion et conflits », « développement touristique », et « développement économique », nous proposons d'avoir une lecture territoriale différenciée comme suit :

1. Maîtriser les fréquentations des sites de pratique à forte notoriété

Certains sites de pratiques connaissent des fréquentations multiples et très importantes, notamment en période estivale (Clue de la Cerise, Gorges du Loup...). Les pratiques se sont développées dans ces sites de manière anarchique, sans contrôle, régulation, réglementation ou aménagements. Elles soulèvent aujourd'hui différentes problématiques : environnementales, en termes de sécurité (de la pratique, des accès, relatives au stationnement...), de conciliation des usages, etc.

Aujourd'hui, les enjeux sont forts pour les collectivités territoriales : quels aménagements, quelles régulations ? Comment optimiser les impacts positifs, notamment sur l'économie locale ?

L'observatoire départemental des sports de nature doit permettre pour ces sites très fréquentés, voire sur-fréquentés, de connaître et comprendre les différentes fréquentations, (publics et pratiques), d'identifier les enjeux et accompagner les collectivités dans les décisions à prendre en termes d'aménagements, de réglementation ou encore de sensibilisation des publics.

2. Permettre une approche territoriale des enjeux

Certaines pratiques nécessitent une approche plus territoriale, par milieu. A titre d'exemple, les activités aquatiques et nautiques nécessitent une approche globale des sites sur le littoral. Si un site de pratique de Kite Surf connaît des restrictions ou des interdictions, les autres lieux permettant l'activité risquent alors de connaître une augmentation de la fréquentation (notion de report).

Les activités nautiques sont encadrées par des réglementations concernant les mises à l'eau ou les périmètres d'évolution. Pour ces disciplines (nage en eau libre, swim run, plongée, apnée, canoë, paddle, voile, Kite Surf, les sports nautiques motorisés), les sites de pratiques peuvent être interdépendants. La problématique pour les collectivités (EPCI, Département) et les autorités de police (préfecture, communes) est alors d'avoir une vision large, territoriale, de la structuration des disciplines nautiques concernées. La logique est dans ces cas de favoriser des plans territoriaux (littoral notamment) de pratique des activités nautiques et aquatiques.

En termes de logique économique, l'approche territoriale doit aussi permettre d'identifier les enjeux de filière, la dépendance des acteurs économiques à la proximité ou à l'accessibilité des lieux de pratique (Cf. filière plongée et rade de Villefranche-sur-Mer).

3. Accompagner le développement de pôles touristiques de nature

Certains lieux concentrent déjà des pratiques sportives de nature, lesquelles sont développées et aménagées afin de favoriser l'attractivité touristique. Les stations de montagne sont l'exemple type de site. D'autres territoires, misent sur la structuration des sports de nature comme moteur de l'attractivité touristique. On peut citer la commune de Saint-Auban autour des activités verticales (canyoning, escalade, via ferrata) ou des sites de pratiques aménagés jouissant d'une bonne notoriété (sites VTT de Peille - Blausasc...).

Ces lieux de pratique sont aménagés avec le concours des collectivités territoriales. De nombreux enjeux (foncier, environnement) sont alors pris en compte en amont. Certains de ces sites font aussi l'objet d'une inscription totale ou partielle aux PDIPR et PDESI. La problématique est, pour ce type d'aménagement, d'analyser les retombées réelles des pratiques. Il s'agit d'une logique d'observation et d'évaluation des politiques publiques. L'optimisation des retombées économiques locales est aussi au coeur de la réflexion.

4. Favoriser la prise en compte des enjeux dans le développement des sports de nature

Au-delà des sites à forte fréquentation, des pôles touristiques de nature et des problématiques territoriales, les sports de nature se développent dans de nombreux interstices des territoires ruraux et périurbains. Les pratiques sont promues et aménagées par des acteurs différents : collectivités, associations, professionnels, individuels (pratiques sauvages).

La problématique principale est alors de s'assurer d'une bonne prise en compte des enjeux (foncier, environnement, conciliation des usages...) dans le développement et l'aménagement des ces lieux de pratique. Lorsque ceux-ci font l'objet d'une demande d'inscription au PDESI, la démarche engagée permet de mobiliser différentes procédures d'accompagnement : analyse foncière, études environnementales, aménagement des accès. Mais de nombreux lieux de pratique échappent à cette démarche.

5. Mesure d'impacts événementiels

Les événements nombreux sur le département représentent la face visible de l'action et du retentissement du support « sport de nature » pour l'ensemble des acteurs, habitants compris.

Ainsi, il est intéressant de s'atteler à la tâche de collecte d'information plus précise de façon récurrente sur le sujet événementiel et surtout dans le contexte politique locale avoué de développer la notoriété et le tourisme via ce support. La mise en place du cluster tourisme participe de cette même démarche.

L'événement est générateur d'impact à court terme (durant l'événement), mais aussi à moyen et long terme (fréquentations touristiques induites, aménagements...).

b) Données à collecter et mode de fonctionnement : premières réflexions

Le volume de données à collecter est important selon l'orientation que l'on souhaite assumer.

En effet, si l'approche sur l'offre d'ESI est enclenchée à travers la base de données et le PDESI, la collecte d'informations sur la fréquentation périodique des ESI est un vaste chantier.

Comme évoqué supra, peu de données sont actuellement calibrées avec ce prisme sur les territoires (EPCI). Les données touristiques ne sont pas toujours aussi précises sur l'ensemble des EPCI et qui plus est, ne sont pas toujours l'objet d'une collecte récurrente et périodique comme entendu dans le cadre d'un observatoire.

Selon l'objectif poursuivi et les moyens disponibles, la pertinence de collecte d'une information récurrente peut être mise à mal. C'est l'enjeu de la deuxième étape.

La typologie des personnes pratiquantes et fréquentant les ESI ainsi que leur niveau de dépenses / consommation peuvent être des informations intéressantes à collecter mais ne se justifient peut-être pas pour toutes les activités et tous les sites. Cela pose la question d'une collecte uniforme ou différenciée sur le territoire départemental et potentiellement différencié par discipline.

Opportunités collecte de données qualitatives sur les publics et fréquentation :

activités hivernales	Stations, prestataires
équitation	Comité, clubs, prestataires
escalade	
canyons	prestataires
plongée	prestataires
randonnée	AMM
Trail	
vélo	prestataires TO
voile	Comité, clubs

c) Ressources en place

Les EPCI

Les communautés de communes sont des acteurs incontournables de la gestion maîtrisée des sports de nature. Elles peuvent être les relais territoriaux d'une partie de l'action du Département ou en être les principaux partenaires.

Les compétences humaines des différentes collectivités, leurs vécus et connaissances, leurs territoires aux enjeux distincts, ou leurs volontés politiques inégales sont autant de facteurs qui caractérisent l'hétérogénéité du département. Dès lors, il convient de s'interroger sur les coopérations envisageables avec les communautés de communes dans le cadre de l'animation d'un observatoire des sports de nature.

Les stations

Elles peuvent potentiellement nourrir le processus avec des données économiques et touristiques collectées dans le cadre normal de leur fonctionnement.

Les acteurs de l'environnement

Le Parc national, le PNR et la Réserve Naturelle Régionale, au même titre que le Département (service des parcs départementaux) peuvent nourrir le dispositif de l'observatoire avec des données récurrentes collectées sur les fréquentations via des éco compteurs ou les éléments déclaratifs des demandes de manifestations faites.

Les acteurs du tourisme

Les hébergeurs, gestionnaires de refuge, les structures commerciales (loueurs, encadrants professionnels), comme la CCI et les ports peuvent aussi apporter leur pierre à l'édifice sur des collectes automatisées d'information liées aux fréquentations.

Enfin, les organisateurs d'événements sur les participants aux manifestations et éventuellement sur les données collectées concernant les éléments économiques.

Le mouvement sportif / Les éducateurs sportifs (dont AMM)

Il est concerné au premier chef au regard de la logique du développement du sport fédéral et du sport scolaire. Les habitants sont concernés par cette option. La question sera de savoir précisément comment les impliquer sur une collecte d'information récurrente et avec quel support logistique éventuellement.

VI. Table des sigles et abréviations

ABF : Architecte Bâtiment France
AMP : Aire Marine Protégée
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
AQA : Attestation de Qualification et Aptitude
BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif
BIA : Brevet Initiateur Aéronautique
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse Education Populaire et du Sport
CAPL : Communauté d'Agglomération Pays Lérins
CAPG : Communauté d'Agglomération Pays de Grasse
CCAA : Communauté de Communes Alpes Azur
CCPP : Communauté de Communes Pays de Paillon
CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
CARF : Communauté d'Agglomération Riviera Française
CCI : Chambre Commerce Industrie
CDESI : Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires
CQC : Certificat de Qualification Complémentaire
CRT : Comité Régional Tourisme
CS : Certificat de Spécialisation
DDCS : Direction Départementale Cohésion Sociale
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DEJEPS : Diplôme Etat de la Jeunesse Education Populaire et du Sport
DOCOB : Document Objectif
DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
ENS : Espace Naturel Sensible
ESO : Espace Sport Orientation
OT : Office de Tourisme
PAH : Parc Acrobatique en Hauteur
PDESI : Plan Départemental Espace Sites et Itinéraires
PNR : Parc Naturel Régional
PPO : Parcours Permanent Orientation
RNN : Réserve Naturelle Nationale
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SDIS : Service Départemental Incendie Secours
SNE : Sites Naturels d'Escalade
ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire
VTT : Vélo Tout Terrain
ZICO : Zone Intérêt Conservation Oiseaux
ZIEM : Zone Interdite Engins Motorisés
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique
ZRUB : Zone Réservée Uniquement à la Baignade
ZMP : Zone Marine Protégée
ZPS : Zone de Protection Spéciale
ZSC : Zone Spéciale de Conservation

VII. Annexes

1. Annexe N°1 : liste des manifestations de sports de nature aidées par le Département

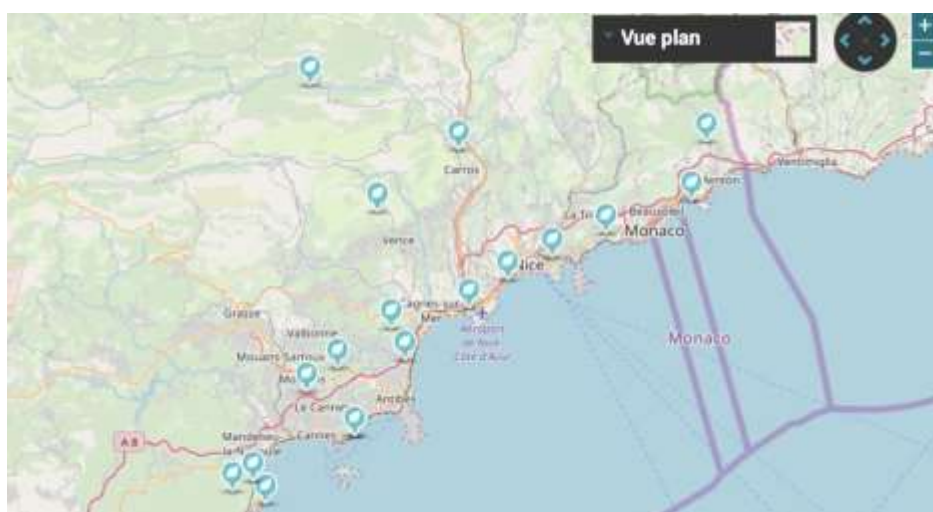
Commune	Évènement	€ 2017	Discipline	Part.	Acc.
Saint-Laurent-du-Var	Les boucles Laurentines	500	Athlétisme	119	10
La Brigue	Critérium de randonnée pédestre "fleurs et montagne"	750	Athlétisme	80	20
Grasse	10 kms du Pays de Grasse	1 000	Athlétisme	497	500
Revest les Roches	La Verticale Haut Vial	1 000	Athlétisme	114	50
Contesa	Les Foulées Contoises	1 000	Athlétisme	157	200
Saint-Paul de Vence	La corrida de Saint Paul	1 000	Athlétisme	178	200
Vence	Ascension du Col de Vence	1 500	Athlétisme	399	100
Nice	Ronde des collines niçoises	2 000	Athlétisme	1 802	
Cagnes-sur-Mer	Les boucles de Cagnes	2 000	Athlétisme	200	100
Nice	Les journées de la forme	3 000	Athlétisme	200	
Valdeblore	Courir à la Colmiane	3 000	Athlétisme	228	300
Tende	Trail des neiges et Trail des Alpes-Maritimes	5 000	Athlétisme	300	150
Cagnes-sur-Mer	Cross UNSS du Conseil général	15 000	Athlétisme	2 500	300
Nice	Marathon des Alpes-Maritimes	180 000	Athlétisme	12 000	20 000
Biot	Trail des joëlettes	1 500	Athlétisme (trail handi)	14	60
Tende	Trail de Tende	500	Athlétisme (trail)	194	50
Tende	Trail de tende	500	Athlétisme (trail)		
Le Tignet	Trail du Tignet	1 000	Athlétisme (trail)	248	50
Péone	Trail de Valberg	1 000	Athlétisme (trail)	585	500
Rimplas	Trail de Rimplas	1 000	Athlétisme (trail)	202	50
Saint-Etienne-de-Tinée	Trail de l'énergie	1 000	Athlétisme (trail)	142	50
Gorbio	Trail de Gorbio	1 000	Athlétisme (trail)	395	50
Menton	Trail du Cro	1 000	Athlétisme (trail)	249	50
Blausasc	Speed limaces et trail des limaces	1 000	Athlétisme (trail)	233	150
Mandelieu-la-Napoule	Trail des balcons d'azur	2 000	Athlétisme (trail)	1 079	1 000
Breil-sur-Roya	diverses manifestations (Trail des Merveilles ; marche Breil-Airole ; boucle de Breil)	2 000	Athlétisme (trail)	375	100
Roquebillière	Trail des abeilles et divers	3 000	Athlétisme (trail)	141	50
Nice	Challenge Trail des Alpes-Maritimes	6 500	Athlétisme (trail)	5 866	5 000
Saint-Martin-Vésubie	Kilomètre vertical	10 000	Athlétisme (trail)	240	200

Saint-Martin-Vésubie	Ultra trail Côte d'Azur Mercantour - Trails de la Vésubie	240 000	Athlétisme (trail)	1 841	700
Massoins	Diverses manifestations : canyoning, trail de Massoins	1 000	Athlétisme et canyoning	150	60
Antibes	Festi'pal	1 000	Aviron	300	200
Grasse	Les Chaussettes en compétition	500	Cyclisme	80	20
Aspremont	Course VTT l'enduro des Monts	500	Cyclisme	80	20
Le Cannet	Journée vélo	1 000	Cyclisme	120	40
Vence	La vençoise route souvenir Fréchaut	1 000	Cyclisme	263	20
Breil-sur-Roya	Organisation des cimes du Mercantour	1 500	Cyclisme	120	100
Valdeblore	Trophée des grimpeurs Valdeblore la Colmiane	2 000	Cyclisme	100	20
	Challenge cyclo sportif	5 000	Cyclisme	1 500	1 000
Saint Martin Vésubie	Trophée Alpes Azur + La Mercantour	5 000	Cyclisme	100	20
Roubion	Descente de Roubion	1 000	Cyclisme (vtt)	118	100
Nice	Bigreen, ronde VTT en Pays de Grasse	1 000	Cyclisme (VTT)	300	100
Grasse	Organisation de l'Urban DH	2 000	Cyclisme (VTT)	52	200
Blausasc	Descente de Blausasc - Ding dingue Down	3 000	Cyclisme (VTT)	132	200
Antibes	Challenge descente VTT 06	6 500	Cyclisme (VTT)	493	500
Levens	Enduros Series coupe de France FFC	8 000	Cyclisme (VTT)	257	500
Péone	Enduro des Portes du Mercantour	18 000	Cyclisme (VTT)	183	150
Nice	la Transvalléenne Trans'west	20 000	Cyclisme (VTT)	348	100
Cagnes-sur-Mer	A cheval 06 (ex-Equita'06)	2 000	Equitation	1 000	
Levens	Fête du Cheval	10 000	Equitation	100	1 500
Cagnes-sur-Mer	anniversaire club	1 000	Etudes et sports sous-marins		
Antibes	Mondial footvolley 2016/2017	10 000	Footvolley	50	1 000
Saint-Etienne-de-Tinée	Semaine tandem ski	8 000	Handi (ski)	80	60
Antibes	Tournoi de tennis handisport d'Antibes	1 000	Handi (tennis)	20	30
Cagnes-sur-Mer	Tournoi handisport	3 500	Handi (tennis)	20	40
Nice	CaraMed	3 000	Handi (voile)	20	20
Nice	Handisport'IAE	500	Handisport	20	80
Saint-Jeannet	Challenge du baou	500	Montagne et escalade	80	50
Valdeblore	Challenge ski alpinisme	8 000	Montagne et escalade	160	100
Boréon	Echappée blanche au Boréon	12 000	Montagne et escalade	600	200

Valdeblore	Les Journées Verticales du département	30 000	Montagne et escalade	200	100
Nice	Championnat du Monde de Trial Indoor au Nikaia	8 000	Motocyclisme	15	8 000
Saint Martin Vésubie	Prom'Gelas - souvenir Hervé Gourdel	1 000	Multisport	100	20
Cagnes-sur-Mer	Championnat de France à la rame	2 000	Pêche en mer	100	30
Saint-Martin-Vésubie	Fête de la rando	1 000	Randonnée pédestre	100	40
Péone	Finale championnat régional Côte d'Azur l'Aigle d'Or	1 500	Ski	50	100
Saint-Etienne-de-Tinée	Carving international World édition FIS	1 500	Ski	50	50
Péone	Championnat de France FSGT de ski alpin et snowboard	3 000	Ski	150	200
Saint-Martin-Vésubie	Turini vertical race	1 000	Ski alpinisme	40	20
Vence	Festival international de Slackline de Vence	6 000	Slackline	20	300
Nice	Challenge rebelles	1 000	Tir à l'arc	40	60
Saint-Laurent-du-Var	Triathlon de Saint Laurent du Var	1 000	Triathlon	115	40
Saint-Etienne-de-Tinée	Montée chronométrée de la Bonnette à vélo et triathlon à Auron	1 500	Triathlon	60	40
Levens	Rallye d'hiver, arc trap, triathlon nature, cross de Levens	5 000	Triathlon	200	100
Cannes	Triathlon de Cannes	50 000	Triathlon	900	900
Cannes	Régate internationale de Noël série Europe	1 000	Voile	100	40
Saint-Laurent-du-Var	Supagasc	2 000	Voile	120	40
Antibes	Croisière bleue des Alpes-Maritimes	2 000	Voile	300	
Nice	Régates de Noël de Star	3 000	Voile	80	40
Antibes	Internationaux match racing des Alpes-Maritimes	4 000	Voile	40	20
Antibes	Les Voiles d'Antibes	15 000	Voile	500	2 000
Villefranche-sur-Mer	trophée Pasqui	20 000	Voile	200	100
Cannes	Régates Royales	30 000	Voile	600	2 000
		817 750		41 504	50 660

2. Annexe N°2 : Liste des Parcs Départementaux et superficie

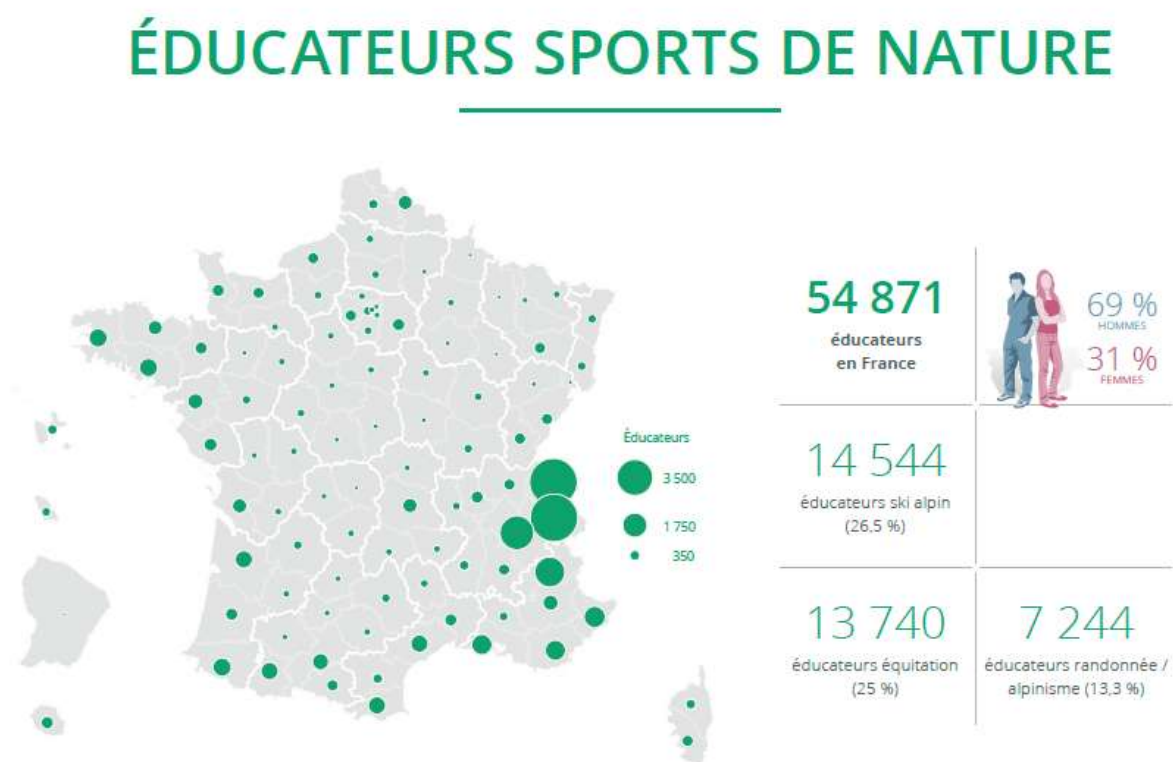
N°	Parc	ha	Communes	EPCI
1	de la Brague	630	Antibes, Biot, Valbonne	CASA
2	du Cros de Casté	9	Roquebrune-Cap-Martin	CARF
3	de la Grande Corniche	712	La Trinité, Villefranche-sur-Mer, Èze, La Turbie	MNCA
4	de l'Estérel	959	Mandelieu-La Napoule, Théoule-sur-Mer	CAPL
5	du Lac du Broc	47	Le Broc	MNCA
6	de l'Estéron	20	Roquesteron, La Roque en Provence	CCAA
7	Estienne d'Orves	15	Nice	MNCA
8	du Paradou	13,6	Vallauris	CASA
9	du Plan des Noves	904	Vence	MNCA
10	de la Pointe de l'Aiguille	6,79	Théoule-sur-Mer	CAPL
11	des Rives du Loup	55	Cagnes/Mer, La Colle-sur-Loup, Villeneuve-Loubet	MNCA & CASA
12	des Rives du Var	583	12 communes	MNCA
13	de Roquevignon	7	Grasse	CAPG
14	de San Peyre	18	Mandelieu-La Napoule	CAPL
15	du Sinodon	44	Roquefort-les-Pins	CASA
16	de l'Ubac Foran	113	Menton	CARF
17	de Vaugrenier	102	Villeneuve-Loubet	CASA
18	de la Valmasque	428	Valbonne, Mougins	CASA
19	du Vinaigrier	30	Nice	MNCA



3. Annexe N°3 : Atlas des éducateurs sportifs déclarés

Si cet Atlas permet de visualiser des cartes de répartition des éducateurs sportifs en France, **les données brutes ne sont pas disponibles**. Il est donc impossible d'avoir des détails sur les volumes exacts d'éducateurs sportifs par département en 2015. Par ailleurs, ces données ne permettent pas la localisation des éducateurs par commune. En effet, la commune renseignée dans la base de données des DDCSPP est celle de résidence et non du lieu de travail des éducateurs sportifs.

Carte 1 : Exemple de cartes disponible dans « l'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés » : répartition des éducateurs sportifs sports de nature en France, par départements



Le détail par type d'activité est disponible dans l'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés. Ci-après, sont présentés quelques exemples concernant certaines disciplines.

Les départements alpins sont marqués par une sur représentation des diplômés liés aux sports de neige et aux pratiques alpines : moniteurs de ski, accompagnateurs en montagne, guides de haute montagne.

Cartes 2 : Éducateurs sportifs ski alpin et ski nordique en France par département en 2015. Source : « l'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés »

Ski alpin



Ski nordique



Cartes 3 : Éducateurs sportifs accompagnateurs en montagne et guides de haute montagne en France par département en 2015. Source : « l'Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés »

Accompagnateur moyenne montagne

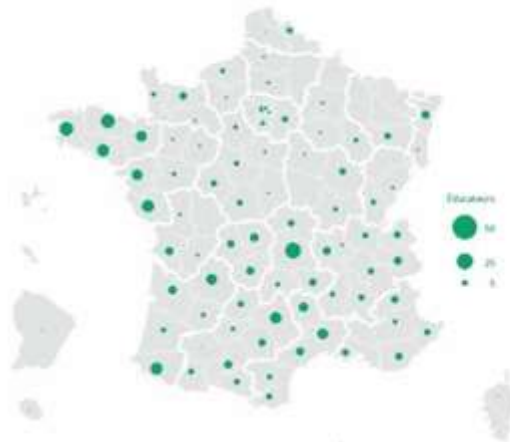


Guide et aspirant guide de montagne



Cartes 4 : Educateurs sportifs pêche et vélo en France par département en 2015. Source : « l' Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés »

Pêche

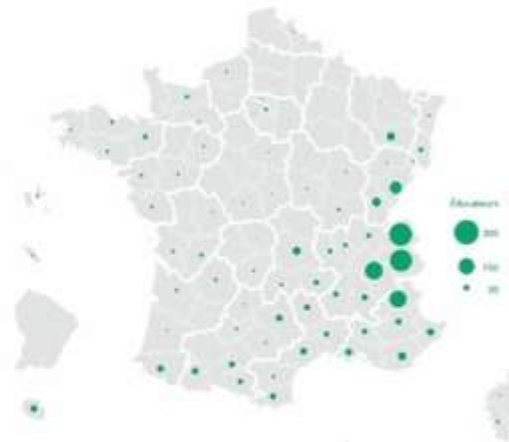


634 éducateurs

75 %
d'éducateurs avec
BPJEPs

14 %
d'éducateurs avec
diplômes fédéraux
homologués

Vélo



2 639 éducateurs

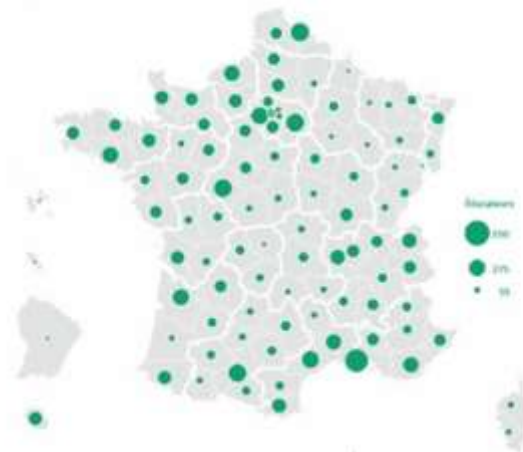
36 %
d'éducateurs
avec BEES

24,5 %
d'éducateurs avec
BAPAAT

1 %
d'éducateurs avec
DEJEPs

Cartes 5 : Educateurs sportifs Équitation et escalade en France par département en 2015. Source : « l' Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés »

Équitation



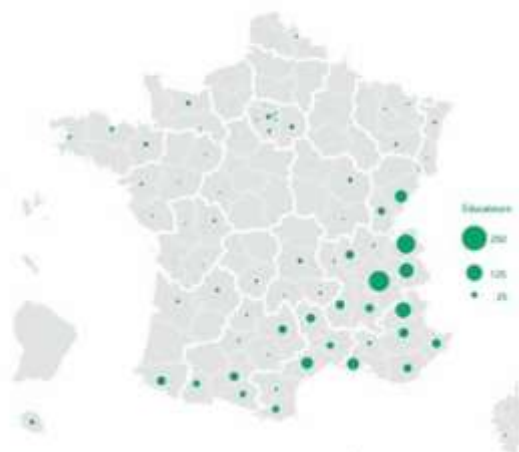
13 740 éducateurs

40 %
d'éducateurs
avec BPJEPs

33 %
d'éducateurs
avec BEES

20 %
d'éducateurs avec
diplômes fédéraux
homologués

Escalade



2 168 éducateurs

57 %
d'éducateurs
avec BEES

25 %
d'éducateurs avec
BAPAAT

3 %
d'éducateurs avec
DEJEPs

Cartes 6 : Éducateurs sportifs canoë-kayak et voile en France par département en 2015. Source : « l' Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés »

Canoë-Kayak



Voile



Cartes 7 : Éducateurs sportifs Vol Libre en France par département en 2015. Source : « l' Atlas 2015 des éducateurs sportifs déclarés »

Vol libre



4. Annexe N°4 : Illustration Fiche Descriptive Boucle Randonnée Équestre Randoxygène

Carte de la randonnée



GUIDE ÉQUITATION

Circuit de Saint-Vallier

Randonnée équestre - Au départ de Saint-Vallier-de-Thieu (700 m)

Caractéristiques de la randonnée



- ▶ Type : **Equestre**
- ▶ Commune : **Saint-Vallier**
- ▶ Distance : **19 kilomètres**
- ▶ Montée / Descente : **+410 mètres / -410 mètres**
- ▶ Période conseillée : **Toute l'année**
- ▶ Cartographie : **TOP 25 - 1:25 000e - N° 3543 ET**

Niveau de difficulté

1 fer



Présentation de la randonnée

Circuit praticable tout au long de l'année, offrant de beaux passages dans les sous-bois de chênes pubescents.

On pourra découvrir chemin faisant une curiosité géologique : la Pierre Druidique qui résulte d'un phénomène naturel comparable à la formation des "cheminées de fées" : un bloc de pierre dure protège de l'érosion une roche plus tendre et, au fil des millénaires, cela forme une sorte de champignon minéral.

Les environs de Saint-Vallier-de-Thiery recèlent par ailleurs de nombreux vestiges du passé : dolmens, tumulus, oppida.

Le Puits d'Amon, autre point remarquable de ce circuit, siège, isolé au centre d'une prairie, dans un état de conservation remarquable.

Enfin, sur le retour, la Croix de Cabris offre un joli point de vue sur le pays grassois et la Côte d'Azur.



Itinéraire

Suivre la Route Départementale RD5 en direction de Saint-Cézaire pour contourner le centre du village pendant 500 m, puis prendre la route qui monte sur la gauche (oratoire) et bifurquer à droite vers le quartier des Rouméguières.

Continuer sur la piste (plein Sud), en direction de la Pierre Druidique qu'on admirera.

Peu après, arrivé à la balise 45, prendre à gauche (Est) et descendre la piste jusqu'à la balise 44 d'où part (plein Sud), le sentier balisé.

Poursuivre après la balise 33 le chemin pour passer devant les balises 32, 28 et 29, à travers le Bois d'Amon.

Après une petite halte au Puits d'Amon, poursuivre la descente (pierreuse) jusqu'à la balise 30 et reprendre à gauche la large piste qui rejoint (b.19), le tracé du GR 51, qu'on conserve jusqu'au col de Cabris (607 m - b.52).

Prendre alors à gauche le tracé rectiligne et pentu de la piste du gazoduc qui coupe la RD 4 et poursuit son ascension jusqu'au point de vue de la Croix de Cabris, où est implanté un poste de guet (788 m).

Dans cette montée qui comporte quelques raidillons, on aura la possibilité de zigzaguer sur des petites sentes pour soulager les chevaux.

Après ce point haut, continuer en ligne droite sur une piste large qui mène à la balise 42 (croix et citerne), puis prendre en face (à gauche) le chemin carrossable menant à l'entrée d'un lotissement (b.41).

Prendre à gauche, sous les maisons, retraverser la RD 4, et poursuivre en face, sous l'école, jusqu'à rejoindre le tracé balisé de l'aller, puis la balise 46 ; traverser le village pour rejoindre le parking.

Accès routier

30 km de Cannes.

Se rendre à Grasse et suivre la route Napoléon Route Départementale RD 6085 jusqu'à Saint-Vallier-de-Thiery, point de départ de l'itinéraire (parking à la sortie Nord du village).

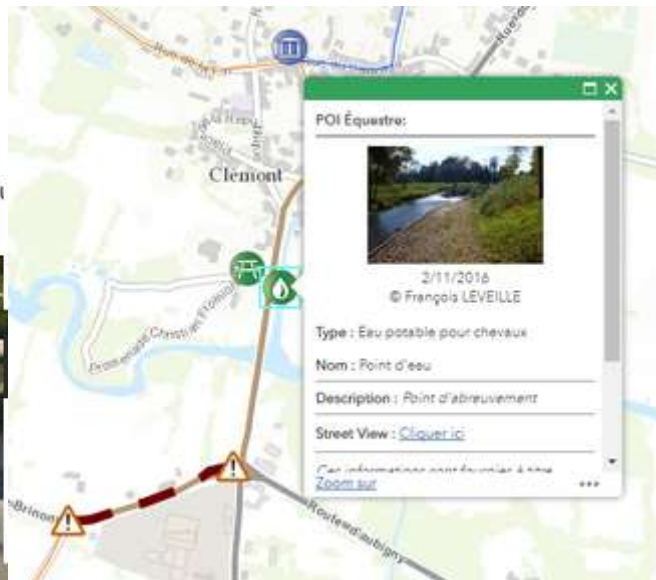
Consignes de sécurité

Avant de partir en randonnée, prenez connaissance des consignes de sécurité.

5. Annexe N°5 : Illustrations Fonctionnalités Géo Cheval

Les points d'intérêt équestre et touristique (nature, vus street view, etc)

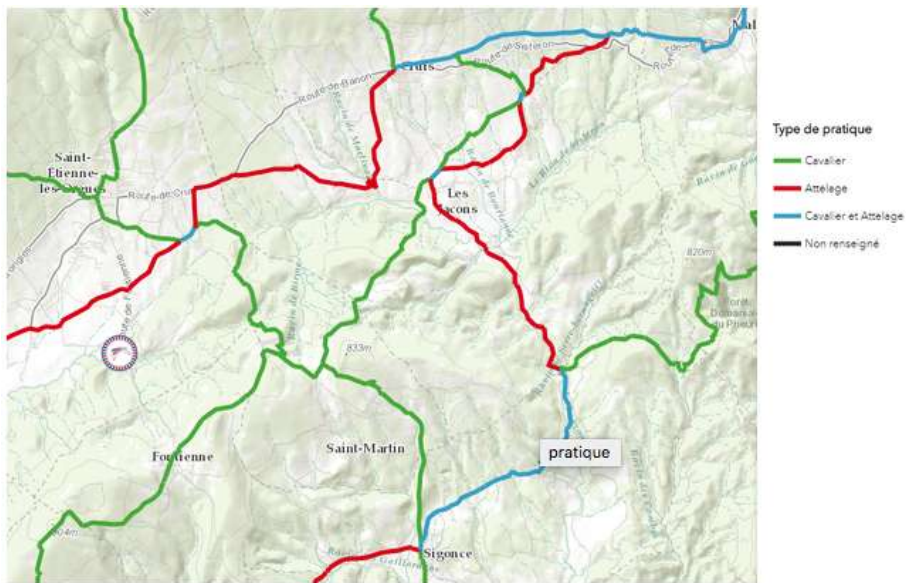
Vue interactive dans Google Street View pour apprécier plus de détail :



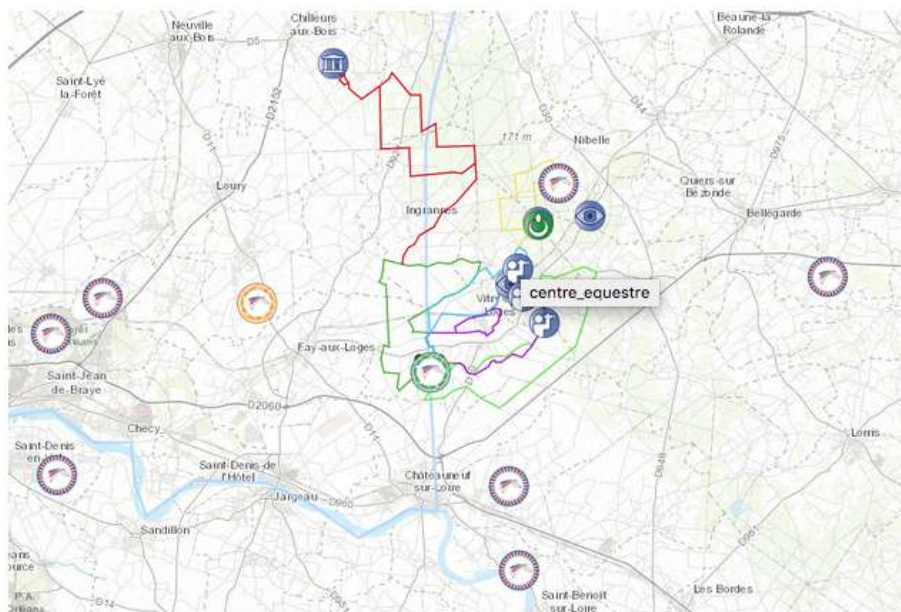
Le type de revêtement des itinéraires (chemin, sentier, piste de sable, route, etc)



Le type de pratique (cavaliers et/ou attelages)

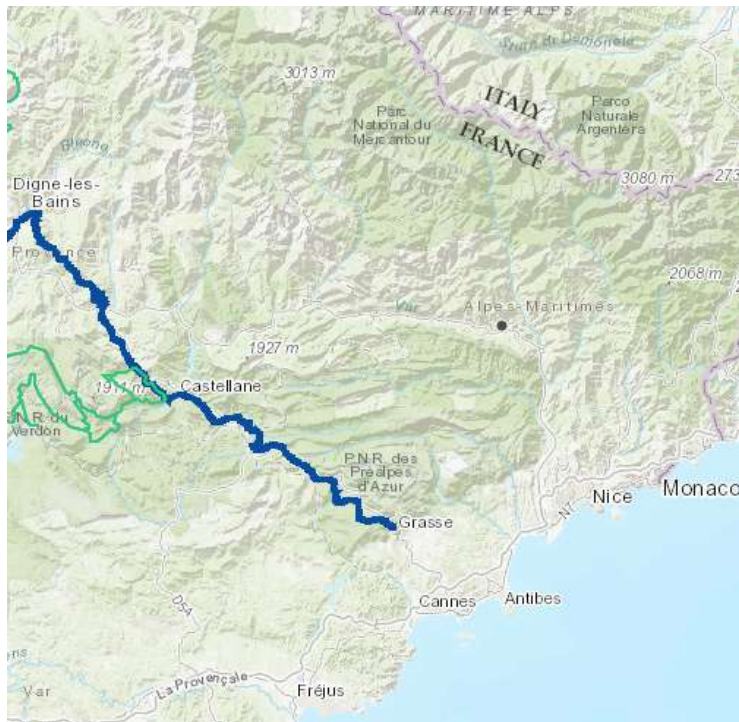


La localisation des établissements labellisés (Cheval Étape, Center de Tourisme Équestre, École française d'Équitation et d'Attelage).



6. Annexe N°6 : Extrait Itinéraire Géo Cheval

Exclusivement la route Napoléon (en bleu).



7. Annexe N°7 : Exemple Randonnée Équestre 6 jours / 5 nuits



8. Annexe N°8 : Réglementation nautique

La navigation des véhicules nautiques à moteur dans la bande littorale des 300 mètres es réglementée comme suit :

- Le ski nautique et les disciplines associées (dont le wakeboard,..) doivent être pratiqués exclusivement de jour et au-delà de la bande littorale des 300 mètres
- L'activité des engins pneumatiques tractés par des navires à moteur doit être pratiquée exclusivement de jour et au-delà de la bande littorale des 300 mètres. Cette activité au départ du rivage, et inversement, ne peut s'effectuer qu'en empruntant un chenal de vitesse.
- La pratique du parachutisme ascensionnel tracté par des navires à moteur doit s'effectuer
- exclusivement de jour et au-delà de la bande littorale des 300 mètres. Cette activité au départ du rivage, et inversement, ne peut s'effectuer qu'en empruntant un chenal de vitesse. Les chenaux utilisables sur un même site par les navires tractant un parachute doivent être espacés d'au moins 240 mètres
- Pour la plongée de loisirs, les navires de plaisance ou embarcations participant à ces opérations doivent arborer le pavillon A (Alfa) du code international des signaux. Les plongeurs isolés doivent signaler leur présence au moyen d'un pavillon rouge portant une croix de Saint-André blanche ou d'un pavillon rouge portant une diagonale blanche. Dans un rayon de 100 mètres autour d'un pavillon signalant la présence d'un plongeur, il doit être maintenu en permanence une vitesse appropriée garantissant la sécurité du plongeur ; en tout état de cause, cette vitesse sera limitée à 5 noeuds. Cette dernière disposition s'applique également autour d'une bouée de couleur vive signalant la présence d'un chasseur sous-marin.
- La navigation et la pratique des Engins à Sustentation Hydropulsés (ESH) doivent s'effectuer exclusivement de jour et au-delà de la bande littorale des 300 mètres, et à une distance n'excédant pas 2 milles d'un abri. La pratique de ces engins doit s'effectuer dans des zones dégagées, libres de tout obstacle susceptible de représenter un danger pour l'utilisateur ou pour les tiers. Dans les zones et chenaux où la navigation et l'utilisation des VNM sont interdites, celles des ESH le sont également.
- Pour les hydro ULM et hydravions, lorsqu'il n'y a pas de plan de balisage ou lorsque celui-ci n'est pas matérialisé, ces engins et aéroglisseurs ne sont pas autorisés à évoluer dans la bande littorale des 300 mètres. Seul leur transit de la terre vers le large et inversement y est autorisé selon une trajectoire perpendiculaire au rivage, dans le respect de la limitation générale de vitesse à 5 noeuds. Dans la zone des 300 mètres, lorsque le plan de balisage est matérialisé, les hydro-ULM et les aéroglisseurs ne peuvent naviguer qu'à l'intérieur des chenaux où leur présence a été explicitement autorisée, selon une trajectoire parallèle à l'axe du chenal et à moins de 5 noeuds.
- Enfin au-delà de la zone des 300 mètres, la navigation des engins de plage est interdite.

9. Annexe N°9 : Annuaire Filière Économique

Activités du littoral (voile, nautisme, plongée, motonautisme, plaisance...)

Voile - Fabrication / Équipement

Plusieurs voileries sont installées dans le département des Alpes-Maritimes : on trouve notamment des artisans, spécialisés dans la vente et la réparation de voiles, des voileries indépendantes, des antennes de grandes voileries nationales et internationales :

Pasqui, Chantier Naval, rénovation bateaux anciens. Villefranche-sur-Mer

Delta-voiles. Antibes

Intervoiles. Antibes

CNV. Saint-Laurent-du-Var

Idéal Marine. Atelier de sellerie et voilerie, vente d'accastillage. Villefranche-sur-Mer.

Amure Nautique. Menton

Europasails (Suisse). Antenne française. Cannes

UK Sail Makers. Antenne France. Mandelieu-la-Napoule

Galaxie Voiles. Saint-Vallier-de-Thiery

ELVSTROM SAILS. (Danemark). Siège France. CA France = 3 M€. Mouans-Sartoux

Nautisme - Fabrication / Équipement (vente et réparation)

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive. Elle est simplement une infime part des 693 établissements recensés par la CCI Ports. Sur le seul périmètre de Cannes, on notera notamment :

France Hélices - Cannes

Ebénisterie Marine - Cannes

Firros Yachts - Cannes

Soromap - Cannes

Yachts Invest - Cannes

Milano David - Cannes

Elco International - Cannes

La Salle des Moteurs - Cannes

Captain's Concierge - Cannes

International Yacht Charter - Cannes

Au-delà on notera les acteurs suivants :

Nootica. Plateforme de vente d'engins nautiques par correspondance. Vallauris.

Cabesto. Boutique en ligne Outdoor. Mandelieu-la-Napoule.

Kit surf - Fabrication / Équipement

Radical - Jérôme Caillet (Artisan développeur kite foil).

Plongée - Fabrication / Équipement

Aqualung. Usine fournisseur équipement plongée, site de développement. Carros Le Broc.

Kayak - Fabrication / Équipement

Kayak Bic haute pression. André Rose.

Activités du Littoral - Centres de Formation

CREPS PACA - Antibes : DE Plongée ; BPJEPS plongée subaquatique (avec ou sans option scaphandre, + certificats complémentaires) ; BPJEPS activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer ; BNSSA Sécurité et sauvetage aquatique.

CAPA SPORTS. Centre de formation privé.. Formation habilitée DRJSCS: BPJEPS activités nautiques (motonautisme, ski, jet, engins tractés) - Antibes

IFPAN. Organisme de formation motonautique <http://www.ifpan.fr/> - Villeneuve Loubet

Activités de montagne (escalade, alpinisme, slackline, cyclisme, VTT, Trail ?)

Slackline - Fabrication / Équipement

Slack Mountain. Fabricant de matériel. Nice. <https://slack-mountain.com/fr/>

Slackline - Prestations de service

06 Slackline

06 Ata slack

French Riviera High Line Meeting

Les Paillous Volants

Slack Azur Montagne

Slack Moutain

Les Têtes à Slack

VTT / Vélo - Prestations de service

Concernant la filière vélo, les seules entreprises fabricant du matériel identifiées sont

- le siège social France de la société DT Swiss (Bar-sur-Loup) (<http://www.dtswissfrance.com/>).
- Le siège social France de la société "Café du Cycliste" (Nice) <https://www.cafeducycliste.com/the-cafe>
- WTS - JB Wiroth (Coach et organisateur - Nice)
- Mermonts – Christophe Menei (Organisateur d'évènement - Péone)



Toutefois, les routes et les chemins du Département sont, d'après les acteurs rencontrés, régulièrement utilisés pour du test matériel ou des stages d'entraînements (par exemple stages d'équipes cyclistes professionnelles, stages altitude à Valberg en préparation du TDF). Les autres acteurs recensés à ce stade :

- Trans-Provence HQ (Agence de voyage) - Sospel
- 1001 Sentiers. Greg Germain. Journaliste, photographe, BE VTT, organisateur de stages, auteur des VTopo, livre « Alpes-Maritimes, terre de VTT »
- UCC. Agence événementielle VTT. Georges Edwards - Le Cannet (Bigreen Grasse, Bigreen Nice, Transvésubienne, TransvW)
- Wiroth Training Solutions - JB Wiroth. Coach et Organisateur de séjours vélo
- Le Café du Cycliste - Nice.
- Mermonts Organisation. Péone. Organisateur de courses de vélo. Mattei.

- **Trail - Running - Prestations de service**

Mickaël Croin - Sport Consulting. Coach et Organisateur
Sébastien Camus - Organisateur de courses de Trail

- **Escalade / Alpinisme / Montagne - Fabrication / Équipement**

Frendo. Matériel Escalade. Menton.

- **Escalade / Alpinisme / Montagne - Prestations de services**

CAPA SPORTS. Centre de formation privé. Antibes. Formation habilitée DRJSCS: pisteur, secouriste alpin 1^{er} degré. <http://www.capasports.fr/>

[Activités aériennes \(vol libre\)](#)

- **Vol libre - Fabrication / Équipement**

Ozone. Leader mondial parapente. Bar sur Loup.

[Autres acteurs - toute filière](#)

- **Distribution Articles de Sport spécialistes sport de nature**

Chullanka - Antibes

Vélo : Neway, culture vélo...

- **Syndicats professionnels nationaux**

Comité Européen pour le yachting professionnel, <http://ecpy.org/> Siège européen - Nice.



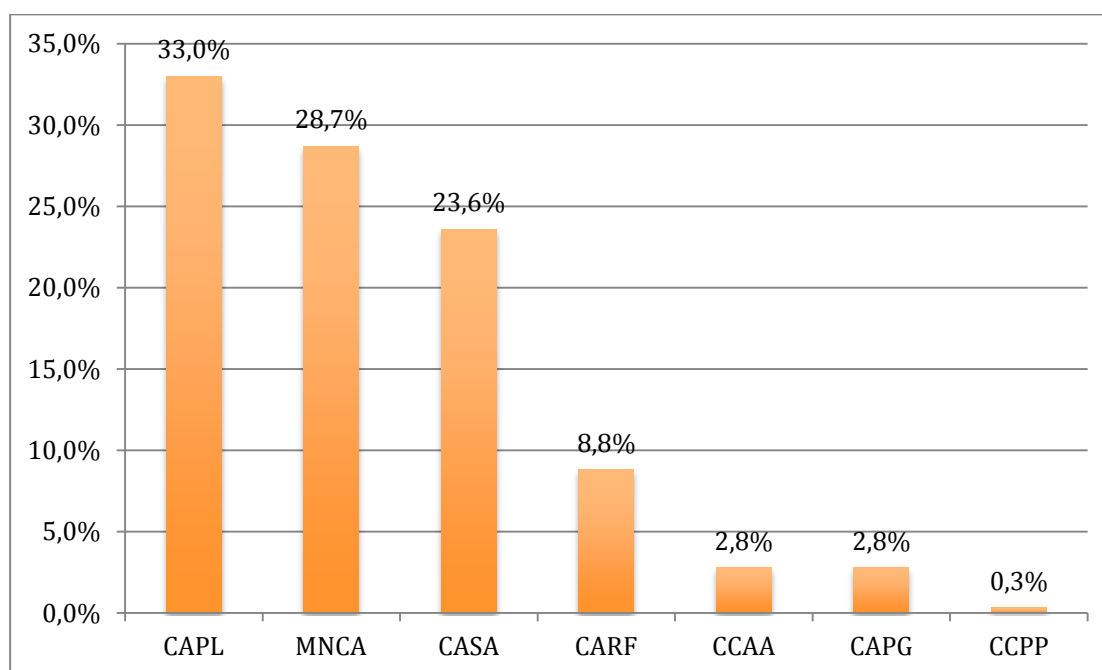
Syndicat National Enseignants Ski Nautiques <http://www.snesn.com/>

- **Conseil Tourisme & Sport nature**

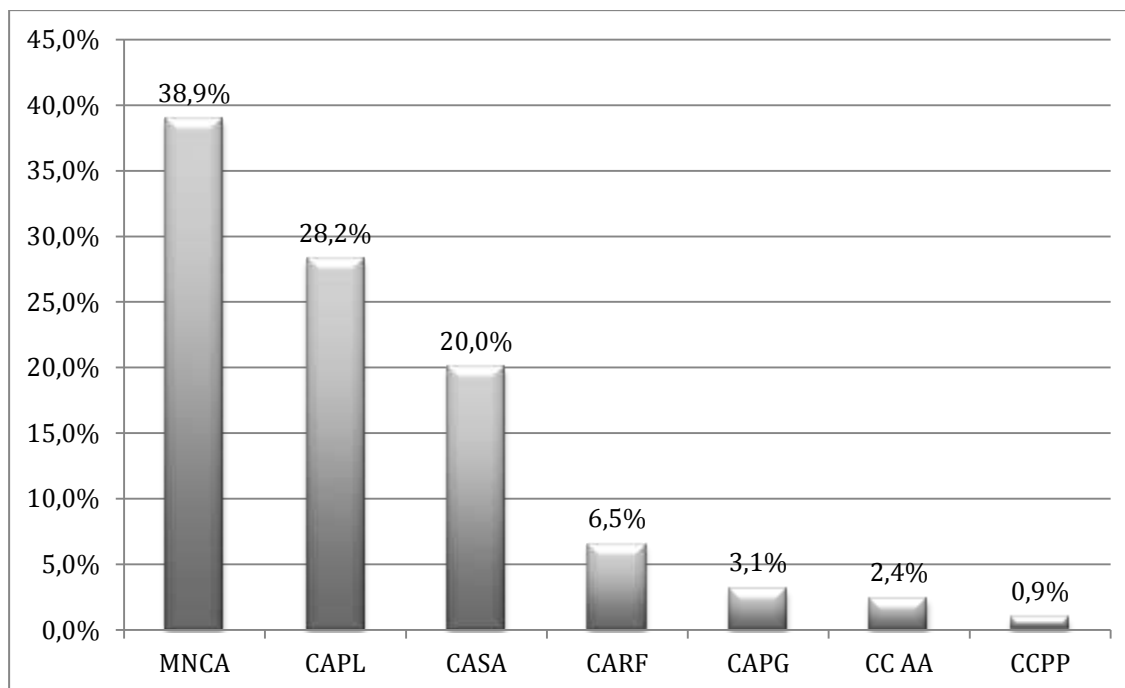
Cairn Expé - Nice <https://www.cairn-expe.com/>

10. Annexe N°10 : Découpage Hébergement Touristique du Département

Graphique : Répartition de l'hébergement Touristique / EPCI (en unités d'hébergements)



Graphique : Répartition de l'hébergement Touristique / EPCI (en lits)



11. Annexe N°11 : Données Handicap

Établissements pour Adultes handicapés - Département 06 :

Établissements	Nombre
Centre de Pré Orientation pour handicapés (CPO)	2
Foyer de vie pour adultes handicapés	19
Foyer d'hébergement pour adultes handicapés	5
Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)	13
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)	8
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	7
Foyer d'Accueil Polyvalent pour adultes handicapés (FAP)	5
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	7
Établissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT)	15

Établissements pour Enfants handicapés - Département 06 :

Établissements	Nombre
Institut Médico-Éducatif (IME)	18
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)	5
Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)	7
Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)	3
Institut d'Éducation Motrice (IEM)	1
Institut pour déficients visuels	1
Institut pour déficients auditifs	4
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)	6

Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) - Département 06 :

Établissements	Nombre
ULIS écoles (élémentaire)	70
Collèges	20
Lycées	8

Répartition par EPIC

EPIC	ULIS écoles	Collèges avec section	Lycées avec section
Métropole Nice côte d'Azur	39	11	3
CASA	5	2	0
CAPL	11	2	2
CAPG	7	3	2
CARF	4	1	1
CCPP	3	1	0
CCAA	1	0	0

Services d'aides pour personnes handicapées - Département 06 :

Établissements	Nombre
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)	8
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	7
Service d'Éducation Spécialisée et de soins à domicile (SESSAD)	26
Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)	1
Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU)	1

12. Annexe N°12 : Hébergements Touristiques par EPCI (détail)

	CA Sophia A.		CA. Pays Lérins		CA P. Grasse		CA Riviera Fr.	
	unités	lits	unités	lits	unités	lits	unités	lits
Résidences Tourisme	1 465	5 583	1 969	8 419	59	214	467	1 772
Résidences Hôtelière	238	995	330	1 342	59	252	179	796
Autres Résidences	67	203	241	795	77	52	23	95
Hôtels	120	8 900	130	13 898	22	1 342	41	3 190
Camping Caravaning	22	2 211	8	860	10	924	0	0
Total	1 912	17 892	2 678	25 314	227	2 784	710	5 853
% du total	23,6%	20,0%	33,0%	28,2%	2,8%	3,1%	8,8%	6,5%

	Met. NCA		CC P PAILLON		CC ALPES AZUR	
	unités	lits	unités	lits	unités	lits
Résidences Tourisme	1 603	6 232	0	0	140	619
Résidences Hôtelière	74	346	0	0	36	185
Autres Résidences	360	1 407	0	0	11	54
Hôtels	270	25 210	17	506	30	940
Camping Caravaning	21	1 683	7	319	7	313
Total	2 328	34 878	24	825	224	2 111
% du total	28,7%	38,9%	0,3%	0,9%	2,8%	2,4%

Total unités	8 103
Total lits	89 657

13. Annexe N°13 : PNR Préalpes d'Azur (communes détail)

Andon	CAPG			
Briançonnet	CAPG			
Cabris	CAPG			
Caille	CAPG			
Collongues	CAPG			
Escragnolles	CAPG			
Gars	CAPG			
Grasse	CAPG			
Les Mujouls	CAPG			
Saint-Auban	CAPG			
Saint-Cézaire-sur-Siagne	CAPG			
Saint-Vallier-de-Thiery	CAPG			
Séranon	CAPG			
Spéracèdes	CAPG			
Valderoure	CAPG			
La Roque en Provence		CCAA		
Sigale		CCAA		
Aiglun		CCAA		
Ascros		CCAA		
Cuébris		CCAA		
La Penne		CCAA		
Pierrefeu		CCAA		
Revest-les-Roches		CCAA		
Roquestéron		CCAA		
Saint-Antonin		CCAA		
Sallagriffon		CCAA		
Toudon		CCAA		
Tourette-du-Château		CCAA		
Bouyon			CASA	
Le Bar-sur-Loup			CASA	
Bézaudun-les-Alpes			CASA	
Caussols			CASA	
Cipières			CASA	
Coursegoules			CASA	
Les Ferres			CASA	
Gourdon			CASA	
Gréolières			CASA	

Tourrettes-sur-Loup			CASA	
Vence			CASA	
Bonson				MNCA
Le Broc				MNCA
Carros				MNCA
Gattières				MNCA
Gilette				MNCA
Saint-Jeannet				MNCA
Total Communes	16	12	11	6

14. Annexe N°14 : PN Mercantour (communes détail)

04006	Allos	4			
04061	Colmars	4			
04096	Jausiers	4			
04100	Larche	4			
04226	Uvernet-Fours	4			
06013	Belvédère		MNCA		
06020	Bollène-Vésubie		MNCA		
06073	Isola		MNCA		
06102	Rimplas		MNCA		
06110	Roubion		MNCA		
06111	Roure		MNCA		
06119	Saint-Dalmas-le-Selvage		MNCA		
06120	Saint-Étienne-de-Tinée		MNCA		
06127	Saint-Martin-Vésubie		MNCA		
06129	Saint-Sauveur-sur-Tinée		MNCA		
06153	Valdeblore		MNCA		
06016	Beuil				CCAA
06040	Châteauneuf-d'Entraunes				CCAA
06056	Entraunes				CCAA
06071	Guillaumes				CCAA
06094	Péone				CCAA
06023	Breil-sur-Roya			CARF	
06062	Fontan			CARF	
06086	Moulinet			CARF	
06132	Saorge			CARF	
06136	Sospel			CARF	
06163	Tende			CARF	
Total communes		4	11	6	5